ISSN - 1241-6274

374w52

Ville de Lille

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séances des 20 novembre et 16 décembre 2002 N° D 02/06

3179W252

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séances des 20 novembre et 16 décembre 2002

N° D 02/06

Séance du 20 novembre 2002

SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la séance	3
- Délibérations	4 à 41
- Sommaire de la séance du 16 décembre 2002	42

VILLE DE LILLE

2 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 14 novembre 2002

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 novembre 2002

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, DESWARTE, ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MAHIEU, MM. MARCHAND, MAUROY, Mme MERLIN, MM. MOREAU, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, MM. PLANCKE, QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, M. TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Etaient excusés : MM. DECOCQ (pouvoir), DEGREVE, (pouvoir), Mme DEMESSINE (pouvoir), MM. de SAINTIGNON, DURAND, Mme MALLEVILLE (pouvoir), M. MUTEZ (pouvoir), Mme POLIAUTRE, MM. SINAGRA (pouvoir), SULMAN (pouvoir).

ORDRE DU JOUR

	Pages
02/915 – Conseil Municipal – Délégation de compétence au Maire – Modification.	4
02/916 – Conseils de quartier – Vacance de sièges – Désignation de membres.	5
02/917 – Commissions municipales – Composition – Modification.	6
FINANCES	
02/920 – Exercice 2002 – Transferts de crédits.	7
02/921 – Gestion de la trésorerie – Constitution d'une ligne de trésorerie pour l'année 2003.	24
02/922 – Débat d'Orientation Budgétaire 2003.	26
CULTURE	
02/923 – Patrimoine en Musique – Saison 2002/2003 – Programmation.	33
02/924 – Tarification "Patrimoine en Musique" – Saison 2002/2003.	34
02/925 – Catalogue Kijno – Vente des exemplaires – Situation.	35
02/926 – Musée d'Histoire Naturelle – Accès aux collections permanentes du Musée – Gratuité pour tous le premier dimanche de chaque mois.	36
PATRIMOINE	
02/927 – Patrimoine en Musique 2002 – Subvention à l'Association Domaines Musiques.	37
02/928 – Journées du Patrimoine 2002 – Attribution de subventions – Complément.	38
02/929 – Orgue de St-Michel – Restauration – Coût d'objectif – Nouveau plan de financement.	39
02/930 – Restauration de la sacristie de l'église Saint-Maurice, rue de Paris, suite au sinistre du 5 mai 2000 – Lancement de l'appel d'offres.	40
PERSONNEL	
02/931 – Etat du Personnel – Création d'un emploi d'attaché – Chargé de mission Lille 2004 – Coordination – Diffusion dans les quartiers.	41

VILLE DE LILLE

4 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/915
OBJET
Conseil Municipal –
Délégation de compétence au Maire –
Modification

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié l'alinéa 3 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent, il convient de modifier la délibération n° 01/105 du 25 mars 2001 portant délégation de compétence au Maire.

Le nouvel alinéa 3 est donc ainsi rédigé :

3 - de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des riques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires;

Il vous est proposé de modifier la délégation au Maire en ce sens.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE _ _ _ 5 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/916
OBJET
Conseils de Quartier - Vacance de sièges - Désignation de membres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ses séances des 15 juin et 9 juillet 2001, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons à cet effet les candidatures suivantes :

Conseil de Quartier de Lille-Centre

- pour remplacer Monsieur Marc BODIOT,

Monsieur Jean-Louis MARCHAND, 16/F/31, rue Coquerez - 59800 Lille

Conseil de Quartier de Wazemmes

- pour remplacer Madame Joëlle DORE,

Madame Malika CHEDDANI, 185, rue d'Iéna – 59000 LILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/917

Commissions municipales
Composition - Modification

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/113 en date du 11 avril 2001, vous avez notamment adopté la composition des huit commissions.

Suite à la démission de Monsieur FALISE, il convient de procéder à des modifications dans la composition des commissions ci-après :

Commission du Développement Economique, de l'Emploi, l'Insertion et de la Politique de la Ville

M. de SAINTIGNON	Mme DA SILVA	Mme CARLIER	M. LENGLET	M. RICHIR
M. MUTEZ	Mme KECHEMIR	Mme BOUCHART		Mme MALLEVILLE
M. CHARLES		M. TOSTAIN		M. LABBEE
Mme STANIEC				
M. BODIOT				M. BERNARD

Commission des Finances, du Personnel, et des Affaires Générales

M. ROMAN	Mme DA SILVA	M. SANTRÉ	M. DEGREVE	M. DECOCQ
Mme ESCANDE	Mme MT ROUGERIE	M. PLANCKE		M. SAVOYE
M. VICOT		Mme BOCQUET		M. SINAGRA
M. FREMAUX				
Mme CAPON				M. BERNARD

Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté

M. de SAINTIGNON	Mme ROUGERIE	Mme CARLIER	M. DEGREVE	M. DECOCQ
M. CHARLES	Mme GLEIZER	Mme MERLIN	Mme HENAUT	M. LESERRE
Mme GEORGET	Mme POLIAUTRE	Mme BOUCHART		M. LABBEE
				M. PECHARMAN

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 7 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/920
OBJET

Exercice 2002.
Transferts de crédits.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 15 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements communaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2002

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	60623	020	ALIMENTATION	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	100,00
011	60632	020	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	400,00
011	6068	024	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	300,00
011	6068	30	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21	2188	311	AUTRES	8 099,82
011	6068	823	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	012	64131	823	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	4 800,00
011	6135	311	LOCATIONS MOBILIERES	21	2188	311	AUTRES	158,00
011	61558	823	AUTRES BIENS MOBILIERS	21	2188	414	AUTRES	7 400,00
011	6226	322	HONORAIRES	012	64131	322	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	3 256,00
011	6227	020	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	67	678	020	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	914,69
011	6233	322	FOIRES ET EXPOSITIONS	012	64136	321	INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT	2 389,99

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6236	023	CATALOGUES ET IMPRIMES	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	189,51
011	6237	023	PUBLICATIONS	012	64131	020	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	4 943,44
011	6238	023	DIVERS	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	300,00
011	6238	322	DIVERS	012	64131	322	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	138,22
011	6247	252	TRANSPORTS COLLECTIFS	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	222,80
011	6247	61	TRANSPORTS COLLECTIFS	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1 274,00
011	6247	61	TRANSPORTS COLLECTIFS	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1 992,73
011	6261	020	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	014	74879	01	DOTATION VERSEE	984,69
011	6288	020	AUTRES	012	64131	020	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	10 875,20
011	6288	255	AUTRES	65	6574	212	CONTRAT D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - C.A.T.E. SUBVENTIONS	7 621,95

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	30	AUTRES	012	64131	312	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	2 353,00
011	6288	311	AUTRES	012	64131	312	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	50 322,37
011	6288	311	AUTRES	21	2184	311	MOBILIER	3 430,00
011	6288	311	AUTRES	21	2188	311	AUTRES	16 752,00
011	6288	415	AUTRES	65	6574	61	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	662,25
011	6288	422	AUTRES	012	64131	311	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	2 233,00
011	6288	61	AUTRES	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	100,00
011	6288	823	AUTRES	65	6574	823	ANIMATION ESPACES VERTS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	764,44
011	6288	824	AUTRES	65	6574	824	POLITIQUE DE LA VILLE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	100 000,00
011	6288	90	AUTRES	20	2031	90	FRAIS D'ETUDES	6 107,83

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	637	020	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	51,95
012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	011	6184	90	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	30 000,00
012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	011	6232	020	FETES ET CEREMONIES	38 112,25
012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	65	65736	520	SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - C.C.A.S.	109 202,83
012	64168	90	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	011	60636	020	VETEMENTS DE TRAVAIL	7 000,00
014	7391	520	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS SUR LES SPECTACLES (C.C.A.S.)	65	65736	520	SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - C.C.A.S.	568 690,00
65	6572	824	AIDE AU RAVALEMENT. SUBVENTIONS	65	6572	12	COUREES. PROGRAMME 1998. COUR FLAMENT. REHABILITATION. SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CAL - PACT	20 961,74
65	6574	30	AIDE AUX PROJETS CULTURELS PATRIMONIAUX. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6233	322	FOIRES ET EXPOSITIONS	3 995,00
65	6574	30	SOUTIEN RENFORCE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS	011	6288	312	AUTRES	23 656,00
65	6574	33	ACTION CULTURELLE. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	025	AIDES AUX ASSOCIATIONS. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1 524,49

- - 12

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	40	SPORTS ET JEUNESSE.MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	025	AIDES AUX ASSOCIATIONS. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1 524,49
65	6574	422	SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE	65	6574	422	ACTIONS LIEES A L'ENFANCE. SUBVENTIONS	12 758,91
65	6574	422	SUBVENTION AU FONDS DE COOPERATION DE JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE - F.O.N.J.E.P. - ANIMATION	65	6574	422	ACTIONS LIEES A L'ENFANCE. SUBVENTIONS	10 000,58
65	6574	422	CAMPS AUTONOMES JEUNES. SUBVENTIONS	65	6574	422	PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	19 212,00
65	6574	422	EQUIPEMENTS DE PROXIMITE. SUBVENTIONS A DIVERS BENEFICIAIRES	65	6574	90	MESURES POUR L'EMPLOI. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	30 490,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	011	60623	251	ALIMENTATION	15 347,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	011	60632	40	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	29 982,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	011	60636	251	VETEMENTS DE TRAVAIL	13 000,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	011	60636	255	VETEMENTS DE TRAVAIL	3 000,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	011	6067	212	FOURNITURES SCOLAIRES	36 000,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	011	6068	211	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 000,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	011	6068	422	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	36 000,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	011	6132	422	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 500,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	011	61558	251	AUTRES BIENS MOBILIERS	10 000,00
65	6574	64	CONTRAT ENFANCE. SUBVENTIONS	011	6288	422	AUTRES	3 049,00
65	6574	64	CONTRAT ENFANCE. SUBVENTIONS	014	74879	01	DOTATION VERSEE	28 086,17
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	65	6574	212	CONTRAT D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - C.A.T.E. SUBVENTIONS	13 378,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	21	2188	212	AUTRES	14 000,00
65	6574	94	AIDES AUX COMMERCES ET AUX SERVICES MARCHANDS. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	61	SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	24,00
65	6574	94	PROMOTION DES MARCHES. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	20	2031	91	FRAIS D'ETUDES	2 552,53

- 14 -

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
67	6713	72	SECOURS ET DOTS	011	63512	01	TAXES FONCIERES	10 793,00
67	6714	024	BOURSES ET PRIX	65	6574	025	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	120,00
67	6714	024	BOURSES ET PRIX	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	43,00
67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	011	6135	30	LOCATIONS MOBILIERES	10 920,94
67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	011	6236	023	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 907,62
67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	011	6283	30	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 312,61
67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	012	64131	020	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	14 358,76
67	6748	422	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	23	2315	024	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 781,10

1 - 15

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
20	2031	020	FRAIS D'ETUDES	23	2313	020	CONSTRUCTIONS	18 370,00
21	2183	212	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	20	205	212	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	1 905,00
21	2183	64	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	20	205	020	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	5 017,32
23	2312	823	TERRAINS	21	2188	020	AUTRES	3 170,00
23	2313	020	CONSTRUCTIONS	20	2031	020	FRAIS D'ETUDES	3 803,28
23	2313	212	CONSTRUCTIONS	21	2188	213	AUTRES	600,00
23	2313	213	CONSTRUCTIONS	21	2188	213	AUTRES	309,00
23	2313	311	CONSTRUCTIONS	21	2135	020	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	234,00
23	2313	311	CONSTRUCTIONS	21	2183	020	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	9 040,00
23	2313	311	CONSTRUCTIONS	21	2183	311	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	13 945,00

1 - 19

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
23	2313	311	CONSTRUCTIONS	21	2188	311	AUTRES	10 672,00
23	2313	422	CONSTRUCTIONS	21	2188	020	AUTRES	1 100,00

17

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2002

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6232	510	FETES ET CEREMONIES	65	6574	510	SUBVENTION AU CENTRE DE SOINS PAUL CLERMONT	23,71
65	6574	523	SUBVENTIONS	65	6574	510	SUBVENTION AU CENTRE DE SOINS PAUL CLERMONT	5,29

19

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2002

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
011	6288	422	AUTRES		28 086,17

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2002

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET DE LOMME

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
011	6261	020	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		984,69

1 23

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/921
OBJET

Gestion de la trésorerie.
Constitution d'une ligne de trésorerie
pour l'année 2003.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/941 du 14 décembre 2001, le Conseil Municipal a décidé constitution, auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES, d'une ligne de trésorerie pour l'année 20(d'un montant de 30.490.000 €.

Cette ligne de trésorerie expire le 31 décembre 2002. Il convient par conséquent de renouveler pour l'année 2003. Un appel à la concurrence a donc été lancé.

Six organismes bancaires ont été contactés et ont répondu. Deux options sont proposées :

- déblocage des fonds par chèque compensable sur place,
- déblocage des fonds par virement.

Eu égard à ce qui précède et après examen par la Commission des Finances, du Personn et des Affaires Générales, réunie le 15 novembre 2002, nous vous prions de retenir Natexis Banque Populaires et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - Afin de financer ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de Lille décide d contracter auprès de Natexis Banques Populaires une ouverture de crédit d'un montant maximum de 30.490.000 € dans les conditions suivantes :

* Versements par chèque et remboursements par virement.

* Durée : 365 jours à compter du 1er janvier 2003.

* Appel des fonds : formulé par téléphone, confirmé par télécopie, avant 10 heures. Le chèque est mis à la disposition du Comptable dans un délai d'une heure. Seuil minimum : 150.000 €.

* Remboursement : formulé par télécopie avant 12 heures pour un virement émis avant 14 heures.

* Indices de référence : T4M, EONIA, EURIBOR 1 mois.

* Marge : nulle.

* Dates de valeur : sur les appels de fonds : J + 1.
sur les remboursements : le jour de la constatation n'est pas inclus dans le décompte des intérêts.

* Réfaction de marge de 0,10 ou 0,20 % si le cumul des tirages atteint respectivement 7 et 10 fois le montant de la ligne.

* Frais, commissions : néant.

* Perception des intérêts : annuelle, sans capitalisation ; les intérêts sont payables dans un délai de 20 jours ouvrés à compter de la réception du décompte ; ils sont calculés mensuellement selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 405 jours.

* Autres prestations :

Relevé de comptes mensuels retraçant les mouvements de la période, les montants des soldes d'encours en début et fin de période, les taux et le montant des intérêts.

Article 2 - Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire, Délégué aux Finances, à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Natexis Banques Populaires.

Article 3 - Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire, Délégué aux Finances, à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de Natexis Banques Populaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 26 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/922
OBJET

Débat d'Orientation Budgétaire 2003

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La loi relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 prévoit, dans son article 11, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Madame le Maire ayant émis le souhait de présenter le budget primitif 2003 au cours du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, ce débat, dans le strict respect de la loi susvisée, vous est présenté sur la base des éléments suivants.

Sur le fond, ce débat doit prendre en compte trois éléments fondamentaux :

- les effets de l'environnement législatif, notamment la loi de Finances rectificative 2002 et celle relative à 2003 qui affectent principalement les ressources des collectivités territoriales.

- les données internes à la gestion de la collectivité qui affectent à la fois les ressources et les charges.

- les conséquences de ces deux premiers éléments sur la politique budgétaire 2003 autour de trois thèmes majeurs :
  - quelles marges de manœuvre ?
  - quelle politique fiscale ?
  - quelles priorités budgétaires ?

I – Les données exogènes : les lois de Finances et leurs conséquences

Le projet de loi de finances pour 2003, dont certains éléments (régularisations de DGF de 2001) sont intégrés dans la loi de Finances rectificative pour 2002 ne sont pas sans conséquences, immédiates et à terme, sur les transferts attendus par les collectivités territoriales de l'Etat.

Le projet de loi de finances pour 2003 pose en effet, le problème des abondements décidés lors de la précédente législature, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale et de la volonté affichée par le Gouvernement de sortir « en sifflet » de cette politique d'abondement qui a notamment permis à la Ville de Lille de voir sa part de Dotation de Solidarité Urbaine plus que doubler depuis 1996 (15 MF en 1996 – 38,6 MF en 2002).

L'objectif du gouvernement est en effet de passer d'un abondement de 145 M€ en 2002 à 37 M€ en 2003, soit – 108 M€ en amortissant cette diminution par l'affectation cette année de la régularisation de DGF 2001 qui ... normalement aurait dû être reversée aux différentes collectivités locales en complément de leur dotation 2001.

Dans un tel contexte, l'indice d'évolution forfaitaire de la DGF 45,4 M€ à Lille) devrait être fixé à 50 % de la DGF indexée entre 2002 et 2003 (2,29 %) soit 1,14702 % ce qui, premier élément intéressant l'équilibre financier des collectivités territoriales est inférieur de 0,36 % à l'inflation prévisionnelle : -160 K€ pour Lille sans présumer de la perte résultant de ce qui aurait dû être la régularisation de DGF 2001.

Autre élément préoccupant : le projet de loi de Finances pour 2003 ne prévoit pas de coefficient d'actualisation des bases fiscales (1 % en 2001 sur les propriétés bâties à usage d'habitation et commercial) sensé prendre en compte l'inflation.

Si cette disposition demeurait étrangère à la loi de Finances, se serait une perte de 700 K€ pour le budget lillois.

Enfin, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, qui est traditionnellement la variable d'ajustement du contrat de croissance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités territoriales, évolue depuis plusieurs exercices à la baisse.

Cette dotation correspondant à la compensation par l'Etat de l'abattement de 16 % des bases de taxe professionnelle et de la réduction de la fraction imposable des salaires continue d'être perçue, même après la TPU, par la commune.

Auparavant, Lille percevant la Dotation de Solidarité Urbaine, les effets de ces réductions étaient amortis par des dispositions spéciales qui n'ont pas été reprises dans la loi de Finances pour 2003.

L'ensemble des collectivités devrait donc subir une refaction de :

- 5,87 % sur la DCTP de 16 % : - 269 K€ pour Lille
- 3,01 % sur la part salaire : - 44 K€ pour Lille

Enfin, derniers éléments préoccupants du projet de loi de Finances qui remet en cause un certain nombre de dispositifs.

⇨ la sortie du dispositif « emplois-jeunes » où la Ville pouvait escompter (cf. circulaire de Mme GUIGOU de 2002) une aide de 770 000 €uros.

⇨ enfin, même si cet élément n'a pas de conséquence directe sur les ressources de la collectivité, il faudra être particulièrement vigilant à toute modification, par ailleurs annoncée, des politiques de degrèvement en faveur des contribuables les plus défavorisés.

L'ensemble de ces éléments qui concernent sensiblement 80 % de nos recettes de fonctionnement induit mécaniquement des transferts qui, toutes choses étant égales par ailleurs, ne pourraient trouver de solutions que par un accroissement fiscal, contraire à la politique menée depuis plusieurs années.

II – Les données internes à la gestion de la collectivité.

Elles concernent à la fois les dépenses et les recettes.

Au niveau des recettes, alors que nous ne pouvons que subir les décisions de la loi de Finances au niveau des concours de l'Etat (cf. Supra) et que notre « marge » fiscale est aujourd'hui largement conditionnée par la volonté de ne pas trop accroître des impôts locaux, dont l'injustice n'est plus à démontrer, et de faciliter l'intégration fiscale lommoise, nous travaillons actuellement sur une réforme de fond de notre politique tarifaire autour de 4 axes majeurs.

① harmonisation des conditions de tarification

② positionnement des tarifs lillois et recadrage éventuel de ceux-ci

③ création d'une tarification différenciée entre lillois et non lillois pour les services publics facultatifs

④ harmonisation tarifaire et à service égal entre la Ville de Lille et ses communes associées.

Ce chantier connaîtra son aboutissement au printemps 2003 et devrait se traduire par la prise d'une seule délibération annuelle reprenant l'ensemble des tarifs des services publics de la collectivité.

Au niveau des dépenses, nous évoquerons un constat et un objectif.

Préalablement, il faut se souvenir que le service de la dette et les dépenses de personnel représentent, pour la Ville de Lille, respectivement 17 % et 50 % des recettes de fonctionnement.

Dès lors, il paraît évident que ces deux postes budgétaires, de par leur poids relatif, représentent un enjeu majeur pour la construction du budget.

Sur l'endettement, un constat : celui du désendettement de la collectivité qui nous permettra de réaliser une politique d'investissement ambitieuse, en usant éventuellement de techniques financières, de manière à poursuivre la réduction de la part des charges de l'emprunt dans le poids total de nos dépenses.

L'hypothèse dans laquelle nous nous inscrivons aujourd'hui représente une économie nette pour la Ville entre 2002 et 2003 de 1,9 M€ (12,5 MF).

Sur le personnel, l'enjeu est double :

⇨ assurer une évolution globale compatible avec nos contraintes de recettes (fiscalité, transferts de l'Etat).

⇨ tenir nos engagements en matière d'intégration des emplois jeunes pour lesquels, il s'agit, au delà du désengagement de l'Etat au travers de la loi de Finances pour 2003, de pérenniser un certain nombre de nouveaux services aux citoyens que ce dispositif a permis de concrétiser.

En la matière, notre hypothèse actuelle de travail se fonde sur une évolution en masse des dépenses de personnel de + 3,8 % soit un effort financier de + 4,4M€ (29 MF).

Cette hypothèse comprend, bien évidemment, l'intégration de 130 emplois jeunes.

Parallèlement, la Ville enregistre certaines réductions de dépenses liées à ses efforts de gestion ou à la renégociation, dans le cadre de nouveaux dispositifs législatifs, de certains engagements contractuels (ex : LOSC).

III – Quelle politique budgétaire pour 2003 ?

A – quelles marges de manœuvre ?

L'appréciation des marges de manœuvre est différente en investissement et en fonctionnement.

Le désendettement « très pentu » permet de tenir nos objectifs d'investissement (150 MF d'emprunts par an) et de remplir, en la matière, les objectifs du programme municipal sur la durée du mandat 2001-2007.

En section de fonctionnement, les éléments externes et préoccupants nous contraignent à des arbitrages budgétaires difficiles.

B – quelle politique fiscale ?

Sans conséquence sur la suite du débat et la réponse à la question posée, il y a lieu de recadrer le débat fiscal relatif à la fois « sur la sur-fiscalisation lilloise » en rappelant une certaine réalité historique relative à la détermination initiale des bases fiscales propres au Département du Nord et en repositionnant au moyen d'éléments objectifs cette fiscalité.

La situation des bases de la fiscalité directe locale de l'ensemble du Département est particulière, dans la mesure où **les valeurs locatives sont très nettement inférieures** à la moyenne nationale. Cette faiblesse résulte des méthodes d'évaluation retenues en 1970. En reprenant les données de la DGCL de 2001, on observe qu'en moyenne les bases de Taxe d'habitation par habitant sont **de 503 Euros dans le Nord-Pas de Calais** (680 Euros pour les communes de 100.000 à 300.000 habitants), **contre une moyenne nationale par habitant de 890 Euros** (922 Euros pour les communes de même strate démographique). Pour les communes de même importance, la moyenne régionale présente un écart de 242 euros, soit -26%. par rapport à la moyenne nationale.

Une étude menée sur 5 autres grandes communes de France, membres d'une communauté urbaine, fait apparaître un différentiel important de valeur locative moyenne :

Lille	1 491 euros		
Bordeaux	2 839 euros		
Strasbourg	2 122 euros		
Lyon	2 640 euros	soit une moyenne de	2 239 euros
Brest	2 263 euros		
Rennes	2 077 euros		

Cette situation joue un rôle important dans les comparaisons de fiscalité entre communes. Or, bien souvent, les analyses comparatives se limitent uniquement au taux fiscal, ce qui pénalise les communes de notre département.

La faiblesse des bases explique **le niveau élevé des taux fiscaux du Nord**. Ainsi, la DGCL met au regard des bases, les taux de la région Nord- Pas de Calais. Il en ressort un **taux moyen régional de taxe d'habitation de 21,53% contre 13,55% pour la moyenne nationale, et un taux moyen régional de taxe foncière sur les propriétés bâties de 22,90% contre 17,27% pour la moyenne nationale**.

Par ailleurs, il faut considérer qu'un grand nombre de contribuables lillois bénéficient de dégrèvements et d'exonérations de leur taxe d'habitation. En 2001, 65.339 articles du rôle ont disposé de ces mesures, sur un total d'articles de 115.666, soit 56%.

Données 2001	Nombre d'articles	Montant en euros des dégrèvements
Exonération totale	3 850	1 504 532
Dégrèvement RMI	875	77 947
Cotisations < à 12 euros		
Autres exonérations (Gestionnaire de foyers, et Pers de + de 60 ans veuves, invalides ou titulaires de l'allocation Adultes Handicapés dont les revenus n'excede pas une certaine limite)	10 462	5 100
Dégrèvement par rapport au niveau du revenu	9 980	3 972 229
Dégrèvement total des cotisations	40 172	12 879 562
Dégrèvement partiel		
TOTAL	**65 339**	**18 439 370**

Il conviendra d'être particulièrement attentif à toute disposition de la Loi de Finances susceptible de revoir à la baisse ces politiques d'exonération ou de dégrèvement imaginées pour pallier l'injustice de la taxe d'habitation.

Ceci étant exposé pour la clarté du débat, une question majeure se pose en matière fiscale :

⇨ face au désengagement de l'Etat en matière de transferts financiers, de remise en cause de mesures d'accompagnement de dispositifs (emplois-jeunes), d'abandons de compétence, la commune peut-elle encore dégager des marges de manœuvre permettant de tenir un objectif de modération fiscale sans remettre en question les services publics de proximité rendus au citoyen lillois ?

C'est la philosophie que nous prônons, en la matière depuis plusieurs années, avec des réductions significatives des taux des impôts ménage.

La maîtrise de l'endettement et la poursuite de la maîtrise des charges de gestion sont une réponse mais il faudra aller au bout de l'arbitrage budgétaire définitif pour répondre définitivement à cette question.

Quelles priorités budgétaires ?

Ces priorités s'inscrivent dans le cadre défini par notre programme municipal : Bien dans sa ville, Mieux dans sa vie autour des 4 thèmes majeurs que nous avons proposé autour :

- de la qualité de vie,
- d'une ville soucieuse du bien être de tous ses habitants,
- du développement harmonieux de l'ensemble des composantes de la cité,
- de la concertation.

Notre ambition dans ce cadre est notamment de réaffirmer notre volonté de privilégier la proximité et le service public de qualité.

Le budget 2003 est après 2001 et 2002, une nouvelle étape de ce devenir, de cette ambition collective.

C'est cette déclinaison que nous souhaitons promouvoir tant en investissement, qu'en fonctionnement et malgré des marges de manœuvre contraintes, au travers du budget primitif 2003.

Actuellement, les arbitrages budgétaires internes, mais surtout les conséquences de la discussion de la Loi de Finances devant le Parlement devraient nous permettre de déterminer rapidement nos marges de manœuvre et de décliner de façon ciblée, nos objectifs prioritaires de proximité pour 2003.

Le Conseil Municipal prend acte.

VILLE DE LILLE 33 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/923
OBJET

Patrimoine en Musique
Saison 2002/2003
Programmation

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Depuis sept ans, le service culturel de la Mairie de Lille initie une saison musicale intitulée « Patrimoine en Musique » qui allie la musique et les lieux patrimoniaux lillois.

Pour la saison 2002/2003, la programmation sera la suivante :

- Mardi 21 Janvier 2003 : HUELGAS Ensemble
  salle des Malades – Hospice Comtesse

- 14, 15 et 16 mars 2003 : week-end des polyphonies de la Méditerranée
  Auditorium du Conservatoire –
  Eglise Ste Catherine

- 17 mai 2003 : HUELGAS Ensemble

La saison 2003 sera financée par la part Ville à hauteur de 65.553,08 € / 430.000 F (sous réserve d'approbation de ce budget par le Conseil Municipal).

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 Novembre 2002, nous sollicitons donc l'autorisation :

- d'organiser cette saison avec les artistes concernés et d'en assurer le paiement des frais de cachets, d'hôtels, de voyages, de location de matériel technique, de personnel et de repas ;

- de prévoir l'admission, en temps opportun, de ces recettes sur les crédits correspondant à « Patrimoine en Musique » - enveloppe 7258 – chapitre 011 – article 6288 – fonction 311.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/924
OBJET

Tarification
« Patrimoine en Musique »
Saison 2002/2003

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la saison 2002/2003 de « Patrimoine en Musique », nous prévoyons les prix d'entrée suivants :

- 10 € tarif plein
- 7 € tarif réduit (groupe, étudiant, demandeurs d'emploi, carte vermeil)
- gratuit moins de 15 ans accompagnés
- 20 € tarif exceptionnel 4 concerts du week-end autour de la Méditerranée

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 Novembre 2002, nous sollicitons donc l'autorisation :

- d'appliquer ces tarifs pour tous les concerts de la saison 2002/2003
- une somme correspondante sera inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre 011 – enveloppe 7258 – article 6228 – fonction 311.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE — 35 — EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/925
OBJET

Catalogue Kijno
Vente des exemplaires
Situation –

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 15 mai 2000, la Ville de Lille a confié à la Réunion des Musées Nationaux la distribution du catalogue édité à l'occasion de la rétrospective du peintre, rétrospective programmée au Palais des Beaux-Arts du 12 mai au 16 octobre 2000.

Par délibération en date du 9 juillet 2001, la Ville de Lille a souhaité accorder une remise de 35 % sur le prix TTC du catalogue (180 F ou 27,45 €) aux librairies et galeries.

Le catalogue a eu un tirage de 2000 exemplaires (délibération du 7/2/2000) dont 600 ont été remis gracieusement à l'artiste, sa famille, les prêteurs invités au vernissage et 224 au protocole de la Ville de Lille pour les divers accueils de personnalités.
800 exemplaires ont été vendus par la librairie du Palais des Beaux-Arts (RMN) au tarif fixé dans la délibération du 15 mai 2000 et 200 exemplaires ont été vendus en 2002 à la Galerie Antonio SAPONE au taux préférentiel tel qu'apparaissant dans la délibération du 9 juillet 2001.

Le solde, soit 176, est actuellement entreposé à la bibliothèque du Palais des Beaux-Arts.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 Novembre 2002, nous sollicitons :

. l'autorisation, compte tenu de toutes ces précisions, d'encaisser le produit de ces ventes tant avec la Réunion des Musées Nationaux conformément à nos accords qu'avec la Galerie SAPONE ;

. l'autorisation de continuer la vente au tarif normal de 27,45 € pour les particuliers ou de 17,84 € pour les galeries ou librairies spécialisées et ce pour les 176 exemplaires en stock.

. une somme correspondante sera inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre 011 – enveloppe 7258 – article 6228 – fonction 311.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/926
OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
Accès aux collections permanentes du Musée-gratuité pour tous le premier dimanche de chaque mois

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Il ne sera pas pratiqué de droit d'entrée pour la visite des collections permanentes du musée d'Histoire Naturelle le Ier dimanche de chaque mois, ceci conformément à la circulaire ministérielle de juin 1999 et pour assurer l'accès gratuit à l'ensemble des 3 musées municipaux, ce jour là.

Un droit d'entrée sera néanmoins demandé, pour la visite des expositions temporaires en cours.

Cette mesure prendra effet à partir du Ier janvier 2003

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir adopter cette disposition qui sera prise en compte par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 37 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/927
OBJET

Patrimoine en Musique 2002
Subvention à l'Association
Domaines Musiques

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des Chorales de Noël en décembre 2002, la Ville de Lille organisera le dimanche 15, en partenariat avec Domaines Musiques, une manifestation avec orgue, 100 à 150 cuivres et 200 choristes, sur les marches de l'Opéra.

La Ville de Lille souhaiterait verser à Domaines Musiques une subvention de 9.146,94 € correspondant aux frais liés à cette manifestation sur un budget global de 21 346 € dont vous trouverez le détail ci-joint.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 Novembre 2002, nous vous demandons donc l'autorisation de régler cette somme à Domaines Musiques.

Cette somme sera imputée sur la ligne « Aide aux projets Culturels Patrimoniaux » enveloppe 3252 – article 6574 – fonction 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 38 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/928
OBJET

Journées du Patrimoine 2002 -
Attribution de subventions - complément

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des Journées du Patrimoine qui ont eu lieu les 21 et 22 septembre derniers, les quartiers de Lille-Sud et de Moulins sont particulièrement mis à l'honneur ; dans ce contexte, des associations de ces deux quartiers ont proposé des actions spécifiques.

Ainsi, pour Lille-Sud, le Centre Social de l'Arbrisseau a proposé une exposition intitulée "Des Jeunes Acteurs et auteurs lillois s'exposent !". Cette exposition a présenté le travail d'un groupe de jeunes de 11 à 17 ans qui ont travaillé sur l'illustration : du jeu de rôles, du motif initial, de l'autoportrait à la recherche d'un héros, de l'écriture à l'illustration, de la planche à la bande dessinée... Un des objectifs est la réalisation de bandes dessinées. La Ville de Lille souhaite aider ce projet à hauteur de 1874 euros représentant l'encadrement, le transport et le déplacement, les frais de personnel, la location du matériel et les divers frais de gestion relative à l'organisation de cette manifestation.

Pour le quartier de Moulins, la Fédération lilloise des régies techniques de proximité pour le service "Les Animateurs de l'Environnement Urbain" a mis en place pour les journées du Patrimoine, en liaison avec la Mairie de quartier, de nombreuses animations telles expositions, visites d'usines... Elle réalise, par ailleurs, chaque année un certain nombre de fiches explicatives sur les principaux sites patrimoniaux et historiques du quartier de Moulins, fiches mises à disposition du public. Pour ces différentes actions, la Ville de Lille souhaite aider cette association à hauteur de 3053 euros.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 novembre 2002, nous vous demandons donc

- d'autoriser le versement d'une subvention de 1874 euros à l'association "Centre Social de l'Arbrisseau" pour son exposition ; un avenant sera pris à cet effet par le service pilote, en l'occurrence pour cette subvention, le service Jeunesse - Animations.

- d'autoriser le versement d'une subvention de 3053 euros à l'association "Fédération lilloise des régies techniques de proximité" pour le service "Les Animateurs de l'Environnement Urbain" pour les différentes actions mises en place pour les journées du Patrimoine. Un avenant sera pris à cet effet par le service pilote, en l'occurrence pour cette subvention, le service Environnement - Espaces Verts.

Ces sommes seront imputées sur l'enveloppe "Aide aux projets culturels patrimoniaux" - 3252 - chapitre 65 - article 6574 - fonction 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 39 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/929
OBJET

Orgue de St Michel
Restauration
Coût d'objectif
Nouveau plan de financement

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le 10 mai 1999, par délibération n° 99/265, la Ville de Lille acceptait le principe de la restauration de l'orgue de l'Eglise St Michel et le lancement des appels d'offres correspondants, ainsi que le plan de financement tel que présenté à l'époque.

La demande de subvention officielle a été envoyée au CLEB, à la Paroisse St Michel, à l'Association des Amis de l'orgue, à la DRAC et au Conseil Général.

Chaque partenaire prévu sur le plan de financement a confirmé sa participation sauf l'Etat qui vient de nous faire savoir que la Direction de la Musique n'avait plus les moyens de financer une telle opération.

Entre-temps, les appels d'offres ont été lancés et le facteur d'orgues, Monsieur Bernard COGEZ, a été attributaire du marché 10032 notifié le 16 février 2001 pour un montant de 763 575,68 F ou 116.406,36 € /TTC.

Ce projet de restauration doit être mené à son terme, compte tenu de l'intérêt primordial de l'instrument et des besoins nécessités par l'opération « Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture ».

L'Association des Amis de l'Orgue nous a fait savoir que sa participation pourrait être envisagée à la hausse et être portée de 100 KF à 150 KF ou 22.864 € de manière à compenser partiellement la défection de l'Etat.

Le coût d'objectif étant maintenant fixé à 116.406,36 €, Monsieur COGEZ nous ayant fait savoir que sa proposition financière restait valable bien que le délai de 24 mois soit dépassé, on peut présenter le plan de financement sur les bases suivantes :

Association « Les Amis de l'Orgue	22.864
Paroisse St Michel	15.245
CLEB	9.147
Conseil Général	10.672
Ville de Lille	58.478,36
	116.406,36

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 Novembre 2002, nous sollicitons :

- l'autorisation d'inscrire au BP 2003 le nouveau coût d'objectif
- l'acceptation du plan de financement tel que présenté dans la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 40 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/930
OBJET
Restauration de la sacristie de l'église Saint Maurice, rue de Paris, suite au sinistre du 5 mai 2000 - Lancement de l'appel d'offres

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'incendie qui a touché la sacristie Sud-Est de l'église Saint Maurice a fait l'objet d'une délibération N° 00/689 du 10 juillet 2000 autorisant la constitution d'un PAT (Projet Architectural et Technique) par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Les Etudes et dossiers en vue de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, en tranche unique, de la restauration de la sacristie Sud-Est ont reçu l'accord des compagnies d'assurances et de leurs experts.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de restauration de la sacristie suite au sinistre, conformément au code des marchés publics,
- autoriser Madame le Maire à signer les marchés à passer suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué aux achats et marchés publics.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 23 article 2313 fonction 20 enveloppe 17300 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 41 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2002
N° 02/931
OBJET

Etat du Personnel : Création d'un emploi d'attaché – Chargé de mission Lille 2004 – Coordination – Diffusion dans les quartiers

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Missions :

Chargée de mission pour la diffusion de la culture et l'intégration des quartiers lillois dans le cadre de l'année Européenne de la Culture Lille 2004.

Le coût global est fixé à un montant annuel de 29 947,42 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 15 novembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 33 – Nature 64131 – de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 décembre 2002

SOMMAIRE

Pages

- Feuille de présence 43
- Ordre du jour de la séance ..... 44 à 62
- Délibérations ..... 63 à 597

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 10 décembre 2002

Le Conseil Municipal s'est réuni 16 décembre 2002

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MAHIEU, MM. MARCHAND, MAUROY, Mme MERLIN, MM. MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, PLANCKE, Mme POLIAUTRE, MM. QUIQUET, RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Etaient excusés : Mmes MALLEVILLE (pouvoir), PHEULPIN-COQUEL (pouvoir), REDLICH, M. SINAGRA (pouvoir).

ORDRE DU JOUR

	Pages
02/933 – Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.	63
02/1184 – Mission d'information et d'évaluation – Modalités de fonctionnement – Adoption du règlement intérieur.	69
02/1185 – Mission d'information et d'évaluation – Election des membres.	74
02/1187 – Mission d'information et d'évaluation – Politique municipale sur la sécurité – Demande de création.	75
02/1188 – Conseils de Quartier – Vacances de sièges – Désignation de membres.	76
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES	
02/934 – Commune Associée d'Hellemmes – Acomptes sur subventions consenties à divers organismes au titre de l'année 2003.	77
02/935 – Commune Associée d'Hellemmes – Service Extérieur des Pompes Funèbres – Travaux d'inhumations et d'exhumations – Budget Primitif 2003 – Tarification au 1er janvier 2003.	79
02/936 – Commune Associée d'Hellemmes – Association AJONC – Versement d'une subvention.	86
02/937 – Commune Associée d'Hellemmes – Association sportive Hellemmoise – Section Cyclisme - Versement d'une subvention.	87
02/938 – Commune Associée d'Hellemmes – Règlement d'une location des salles de l'Ecole de Musique d'Hellemmes par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale – Admission et réemploi.	88
02/939 – Commune Associée d'Hellemmes – Programmation des 4 Saisons – Concert à l'Eglise Saint-Denis le 15 décembre 2002 – Aide du Conseil Général du Nord – Admission et réemploi.	89
02/940 – Commune Associée d'Hellemmes – Programmation des 4 Saisons – Concert à la salle Léo Lagrange les 18 et 19 octobre 2002 – Aide du Conseil Général du Nord – Admission et réemploi.	90
02/941 – Commune Associée d'Hellemmes – Subventions aux Associations Hellemmoises pour l'année 2002 – Versement du solde.	91

.../...

02/942 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Sportive "Billard Français Hellemmois" – Attribution d'une subvention exceptionnelle. 92

02/943 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Départementale des Francas – Accompagnement du Projet Educatif Local – Versement d'une subvention. 93

02/944 – Commune Associée d'Hellemmes – Amicale des Locataires de l'Epine – Versement d'une subvention exceptionnelle. 94

02/945 – Commune Associée d'Hellemmes – Ecole Herriot – Agrandissement – Procédure d'appel d'offres. 95

02/946 – Commune Associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes. 97

02/947 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Départementale des Combattants et Prisonniers de Guerre – Combattants d'Algérie – Tunisie – Maroc – Territoire d'Outre-Mer (A.D.C.P.G.) – Versement d'une subvention exceptionnelle. 99

02/948 – Commune Associée d'Hellemmes – Crèche L'Amicloterie – Rénovation – Versement d'une subvention par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille – Admission et réemploi. 100

02/949 – Commune Associée d'Hellemmes – Association "Inter'Age Hellemmes" – Versement d'une subvention. 101

02/950 – Commune Associée d'Hellemmes – Amicale du Centre, Section Danse – Versement d'une subvention exceptionnelle. 102

02/951 – Commune Associée d'Hellemmes – Association J'ai raté l'autobus – Versement d'une subvention. 103

02/952 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Le 8 Renversé – Versement d'une subvention exceptionnelle. 104

02/953 – Commune Associée d'Hellemmes – Association La Baraque Foraine – Versement d'une subvention. 105

02/954 – Commune Associée d'Hellemmes – Association La Baraque Foraine – Versement d'une subvention exceptionnelle. 106

02/1186 – Commune Associée d'Hellemmes – Subventions aux associations sportives pour l'année 2003 – Versement d'un acompte. 107

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

02/959 – Commune Associée de Lomme – Avenant n°1 au marché n° 20/801 – Entretien et rénovation de l'éclairage public. 108

.../...

02/960 – Commune Associée de Lomme - Technologies de l'Information et de la Communication – Dossier Eur@cité - Projet Lomme Ville Numérique. 109

02/961 – Commune Associée de Lomme - Révision du Plan dOccupation des Sols - Complément d'information à destination de Lille Métropole Communauté Urbaine. 112

02/962 – Commune Associée de Lomme - Contrat de Ville - programme 2003. 114

02/963 – Commune Associée de Lomme - Centre d'Action Sociale de Lomme – Section du CCAS de Lille - Subvention de fonctionnement. 116

02/964 – Commune Associée de Lomme – Avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale Lommois - Exercice 2003. 117

02/965 – Commune Associée de Lomme – Avances sur les subventions consenties aux associations au titre de l'année 2003. 118

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

02/968 – Renouvellement de la cotisation de la Ville à l'association "Lille Place Financière". 120

02/969 – Participation financière de la ville aux frais d'organisation du PIX Festival 2002 – Subvention à l'Association l'Arc Numérique. 122

02/970 – Faubourg des Modes – Charte de la Résidence de Création. 124

02/971 – Union Syndicale "Groupe des 10" région Nord – Subvention. 126

POLITIQUE DE LA VILLE

02/972 – Politique de la Ville - Convention avec les associations percevant plus de 23.000 euros de la part de la Ville. 127

02/973 – Politique de la Ville - Programme complémentaire d'actions pour les quartiers. 129

02/974 – Contrat de Ville - Programmation 2002 - Fonds d'Initiatives Habitants – Subventions. 132

MEDIATION

02/975 – "Maison de la Médiation et du Citoyen" - Association Léo Lagrange – Consommation Nord" – Demande de subvention. 134

02/976 – "Maison de la Médiation et du Citoyen" - Association "Solidarité aux Femmes et aux Familles d'Ici et d'Ailleurs" (S.A.F.F.I.A.) – Demande de subvention. 135

02/977 – "Maison de la Médiation et du Citoyen" – Association "Les Enfants du Dimanche" – Demande de subvention. 136

COMMERCE

02/978 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subventions dans le cadre des animations commerciales de fin d'année. 137

02/979 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subventions dans le cadre de la Semaine du Goût 2002. 140

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

02/980 – Relèvement des droits de voirie "travaux" pour l'année 2003. 142

02/981 – Relèvement des droits de voirie "terrasse" pour l'année 2003. 145

02/982 – Relèvement des droits de voirie "commerce" pour l'année 2003. 148

02/983 – Relèvement des droits de voirie "fêtes et manifestations" pour l'année 2003. 151

MARCHES DE PLEIN AIR

02/984 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille - Promotion des marchés de plein air - Stratégie de redynamisation de la structure commerciale de l'activité non sédentaire - Etude commerciale et de communication. 154

02/985 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Association Wazemmes Nouvelle Aventure. 157

02/986 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDECNS). 159

INSERTION – LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - R.M.I.

02/987 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale – Lutte contre les exclusions. 160

02/988 – Programme "Insertion" - Appui au Centre d'Insertion des Bois-Blancs Régie Technique – Chantier école de Bâtiment Partenord/Commune associée de Lomme. 161

MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

02/989 – Aide à l'accompagnement de la démarche de contractualisation avec les Equipements de Proximité Lillois - Subvention à la Fédération des Centres Sociaux - Versement du solde. 163

02/990 – Equipements de proximité - Maisons de Quartier - Annulation partielle de la délibération n° 01/922 du 14 décembre 2001. 164

02/991 – Associations Partenaires du Quartier du Faubourg de Béthune – Attributions de subventions au titre de l'année 2003. 165

02/992 – Centre Social Intercommunal "La Maison du Chemin Rouge" – Convention. 167

02/993 – Equipements de proximité - Maisons de Quartier - Conventions de préfiguration de contrats d'objectifs - Versements d'acomptes de subventions. 168

02/994 – Equipements de proximité - Maisons de Quartier - Versements de diverses subventions - Avenants aux conventions du 26 décembre 2001. 172

02/995 – Groupe Scout Isla Lille - Versement de subventions au titre de l'année 2002 – Avenant à la convention du 28 mars 2002. 178

PROJETS ASSOCIATIFS

02/996 – Projets Associatifs – Subventions aux associations. 180

FINANCES

02/997 – Dotations complémentaires et nouvelles – Exercice 2002 – Décision modificative n° 5. 183

02/998 – Exercice 2002 - Transferts de crédits. 193

02/999 – Pouponnière Municipale – Exercice 2002 – Décision modificative n° 2. 228

02/1000 – Débat d'Orientation Budgétaire 2003. **(Information orale).**

02/1001 – Budget Primitif 2003 – Programmes d'équipement – Loi du 5 janvier 1988 – Article 15 - Autorisation d'ouverture de crédits. 229

.../...

02/1002 – Associations – Avances sur subventions 2003. 232

02/1003 – Collège Franklin - Organisation d'un voyage pédagogique en Ukraine du 5 au 14 avril 2003 - Subvention exceptionnelle. 233

02/1004 – Association pour Adultes et Jeunes Handicapés - Organisation d'un congrès national à Lille les 27 et 28 juin 2003 - Subvention exceptionnelle. 234

02/1005 – Institut de biologie de Lille - Organisation d'un congrès mondial sur le diabète à Lille du 22 au 24 août 2003 - Subvention exceptionnelle. 235

02/1006 – Régie Mairie de Quartier du Centre - Admission en non valeur. 236

DECENTRALISATION

02/1007 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers. 237

02/1008 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers. 244

ASSURANCES

02/1180 – Contrat d'assurances portant sur les expositions temporaires. 255

PERSONNEL

02/1009 – Organisation Syndicale Locale - Convention de financement. 256

02/1010 – Etat du personnel - Création d'un emploi de technicien au Pôle Qualité et Développement de la Ville - Environnement et Espaces Verts - Bureau d'études Espaces Verts - Etudes paysagères. 257

02/1011 – Etat du personnel – Création d'un emploi d'ingénieur subdivisionnaire chargé de projet en environnement et développement durable au Pôle Qualité et Développement de la Ville – Environnement et Espaces Verts – Mission Agenda 21. 258

02/1012 – Etat du personnel - Création d'un emploi d'ingénieur sécurité des systèmes d'information à la Direction Moyens des Services - Systèmes d'Information. 259

02/1013 – Etat du personnel - Création d'un emploi de vétérinaire à temps non complet (17 heures 30) - Services à la Population - Parc Zoologique. 261

02/1014 – Etat du personnel - Création d'un emploi de technicien de maintenance des équipements informatiques, multimédia et Internet dans les écoles lilloises – Pôle Moyens des Services - Systèmes d'Information. 262

.../...

02/1015 – Création et suppression d'emplois - Filière culturelle artistique. 263

02/1016 – Etat du personnel - Transformation d'un emploi de rédacteur en emploi d'attaché, collaborateur du Directeur Général Adjoint – Services à la Population. 266

02/1017 – Etat du personnel - Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - Direction des Finances et Achats. 267

02/1018 – Etat du personnel - Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail des emplois à temps non complet. 268

02/1019 – Personnel Municipal - Attributions vestimentaires. 269

02/1020 – Etat du personnel - Création de deux emplois d'éducateurs des Activités Physiques et Sportives - Commune associée d'Hellemmes - Pôle Vie Collective et Citoyenneté - Sport - Piscine. 283

02/1021 – Logement de fonction - Emploi de Directeur du Conservatoire National de Région. 284

PROPRETE

02/1022 – Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Demande de remise gracieuse de Melle VERDONCK Barbara. 285

ETAT CIVIL - CIMETIERES

02/1023 – Service Extérieur des Pompes Funèbres - Travaux d'inhumations et d'exhumations – Adoption du Budget Primitif 2003 - Tarification au 1er janvier 2003. 286

02/1024 – Concessions et droits divers dans les cimetières - Tarification au 1er janvier 2003. 294

SPORT

02/1025 – Subventions aux Clubs de Haut-Niveau : Lille Métropole Hockey Club, ASPTT, Tennis Club Lillois, Lille Université Club – Troisième répartition. 297

02/1026 – Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation. 298

02/1027 – Aide aux clubs conventionnés et autres clubs - Subventions de fonctionnement – Première répartition - Année sportive 2002-2003. 301

02/1028 – Accueil de personnes handicapées - Subvention attribuée à une association. 377

.../...

02/1029 – Club House du Complexe Sportif Youri Gagarine dans le quartier des Bois-Blancs – Convention d'utilisation avec le Racing Club des Bois-Blancs - Football. 378

02/1030 – Diverses manifestations sportives - Convention entre la Ville de Lille et la Société ACODYS. 379

02/1031 – Courts de tennis Marcel Bernard dans le quartier du Faubourg de Béthune – Réfection des étanchéités en toiture - Appel d'offres. 381

02/1032 – Complexe Sportif Jean Bouin dans le quartier de Moulins – Réfection du terrain synthétique - Avenant. 382

02/1033 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Deûle – Première répartition - Année 2003. 383

02/1034 – Création d'une piste de Roller, boulevard de l'Usine à Fives – Avenant. 384

02/1035 – Association de majorettes - Attribution de subvention de fonctionnement. 385

02/1036 – Championnats du Monde d'Athlétisme Handisport - Convention. 386

02/1037 – Pôle Sportif du site de l'E.P.D.S.A.E. - Appel à concepteur. 387

02/1038 – Salle Lestiboudois dans le quartier de Vauban - Réfection des étanchéités en toiture – Appel d'offres. 388

02/1039 – Halle de Sports Jean Bouin dans le quartier de Moulins - Avenant au contrat de maître d'oeuvre. 389

02/1040 – Terrains de sports collectifs avenue Delecaux - Convention d'utilisation avec le Conseil Régional et le Lycée d'Enseignement Général et Technique Jean Perrin. 391

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

02/1041 – Maison de la Nature et de l'Environnement - Convention d'attribution des subventions pour l'exercice 2003. 392

02/1042 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association "Coordination Mammalogique du Nord de la France". 393

02/1043 – Fourniture de produits de l'agriculture destinée au fonctionnement des services municipaux de Lille, Lomme et Hellemmes - Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert - Modification des minima et maxima et du nombre de lots. 394

.../...

02/1044 – Entretien des vasques à fleurs et de massifs floraux sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes - Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert 396

02/1045 – Fleurissement pluri-annuel de la Ville - Plantation de bulbes de jonquilles, narcisses et jacinthes dans divers places et ronds points. 398

02/1046 – Convention avec l'Association ARCHIPEL relative à l'occupation de parcelles de terrain rue de la Plaine. 399

02/1047 – Entretien des vasques à fleurs et de massifs floraux sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes - Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert - Prolongation de la durée du marché de 6 mois. 400

02/1048 – Contrat de plan Etat-Région 2002-2006 - Convention d'exécution – Requalification des autoroutes urbaines - Protections phoniques (A25 – BP Sud de Lille) du secteur Jardin Botanique. 401

AMENAGEMENT DES TEMPS

02/966 – Aménagement des Temps – Convention triennale Etat/Ville. 403

URBANISME

02/1049 – Opération Arsenal des Postes - Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte-rendu d'activités au concédant. 404

02/1050 – Opération Centre Commercial Concorde - Traité de concession à la SORELl – Approbation du compte-rendu d'activités au concédant. 405

02/1051 – Opération Exide-Europe - Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte-rendu d'activités au concédant. 406

02/1052 – Bureau de poste de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte-rendu d'activités au concédant. 407

02/1053 – Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte-rendu d'activités au concédant. 408

02/1054 – Immeuble 84, rue de Trévise - Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte-rendu d'activités au concédant. 409

02/1055 – Architecture et Maîtres d'ouvrage - Club Régional Nord/Pas-de-Calais – Adhésion de la Ville de Lille. 410

02/1056 – Modification du P.O.S. : suppression d'un secteur de parc et création d'un emplacement réservé pour un nouvel espace vert. 411

.../...

ACTION FONCIERE

02/1057 – Opération "MAISONS EN VILLE" - Vente par la Ville au profit de la SCI Maisons en Ville de diverses parcelles sises Cour Lambert, rues d'Avesnes et Lamartine à Lille. 412

02/1058 – Immeuble sis à Lille 19, rue de l'Amiral Courbet - Achat par la Ville à la Société Civile Immobilière de la Becque 413

02/1059 – Immeuble sis à Hellemmes, 163 rue Roger Salengro - Achat par la Ville de Lille aux héritiers de Madame LEFEBVRE. 414

02/1060 – Fives Cail Babcock - Convention d'occupation précaire 415

02/1062 – Terrains sis à Villeneuve d'Ascq, boulevard de l'Ouest - Achat par la Ville de Lille à la Commune de Villeneuve d'Ascq. 416

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

02/1063 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. 417

02/1064 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. 418

ECLAIRAGE PUBLIC

021065 – Maintenance des installations d'éclairage public de la Ville de Lille – Marché de prestation de services sur appel d'offres ouvert – Avenant n° 4. 419

02/1066 – Dévoiement du réseau d'éclairage public dû à l'enfouissement par LMCU des colonnes de tri sélectif - Signature d'une convention. 420

02/1067 – Nouveau Boulevard Périphérique Est de Lille - Eclairage public du Parc des Dondaines - Signature d'une convention avec la DDE du Nord. 421

02/1068 – Secteur Canonniers/Buisses - Création et modernisation du réseau d'éclairage public - Marché de travaux sur appel d'offres ouvert. 422

02/1069 – Plan Lumière Lille 2004 – Dédommagement des concepteurs. 423

.../...

SOLIDARITE INTERNATIONALE
DROITS DE L'HOMME

02/1070 – Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à diverses associations. 424

02/1071 – Subvention destinée à l'association Service Civil International Région Nord. 427

02/1072 – Subvention destinée au Centre Régional de Documentation Tiers Monde. 428

02/1073 – Subvention destinée à l'association Point de départ. 429

02/1074 – Subvention destinée à l'association Pour un Vrai Développement Durable (P.V.D.D.). 430

02/1075 – Subvention destinée à l'association Kultures pour le collectif Togo. 431

02/1076 – Subvention destinée à l'association Protection des Enfants du Tiers Monde. 432

02/1077 – Subvention destinée à l'Association Médicale Franco Palestinienne. 433

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

02/1078 – Association Jeunesse Animation Famille (A.J.A.F.) – Versement d'une subvention. 434

02/1079 – Centre Social Lazare Garreau - Versement d'une subvention. 435

02/1080 – Association départementale des Francas du Nord - Versement d'une subvention. 436

02/1081 – Association Atouts Sens - Versement d'une subvention. 438

02/1082 – Association Périscope - Versement d'une subvention. 439

02/1083 – Contrat Temps Libres - Subventions. 440

02/1084 – Maison de quartier des Bois-Blancs - La Nuit du Destin. 443

02/1085 – Centre social intercommunal du Chemin Rouge - Versement d'une subvention. 444

02/1086 – Contrat Temps Libres - Avenant n° 1. 445

02/1087 – Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et la Ville de Lille – Modalités d'attribution de la prestation de service aux Centres de Loisirs sans Hébergement. 447

.../...

02/1088 – Organisation de centres de vacances en juillet et août 2003 – Réservation des séjours. 448

02/1089 – Lancement d'une procédure d'appel d'offres - Achat de jeux et de jouets pour l'ensemble des services municipaux. 449

02/1090 – Services périscolaires de Lille-Hellemmes - Barèmes des ressources – Restaurants d'enfants - Centres d'Animation de la Petite Enfance – Espaces Educatifs - Centres de Loisirs sans Hébergement – Accompagnement scolaire - Grille des participations familiales à compter du 1er janvier 2003. 450

02/1091 – Ecoles privées de Lille-Hellemmes - Participation forfaitaire de la Ville de Lille – Versement d'une première tranche pour l'année scolaire 2002-2003. 453

02/1092 – Contrat Educatif Local – Programmation 2002 – 4ème répartition. 454

02/1093 – Contrat Educatif Local – Continuité des actions programmées en année scolaire. 456

02/1094 – Association Animation Magenta – Versement d'une subvention. 458

02/1182 – Participation de la Ville aux frais de location et de fonctionnement d'un local pour l'association "Immigration et Droits des Migrants" 459

SANTE

02/1095 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Contrat Territorial de Santé (CTS) - Santé. 460

02/1096 – Subventions 2002 destinées aux organismes à caractère social – Santé. 461

02/1097 – Subventions 2002 destinées aux organismes à caractère social – Santé. 462

02/1098 – Subvention destinée au C.R.E.S.G.E. Etablissement de l'Institut Catholique de Lille – Auto-évaluation accompagnée du Programme de Santé de Lille-Lomme et Hellemmes. 463

RETRAITES – PERSONNES AGEES

02/1099 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Agées. 464

02/1100 – Renouvellement de la convention entre la Ville de Lille et Alma France - Personnes Agées. 466

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

02/1101 – Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H. 468

02/1102 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Action Sociale – Logement. 471

02/1103 – Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de l'habitat ancien – Cahier des charges de l'étude sur l'habitat ancien à Lille-Lomme-Hellemmes. 472

02/1104 – Mise en place d'une démarche d'amélioration de l'Habitat ancien – Lutte contre l'insalubrité - Adhésion par avenant da la Ville de Lille à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Insalubrité communautaire. 474

PROTECTION DE L'ENFANCE MALTRAITEE

02/1105 – Association Tous Azimuts Théâtre – Versement d'une subvention. 477

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

02/1106 – Maison de quartier des Bois-Blancs "Espace Famille". 478

02/1107 – Centre d'Information des Droits des Femmes - Versement d'une subvention. 480

LILLE GRAND PALAIS

02/1108 – Lille Grand Palais - Lobby d'accueil et rue intérieure - Revêtement de sol – Appel d'offres ouvert. 481

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

02/1109 – Maintenance, vérification périodique du parc d'extincteurs, RIA, désenfumage, fourniture d'extincteurs pour la Ville de Lille et la Commune associée d'Hellemmes Marché à bons de commande sur appel d'offres. 482

02/1110 – Lancement d'une procédure d'appel d'offres - Prestations de transports pour les services municipaux de la Ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes. 484

.../...

02/1111 – Gardiennage du site Fives Cail Babcock (F.C.B.), 2 boulevard de l'Usine à Lille-Fives – Appel d'offres ouvert. 485

CULTURE

02/1112 – Acquisition d'une oeuvre d'art du peintre Hassane NAFTAOUAIH. 487

02/1113 – Exposition Passions d'artistes. 488

02/1114 – Exposition Gaza Méditerranéenne. 489

02/1115 – Associations et organismes culturels lillois - Attribution d'acomptes sur subventions pour l'exercice 2003. 490

02/1116 – Subventions aux associations culturelles. 492

02/1117 – Subvention à l'association Danse à Lille et avenant à la convention afférente. 496

02/1118 – Subvention aux Chantiers de la Danse et convention financière afférente. 498

02/1119 – Subvention à la Compagnie du Tire-Laine et avenant à la convention afférente. 500

02/1120 – Subvention aux Jeunesses Musicales de France pour l'utilisation du Théâtre Sébastopol et avenant à la convention afférente. 501

02/1121 – Rémunération des intervenants extérieurs dans le domaine artistique - Vacations. 502

02/1122 – Associations et organismes culturels lillois - Attribution de subventions complémentaires et avenants aux conventions afférentes. 503

02/1123 – Opéra, place du Théâtre - Travaux de mise en conformité et de rénovation – Avenants. 504

02/1124 – Palais des Beaux-Arts - Exposition RUBENS - Délibération tarifaire complémentaire. 510

02/1125 – Palais des Beaux-Arts - Exposition rétrospective Carolus DURAN du 7 mars au 9 juin 2003 - Mise en réseau de Musées de la métropole - Tarification complémentaire. 511

02/1126 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Galerie Nationale de Prague relative à l'organisation de l'exposition "Lumière et Ténèbres - Art et Civilisation du Baroque en Bohème". 513

.../...

02/1127 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille, Gaz de France et Lille Horizon 2004 dans le cadre de l'exposition RUBENS. 514

02/1128 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille, France Télécom et Lille Horizon 2004 dans le cadre de l'exposition RUBENS. 515

02/1129 – Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille, la Banque Populaire du Nord et Lille Horizon 2004 dans le cadre de l'exposition RUBENS. 516

02/1130 – Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme dans le cadre de l'exposition Carolus DURAN. 517

02/1131 – Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour le développement de la pratique amateur et le développement de la création musicale - Admission en recettes. 518

02/1132 – Projets Cultures Urbaines - REAL ACT "Village" - Annulation de la délibération n° 02/591 du 28 juin 2002 relative au versement d'une subvention de la Ville à l'Association Org In Nation (OIN). 519

02/1133 – Projets Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'association Compagnie du Tire-Laine pour son lieu de répétition. 520

02/1134 – Projets Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'Association RIF (Rock In Fâches). 521

02/1135 – Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations et organismes. 522

02/1181 – Opéra – Modification des statuts. 525

PATRIMOINE

02/1136 – Attribution de subvention aux associations patrimoniales au titre de 2002. 526

02/1137 – Porte de Paris - Restauration extérieure - Avenant au lot n° 2. 527

02/1138 – Porte de Gand - Restauration des façades extérieures - Avenant aux lots n°s 1 et 4. 528

02/1139 – Hospice Comtesse - Restauration des façades - Avenant au lot n° 1. 529

RECHERCHE

02/1140 – C.N.R.S. – Délégation Nord –Pas-de-Calais et Picardie – Subvention – Plaquette scientifique de la Délégation Régionale Nord Pas-de-Calais et Picardie du C.N.R.S. – Subvention 530

.../...

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

02/967 – Ancien Hospice Général, avenue du Peuple Belge – Poursuite des travaux de réutilisation – Désignation du maître d'œuvre. 531

PETITE ENFANCE – P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

02/1141 – Contrat Enfance - Subventions 2003 - 1er versement. 532

02/1142 – Contrat Enfance - Subventions 2002 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales. 535

02/1143 – Subventions 2002 destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants. 537

02/1144 – Centre Social Marcel Bertrand - Versement d'une subvention exceptionnelle. 538

02/1145 – Association Familiale et Interprofessionnelle pour l'Intégration de l'Enfant Handicapé A.F.I.I.E.H. - Versement d'une subvention. 539

02/1146 – Associations Petite Enfance - Versement de subventions exceptionnelles. 540

02/1147 – Crèche Crépin Roland - Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales. 542

02/1148 – Crèche Saint-Sauveur - Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales. 543

02/1149 – Crèche Line Dariel - Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales. 544

02/1150 – Contrat Enfance 1999-2003 - Avenant n° 3. 545

02/1151 – Association Premiers Pas - Avenant à la convention. 548

02/1152 – Création d'une structure multi-accueil de la Petite Enfance de Vauban – Actuelle école Littré. 549

02/1153 – Maison de quartier des Bois-Blancs - Secteur Petite Enfance – 2ème phase des travaux. 550

ECOLES

02/1154 – Désaffectation des logements de fonction des groupes scolaires Richard Wagner élémentaire - Jeanne Hachette - Chenier Séverine, rez-de-chaussée. 551

.../...

02/1155 – Maison Régionale X2000 - Subvention de fonctionnement – 1er avenant. 552

02/1156 – Restructuration et rénovation de l'école Turgot, rue du Faubourg des Postes, des Secouristes à Lille – Maîtrise d'oeuvre. 553

02/1157 – Ecoles Publiques - Fournitures scolaires - Appel d'offres – Rectificatif - Durée du marché à bon de commande. 554

02/1158 – Ecole Arthur Cornette - Interventions extérieures de nature artistique – Signature des conventions avec l'Education Nationale. 555

RESTAURATION SCOLAIRE

02/1159 – Ecoles Jean Bart et Turgot - Construction d'un restaurant scolaire – Modification du coût d'objectif et avenant à l'acte d'engagement de la SARL Arnaud LEMAY – Toulouse. 556

02/1160 – Marché d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires lillois et hellemmois pour l'année 2003 – Avenant. 557

JEUNESSE - ANIMATION

02/1161 – Programme Animation Jeunesse - Opération Eté Ville Vie Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord - Versement de subvention à l'association Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau 558

02/1162 – Subvention à diverses associations de Jeunesse - Aide au fonctionnement du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ). 560

02/1163 – Subvention de la Ville à l'Association Farid'O. 561

02/1164 – Subventions à diverses associations de Jeunesse - Convention entre la Ville de Lille et l'Association Interproximité. 562

02/1165 – Association CALL 911 - Avenant à la convention du 8 juillet 2002. 564

02/1166 – Projets Jeunesse et Animation - Subventions de la Ville à diverses associations de Jeunesse. 565

02/1167 – Présentation du dispositif "Crédit Initiative Loisirs" - Adoption du règlement. 567

02/1168 – Projet Jeunesse - Attributions de subventions dans le cadre du Forum Citoyen en faveur de la Jeunesse à Wazemmes, le 27 février 2002. 568

02/1169 – Projets Jeunesse et Animation – Subventions. 571

.../...

INTEGRATION

02/1170 – Plan Local d'Intégration - Programmation 2002 - Subventions de la Ville – Dernière répartition. 573

FETES

02/1171 – Fêtes de fin d'année 2002 - Convention avec la Fédération Lilloise du Commerce et conventions avec les Industriels Forains. 575

STATIONNEMENT ET TAXIS

02/1172 – Stationnement sur voirie - Approbation des comptes rendus technique et financier – Année 2001. 577

02/1173 – Approbation des comptes rendus d'activités 2001 du parc de stationnement des Tanneurs. 578

02/1174 – Approbation des comptes rendus d'activité 2001 du parc de stationnement du Nouveau Siècle. 579

C.L.S.P.D.

02/1175 – Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie - Programme 2002 (répartition complémentaire - fin de programme). 580

02/1183 – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Composition - Modification. 582

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

02/1176 – Mobilier Urbain – Marché de prestation de service portant occupation du domaine public. 583

HANDICAPES

02/1177 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Handicapées. 584

ECONOMIE SOLIDAIRE

02/1178 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire – Axe 4.1 : Améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille et développer la consommation de biens et services solidaires 585

RELATIONS INTERNATIONALES – JUMELAGES

02/1179 – Association "ABC Parlons polonais mòwmy po polsku" – Demande de subvention. 587

EMPLOI

02/955 – Association AC ! Métropole Lilloise - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement - Subvention. 588

02/956 – Subvention à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) – Avenant à la convention - Année 2002. 589

02/957 – Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Subvention à l'Association E.S.P.A.C.E. Santé du Faubourg de Béthune. 590

02/958 – Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" – Aides au développement de nouvelles activités – Tableau récapitulatif. 591

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/933**
OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales -
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/105 en date du 25 mars 2001, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;

2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires;

4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget;

5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

6. passer les contrats d'assurance;

7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;

9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;

10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F.

.../...

11. fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;

12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;

13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;

14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;

15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion à l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;

16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal;

17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération du Conseil Municipal n° 01/105 du 25 mars 2001

Tableau mis à jour le 3 décembre 2002

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
02/41 D.M.	16 juillet 2002	Urbanisme et Action Foncière	Un bail commercial prenant effet le 4 février 2002 pour une durée d'un an est passé avec "Les Chantiers de la Danse", lui accordant la location de locaux à usage d'atelier de danse, d'une superficie de 190 m² (lot n° 27), situés au 3ème étage de l'immeuble communal 28, rue des Archives à Lille dénommé "Halle aux Sucres".	loyer annuel : 6247,20 € payable par trimestre et d'avance	19 juillet 2002
02/49 D.M.	6 septembre 2002	Finances et Achats	Un marché négocié de maîtrise d'œuvre est passé avec la S.A.R.L. BOYELDIEU DEHAENE, 29, rue Brûle Maison à Lille, en vue des travaux de relogement de l'école Littré rue Fulton à Lille.	49 553,40 € H.T.	13 sept 2002
02/50 D.M.	12 septembre 2002	Enseignement	M. BEGARD accepte de louer à la Ville de Lille une prairie fermée située au "leu pendu" pour l'école de la Forêt de Phalempin, située Hameau du Plouich pour une période d'un an à compter du 1er mai 2002.	275 €	16 sept 2002

02/51 D.M.	18 septembre 2002	Finances et Achats	Un marché de prestations de service est passé avec la Société A.I.N.F., ZI, rue Marcel Dassault à SECLIN (59472), en vue de l'exécution de la mission de contrôle technique des travaux d'extension du Théâtre du Prato, rue de Buffon à Lille.	14 328,08 € TTC	20 sept 2002
02/52 D.M.	1er octobre 2002	Urbanisme et Action Foncière	Un bail prenant effet le 1er juillet 2002 pour une durée de trois ans est passé avec la S.A. "1 PLUS 3 DESIGN" lui accordant un local à usage de bureau au 2ème étage dans l'immeuble communal 60, rue Sainte Catherine à Lille, correspondant à une superficie de 17,80 m².	loyer annuel 651,26 € révisable à l'issue de chaque période triennale	4 octobre 2002
02/53 D.M.	1er octobre 2002	Petite Enfance	Calendrier de fermeture des crèches et haltes-garderies municipales dans le cadre des journées pédagogiques pour l'année 2002.		1er octobre 2002
02/54 D.M.	3 octobre 2002	Finances et Achats	Un marché de prestations de service est passé avec la Société AVN DAULMERIE, 18, place de la Liberté à Roubaix (59100), en vue de la sonorisation ponctuelle des réunions du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville.	Minimum annuel 18 000 € TTC Maximum annuel 36 000 € TTC	4 octobre 2002
02/55 D.M.	8 octobre 2002	Urbanisme et Action Foncière	Le projet de déclassement d'une emprise de terrain sise à Lille 181, rue de Paris, cadastrée section TL n° 71 pour 1238 m², sera soumis à enquête publique dans les formes prescrites par le Code de la Voirie Routière. Le dossier sera déposé en Mairie de Lille du 4 au 25 novembre 2002 inclus et porter à la connaissance des habitants qui le souhaitent.		14 octobre 2002

02/56 D.M.	15 octobre 2002	Services des Sports	Un convention de location est passée avec Lille Métropole Habitat (OPAC de Lille), pour la prise en location d'un appartement situé 169/41, rue Anatole de la Forge à Lille, pour une superficie de 83 m² et ce à compter du 1er novembre 2002.	Montant du loyer mensuel 426,99 € révisable du 1er juillet de chaque année	15 octobre 2002
02/57 D.M.	17 octobre 2002	Education Enseignement	Des locaux sont mis à disposition des enseignants de 16 h 30 à 17 h 30 dans le cadre des études surveillées dans certains établissements primaires de la Ville de Lille	mise à disposition à titre gratuit	23 octobre 2002
02/58 D.M.	30 octobre 2002	Musée des Beaux-Arts	La donation de deux tableaux faite par M. Alain FEYDEAU est acceptée aux termes de l'acte en date du 3 juillet 2002 et est destiné à enrichir les collections du Palais des Beaux Arts.		8 novembre 02
02/59 D.M.	4 novembre 2002	Education Enseignement	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de Lille sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.	mise à disposition à titre gratuit	8 novembre 02
02/60 D.M.	4 novembre 2002	Education Enseignement	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de Lille sont mis à disposition des aides-éducateurs pour y organiser des activités à caractère socio-éducatif durant les temps non scolaires .	mise à disposition à titre gratuit	8 novembre 02

02/61 D.M.	7 novembre 2002	Secrétariat des Instances	Un bail est passé avec M. Jean-Louis SPRIET, Avocat, pour la prise en location, à titre professionnel, en faveur du groupe "Union pour Lille", d'un local à usage de bureaux sis à Lille 32, place Sébastopol, pour une superficie de 58 m², rétroactivement à compter du 27 novembre 2001 pour expirer le 26 octobre 2007.	loyer annuel payable trimestriellement et d'avance : 5 626,32 € (soit 97 € le m²)	7 novembre 02
02/62 D.M.	12 novembre 2002	Urbanisme et Action foncière	Un bail est passé avec M. WILLOT Bernard représenté par la SARL Epargne & Conseil, 36, rue Inkerman – Résidence Bizet I à Lille. Il s'agit d'un immeuble de type F4 situé 36, rue Inkerman – Résidence Gounod III, appartement 332, pour une durée de 3 ans à compter du 01/11/02 au 31/10/05, pour y loger le Directeur de Sécurité de la Halle aux Sucres.	loyer mensuel 760,06 € payable par trimestre et d'avance	18 novembre 02
02/63 D.M.	13 novembre 2002	Urbanisme et Action Foncière	Un nouveau bail est consenti à l'USTL à compter du 1er avril 2002 pour les locaux situés au 1er étage de l'immeuble communal, 33, avenue du Peuple Belge à Lille dénommé "Halle aux Sucres".	loyer annuel 20 794,18 € payable par trimestre et d'avance	21 novembre 02
02/64 D.M.	13 novembre 2002	Urbanisme et Action Foncière	Annulation de l'arrêté 02/41 D.M. du 16 juillet 2002. Un bail commercial prenant effet le 4 février 2002 pour une durée d'un an est passé avec "Les Chantiers de la Danse", lui accordant la location de locaux à usage d'atelier de danse, d'une superficie de 190 m² (lot n° 27), situés au 3ème étage de l'immeuble communal 28, rue des Archives à Lille dénommé "Halle aux Sucres".	loyer annuel : 6247,20 € payable par trimestre et d'avance	21 novembre 02

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1184
OBJET

Mission d'information et d'évaluation
Modalités de fonctionnement
Adoption du règlement intérieur

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

La loi n° 02-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a introduit au Code Général des Collectivités Territoriales un article L. 2121-22-1 disposant que :

« Dans les communes de 50000 habitants et plus, le conseil municipal, lorsqu'un sixième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal. Un même conseiller ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an ».

Afin de définir les modalités de fonctionnement de toute mission d'information et d'évaluation qui pourra être demandée en application de la loi susvisée, il convient d'en fixer le règlement intérieur type.

Ce règlement intérieur type, fixant l'organisation et le fonctionnement de toute mission, est annexé à la présente délibération.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le règlement intérieur type d'une mission.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Mission d'information et d'évaluation

Règlement intérieur

Article 1 : Dispositions générales

En application de l'article L. 2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut être saisi d'une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal, présentée par le sixième au moins de ses membres.

La procédure relative à la demande de création de cette mission est décrite à l'article 29 du règlement intérieur du Conseil municipal, adopté par délibération n° 02-430 du 28 juin 2002.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir l'ensemble des règles d'organisation et de fonctionnement qui devront s'appliquer à toute mission d'information ou d'évaluation.

Article 2 : Membres de la mission

Le Conseil municipal délibère sur toute demande de création d'une mission d'information et d'évaluation.

Le nombre de membres d'une mission d'information et d'évaluation est fixé à dix. Ces membres sont désignés par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les candidatures des Conseillers municipaux aux fonctions de membre de la mission sont reçues par le Maire après que le Conseil ait décidé de la création de la mission.

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil municipal, le scrutin est secret.

Article 3 : Durée de la mission

Conformément à l'article 8 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la mission se réunit sur une période de six mois effectifs à compter du jour de sa création par délibération du Conseil municipal.

Elle prend fin automatiquement à l'expiration de ce délai.

Article 4 : Présidence de la mission

Le Président est élu par les membres de la mission, sur proposition du Maire.

Le Président dispose seul de la police des réunions de la mission.

Article 5 : Règles de convocation et ordre du jour

Le Président convoque la mission.

Cette convocation est adressée aux membres de la mission par écrit et à domicile cinq jours francs au moins avant la date de réunion de la mission.

Elle est accompagnée de la liste des affaires à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est établi par le Président.

Article 6 : Participation de personnalités extérieures aux travaux de la mission

Conformément à l'article 29 du règlement intérieur, la mission peut s'adjoindre pour la réalisation de ses travaux la participation de personnalités extérieures.

Le choix de l'audition d'une personnalité relève de la seule compétence de la mission qui établit, selon les modalités indiquées à l'article 9, lors d'une de ses séances, la liste des personnes qu'elle souhaite entendre.

Ces personnalités sont invitées cinq jours francs au moins avant la date de réunion de la mission.

Elles n'ont ni voix délibérative, ni voix consultative.

Article 7 : Règles de quorum

La mission ne se réunit valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement transmise en application des dispositions de l'article 5, le quorum n'est pas atteint, la mission doit à nouveau être convoquée selon les dispositions fixées par le présent règlement.

Article 8 : Tenue et comptes-rendus des séances

La mission se réunit à huis clos.

Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint en charge de la question traitée par la mission participent à titre consultatif aux travaux de la mission.

Le Directeur Général Adjoint en assure le secrétariat permanent.

Il élabore à l'issue de chaque réunion de la mission, conjointement avec le Président, le compte-rendu des travaux et des débats dans un procès-verbal.

Ce procès-verbal est transmis aux membres de la mission qui sont appelés à se prononcer sur ce dernier lors d'une séance ultérieure de la mission, selon les modalités indiquées à l'article 9.

Article 9 : Décisions de la mission

Les décisions de la mission sont prises à la majorité simple des membres présents.

Les décisions sont prises à main levée, à moins que la moitié au moins des membres la constituant ne réclame qu'il soit procédé à un scrutin secret.

Les décisions portent :

- sur la convocation de personnalités extérieures pour audition par la mission,
- l'adoption des procès-verbaux de réunions de la mission,
- l'adoption du rapport de la mission, élaboré suivant les modalités indiquées à l'article 12.

Article 10 : Compétences de la mission

La mission est constituée par délibération du Conseil municipal selon les modalités indiquées à l'article 29 du règlement intérieur du Conseil.

Elle est saisie d'une question d'intérêt communal portant sur une thématique définie dans la demande de création de la mission.

Sur cette thématique, la mission peut être amenée à :

- auditionner des personnalités qualifiées,
- recevoir de l'administration municipale par l'intermédiaire du Directeur Général Adjoint participant aux travaux de la mission tous documents administratifs achevés et communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978,
- élaborer son rapport en considération des éléments recueillis selon les modalités indiquées à l'article 12.

Article 11 : Périodicité des réunions et fixation d'un calendrier de travail

La mission fixe dès sa première réunion un calendrier de travail permettant à chacun de ses membres d'envisager préalablement les questions qu'il souhaiterait voir débattre.

La mission se réunit exclusivement en séance plénière au moins une fois par mois.

Article 12 : Rapport de la mission

Pour les besoins de la rédaction du rapport, les membres de la mission procèdent à l'élection d'un rapporteur, sur proposition du Maire.

Ce rapporteur est chargé :
- de concevoir la rédaction du rapport de la mission,
- et de le présenter aux membres de la mission pour adoption.

Le rapport contiendra exclusivement :
- une information sur la thématique traitée par la mission sous la forme d'un état des lieux,
- les conclusions des différents intervenants reprises dans les procès-verbaux de la mission,
- une évaluation de la politique municipale sur la question d'intérêt communal objet de la mission ou une évaluation d'un service public communal. Cette évaluation fera état des objectifs décidés par le Conseil municipal sur la question d'intérêt communal objet de la mission et des moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Le rapport est remis au Maire avant la fin de la mission, conformément à l'article 3.

Article 13 : Communication du rapport en Conseil municipal

Dès la fin de la mission, le Maire inscrit à l'ordre du jour de la plus proche séance du Conseil municipal la présentation du rapport pour communication aux Conseillers municipaux.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1185
OBJET

Mission d'information et d'évaluation
Election des membres

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 02-1184 et 02-1187 du 16 décembre 2002, vous avez décidé la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale en matière de sécurité et adopté le règlement intérieur fixant l'organisation et le fonctionnement de la mission.

Conformément à la loi n° 02-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, il convient de procéder à l'élection des membres de la mission en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

L'article 2 du règlement intérieur de la mission dispose que :

« Le nombre de membres d'une mission d'information et d'évaluation est fixé à dix. Ces membres sont désignés par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ».

Par suite, nous vous demandons de bien vouloir procéder à l'élection au scrutin secret de vos représentants, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Ont été élus membres de la mission :
MM. VICOT, CHARLES, CUCHEVAL, QUIQUET, HANNA, DECOCQ, Mme DESWARTE, MM. LESERRE, LABBEE, Mme BAERT.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1187
OBJET

Mission d'information et d'évaluation
Politique municipale sur la sécurité
Demande de création

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

L'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal adopté par délibération n° 02-430 du 28 juin 2002 décrit la procédure de demande de création d'une mission d'information et d'évaluation.

Considérant que par lettre du 27 septembre 2002, Monsieur Christian DECOCQ, Président du Groupe Union pour Lille, a adressé à Madame le Maire une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale en matière de sécurité,

Considérant que la demande susvisée répond aux exigences posées par la loi et l'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal,

Il vous est proposé de décider la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale en matière de sécurité.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- statuer sur le principe de création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale en matière de sécurité, conformément à ce qui est rappelé ci-dessus,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/1188**
OBJET

Conseils de Quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ses séances des 15 juin et 9 juillet 2001, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons à cet effet les candidatures suivantes :

Conseil de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin

- pour remplacer Monsieur Sébastien DUHEM

Madame Marie-France BAHUREL, 31 rue du Chevalier Français - LILLE

- pour remplacer Monsieur Christophe SIMONE

Monsieur Christian TAQUET, 45 rue Fermat - LILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/934
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

ACOMPTES SUR SUBVENTIONS CONSENTIES A DIVERS ORGANISMES AU TITRE DE L'ANNEE 2003

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année et dans l'attente du vote du prochain budget primitif, il conviendrait de prévoir le versement d'acomptes sur subventions à différents organismes hellemmois, afin de leur permettre de faire face à leurs dépenses de fonctionnement et d'éviter qu'ils ne connaissent des difficultés de trésorerie.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 12 décembre 2002, nous vous proposons donc d'approuver le principe du versement d'un acompte sur subvention de fonctionnement 2003 :.

ADOPTÉE à l'unanimité

Env	Rub	Ch	Art	Organismes	Acompte sur subvention 2003 proposée
11479	422	65	6574	Groupe des pionniers de France	76,00
11479	422	65	6574	Eclaireurs et Eclaireuses de France (groupe A. Taylor)	275,00
11475	510	65	65736	C.C.A.S Hellemmes	100 000,00
2040	511	65	6574	Centre de soins Paul Clermont	1 450,00
2025	311	65	6574	Harmonie Municipale d'Hellemmes	1 700,00
2025	311	65	6574	Cercle Symphonique d'Hellemmes	800,00
2025	311	65	6574	Coppelia	100,00
2025	311	65	6574	Hellemmois Chantons	190,00
2025	311	65	6574	8 renversé	190,00
11478	313	65	6574	Théâtre de la Baraque Foraine	1 150,00
11477	30	65	6574	Anacrouse	1 125,00
11477	30	65	6574	UCAH	152,50
11477	30	65	6574	Epin'Art	195,00
2016	40	65	6574	Association sportive - Section football	6 669,50
11208	422	65	6574	Association « Espace Jeunes »	3 430,25
2026	422	65	6574	Association « Club de Loisirs Léo Lagrange »	15 912,00

VILLE DE LILLE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/935
OBJET

Service Extérieur de Pompes Funèbres
Travaux d'inhumations et d'exhumations
Budget Primitif 2003
Tarification au 1er janvier 2003

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le nouveau régime juridique du domaine funéraire résulte de la loi 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire.

Le Service Extérieur des Pompes Funèbres est une mission de service public, défini à l'article L 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comprend notamment les travaux de creusement et de comblement des fosses, d'ouverture et de fermeture de caveaux (ou travaux de fossoyage).

Les activités du Service Extérieur des Pompes Funèbres s'exercent dans le cadre concurrentiel. Elles peuvent être exécutées non seulement par le personnel communal, mais aussi par celui des entreprises, établissements et associations qui sont habilités à cet effet par la Préfecture.

Le service communal exerce l'activité de travaux de fossoyage et revêt le caractère de service public industriel et commercial.

Cette qualification a pour conséquence l'application d'un régime financier à budget individualisé retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et de vérifier l'équilibre des recettes et des dépenses.

Les ressources sont constituées par les prix acquittés par les familles en paiement des prestations assurées.

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'achat de fournitures, matières ainsi que les services nécessaires aux travaux de fossoyage. Par ailleurs, la Ville mettant à disposition le personnel de fossoyage (agent de salubrité), les charges correspondantes lui sont remboursées.

Les conditions de fonctionnement ne devant connaître qu'une faible évolution pour l'exercice 2003, il est envisagé d'augmenter les grandes lignes du budget 2002 de 2%.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 12 décembre 2002, il vous est demandé de bien vouloir adopter le budget primitif 2003, ainsi que la nouvelle tarification.

ADOPTÉE à l'unanimité

S.E.P.F TARIFS 2003

NATURE DES TRAVAUX	HT	TVA	TOTAL
Fosse pour adultes à 1,50 m de profondeur	91,70	17,97	109,67
supplément par approfondissement de 0,50	38,94	7,63	46,57
fosse pour enfant à 1,50 m de profondeur	65,32	12,80	78,12
supplément par approfondissement de 0,50	30,15	5,90	36,05
exhumation à 1,50 m de profondeur d'un corps adulte avec ou sans réinhumation	144,46	28,31	172,77
supplément pour la même opération effectuée à une plus grande profondeur par 0,50 m	38,94	7,63	46,57
exhumation à 1,50 m de profondeur d'un corps d'enfant avec ou sans réinhumation	109,29	21,42	130,71
supplément pour la même opération effectuée à une plus grande profondeur par 0,50 m	21,35	4,19	25,54
transport d'un corps à l'intérieur du cimetière	17,59	3,44	21,03
inhumation d'un corps dans un caveau ou sarcophage à ouverture supérieure	75,37	14,77	90,14
terrassement / inhumation d'un corps dans caveau ou sarcophage à ouverture latérale et remblaiement	189,68	37,18	226,86
inhumation dans un nouveau sarcophage	31,40	6,16	37,56
sortie d'urne par le concessionnaire	13,18	2,59	15,77
mise d'un corps dans un caveau d'attente	17,59	3,44	21,03
retrait d'un corps dans un caveau d'attente	17,59	3,44	21,03

I - BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

ART	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	INVESTISSEMENT				
	FONCTIONNEMENT	14 772,00		14 772,00	
	Total opérations réelles et d'ordre	14 772,00		14 772,00	
60	Achats et variations de stocks	1 555,00			
62	autres services extérieurs	13 217,00			
70	vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises			14 772,00	
	TOTAL SECTIONS	**14 772,00**		**14 772,00**	
001	Résultat reporté d'investissement				
002	résultat reporté de fonctionnement				
	TOTAL GENERAL	**14 772,00**		**14 772,00**	

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

ART	LIBELLES	Pour mémoire Budget	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
	DEPENSES	14 483,00	14 772,00	14 772,00
60, 61, 62	Achats et variations de stocks, autres charges externes	14 483,00	14 772,00	14 772,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	**14 483,00**	**14 772,00**	**14 772,00**
002	*DEFICIT ANTERIEUR REPORTE*			
	RECETTES	14 483,00	14 772,00	14 772,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	14 483,00	14 772,00	14 772,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	**14 483,00**	**14 772,00**	**14 772,00**
002	*EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE*			

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Détail par articles

ART	LIBELLES	Pour mémoire Budget	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
60, 61, 62	***Achats et variations de stocks, autres charges externes***	***14 483,00***	***14 772,00***	***14 772,00***
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 448,00	1 450,00	1 450,00
6064	Fournitures administratives	76,00	105,00	105,00
6218	Autre personnel extérieur au service	12 959,00	13 217,00	13 217,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	14 483,00	14 772,00	14 772,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			
002	Déficit de fonctionnement reporté			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**14 483,00**	**14 772,00**	**14 772,00**

3) SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Détail par articles

ART	LIBELLES	Pour mémoire Budget	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
70	***Ventes de produits fabriqués de services, marchandises***	***14 483,00***	***14 772,00***	***14 772,00***
706	Prestations de services	14 483,00	14 772,00	14 772,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	14 483,00	14 772,00	14 772,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			
002	Excédent de fonctionnement reporté			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**14 483,00**	**14 772,00**	**14 772,00**

BP 2003 - POMPES FUNEBRES D'HELLEMMES

Répartition par enveloppes

RECETTES			DEPENSES		
Article	**Enveloppe**	**BP 2003**	**Article**	**Enveloppe**	**BP 2003**
706	17	14 772,00	6063	2	460,00
				11	305,00
				12	305,00
				521	380,00
				sous total 6063	**1 450,00**
			6064	3	105,00
			6218	14	13 217,00
TOTAL		**14 772,00**			**14 772,00**

VILLE DE LILLE

86

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/936
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION AJONC
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

La commune d'HELLEMMES a décidé de soutenir la création de jardins communautaires sur son territoire.

L'Association des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés, AJONC se propose d'être une structure porteuse de cette démarche innovante.

Elle souhaite animer la démarche de participation, visant la construction du projet, autour des objectifs suivants : socioculturel, environnemental, pédagogique, suivant convention jointe.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES qui s'est réuni le jeudi 12 décembre 2002, nous vous demandons d'approuver la passation de cette convention, au versement à ladite association d'une subvention d'un montant de 7150 €, et son imputation au chapitre 65 article 6574 fonction 823 enveloppe 13129.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/937
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

ASSOCIATION SPORTIVE HELLEMMOISE
SECTION CYCLISME -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association sportive hellemmoise – section cyclisme – a participé activement à la nuit des associations qui s'est déroulée le 26 octobre dernier.

En conséquence, il vous est proposé en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes, réuni le jeudi 12 décembre 2002, d'allouer une subvention de 2 275 euros à l'association sportive hellemmoise – section cyclisme.

La dépense sera prélevée sur l'Enveloppe 1995 – Fonction 024 – Chapitre 65 – Article 6574.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/938
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

REGLEMENT D'UNE LOCATION DES SALLES
DE L'ECOLE DE MUSIQUE D'HELLEMMES
PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
ADMISSION ET REEMPLOI

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale du Nord-Pas-de-Calais va utiliser des salles de l'Ecole de Musique d'Hellemmes pour l'organisation d'un stage intitulé « l'éveil musical en crèche » les 9,10,12 et 13 décembre 2002. Le prix de la location est fixé à 200 euros et une convention est établie fixant les conditions de mise à disposition.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons :

- d'admettre en recette cette somme dans le budget général de la Ville de Lille
- de prévoir son réemploi au Chapitre 011, enveloppe 6609, article 6068 du budget de la commune d'Hellemmes.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/939
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

PROGRAMMATION DES 4 SAISONS : CONCERT A L'EGLISE SAINT DENIS LE 15 DECEMBRE 2002 – AIDE DU CONSEIL GENERAL DU NORD – ADMISSION ET REEMPLOI

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation des 4 Saisons d'Hellemmes, l'Ensemble Divertimento donnera un concert en l'Eglise St Denis le dimanche 15 décembre 2002 à 17 heures.

Le coût de la prestation s'élèvera à 3 964 euros.

Le Conseil Général du Nord, dans le cadre de sa politique culturelle, a mis en place depuis 1993, le dispositif « aide à la diffusion » qui permet notamment pour les collectivités locales du Nord, de bénéficier d'aides financières pour l'organisation de programmations culturelles.

Ces aides sont modulables en fonction des critères du Conseil Général et dans le cas présent l'aide allouée correspond à 50 % du montant de la prestation soit 1 982 euros.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons :

- d'admettre la somme de 1 982 euros versée par le Conseil Général du Nord au budget général de la Ville de Lille
- de prévoir le réemploi de cette somme au Chapitre 011, Enveloppe 2024, Article 6232 du budget de la commune d'Hellemmes.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/940
OBJET

Commune Associée d'Hellemmes

Programation des 4 Saisons: concert à la salle Léo Lagrange les 18 et 19 octobre 2002
Aide du Conseil Général du Nord
Admission et réemploi

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la programmation des 4 Saisons d'Hellemmes, la formation "Saxopolis" est intervenue les 18 et 19 octobre 2002 salle Léo Lagrange à Hellemmes. Cinq concerts ont été présentés (4 pour les scolaires et un tout public) pour un montant de 3 512 euros.

Le Conseil Général du Nord, dans le cadre de sa politique culturelle, a mis en place depuis 1993, le dispositif "aide à la diffusion" qui permet notamment pour les collectivités locales du Nord, de bénéficier d'aides financières pour l'organisation de programmations culturelles.

Ces aides sont modulables en fonction des critères du Conseil Général et dans le cas présent, l'aide allouée correspond à 60% du montant de la prestation soit **2 107,20 euros**.

En conséquence et en accord avec le Conseil consultatif de la Commune associée d'Hellemmes, réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons:

- d'admettre l'aide de **2 107,20 euros** versée par le Conseil Général du Nord au budget général de la Ville de Lille.
- de prévoir le réemploi de cette somme au chapitre 011, enveloppe 2024, article 6232 du budget de la Commune d'Hellemmes.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/941
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HELLEMMOISES
POUR L'ANNEE 2002
VERSEMENT DU SOLDE

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien à la vie associative locale, la Commune d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations, soit pour leur fonctionnement global, soit pour des actions ponctuelles, en octroyant des subventions en fonction des demandes formulées par le biais d'un dossier documenté respectant ainsi les règles de la collectivité territoriale et de la comptabilité publique.

Certaines associations ont déjà perçu un acompte sur subvention pour 2002 (délibération 02/434 du 28/06/2002).

En accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes réuni le 12 Décembre 2002, nous vous demandons de nous autoriser de mandater les soldes des subventions selon le tableau ci – dessous.

✓ **Délégation Sports – Monsieur Jean – Luc LIETART**

Nom de l'Association	Solde de Subvention 2002				
	Enveloppe	Fonction	Chapitre	Nature	Somme
Club Léo Lagrange (Gymnastique)	2016	40	65	6574	1296.63 E
Amicale Laïque de la Barrière (Tir)	2016	40	65	6574	91.00 E

- Délégation Culture – Madame Chantal GUILBERT

	SOLDE DE SUBVENTION 2002				
	Enveloppe	Fonction	Chapitre	Nature	Somme
Hellemmes Chantons	2025	311	065	6574	381,15 euros
E.E.D.F. Groupe Taylord	11479	422	065	6574	533,64 euros

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/942
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

ASSOCIATION SPORTIVE
"BILLARD FRANÇAIS HELLEMMOIS"
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXEPTIONNELLE

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Commune d'Hellemmes a été sollicitée sous forme de subvention par le Billard Français Hellemmois à l'occasion de l'organisation d'un championnat de France de Billard.

En conséquence, et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes réuni le 12 Décembre 2002, nous vous proposons d'allouer une subvention de 4573 Euros à l'association Sportive "Billard Français Hellemmois".

La dépense sera prélevée sur l'Enveloppe 1995 – Fonction 024 – Chapitre 65 – Article 6574.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/943
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
ACCOMPAGNEMENT DU PROJET EDUCATIF LOCAL -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Projet Educatif global est une orientation forte de la politique communale d'Hellemmes. Les enjeux d'un parcours de réussite pour tous les jeunes hellemmois nécessite un partenariat de qualité entre tous les acteurs locaux que sont les familles, les équipes éducatives, les associations et les institutions afin de mettre en œuvre les actions nécessaires à cette réussite.

Sur les bases d'un diagnostic concerté, des orientations prioritaires devront se négocier et la commune d'Hellemmes a souhaité être accompagné dans cette démarche par un partenaire extérieur qualifié.

Après consultation, l'Association Départementale des Francas a été retenue.

Depuis le 1er septembre 2002, cet accompagnement se traduit par une aide à la mise en place des Espaces Educatifs Hellemmois, l'élaboration concertée de projets en direction des enfants et une qualification des encadrants communaux.

Cette mission d'accompagnement est assurée, sous la responsabilité de la Direction Projets Educatifs, Associatifs et Citoyens, par un chargé de projet, qui intervient en liaison avec les personnels communaux.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes réuni le 12 décembre 2002, et dans l'attente de la signature d'une convention d'objectifs et de moyens en relation avec les orientations prioritaires du Projet Educatif Global, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention de 14 000 euros à l'Association Départementale des Francas, 24, rue de Malsence à Lille, afin de faire face aux charges déjà engagées depuis le 1er septembre 2002.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Chapitre 65, Article 6574, Fonction 255.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/944**
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

AMICALE DES LOCATAIRES DE L'EPINE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Amicale des Locataires de l'Epine, à la demande de la commune, a intégré dans sa fête de quartier du 13 juillet 2002, un pique-nique à destination des habitants.

A cette occasion, les convives ont pu apprécier la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice, la prestation de l'orchestre « MAN HORSE ».

Cette manifestation a connu un succès reconnu de tous les participants et l'association sollicite une aide financière.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons d'allouer une subvention exceptionnelle de 610 euros à l'Amicale des Locataires de l'Epine.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65-Article 6574 (Enveloppes 2025-11477-11479).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/945
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ECOLE HERRIOT - AGRANDISSEMENT
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Le dortoir et la bibliothèque sont situés dans un préfabriqué construit il y a une quarantaine d'année.

Celui-ci présentait récemment des désordres et compromettait la sécurité des enfants.

Par ailleurs, l'école Herriot construite dans les années cinquante ne permet pas une pédagogie moderne, selon les critères actuels.

Le foyer des aînés est également situé dans un préfabriqué dont l'état se dégrade.

Le quartier ne dispose pas d'équipement, de salle de réunion.

Un projet a été établi pour répondre à toutes ces demandes.

Il comprend entre autre :

- une salle polyvalente de 130 m²
- un foyer cantique de 47 m² qui permettra d'augmenter la capacité de la salle polyvalente et de répondre ainsi au besoin du quartier.
- un dortoir
- une B.C.D
- un bureau pour la directrice
- une bibliothèque
- des locaux divers (rangement, sanitaires, garage à vélo ...)

.../...

La construction de la salle polyvalente permettra aussi une augmentation du restaurant, du fait du transfert de l'actuelle salle de jeux.
(l'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une inscription budgétaire de 534 000 euros en 2003).

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES, qui s'est réuni le jeudi 12 décembre 2002, nous vous demandons d'approuver l'attribution de ces travaux par la procédure d'appel d'offres ouverte, conformément aux dispositions des articles 33 et 58 A 60 du code des marchés publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/946
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
RAVALEMENT DE FACADES
ATTRIBUTION DE PRIMES

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997 et 00/751 du 9 octobre 2000, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façades sur l'ensemble du territoire de la commune d'HELLEMMES suivant critères repris ci-après :

Nature des travaux	Subventions au m²
Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique etc...)	4,57 Euros
Nettoyage + rejointoiement normal	9,15 Euros
Nettoyage + rejointoiement, joint de remplissage,	13,72 Euros
Joint retiré blanc	2,29 Euros
Peinture monochrome	3,05 Euros
Peinture polychrome	
Recréation des enduits anciens :	
- partielle	9,15 Euros
- en totalité	13,72 Euros

Bonification de prime

Recréation d'un élément (modénatures en briques, en pierres ou briques vernissées)	de 79,22 Euros à 304,90 Euros par élément et selon l'élément
Rétablissement des percements dans le respect de l'architecture	
Maison d'angle	152,45 Euros

La subvention est limitée à 914,69 Euros pour les travaux de ravalement, à 457,35 Euros pour les prestations de peinture seule.

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

.../

Les demandes formulées par Madame Colette HURTAUX domiciliée 99-101 rue Faidherbe, Monsieur STAUDRE domicilié 107 rue de Briey 57140 WOIPPY pour des travaux 12 rue Vanderstraeten, Monsieur CHARTIER 49 rue Paul Kimpe, Monsieur DELECROIX domicilié 97 rue du Docteur Huart, Monsieur Philippe DELAGRANGE domicilié 77 rue Faidherbe, Madame Annie FOUDI domiciliée 95 rue Faidherbe, entrent dans le cadre de ces dispositions.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES, qui s'est réuni le jeudi 12 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir accorder à :

Madame Colette HURTAUX, une prime municipale de 914,69 €
(nettoyage + rejointoiement normal, peinture polychrome)
126 m²

Monsieur STAUDRE une prime municipale de 315,56 €
(nettoyage + rejointoiement + joint de remplissage, joint retiré blanc)
26 m² x 13,72 €

Monsieur CHARTIER, une prime municipale de 274,50 €
(nettoyage + rejointoiement normal)
30 m² x 9,15 €

Monsieur DELECROIX, une prime municipale de 201,30 €
(nettoyage + rejointoiement normal)
22 m² x 9,15 €

Monsieur Philippe DELAGRANGE, une prime municipale de 183 €
(nettoyage + rejointoiement normal)
20 m² x 9,15 €

Madame Annie FOUDI une prime municipale de 274,50 €
(nettoyage + rejointoiement normal)
30 m² x 9,15 €

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/947**
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS
ET PRISONNIERS DE GUERRE – COMBATTANTS D'ALGERIE-
TUNISIE-MAROC-TERRITOIRES D'OUTRE MER (A.D.C.P.G)
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association Départementale des Combattants et Prisonniers de Guerre –Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc TOE (A.D.C.P.G) a commémoré son quarantième Anniversaire en 2002, en organisant un rassemblement de l'ensemble de ces adhérents hellemmois.

La commune d'Hellemmes, dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative locale, a été sollicitée pour une aide exceptionnelle à cette organisation.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes, réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'A.D.C.P.G

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Chapitre 65, Article 6574, Fonction 025, Enveloppe 1973 de notre budget primitif 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

1 U U

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/948
OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Crèche l'Amicloterie - Rénovation
Versement d'une subvention par la
Caisse d'Allocations Familiales de Lille
Admission et Réemploi

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre la rénovation de la crèche l'Amicloterie, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille a décidé d'octroyer à la commune associée d'Hellemmes, une subvention de 12 593 €.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes, réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons :

-d'admettre en recettes, cette subvention de 12 593 € versée par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, au chapitre 13, article 1328, fonction 64, enveloppe 16959 du budget de la Ville de Lille.

-de prévoir l'ouverture d'un crédit d'emploi correspondant au chapitre 23, article 2313, fonction 64, enveloppe 12313 « travaux à la crèche l'Amicloterie »

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° 02/949
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION « INTER-AGE HELLEMMES »
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses actions intergénérationnelles, l'Association « Inter-Age Hellemmes », dont le siège est situé au 176 rue Roger Salengro, met en place un projet intitulé « il était une fois .....la lecture ».

Ce type d'action déjà initiée dans le cadre du Contrat Educatif Local a pour but de sensibiliser les enfants à la lecture, d'ouvrir leur horizon sur le monde au travers des grands thèmes qui marqueront leur vie (les cultures différentes, la famille, l'école, les copains, la naissance, l'amour, la mort).

Pour lui permettre de mener à bien son action, l'association sollicite de la commune d'Hellemmes, une aide financière de 1 295.82 € afin de couvrir :

- les frais de secrétariat
- le déplacement des bénévoles
- la formation des bénévoles (présence d'un animateur)
- la documentation
- l'achat de livres et de matériel

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette dépense qui sera imputée au chapitre 65, article 6574, fonction 61, enveloppe 2044 « subventions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/950
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
AMICALE DU CENTRE, SECTION DANSE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association de l'Amicale du Centre, Section Danse, a organisé deux galas durant l'année 2002 et sollicite à ce titre une subvention exceptionnelle.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons de nous autoriser à octroyer une subvention de **600,00 euros** à l'association de "l'Amicale du Centre, Section Danse".

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit ouvert au Chapitre 065 - Article 6574 - Fonction 311 - Enveloppe 2025

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/951
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION J'AI RATE L'AUTOBUS
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle la Commune Associée d'Hellemmes crée un Atelier Théâtre, nommé Atelier d'Expression, à la salle Léo Lagrange pour les enfants d'âge primaire et adultes, pour l'année scolaire 2002-2003. L'Association "J'ai raté l'autobus" en assurera l'animation et une subvention est sollicitée pour la partie d'activité de l'année 2002.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons de nous autoriser à octroyer une subvention de **1 570,00 euros** à l'association "J'ai raté l'autobus".

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit ouvert au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 313 - Enveloppe 11478.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/952
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION LE 8 RENVERSE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association "Le 8 Renversé" a réalisé une soirée de "Danse Improvisation" salle Léo Lagrange le 22 novembre 2002 et sollicite à ce titre une aide financière.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons de nous autoriser à octroyer une subvention de **500, 00 euros** à l'association "Le 8 Renversé".

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit ouvert au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 311 - Enveloppe 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/953
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION LA BARAQUE FORAINE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la Commune Associée d'Hellemmes crée un Atelier Théâtre à la salle Léo Lagrange pour les Pré-adolescents et Adolescents pour l'année scolaire 2002-2003. L'Association La Baraque Foraine en assurera l'animation et une subvention est sollicitée pour la partie d'activité de l'année 2002.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons de nous autoriser à octroyer une subvention de **3 160,00 euros** à l'association "La Baraque Foraine".

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit ouvert au Chapitre 065 - Article 6574 - Fonction 313 - Enveloppe 11478.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/954
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
ASSOCIATION LA BARAQUE FORAINE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association "La Baraque Foraine" fête cette année ses 50 ans d'activités théâtrales dont 12 sur le territoire communal.

Cette association, reconnue et qui dispense quotidiennement des spectacles de qualité, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de cet anniversaire.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 12 décembre 2002, nous vous demandons de nous autoriser à octroyer une subvention de **1 250,00 euros** à l'association "La Baraque Foraine".

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit ouvert au Chapitre 065 - Article 6574 - Fonction 311 - Enveloppe 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1186
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Subventions aux Associations Sportives pour l'année 2003. Versement d'un acompte.

Rapport de Madame le Maire, Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du soutien à la vie associative locale, la Commune d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations, soit pour leur fonctionnement global, soit pour des actions ponctuelles, en octroyant des subventions en fonction des demandes formulées par le biais d'un dossier documenté respectant ainsi les règles de la collectivité territoriale et de la comptabilité publique.

Toutefois, afin de permettre la continuité de leurs actions associatives, et dans l'attente de la réception de la totalité des éléments nécessaires à la décision d'attribution, la commune d'Hellemmes souhaite effectuer le versement d'un acompte sur les subventions 2003, dans la limite de 25 % des montants versés en 2002.

En accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 12 décembre 2002, nous vous proposons l'autorisation de mandater les acomptes sur subventions selon le tableau ci – dessous :

- **Délégation Sports – Monsieur Jean-Luc LIETART**

NOM de l'ASSOCIATION		ACOMPTE SUR SUBVENTION 2003			
	Enveloppe	Fonction	Chapitre	Nature	Somme
Club Léo Lagrange – Section Gymnastique	2016	40	65	6574	647.91 €
Amicale du Centre Hellemmes – Volley Ball (ACHVB)	2016	40	65	6574	1143.37 €
Association Sportive Hellemmoise - Cyclisme	2016	40	65	6574	2286.73 €
Cercle Apollon Hellemmois	2016	40	65	6574	838.49 €
Tennis Club Hellemmois	2016	40	65	6574	228.67 €
Gymnastique Volontaire Hellemmoise	2016	40	65	6574	190.56 €
BFCHL (Basket Foyer Cheminots Hellemmes)	2016	40	65	6574	2362.96 €
Association de Boxe Française Quinquinnoise	2016	40	65	6574	7024.13 €
Club de nage avec palmes Hellemmes	2016	40	65	6574	266.78 €
Ballets Aquatiques	2016	40	65	6574	266.78 €
Billard Français Hellemmes (B.F.H.)	2016	40	65	6574	171.50 €
L'Omble Chevalier	2016	40	65	6574	57.17 €
Amicale Laïque de la Barrière – Section Tir	2016	422	65	6574	45.50 €

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/959
OBJET

Commune Associée de
LOMME

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 20/801 - ENTRETIEN ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme n° 2001/57 du 7 juin 2001 et du Conseil Municipal de Lille n° 01/203 du 15 juin 2001, la Commune associée de Lomme a décidé l'organisation d'une consultation publique pour l'entretien et la rénovation de l'éclairage public sur le territoire de la ville de Lomme.

Ce marché arrive à expiration le 20 février 2003.

La ville de Lille lancera une consultation pour sa maintenance d'installation d'éclairage public et organisera un avenant pour proroger son marché du 1er janvier 2003 au 1er juillet 2003.

Compte tenu de l'association de la ville de Lomme avec la ville de Lille, il est convenu que la commune entre dans une démarche commune d'appel d'offres, pour mutualiser les moyens. Aussi, il est souhaitable de passer un avenant au marché susvisé pour créer les conditions, entre autres de temps, nécessaires à l'organisation d'une consultation commune par la ville de Lille et la commune associée de Lomme.

L'ensemble de cette démarche prendra effet le 1er juillet 2003.

Il est rappelé que par délibérations n° 2002/73 du Conseil Communal de Lomme du 3 octobre 2002 et n° 02/684 du Conseil Municipal de Lille du 7 octobre 2002, il a été délibéré sur le lancement d'un nouvel appel d'offres en vue du renouvellement du marché cité précédemment ; ainsi la Commune de Lomme constituera l'un des lots de l'appel d'offres général que lancera la ville de Lille.

Il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement tout adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/960
OBJET

Commune Associée de
LOMME

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION - DOSSIER
EUR@CITE - PROJET LOMME VILLE NUMERIQUE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont devenues une réalité socio-économique qui modifie les manières de communiquer, de travailler, d'acquérir des connaissances, d'informer et de se distraire.

Si 17 millions de Français utilisent ces nouveaux moyens de communication, d'autres en sont exclus et le resteront si les collectivités locales ne prennent pas en charge l'accès et la maîtrise de ces outils.

Pour éviter cette fracture et mieux appréhender les phénomènes liés aux NTIC, les communes de Lomme et de Lille ont confié au Cabinet Périscope une étude qui permet aujourd'hui de concrétiser :

- la méthode pour définir les actions
- un projet global
- les moyens de sa mise en œuvre

Cette étude et ses recommandations ont été doublées de rencontres et d'appropriation par les Comités de quartier.

Schématiquement voici le projet explicité dans ses grandes lignes :

A partir du projet métropolitain dit Euratechnologies, implanté sur le territoire appelé les Rives de la Haute Deûle, inscrit sur le quartier du Marais à Lomme et celui des Bois Blancs à Lille, il convenait de développer un projet citoyen d'appropriation des NTIC en synergie avec les projets urbain et économique cités plus haut : ce projet s'appellera Eur@cité.

Eur@cité c'est d'abord un site Internet qui sera créé en 2003 – portail de la commune de Lomme pour les Services Municipaux, les Associations et les Habitants.

Eur@cité c'est ensuite la création d'Espaces Publics Multimédia dans chaque quartier – lieux de convivialité ouverts à tous à l'instar des sites existants à l'école Léon Blum et aux Tisserands – le LCP Mont-à-Camp, la Maison des Enfants, la Bibliothèque Délivrance seront progressivement ouverts.

Les habitants s'approprieront ces sites, appréhenderont et se familiariseront aux techniques de communication.

Ici Eur@cité prendra sa réelle dimension car, à terme, l'objectif est d'équiper chaque foyer d'un ordinateur et d'une liaison Internet à haut débit.

.../...

Pour ce faire des moyens sont nécessaires :

- les moyens humains :

- par la création d'une équipe dédiée aux NTIC déjà partiellement inscrite dans l'organigramme
- par la poursuite de notre collaboration avec le bureau d'études Périscope dans le cadre du projet ville numérique
- par la mise en place d'un plan de formation pour provoquer l'évolution nécessaire des métiers

- les moyens matériels

- la création du site Internet
- l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels
  - pour les Espaces Publics Multimédia
  - pour les écoles
  - pour l'Hôtel de Ville et ses services

- les moyens financiers

- le montant de la dépense globale ne peut être connu, la commune s'engage à inscrire à son budget d'investissement 150 000,00€ par an à partir de 2003.
- Les subventions les plus élevées possibles seront sollicitées auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels

- la communication

- une campagne de communication sera mise en place afin de relayer l'information auprès des citoyens
- la commune s'engage dans une démarche innovante et exemplaire

Je vous demande de bien vouloir autoriser à :

- lancer cet important chantier

- signer le nouveau contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet Périscope estimé à la somme de 52 000 euros HT répartis entre les deux communes

- acquérir les matériels et logiciels informatiques nécessaires par le biais d'appels d'offres

- procéder à la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour l'acquisition de mobiliers et matériels spécifiques pour l'aménagement des cyber centres, faire signer le marché par Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics, et procéder, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres, soit à la signature d'un marché négocié, en accord avec la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

.../...

- développer de nouveaux Espaces Publics Multimédia dans les lieux ci-après : la Bibliothèque Délivrance, la Maison des Enfants, LCP Mont-à-Camp

- solliciter auprès des partenaires institutionnels les financements potentiels sous forme de subventions

- inscrire aux documents budgétaires, aux articles correspondants, un crédit annuel de 150 000,00€ exclusivement dédié aux NTIC, et ce jusqu'à la fin du mandat

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/961
OBJET

Commune Associée de
LOMME

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
- COMPLEMENT D'INFORMATION A DESTINATION
DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 mars 1999, le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille Métropole a prescrit l'organisation de la quatrième révision du Plan d'Occupation des Sols. La révision du Plan d'Occupation des Sols devrait aboutir à terme, en application de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, à l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme.

La concertation préalable avec la population s'est déroulée du 1er février au 30 avril 2002 ; elle s'est traduite au travers de diverses réunions publiques dans les communes de la Communauté Urbaine de Lille.

Le calendrier prévisionnel des prochaines étapes de la révision du Plan d'Occupation des Sols sera le suivant :

- © Après ultime concertation entre les communes et la Communauté Urbaine de Lille, le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille arrêtera le projet de Plan Local d'Urbanisme **fin avril 2003**.

- © Consultation administrative des partenaires publics, **mi-mai à mi-août 2003**.

- © Enquête publique, **mi-septembre à mi-novembre 2003**.

- © Approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille, **mai-juin 2004**.

Par délibérations 99-121 du 9 décembre 1999 et 2001-98 du 6 décembre 2001, la ville de Lomme a fait diverses propositions de révision du Plan d'Occupation des Sols.

Depuis, la municipalité a poursuivi sa réflexion en étroite concertation avec Lille Métropole Communauté Urbaine qui a engagé diverses études sur les déplacements, le développement économique et la rénovation urbaine.

De là, il est proposé de retenir les points complémentaires suivants dans le cadre de la prochaine révision du Plan d'Occupation des Sols :

.../...

A) - Réserves « Superstructures » au bénéfice de la Commune :

1. Réserve pour extension de l'équipement sportif, rue Charles Gide pour 11 034 m² (cf. plan n° 1)
2. Réserve pour équipement sportif rue de Lompret pour une superficie de 58 730 m² (cf. plan n° 2)
3. Equipement scolaire initialement envisagé rue Alexandre Desrousseaux : la Commune ne donne pas suite à cette réserve et souhaite que celle-ci soit intégrée dans le Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (P.A.P.A.) « schéma de référence rives de la Deûle Lille-Lomme et Euratechnologies »

B) - Réserve « Infrastructure » :

Demande d'une réserve pour réalisation d'un aménagement visant à améliorer la sécurité rue Albert Thomas par dévoiement de la rue (parcelle B 1382 d'une superficie de 3 590 m²)

A cet effet, le Président du Conseil Général du Nord a été sollicité en vue d'être bénéficiaire de cette réserve d'infrastructure. (cf. plan n° 3)

C) - Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (P.A.P.A.) d'une durée de 5 années

1. Réaménagement urbain du secteur Gare de Lomme - Pont Supérieur, dans le cadre du pôle d'échange train - métro
   La Ville de LOMME souhaite que ce P.A.P.A. soit agrandi tel que figuré sur le plan n° 4
2. Schéma de référence quartier Sud-Ouest - espace ferroviaire Lille - Délivrance (cf. plan n° 5)
3. Schéma de référence rives de la Deûle Lille - Lomme et Euratechnologies (cf. plan n°6)
   La Ville de LOMME souhaite que ce P.A.P.A. soit agrandi tel que figuré sur le plan n° 6

Il est demandé à LILLE METROPOLE Communauté Urbaine d'être porteur de ces trois périmètres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adresser à Lille Métropole Communauté Urbaine, l'ensemble de ces éléments à intégrer à la révision du Plan d'Occupation des Sols.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/962
OBJET

Commune Associée de
LOMME

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Convention Cadre du Contrat de Ville de Lille-Métropole 2000/2006, adoptée par le Conseil de Communauté du 23/06/2000, situe la Ville de Lomme, commune associée de Lille, dans le second cercle de la géographie prioritaire d'intervention du Contrat de Ville, et identifie deux thématiques prioritaires :

L'habitat (thématique n°2), et la sortie des actions de Prévention de la Délinquance (thématique n°6)

Pour l'année 2003, la Ville de Lomme a l'intention de présenter 4 projets d'action s'inscrivant dans l'une ou l'autre de ces thématiques, certaines s'inscrivant dans les deux thématiques conjointes, ainsi que dans les thématiques transversales :

Thématique transversale A : Les inégalités de traitement entre les hommes et les femmes
Thématique transversale B : La prise en compte de l'intégration des étrangers et la lutte contre les discriminations.

Par ordre de priorité :

1/ Education, rôle parental, prévention des dépendances, et de la récidive (thématique 6, A et B)

2/ La pratique associative et sportive des jeunes, vecteur de l'action éducative auprès de leur famille (thématique 6, A et B)

3/ Amélioration de l'environnement des logements sociaux dans les quartiers du Marais et de la Mitterie et de Délivrance (thématique 2)

.../...

4/ Action Intercommunale : La prévention des déviances et des dépendances par l'apprentissage de la maîtrise de soi et de la discipline collective (thématique 6, A et B)

Par ailleurs, la Ville de Lomme joint à sa programmation et soutient un projet déposé par l'association « Les Arts » dans le cadre des thématiques 6, A et B, et s'intitulant :

« La valorisation par l'approche culturelle et artistique au service de la responsabilisation des adolescents et de l'amélioration des rapports familiaux ».

Ainsi qu'un projet déposé par l'association "Renaissance Artistique de Délivrance" dans le cadre des thématiques 6 et A, et s'intitulant :

« Favoriser la participation des filles aux activités culturelles et de prévention de proximité par la pratique de la danse moderne»

Il est proposé de retenir les projets d'action précités.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

116

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/963
OBJET

Commune Associée de
LOMME

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LOMME - SECTION DU CCAS DE LILLE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 2002, les Conseils d'Administration de la Résidence de Retraite Gilbert FORESTIER et du Centre Communal d'Action Sociale ont entamé une réflexion sur l'évolution de la réglementation et le vieillissement de la population qui devrait aboutir à une étude qui sera confiée à un programmiste.

Compte tenu de ces éléments, une priorité fut donnée aux travaux de mise en conformité pour un montant inférieur à la dotation prévue par les délibérations n° 2002/44 du Conseil Communal du 26 juin 2002, et n° 02/449 du Conseil Municipal de Lille du 28 juin 2002.

Les deux Conseils d'Administration ont fait émerger un besoin de remplacement d'un certain nombre de mobiliers et matériels.

C'est pourquoi il vous est proposé de modifier les termes des délibérations susvisées en précisant que le crédit inscrit au budget primitif de l'exercice 2002 couvrira un ensemble de travaux ainsi que d'acquisitions de matériels et de mobiliers.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/964
OBJET

Commune Associée de
LOMME

AVANCE SUR LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LOMMOIS - EXERCICE 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un fonctionnement optimal du Centre Communal d'Action Sociale Lommois, il est nécessaire qu'il dispose d'une trésorerie en début d'année.

Aussi, afin de pérenniser le fonctionnement du CCAS, il est proposé au Conseil Communal de procéder à une avance sur subvention de fonctionnement, à hauteur de 25 % du montant accordé au Budget Primitif 2002 correspondant au premier trimestre civil, soit 838 469,59 euros x 25 % = 209 617,00 euros (deux cent neuf mille six cent dix sept euros).

La dépense correspondante sera à imputer sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/965
OBJET

Commune Associée de
LOMME

AVANCE SUR LES SUBVENTIONS CONSENTIES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Lomme souhaite, comme chaque année apporter son soutien aux Associations issues de la loi de 1901 oeuvrant dans la ville. Cependant en 2003 le mandatement des subventions annuelles n'interviendra pas au cours du 1er trimestre.

Aussi, afin de pérenniser l'action des Associations Lommoises, il est proposé au Conseil de procéder à une avance sur subvention de fonctionnement 2003 ; celle-ci correspondrait à 30 % maximum de la subvention de fonctionnement allouée au titre de 2002 selon la répartition figurant dans le tableau ci-joint.

Les dépenses correspondantes seront à imputer sur les crédits à inscrire sur le Budget Primitif 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2002

Associations	Subvention accordées en 2002	Avance proposée 2003
Fonction 411 Article 6574		
OSML Athlétisme	11 680,00	3 500,00
OSLM Basket	4 800,00	1 440,00
OSML Football	19 000,00	5 700,00
OSML Gymnastique Rythmique	10 350,00	3 105,00
OSML Hand-Ball	64 900,00	19 470,00
OSML SRLD Judo	6 000,00	1 800,00
SRLD Football	14 800,00	4 440,00
Fonction 33 Article 6574		
Orchestre d'Harmonie de Lomme	6 870,00	2 060,00
Batterie Fanfare de Lomme	6 870,00	2 060,00
Les Majorettes Lommoises	6 100,00	1 830,00
Et Vous trouvez ça drôle	22 500,00	6 750,00
Théâtre Octobre	41 900,00	12 570,00
Fonction 94 Article 6574		
Groupement commercial Lomme Marais République	2 740,00	820,00

VILLE DE LILLE

120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/968
OBJET

Renouvellement de la cotisation de la Ville à l'association "Lille Place Financière".

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association « Lille Place Financière » rassemble les principaux acteurs de la communauté financière lilloise afin de valoriser leurs compétences auprès des entreprises régionales et de promouvoir Lille et la Métropole auprès des investisseurs extérieurs.

Lille et sa région constituent, en effet, la 1ère place financière après Paris, avec 55 sociétés régionales côtés sur les marchés boursiers, 150 établissements financiers dont 75 banques. C'est également la première place française pour le crédit à la consommation et le crédit à l'habitat.

Elle comporte 85 membres et réunit la communauté financière (banques, assurances, sociétés financières, entreprises d'investissement) locale.

Parmi les actions mise en œuvre par Lille Place Financière citons celles relevant de :

la communication :

- l'édition du guide des services financiers dont l'édition 2002 a été réalisée en 5 000 exemplaires,
- la rédaction d'articles bimensuels dans la « Gazette du Nord-Pas-de-Calais »
- le site Internet (www.lilleplacefinanciere.com).

des conférences-débats :

- elles portent sur les grands thèmes financiers (la loi de finances, la politique économique et monétaire, la formation de l'Europe économique et monétaire, l'évolution des professions et des techniques financières et boursières...).

de la formation :

- Lille Place Financière contribue à la promotion de l'offre de formation en matière de gestion et de finance.

Aussi, nous vous proposons de bien vouloir soutenir l'association « Lille Place Financière » à hauteur de 1 150 €, au titre de la cotisation annuelle de la ville à cet organisme, reconductible chaque année.

.../...

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- le versement de la somme de 1 150 € à l'association « Lille Place Financière » Palais de la Bourse, place du théâtre 59800 Lille, en règlement de la cotisation de la Ville de Lille au titre de l'année 2002,

- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne intitulée « Association Lille Place Financière - Cotisation »
(Enveloppe 7712 - Chapitre 011 - Article 6281 - Fonction 020).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/969
OBJET

Participation financière de la ville aux frais d'organisation du PIX Festival 2002 – Subvention à l'Association l'Arc Numérique.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association L'Arc Numérique a été créée, en janvier 2001, pour animer le secteur de la production numérique et interactive du Nord – Pas – de – Calais. Cette association de professionnels possède une approche originale des réseaux numériques interactifs et de leurs productions : jeux, séries animées, réalisations 2D et 3D, sites Internet, CD Roms, etc... Véritable pôle économique, l'Arc Numérique permet à ses membres d'agir de concert pour une reconnaissance internationale du potentiel des entreprises de la région Nord/Pas-de-Calais relevant de cette filière.

3ème pôle numérique français de production (après Paris et Lyon), l'Arc numérique représente aujourd'hui plus de 300 emplois dans la région Nord – Pas – de – Calais et prévoit plus de 200 créations d'emplois d'ici 2 ans. 15 entreprises composent l'Arc numérique : TeamChman, Œil pour Œil, Nocopy, Touche Etoile, Archimed, Hydravision, Keblow, WipOn, Atypic Lab, Analogiks Indians, etc...

Afin de sensibiliser le grand public à l'art digital, l'Arc Numérique organise la première édition du « PIX Festival ». Ce numéro 1 du Festival est le fruit de l'engagement des collaborateurs, graphistes, web' designers, scénaristes, musiciens des entreprises productrices de contenus numériques, tous réunis autour d'une même passion, la « culture digitale ».

L'ambition de ce Festival n'est pas de dresser un état de l'art mais de présenter au grand public de façon dynamique les multiples tendances et facettes de la « culture digitale ». A l'occasion de cette première édition, la volonté des organisateurs est de présenter la diversité et les courants de ces formes artistiques nouvelles. L'objectif est également d'initier, avec les Web'Producteurs, une « Market Place », véritable place de marché ponctuelle où la dimension économique rejoindra naturellement les préoccupations artistiques exprimées par les studios indépendants de la « North Touch ».

A l'origine de nombreux courants graphiques, de la création d'univers, de bandes son originales et d'œuvres numériques interactives, cette « communauté » d'acteurs sera au cœur des performances et des accueils artistiques du Festival. Elle accueillera ses confrères européens, nord américains et asiatiques.

Précédé par l'aventure itinérante et mondiale des « Vector Lounge » qui se caractérise par une création « live », le PIX Festival est l'une des manifestations conçues pour accompagner des événements de clôture de Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture.

.../...

Du vendredi 13 au 15 décembre 2002, la création digitale sera rythmée au son des musiques électroniques pour faire vibrer passionnés et amateurs : performances de web design en flash, films d'animation, débats, démontage de projets, rencontres, conférences...

Plus de 40 œuvres originales, dont une trentaine dévoilées lors des derniers « Vector Lounge » (Singapour, Chicago) et de 20 créations réalisées à l'Aéronef à l'occasion de la cession lilloise du Vector Lounge, seront au centre de l'édition fondatrice. Côté musique, DJ et VJ animeront deux soirées exceptionnelles et baliseront la vie du Festival par leurs interventions impromptues.

Au programme :

- « Best of » des derniers « Vector Lounge » avec la présentation de plus de 40 œuvres des principaux animateurs mondiaux du web design.
- « Vector Lounge » session Lilloise, lors de laquelle 20 web'designers créeront en 48h, en présence du public, de nouvelles performances ;
  Cycle de conférences ;
- Deux soirées musicales faisant la part belle aux différents courants de la musique électronique ;
- « Market Place » en co-réalisation avec les web'producteurs, réunissant 20 acheteurs, éditeurs et producteurs européens face aux studios indépendants les plus représentatifs de la « North Touch » ;
- Et des dizaines de rencontres impromptues, débats in et off, sur les enjeux de la convergence numérique et l'avenir de la filière numérique, encore trop peu soutenue par les acteurs du monde institutionnel et économique.

Le coût total de ce festival s'élève à 203 500 €, (Cf. Budget en annexe). La Ville de Lille est sollicitée, au titre de la Délégation au Développement Economique, à hauteur de 10 000 €.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, autoriser :

- le paiement d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Association l'Arc Numérique,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne intitulée « Subventions à diverses associations » Enveloppe 17013 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/970
OBJET

Faubourg des Modes
Charte de la Résidence de Création

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, dans le cadre du projet « Faubourg des Modes et de la Création », entend encourager l'implantation de créateurs dans le quartier de Lille Sud (rue du Faubourg des Postes et rues adjacentes).

A échéance de deux ans, une vingtaine de créateurs pourraient y être hébergés au sein de boutiques-ateliers ; ils disposeront en outre d'un espace événementiel, d'un show-room, et de l'appui d'une équipe d'animation du projet chargée d'organiser la production d'événements liés à la mode et à la création, de porter la communication sur le projet et d'aider les créateurs à promouvoir leurs activités.

Dès 2003, les créateurs qui le souhaitent, pourront être accompagnés dans le cadre d'un incubateur de projet.

En outre, il apparaît souhaitable d'offrir aux jeunes créateurs qui le désirent l'accès à une « Résidence » leur permettant de monter une collection, et d'exposer leur savoir-faire.

Dans le cadre de ce projet, la Ville peut, à court terme, mettre à disposition des créateurs candidats, le 51 rue du Faubourg des Postes qui offre, par sa localisation et sa superficie, la possibilité aux créateurs de produire, et d'exposer sur place.

La valeur locative du bien peut être estimée à 2 507,26 €/an, compte tenu de la surface corrigée de 65,79 m2 correspondant au local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble (imputation budgétaire : article 613.2).

Le local sera équipé d'une base de matériel (surjeteuse, mannequin, table de coupe...) dont le coût peut être estimé à 6 000 € (imputation budgétaire : articles 2188, 2184 et 60632).

Chaque candidat accueilli bénéficiera en outre d'un appui en terme de communication.

Chaque candidature fera l'objet d'un examen par un Comité d'Agrément composé de professionnels du monde économique, de la mode et de la communication, qui validera le projet présenté par le créateur.

.../...

Il vous est proposé, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002 :

- de valider « la charte de Résidence de Création », annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire, ou le Premier Adjoint au Maire délégué au Développement Economique, à signer les conventions de mise à disposition des locaux aux créateurs, après avis du Comité d'Agrément.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

126

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° 02/971
OBJET

Union Syndicale « Groupe des 10 »
région Nord - Subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le « Groupe des 10 » regroupe l'ensemble des syndicats se référant généralement au sigle S.U.D. (Solidaires Unitaires Démocratiques). Constitué en janvier 1998 en Union Interprofessionnelle au niveau national, elle comprend actuellement 20 fédérations ou syndicats nationaux, présents dans les secteurs publics et privés.

Elle regroupe 60 000 adhérents, présents dans les secteurs publics (Impôts et Finances, P.T.T., Santé, Education) et dans les entreprises privées (Commerce et Distribution, Caisse d'Epargne, Presse, Transports...).

Les syndicats se réfèrent à une charte des valeurs (cf annexe) basée sur :

- l'indépendance
- la démocratie interne
- la solidarité, à l'échelle nationale, européenne et internationale

Le Comité du « Groupe des 10 » région Nord s'est constitué en janvier 2000. Il est constitué de 16 syndicats implantés aux Impôts, Trésor, Douanes, Banque de France, V.P.C., Collectivités Territoriales, S.N.C.F., Transports Urbains, Journalisme, Santé et Education Nationale.

Organisation syndicale récente, elle ne figure pas dans la liste des syndicats « représentatifs » arrêtée par ordonnance en 1966.

Elle souhaite toutefois, à l'instar des autres organisations bénéficier d'un soutien de la Ville de Lille pour lui permettre de créer un siège susceptible d'accueillir ses militants, d'organiser des réunions, d'abriter une permanence.

Elle vient de trouver des locaux correspondant à ses besoins (une superficie d'environ 120 m^2) qui sont situés 12, rue d'Artois à Lille.

Elle sollicite à ce titre une subvention de 13 000 euros, correspondant au montant du loyer annuel (hors charges et équipement), montant qu'il vous est proposé d'attribuer à cette organisation, sous réserve de la production d'un rapport montrant l'intérêt public local de leur activité.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- le paiement d'une subvention d'un montant de 13 000 euros au Comité de l'Union Syndicale Groupe des Dix - Région Nord
- l'imputation de la somme correspondante sur la ligne intitulée « Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 17013 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/972
OBJET

Politique de la Ville – Convention avec les associations percevant plus de 23 000 euros de la part de la Ville.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02 / 350 du 13 Mai 2002, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 7 500 euros à **l'Association Papsoon Wazz** destinée à la programmation Rap des groupes lillois, la prestation « DMC » régionale et le « Battle » de danse hip hop, la communication et la sécurité afférente dans le cadre de l'organisation des « Jeux Olympiques Urbains ».

Par ailleurs, la Ville de Lille est sollicitée par **l'Association Papsoon Wazz** pour le paiement d'une subvention d'un montant de 7 623 € (3 049 € pour une aide au démarrage et 4 574 € pour une aide à l'investissement) dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services-Nouveaux Emplois » pour la mise en place d'un service de développement des musiques actuelles destiné à sensibiliser les jeunes des quartiers défavorisés à la création artistique, favoriser le développement de projets culturels par un soutien et des moyens logistiques, valoriser le travail par l'organisation de manifestations leur permettant de se produire devant un public.

L'opération rappelée ci-dessus sera présentée au titre de la délégation Emploi à l'avis de la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville du 29 novembre 2002 et au Conseil Municipal du 16 décembre 2002.

D'autre part, une subvention complémentaire d'un montant de 639 euros sera allouée à **l'Association Lille sud Insertion** pour la réalisation de l'action « Noël en chanson – sortie de fin d'année » qui a été présentée au Conseil de Quartier de Lille Sud et fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

La présente délibération fait l'objet d'un avenant aux conventions intervenues suivant délibération n°02/457 du 28 juin 2002 pour chacune des opérations susvisées.

Enfin, la Ville de Lille est sollicitée par l'Association PROJET pour le paiement de subventions qui s'élève respectivement à :

1 1 250,00 euros pour la réalisation des activités périscolaires au local Baltique,

2 33.247,00 euros pour le financement du poste de coordinateur,

3 8.373,00 euros pour la mise en place des activités de loisirs avec les adolescents et jeunes adultes.

4 10 821,00 euros pour l'aide au fonctionnement de l'Association dans le cadre de la mise en œuvre de la préfiguration du futur centre social.

.../...

Le financement des actions ci-dessus numérotées 1, 2 et 4 fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs et sera imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2002 sur la ligne intitulée « Politique de la Ville – Subvention à divers organismes », chapitre 65, Article 6574, fonction 422, enveloppe 13881 dont 10 821 euros qui auront fait l'objet d'un virement de crédit de la délégation « Centres Sociaux et Maisons de Quartier » Enveloppe 13638.

L'action portant le numéro 3 sera financée sur les crédits à inscrire au budget primitif 2003 sur la ligne intitulée « Animation – Subventions aux équipements de Proximité Maisons de Quartiers », chapitre 65, Article 6574, fonction 422, enveloppe 13638.

Les subventions attribuées en cette séance pour l'Association PROJET sont reprises dans la convention jointe en annexe et en ce qui concerne l'action portant le numéro 3 portée par la délégation « Jeunesse – Animation - Cultures Urbaines », la subvention de 8 373,00 euros fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

Compte tenu des dispositions légales portant obligation de passer des conventions entre la Ville et les associations percevant des subventions de la Ville de plus de 23 000 euros, que toute modification des conditions ou modalités d'exécution d'une convention définie d'un commun accord entre les parties, doit faire l'objet d'un avenant, et que la procédure mise en place au sein de la Ville de Lille visant à désigner un service pilote chargé d'établir ces conventions avec les associations concernées, la Direction de la Politique de la Ville a établi les conventions et avenants relatifs aux associations précitées :

- Papsoon Wazz
- Lille Sud Insertion
- Projet

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- la signature, par le Premier Adjoint au Maire en charge le Politique de la Ville, des conventions et avenants aux conventions relatifs aux associations citées précédemment.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/973
OBJET

Politique de la Ville / Programme complémentaire d'actions pour les quartiers

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/24 du 1er février 2002, le Conseil Municipal a adopté le programme d'actions élaboré dans le cadre du Contrat de Ville pour l'année 2002.

Cependant, certains projets d'actions ont fait l'objet d'un avis de financement défavorable de la part de l'Etat qui a d'ailleurs fait connaître ses décisions très tardivement (octobre 2002).

Ces actions, soutenues par la Ville, ont donc eu lieu dans la perspective d'un accompagnement financier de l'Etat.

Afin de permettre aux structures concernées de mener à terme les projets engagés, il vous est proposé de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002 :

- Adopter le programme d'actions présenté en annexe,

- Allouer à chaque association ou structure Maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la demande initiale formulée auprès des services de l'Etat, conformément à la répartition figurant dans les tableaux joints en annexe,

- Autoriser le Maire ou son Premier Adjoint, Délégué à la Politique de la Ville, à signer les conventions établies pour les associations dont la Direction de la Politique de la Ville est pilote, conformément aux dispositions légales, entre la Ville de Lille et les structures désignées par la présente délibération, comme bénéficiaires d'une subvention globale, égale ou supérieure à 23.000 Euros. En ce qui concerne les autres subventions accordées aux associations, une délibération sera présentée par le service pilote pour la passation d'une convention ou d'un avenant.

- Imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville – Subventions à divers organismes » – chapitre 65 – article 6574 – fonction 824.

ADOPTÉE à l'unanimité

Politique de la Ville
Subventions

Quartier	Intitulé	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action	Coût de l'opération	Proposition de Subvention
				Euros	Euros
Faubourg de Béthune	Du théâtre au boulevard	Ecoutorium	Animation d'ateliers théâtre 2h / semaine et programmation de spectacles.	4 832,63	**1 194,90**
Fives	Valorisation des compétences des jeunes de la cité Saint Maurice. Construction d'un projet vidéo	C.A.L. P.A.C.T.	Mobiliser les jeunes adultes de la cité St Maurice à travers des projets destinés à la mise en valeur de leurs compétences. Inverser la perception négative que les habitants ont des jeunes et démontrer leurs potentialités.	27 710,00	**6 950,00**
Faubourg de Béthune	Vacances sportives au Faubourg de Béthune	Ass. Sportive du Faubourg de Béthune (ASFB)	Favoriser et donner à l'ensemble des licenciés ou non licenciés la possibilité de jouer au football et développer des animations sur le quartier durant les périodes de vacances scolaires.	41 323,58	**6 097,96**
Faubourg de Béthune	Activités périscolaires au local Baltique	PROJET	Il s'agit de permettre à l'association PROJET d'initier durant le mois décembre 2002 l'action qui sera mise en place en 2003 dans le cadre du Contrat de Ville. Celle ci consiste, notamment, à animer le local Baltique par des activités éducatives le mercredi et durant les vacnces scolaires et à accueillir les enfants du quartier avant et aprés l'écoles et à leur proposer des activités périscolaires ludiques favorisant la détente.	-	**1 250,00**
Bois Blancs	Découverte de l'art contemporain	Comité d'animation des Bois Blancs (CABB)	Sensibilisation des habitants du quartier des Bois-Blancs à l'art contemporain grâce à des expositions dans un espace artistique repéré par tous les habitants de la métropole lilloise.	8 385,00	**4 040,00**
Moulins	Destination SpeedBall	Destination Sport	Faire découvrir un nouveau sport Speed Ball, et initier les adhérents à une pratique de loisirs dans un premier temps, pour ensuite les amener à une pratique plus structurée en compétition (Jokari).	17 379,18	**3 658,78**
Faubourg de Béthune	Aide au fonctionnement de l'Association	PROJET	Il s'agit d'une aide au fontionnement de l'Association dans le cadre de la mise en œuvre de la préfiguration du futur centre social	-	**10 821,00**

130

Politique de la Ville
Subventions

Quartier	Intitulé	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action	Coût de l'opération	Proposition de Subvention
				Euros	Euros
Fives	Aide exceptionnelle	Centre Social Mosaïque	Afin d'assurer au Centre Social Mosaïque le niveau de financement obtenu en 2000, garant d'un exercice budgétaire équilibré, il convient d'ajuster le montant des subventions allouées par la Ville par l'octroi d'une aide exceptionnelle au titre de l'année 2002.	-	**15 777,00**
Lille Sud	Aide exceptionnelle	Ass. des usagers du Centre Social Lazare Garreau	La création de l'association des usagers du Centre Social Lazare Garreau, fruit de la fusion de l'association GRANDIR et de l'association des usagers du centre social du site Lazare Garreau, a nécessité, pour les besoins de mise en conformité des statuts des employés avec les conventions collectives en vigueur et le calage juridique de la structure, une augmentation des charges et, notamment de la masse salariale de la structure. Cette dépense, inconnue lors de l'élaboration du plan de financement relatif au fonctionnement du centre social, n'a pas fait l'objet d'une inscription dans le budget prévisionnel. Il convient donc de donner, à titre exceptionnel, au Centre social Lazare Garreau les moyens financiers pour faire face à cette dépense.	-	**24 390,00**
Faubourg de Béthune	Poste de coordinateur	PROJET	Il s'agit de renforcer le rôle de l'association de préfiguration du Centre Social en favorisant la mise en place d'un coordinateur d'activités d'animations.	-	**33 247,00**
					107 426,64

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/974
OBJET

Contrat de Ville - Programmation 2002 –
Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Parmi les opérations retenues dans le cadre de la Programmation 2002 du Contrat de Ville figure notamment un Fonds de Participation des Habitants, également dénommé Fonds d'Initiatives Habitants, doté d'une enveloppe budgétaire spécifique d'un montant maximum de 23.000 Euros par quartier, financé à 70% par l'Etat et la Région et destiné à permettre la mise en oeuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations des quartiers prioritaires (Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes).

Les objectifs du Fonds sont de :

- Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide,
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, monter des projets, argumenter,
- Renforcer les échanges entre associations et habitants,

Afin de permettre la mise en oeuvre rapide des opérations retenues au titre du Fonds de Participation des Habitants, il vous est proposé de bien vouloir , en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002 :

- allouer de la manière suivante les subventions de la Ville aux organismes supports d'opérations concernés pour les actions désignées dans le tableau ci-joint.

- autoriser le Maire ou son Premier Adjoint, Délégué à la Politique de la Ville, à signer les conventions établies pour les associations dont la Direction de la Politique de la Ville est pilote, conformément aux dispositions légales, entre la Ville de Lille et les structures désignées par la présente délibération, comme bénéficiaires d'une subvention globale, égale ou supérieure à 23.000 Euros. En ce qui concerne les autres subventions accordées aux associations, une délibération sera présentée par le service pilote pour la passation d'une convention ou d'un avenant.

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 824 - enveloppe 12723 sur la ligne intitulée « Fonds d'Initiatives Habitants - subventions » du budget Communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

Fonds d'Initiatives Habitants

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Quartier	Subvention sollicitée
Un Noël en chansons	**Lille Sud Insertion**	Moulins	**414,40 €**
Rencontre et partage autour du Ramadan	**Centre Social Marcel Bertrand**	Moulins	**750,00 €**
Bourse aux jouets	**Ass. pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins Est**	Moulins	**340,00 €**
Le Ramadan et la santé	**Ass. pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins Est**	Moulins	**231,00 €**
Arbre de Noël 2002	**US Lille-Moulins Carrel**	Moulins	**762,00 €**
Séjour de vacances à Plougasnou	**Les Francas de Lille**	Fives	**750,00 €**
Sortie pédagogique à Bruges	**Culture et Liberté**	Fives	**574,50 €**
Animation semaine du goût	**Fives Caulier Animation**	Fives	**372,37 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/975
OBJET

« Maison de la Médiation et du Citoyen »

Association « Léo Lagrange Consommation Nord » -

Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Cette association d'éducation et de défense des consommateurs, affiliée à la Fédération « Léo Lagrange » implantée à Cambrai depuis 1999 a décidé de créer et de développer une antenne à Lille-Hellemmes à l'espace « Consommation », 135 , rue Roger Salengro, où des permanences juridiques sont tenues quotidiennement depuis juillet 2001.

Cette association assure une permanence hebdomadaire, tous les mardis après-midi, au sein de la Maison de la Médiation et du Citoyen de 14 h à 17 h, et apporte une aide précieuse dans l'accès au droit de la consommation.

Compte tenu de l'intérêt, que présente, l'action de cette association dans l'accès au droit de la consommation des Lillois, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 26 novembre, il vous est proposé d'accorder une subvention de 2179 euros.

La dépense correspondante, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65- article 6574 – fonction 524 – enveloppe 10595, sur la ligne intitulé « Actions en faveur de la Citoyenneté » du budget Communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/976
OBJET

« Maison de la Médiation et du Citoyen »

Association « Solidarité aux Femmes et Aux Familles d'Ici et d'Ailleurs» (S.A.F.F.I.A.)

Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Cette association, sise 11, rue de Châteaudun à Lille, a pour mission d'accueillir des femmes et des familles étrangères, notamment originaires du Maghreb, fragilisées par leur acte migratoire, afin de les accompagner, socialement, juridiquement et professionnellement..

Dés 1997, la S.A.F.F.I.A. a assuré des permanences auprès de la Maison de la Médiation et du Citoyen, qu'elle a été contrainte, faute de disposer d'un personnel suffisant, de suspendre durant 2001.

Ces permanences sont de nouveau assurées, au sein des locaux de la Maison de la Médiation et du Citoyen depuis septembre dernier.

Compte tenu de l'intérêt, que présente l'action de cette association pour aider à l'intégration d'immigrés, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 26 novembre, il vous est proposé d'accorder une subvention de 1327 euros.

La dépense correspondante, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65- article 6574 – fonction 524 – enveloppe 10595, sur la ligne intitulé « Actions en faveur de la Citoyenneté » du budget Communal.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/977
OBJET

« Maison de la Médiation et du Citoyen »

Association « Les Enfants du Dimanche »

Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association « Les Enfants du Dimanche » qui a son siège, à la Mairie de Marcq en Baroeul, 103, avenue Foch, créée il y a 21 ans, à l'initiative de quelques pères divorcés ou séparés, afin de les aider à exercer leurs droits, auprès de leurs enfants, assure depuis trois ans, une permanence au sein de la Maison de la Médiation et du Citoyen, à raison d'un samedi matin par mois.

Compte tenu de l'intérêt, que présente, l'action de cette association dans l'exercice de leurs droits des pères divorcés ou séparés, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 26 novembre, il est proposé d'accorder une subvention de 1068 euros.

La dépense correspondante, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65- article 6574 – fonction 524 – enveloppe 10595, sur la ligne intitulé « Actions en faveur de la Citoyenneté » du budget Communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/978
OBJET

Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subventions dans le cadre des animations commerciales de fin d'année

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, soutient diverses animations commerciales, nouvelles ou régulières, qui se déroulent à la période des Fêtes de fin d'année. Elles consistent soit en des décorations, illuminations de Noël des linéaires commerciaux, soit en des animations commerciales sur le thème de Noël, montées par les unions commerciales ou les comités d'animation.

- **Le Comité d'Animation du Vieux-Lille**, comme il l'a organisé le 17 décembre 2001, réitère l'opération qui consiste en la descente en rappel du Père Noël du Palais de Justice (avec distribution de friandises, bonbons, etc.). Le coût total de l'opération s'élève à 1 524 €, la ville de Lille est sollicitée à hauteur de 1 150 €.

- **L'Union Commerciale de Lille-Sud** organisera la réalisation d'une fresque des commerces du quartier par les enfants des différents établissements scolaires de Lille-Sud. L'ensemble des fresques sera exposé dans la salle polyvalente de la Mairie de Quartier et les établissements élus pour la plus belle fresque se verront attribuer du matériel pédagogique (ordinateur, livres...). Le coût total de l'opération s'élève à 4 685,57 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1 750 €. Le Conseil de Quartier de Lille-Sud a également été sollicité à hauteur de 1 525 €.

  La présente délibération fait l'objet d'un avenant n°2 à la convention du 20 juin 2002, joint en annexe, relative à la délibération n°02/320 du 13 mai 2002 pour le financement du poste d'agent de développement et d'animation commerciale et à l'avenant relatif à la délibération n° 02/703 du 7 octobre 2002 pour le programme des animations commerciales réalisées en 2002. Cet avenant n° 2 reprend l'opération d'animation commerciale de fin d'année désignée ci-dessus.

- **L'Association des Commerçants de la Place Rihour, des rues des Fossés et de la Vieille Comédie**, dans le cadre des animations et décorations du Marché de Noël 2002, sera en charge d'organiser les décorations de Noël de la rue Rihour, de mi-novembre 2002 à mi-janvier 2003, en collaboration avec Lille Centre Animations. La décoration de la rue consistera en un plafond de branchages de faux sapins agrémentés de lucioles, rubans rouges... Elle devra permettre de favoriser une extension visuelle de l'espace réservé au Marché de Noël jusqu'à la Grand'Place. Le coût total de l'opération s'élève à hauteur de 7 199,92 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1 524 €.

.../...

- **L'Association "Le calendrier 2000"** réitère en 2002, le lancement de son fameux calendrier du Vieux-Lille dont la renommée locale, voire transfrontalière, n'est plus à faire. Le samedi 30 novembre 2002, rue de la Monnaie, 6 stands de diffusion du calendrier (1000 exemplaires vendus à 6 € /u, sur les 5000 exemplaires imprimés) et différentes animations musicales (4 à 5 orchestres variés) seront mis en place à cette occasion. Le coût total de l'opération s'élève à hauteur de 4 573 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1 524 €.

- **L'Union Commerciale et Artisanale "Saint Maurice des Champs"**, de la rue du Faubourg de Roubaix du quartier de Saint Maurice Pellevoisin, organisera en décembre 2002, une grande animation de Noël dans les rues de Saint Maurice et de Fives, dans les secteurs E.Jacquet et Madeleine Caulier (décorations de vitrines, chasse au trésor, bons à gratter) ainsi que des illuminations rue du Faubourg de Roubaix. Le coût total des animations commerciales et décorations s'élève à 5 650 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1 000 €.

- **L'Union Commerciale Pellevoisin,** du quartier Saint Maurice Pellevoisin prolongera la manifestation organisée par l'Union Commerciale "Saint Maurice des Champs", sur la rue du Buisson, à la même période. Le coût total des animations commerciales et décorations s'élève à 5 650 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1 000 €. Le Conseil de Quartier de Saint Maurice Pellevoisin a également été sollicité à hauteur de 762,25 €.

En récapitulatif :

Partenaires	Opérations	Budget total	Subvention sollicitée auprès de la délégation Commerce	Autre subvention Ville sollicitée
Comité d'Animation du Vieux-Lille	Descente du Père Noël	1 524 €	1 150 €	
Union Commerciale de Lille-Sud	Fresque des commerces	4 685,57 €	1 750 €	1 525 € *Conseil de Quartier de Lille Sud*
Association des Commerçants de la Place Rihour, des rues des Fossés et de la Vieille Comédie	Décorations Place Rihour (Marché de Noël)	7 199,92 €	1 524 €	
Association "Le calendrier 2000"	Lancement du calendrier 2003	4 573 €	1 524 €	
Union Commerciale et Artisanale "Saint Maurice des Champs"	Animations commerciales et décorations de vitrines	5 650 €	1 000 €	
Union Commerciale Pellevoisin	Animations commerciales et décorations de vitrines	5 650 €	1 000 €	762,25 € *Conseil de Quartier St Maurice Pellevoisin*
	Total	**29 282,49 €**	**7 948 €**	**2 287,25 €**

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 1 150 € au Comité d'Animation du Vieux-Lille ;
- le versement d'une subvention d'un montant de 1 750 € à l'Union Commerciale de Lille-Sud et la signature par Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, par délégation le Conseiller Municipal délégué au Commerce de l'avenant n°2 à la convention du 20 juin 2002 ;
- le versement d'une subvention d'un montant de 1 524 € à l'Union Commerciale de la rue des Fossés ;
- le versement d'une subvention d'un montant de 1 524 € à l'Association "Le calendrier 2000" ;
- le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Union Commerciale et Artisanale "Saint Maurice des Champs" ;
- le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Union Commerciale Pellevoisin ;
- l'imputation d'une dépense de 6 948 € à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° 02/979
OBJET

Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales – Subventions dans le cadre de la Semaine du Goût 2002

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville de Lille participe à l'opération d'envergure nationale intitulée **« La Semaine du Goût »** qui a pour principal objectif de valoriser toutes les initiatives en faveur de notre patrimoine culinaire à travers les régions, les métiers, les traditions...

Cette année, **du 14 au 20 octobre 2002**, diverses animations ont vu le jour pour célébrer le goût à Lille, dans les quartiers, sur les marchés, au musée... grâce à la collaboration de nombreux partenaires représentant les services de la Ville, les acteurs du commerce, du tourisme, de la restauration et des marchés de plein air.

Au programme :

- le dimanche 20 octobre à 15h30 au musée de l'Hospice Comtesse : parcours gustatif et olfactif à travers les collections du musée ;
- les 15, 16 et 17 octobre : le « Sentier de Bacchus » et la « Route des Plaisirs Sucrés », 2 circuits chez certains pâtissiers et cavistes lillois, proposés au public ;
- les 17 et 18 octobre : invitation à la table des restaurateurs de la rue de Gand des enfants de l'école Lamartine ;
- 3 jours dans la semaine, les 53 restaurants scolaires de la Ville ont mis le chocolat à l'honneur et le 17 octobre : un menu composé exclusivement de produits issus de l'exploitation biologique ;
- sur le marché de Pellevoisin le 16 octobre, sur celui de Wazemmes le 20 octobre, Place du Concert les 13 et 20 octobre, sur le marché de Fives le 20 octobre et enfin, Place Sébastopol le 19 octobre : dégustations de confitures, de soupes ou de produits régionaux, avec diverses animations de rue, musicales et jeux.

Ainsi, dans le cadre de ces manifestations, la Ville est sollicitée par différents partenaires :

- Le Comité d'Animation du Vieux-Lille, pour les opérations effectuées les 13 et 20 octobre, Place du Concert et dans ses rues environnantes, sollicite auprès de la délégation Commerce une subvention à hauteur de 800 € sur un budget total de 1 190 €. Ce budget couvre les frais engagés pour les animations de rue et musicales ainsi que les dégustations (orchestre, statue vivante, accordéoniste...).

- Le Syndicat Scarpe Escaut des Commerçants Non Sédentaires, pour l'opération de dégustation effectuée sur le Marché de Wazemmes le 20 octobre, sollicite auprès de la délégation Marchés de Plein Air une subvention à hauteur de 1 285 € sur un budget total de 1 836,50 €, soit un taux de 70% (dégustation de produits régionaux : 70 tartes au sucre, 40 tartes au Maroilles, 100 paquets de gaufres du Nord, tomes d'Orchies, de Bergues, 10 paniers garnis à gagner...)

- Le Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDECNS), pour ses opérations sur les marchés de Pellevoisin, Sébastopol et de Fives, les 16, 19 et 20 octobre, sollicite auprès de la délégation des Marchés de Plein Air une subvention à hauteur de 1 014 € sur un budget de 1 449 € ; soit un taux de 70% (prestation extérieure pour l'animation sur Sébastopol, dégustations de soupes et confitures, jeux divers).

En récapitulatif :

Partenaires	Opérations Semaine du Goût 2002	Budget total	Subvention sollicitée auprès de la délégation Commerce	Subvention sollicitée auprès de la délégation Marchés de Plein Air
Comité d'Animation du Vieux-Lille	Place du Concert 13 et 20 octobre	1 190 €	800 €	-
Syndicat Scarpe Escaut	Marché de Wazemmes, 20 octobre	1 836,5 €	-	1 285 €
CDECNS	Marchés de Pellevoisin le 16 oct., Sébastopol le 19 oct., Fives le 20 oct.	1 449 €	-	1 014 €
	Total	**4 475,5 €**	**800 €**	**2 299 €**

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 800 € au Comité d'Animation du Vieux-Lille ;
- le versement d'une subvention d'un montant de 1 285 € au Syndicat Scarpe Escaut des Commerçants non sédentaires ;
- le versement d'une subvention d'un montant de 1 014 € au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires ;
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce – Subventions » (Enveloppe 4846 Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) qui sera abondée par prélèvement d'une somme de 2 299 € sur la ligne « Promotion, Marchés - Subventions » (Enveloppe 18258 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/980
OBJET

Relèvement des droits de voirie
« travaux » pour l'année 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 12 mars 1996, il a été décidé d'ajuster les tarifs afférents à l'occupation du domaine public afin de les harmoniser avec ceux pratiqués par les villes importantes, de même qu'il a été décidé de réduire au strict minimum les catégories des emprises taxables pour que soient facilitées la gestion et la visibilité du barème de taxation

En ce qui concerne les droits de voirie pour l'année 2003, nous vous proposons de les réactualiser sur la base d'une augmentation de 2%, qui est le taux appliqué les années précédentes.

Le tableau récapitulatif des taxations qui seront appliquées à compter du 1er janvier 2003 est joint en annexe.

Les différents intitulés d'emprise seront arrondis au mètre carré supérieur.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 29 novembre 2002, accepter cette proposition de grille tarifaire qui constitue la limite dans laquelle seront fixés par arrêté municipal les droits de voirie « travaux » 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
DIRECTION GENERALE
QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

CONTROLE DE VOIRIE

TARIF DE VOIRIE – TRAVAUX

TARIFS 2003

Direction Ecologie Urbaine

TARIF DE VOIRIE - TRAVAUX

INTITULE		PR	UN	ZONE A	Z
BARAQUE DE CHANTIER BENNE AMOVIBLE CAMION-ATELIER, DE DEMENAGEMENTS REMORQUE, CAMION-NACELLE MONTE-MEUBLES, MATERIAUX MONTE-CHARGE	longueur **inférieure** à 4 m capacité **inférieure** à 6m² tonnage **inférieur** à 5 tonnes	JR	UN	9.73 €	
BARAQUE DE CHANTIER BENNE AMOVIBLE CAMION-ATELIER, DE DEMENAGEMENTS REMORQUE, CAMION-NACELLE TOUPIE A BETON – GRUE MOBILE	longueur **supérieure** à 4 m capacité **supérieure** à 6m² tonnage **supérieur** à 5 tonnes	JR	UN	17.60 €	
DÉPÔT SUR LA VOIE PUBLIQUE		JR	M²	0.70 €	
ÉCHAFAUDAGE EMPRISE AU SOL	au-delà d'une année, coefficient multiplicateur égal à l'année en cours	JR	M²	0.28 €	
CLÔTURE SURFACE DÉVELOPPÉE + EMPRISE AU SOL	au-delà d'une année, coefficient multiplicateur égal à l'année en cours	JR	M²	0.27 €	
CLOTURE DE CHANTIER AVEC MOTIF EN TROMPE L'ŒIL ET INSTALLATION DE PANNEAUX PUBLICITTAIRES UNIQUEMENT PROJET, AUTORISE ET VALIDE PAR LE MAIRE DE LILLE		JR	M²	0.87 €	
DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE			UN	61.58 €	
MINIMUM DE FACTURATION				9.70 €	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/981
OBJET

Relèvement des droits de voirie
« terrasse » pour l'année 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par validation du Groupe de Travail Occupation du Domaine Public, du Plan Local d'Action Commerce, Artisanat et Services, il a été proposé de modifier la grille tarifaire des redevances relatives aux terrasses.

Les principes retenus par le groupe de travail sont les suivants :

- tarification unique à l'année,

- tarification en fonction de la fréquentation des rues (attractivité de la rue, flux de chalands...). 4zones de taxation sont définies :
  - ✓ Zone 1 : fort potentiel commercial / forte affluence piétonne
  - ✓ Zone 2 : bon potentiel commercial / bonne affluence piétonne
  - ✓ Zone 3 : assez bon potentiel commercial / assez bonne affluence piétonne
  - ✓ Zone 4 : faible potentiel commercial / faible affluence piétonne

- élaboration de la Charte Qualité Terrasse avec une mise en application progressive sur 3 ans à compter du 01/01/03,

- différencier les tarifs pour les petites terrasse (- de 6 m2) et les terrasses réellement d'exploitation (+ de 6 m2) impliquant un effort plus important en terme de redevance pour ces grandes terrasses.

En ce qui concerne les droits de voirie pour l'année 2003, nous proposons donc la grille tarifaire joint en annexe. A noter, que la base de calcul repose sur les recettes voirie terrasse de l'année 2002.

Le tableau récapitulatif des redevances proposées à compter du 1er janvier 2003 est joint en annexe.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 29 novembre 2002, accepter cette proposition de grille tarifaire qui constitue la limite dans laquelle seront fixés par arrêté municipal les droits de voirie « terrasse » 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
DIRECTION GENERALE
QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

CONTROLE DE VOIRIE

TARIF DE VOIRIE - TERRASSE -

TARIFS 2003

Direction Ecologie Urbaine

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Terrasse couverte	130			
Terrasse – 6m²	35	26	17	8
Terrasse + 6m²	74	61	48	35

DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE	UN	61.58 €
MINIMUM DE FACTURATION		9.70 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/982
OBJET

Relèvement des droits de voirie
« commerce » pour l'année 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 12 mars 1996, il a été décidé d'ajuster les tarifs afférents à l'occupation du domaine public afin de les harmoniser avec ceux pratiqués par les villes importantes, de même qu'il a été décidé de réduire au strict minimum les catégories des emprises taxables pour que soient facilitées la gestion et la visibilité du barème de taxation

En ce qui concerne les droits de voirie pour l'année 2003, nous vous proposons de les réactualiser sur la base d'une augmentation de 2%, qui est le taux appliqué les années précédentes.

Le tableau récapitulatif des taxations qui seront appliquées à compter du 1er janvier 2003 est joint en annexe.

Les différents intitulés d'emprise seront arrondis au mètre carré supérieur.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 29 novembre 2002, accepter cette proposition de grille tarifaire qui constitue la limite dans laquelle sont fixés par arrêté municipal les droits de voirie « commerce » 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
DIRECTION GENERALE
QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

CONTROLE DE VOIRIE

TARIF DE VOIRIE - COMMERCE

TARIFS 2003

Direction Ecologie Urbaine

TARIF DE VOIRIE – COMMERCE

INTITULE		PR	UN	ZONE A	ZONE B
ATTRIBUT - ECUSSON ENSEIGNE NON LUMINEUSE LETTRE DETACHEE TEXTE INTERCHANGEABLE	Non lumineux 2 faces coefficient 2	AN	M²	14.08 €	8.80 €
ATTRIBUT - ECUSSON ENSEIGNE LUMINEUSE LETTRE DETACHEE TEXTE INTERCHANGEABLE	Lumineux 2 faces coefficient 2	AN	M²	19.35 €	12.32 €
MESSAGE ÉLECTRONIQUE	1 dimension supérieure à 1,75 m ou 2 faces coefficient 2	AN	M²	26.39 €	
CALICOT PANNEAU SUR FAÇADE		JR	M²	2.46 €	1.40 €
PANNEAU SUR PIED	dimensions maximum : Hauteur 1,20 m Largeur 0,80 m	AN	UN	87.98 €	52.79 €
ECRAN PARE-VENT		AN	ML	14.08 €	8.79 €
VITRINE SUSPENDUE	façade en saillie supérieure à 0,16 m	AN	M²	12.31 €	7.92 €
GARDE SOLEIL - BANNE FIXE LAMBREQUIN - AUVENT STORE VERTICAL - MARQUISE		AN	M²	5.27 €	3.51 €
DISTRIBUTEUR MOBILE	Boissons – confiseries - Glaces Commerces - accessoires	MS	M²	12.16 €	8,76 €
MARCHAND 4 SAISONS POMMES DE TERRE (FRITES) FLEURS - MARRONS		MS	M²	12.31 €	8.79 €
DIVERS SAISONNIERS	Chrysanthèmes	JR	M²	1.05 €	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ETALAGE (DIVERS)	inférieur (e) à 0,60 m	AN	M²	12.67 €	8.79 €
DEPOT D'OBJETS DECORATIFS ZONE MOTOS, VEHICULES SANS PERMIS ENGIN DE LIVRAISON DE PLATS PREPARES	supérieur (e) à 0,60 m	AN	M²	79,18 €	51.75 €
DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE			UN	61.58 €	
MINIMUM DE FACTURATION				9.70 €	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/983
OBJET

Relèvement des droits de voirie
« fêtes et manifestations » pour l'année 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 12 mars 1996, il a été décidé d'ajuster les tarifs afférents à l'occupation du domaine public afin de les harmoniser avec ceux pratiqués par les villes importantes, de même qu'il a été décidé de réduire au strict minimum les catégories des emprises taxables pour que soient facilitées la gestion et la visibilité du barème de taxation

En ce qui concerne les droits de voirie pour l'année 2003, nous vous proposons de les réactualiser sur la base d'une augmentation de 2%, qui est le taux appliqué les années précédentes.

Le tableau récapitulatif des taxations qui seront appliquées à compter du 1er janvier 2003 est joint en annexe.

Les différents intitulés d'emprise seront arrondis au mètre carré supérieur.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 29 novembre 2002, accepter cette proposition de grille tarifaire qui constitue la limite dans laquelle sont fixés par arrêté municipal les droits de voirie « fêtes et manifestations » 2003.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
DIRECTION GENERALE
QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

CONTROLE DE VOIRIE

TARIF DE VOIRIE – FETES ET MANIFESTATIONS -

TARIFS 2003

Direction Ecologie Urbaine

TARIF DE VOIRIE - FETES ET MANISFESTATION

INTITULE		PR	UN	ZONE A	ZONE B
FORAIN	En installation particulière Hors foire	JR	M²	0.18 €	0.13 €
PODIUM - CHAPITEAU		JR	M²	0.87 €	0.61 €
VÉHICULE VENTES PUBLICITAIRES RECLAME – EXPOSITION / MANIFESTATION ABATTEUR POSTICHEUR DEMONSTRATEUR		JR	M²	2.46 €	1.40 €
DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE			UN	61.58 €	
MINIMUM DE FACTURATION				9.70 €	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/984
OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille - Promotion des marchés de plein air – Stratégie de redynamisation de la structure commerciale de l'activité non sédentaire : Étude commerciale et de communication

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003 - 2006 et suite aux travaux des groupes thématiques issus de son Comité de Pilotage, il a été convenu que la Ville de Lille soit maître d'ouvrage d'une étude ambitieuse de redynamisation commerciale et de communication sur les marchés de plein air.

Cette étude, dont le déroulement sera à cheval sur les années 2002 et 2003, entre dans le champ éligible au FISAC - Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (Circulaire du 21 juin 1999) - mis en œuvre en faveur du soutien et de la modernisation des entreprises commerciales et artisanales.

- Les cinq cabinets d'étude consultés ont donc été interrogés sur la base du cahier des charges synthétisé de la manière suivante :

Phase 1 : DIAGNOSTIC

Le cabinet d'étude devra diagnostiquer l'état de la qualité de l'offre commerciale des marchés, son niveau d'adéquation avec les besoins du consommateur (local ou extérieur), les freins de cette adéquation relatifs à l'environnement urbain. Des exemples comparatifs alimenteront également le bilan. Par ailleurs, le diagnostic s'appuiera sur les sources écrites existantes et valorisera les connaissances issues de l'expérience professionnelle des agents de la Ville (et notamment celle des placiers).

Il est attendu un état des lieux :
- de l'offre commerciale,
- de la demande,
- de l'environnement urbain
- ainsi qu'une analyse comparative de la situation économique et organisationnelle des marchés aux niveaux local et national.

Phase 2 : PRÉCONISATIONS

Les préconisations et conseils seront notamment d'ordre structurel et organisationnel. Ils donneront des éléments de méthodologie et des pistes d'action planifiées à court, moyen et long termes.

.../...

La phase préconisation abordera les thèmes suivants :

- la communication (stratégie, plan de communication ...)
- l'offre commerciale (composition optimale, modernisation, diversification envisageables ...)
- l'animation et la promotion (stratégie de fidélisation, programmation des animations ...)
- l'environnement urbain (accessibilité, stationnement, signalétique, mobilier urbain ...)

Suite à la consultation, quatre propositions ont été reçues par la Ville. Elles ont fait l'objet d'un premier Comité de Pilotage de sélection de l'offre ainsi que de l'audit des deux cabinets dont les propositions étaient les plus adaptées à la commande. Le cabinet SÉRÉHO, 6 rue du 4 Septembre, 92 130 ISSY-les-MOULINEAUX, a été désigné. L'étude se déroulera sur une période de 8 mois, elle commencera dès signature de la lettre de commande.

- Compte tenu de sa proposition, le cabinet d'études SÉRÉHO s'engage à effectuer les phases suivantes :

Phase 1 : Analyse de l'offre et approche documentaire

Phase 2 : Stratégies et opinions des commerçants non sédentaires

Phase 3 : Attentes, motivations et freins des clients et non clients

Phase 4 : Synthèse et recommandations

Le budget total de l'étude s'élève à 48 050 € HT, soit 57 467,80 € TTC. Un premier versement d'un montant de 10 700 € sera effectué dès la signature de la lettre de commande. Il rémunèrera la réalisation de la phase 1, d'une durée d'un mois sur l'année 2002, à savoir la proposition du cadre méthodologique de l'enquête avant les phases d'enquête terrain.

Les phases 2, 3 et 4, opérées sur l'année 2003, font l'objet d'une demande de financement auprès de l'État, au titre du FISAC. Le montant de cette subvention pourra s'élever à hauteur de 50 % du budget éligible de l'opération en 2003, évalué hors taxe.

Elles seront également financées à hauteur de 10 000 € en 2003 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- la participation financière de la Ville de Lille en 2002 d'un montant de 10 700 € pour la mise en œuvre de l'étude citée en objet et de celle relative aux phases 2,3 et 4 opérées sur l'année 2003 aux conditions reprises dans la lettre de commande qui interviendra au titre de cette opération,

.../...

- l'imputation des dépenses correspondantes sur la ligne « Marchés – Frais d'Etudes et Recherches » Enveloppe 18734 - Chapitre 011 – Article 617 – Fonction 94, de nos documents budgétaires,

- l'admission en recettes et l'ouverture des crédits d'emploi de la subvention obtenue de l'Etat au titre du FISAC et au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole sur la ligne budgétaire susvisée.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/985
OBJET

Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales – Subvention à l'Association Wazemmes Nouvelle Aventure

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Wazemmes Nouvelle Aventure, créée en novembre 1997 (renouvellement du bureau en janvier 2002), dont le siège social se situe au sein de la Halle couverte de Wazemmes, a notamment pour objet :

- la défense des intérêts commerciaux des commerçants de la Halle couverte, du marché extérieur de la Place de la Nouvelle Aventure et des rues limitrophes (tronçon rue Gambetta, tronçon rue des Sarrazins et rue Saint Pierre Saint Paul) ;
- l'animation commerciale des lieux précités (fêtes, événements, publicité ...).

A l'occasion de la "Journée sans Voiture" du 22 septembre 2002 et dans le cadre des "10 jours du commerce" lancés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole, du 27 septembre au 6 octobre 2002, l'Association Wazemmes Nouvelle Aventure a organisé deux animations commerciales au cœur du Marché de Wazemmes, sur un stand spécialement dédié aux opérations :

- le 22 septembre 2002 : les commerçants du marché ont remis à chaque client un bulletin de participation au tirage au sort. Un lâché des ballons, sur lesquels étaient fixés chaque bulletin, a eu lieu et a permis à un chaland, par tirage au sort des bulletins renvoyés, de remporter un vélo tout-terrain. Le coût total de l'opération s'est élevé à 4 134,50 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1 500 €. Le Conseil de quartier de Wazemmes est également sollicité à hauteur de 309,36 €.

- Le 6 octobre 2002 : présence d'un animateur distribuant tous les quarts d'heure, sur la base d'un jeu, des bons d'achat et des tee-shirts, casquettes, ballons, stylos à l'effigie des "10 jours du commerce" ; animation des allées du marché par la présence d'une personne déguisée en Bécassine chargée de diffuser la manifestation et de distribuer diverses friandises. Le coût total de l'opératoin s'est élevé à 10 789,28 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1 500 € et, au titre de la délégation des Marchés de Plein Air, à hauteur de 4 570 €.

En récapitulatif :

Opération	Coût total	Subvention sollicitée auprès de la délégation Commerce	Subvention sollicitée auprès de la délégation Marchés de plein air
Journée sans voiture, le 22 sept.	4 134,5 €	1500 €	-
"10 jours du commerce", le 6 oct.	10 789,28 €	1500 €	4570 €
Total	**14 923,78 €**	**3 000 €**	**4 570 €**

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002 de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 7 570 € à l'Association Wazemmes Nouvelle Aventure ;
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Promotion, Marchés - Subventions » (Enveloppe 18258 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) qui sera abondée de la somme de 3 000 € par prélèvement sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/986
OBJET

Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois. Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDECNS)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires propose régulièrement, outre ses principales attributions de défense de l'activité non sédentaire - grâce aux services de l'Agent de développement et d'animation chargé des marchés affecté à la Fédération Lilloise du Commerce - diverses opérations d'animations et de promotion de l'activité commerciale non sédentaire.

Afin de relancer l'activité et l'affluence du Marché Catinat du Quartier Vauban Esquermes, unique marché du soir de la Ville, installé les vendredis de 15h à 19h, le CDECNS a mis en place une opération de fidélisation de la clientèle. La mise en place expérimentale en novembre et décembre 2002, si elle est fructueuse, pourra se pérenniser tout au long de l'année 2003 sur ce marché.

Le principe de la grille de fidélité est le suivant : chaque commerçant dispose d'une grille de 20 cases numérotées ; le client, s'il souhaite participer, peut y indiquer son nom à chaque achat de plus de 4 euros ; tous les mois, à l'occasion d'une animation particulière (stand animation, musique, dégustations...), le tirage au sort d'un numéro est effectué et le client concerné se voit attribuer un panier garni des produits du marché.

Le coût total de l'opération sur les mois de novembre et de décembre 2002 s'élève à hauteur de 380 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation des Marchés de Plein Air, est sollicitée à hauteur de 305 €, compte tenu de l'aspect expérimental de l'opération.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir , en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 305 € au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires ;
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Promotion, Marchés – Subventions » (Enveloppe 18258 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/987
OBJET

Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions -

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 2002.

Dans le tableau ci-après sont reprises différentes demandes présentées par les associations.

Les subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités de chaque association et contractualisé annuellement avec la Ville par une convention.

Les dépenses correspondantes seront imputées et réparties de la manière suivante au budget 2002 :

Sur le chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524 - Enveloppe 13646
Campagne contre la Pauvreté

-Equipes Saint-Vincent(aides matérielles diverses)	**1.219,59 €**
-Croix Rouge Française(aides matérielles diverses)	**8.232,25 €**
-A.B.E.J.(Accueil de jour)	**13.908,00 €**
-Société- Saint-Vincent de Paul (accompagnement)	**12.383,96 €**
-Banque Alimentaire	**7.622,00 €**

En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 26 Novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser:
- le versement de ces subventions
- la passation des conventions
- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère déléguée à l'Insertion-Lutte contre les Exclusions, à signer les conventions avec les associations.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/988
OBJET
Programme « Insertion » - Appui au Centre d'Insertion des Bois Blancs Régie Technique – Chantier école de Bâtiment Partenord / Commune associée de Lomme

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création, la Maison de Quartier des Bois Blancs développe des actions d'Insertion et de Formation.

En 2001, à la demande des financeurs de la Maison de Quartier (dont la Ville de Lille), les actions d'insertion et de formation ont été reprises par le Centre d'Insertion des Bois Blancs, filiale associative de l'association mère Maison de Quartier des Bois Blancs.

La mission du Centre d'Insertion des Bois Blancs Régie Technique au sein du projet Maison de Quartier consiste en la mise en œuvre d'actions visant :

- l'insertion sociale et la régulation des difficultés quotidiennes par le biais d'actions individuelles et collectives.
- la formation et l'élaboration d'actions alliant l'acquisition de gestes professionnels et de période d'alternance en entreprise classique, en vue de redécouvrir le monde du travail, la valorisation des compétences personnelles et la contractualisation d'objectifs d'accès à la qualification et à l'emploi.
- la mise en situation de travail par le biais de chantiers école ou d'insertion au sein de la Régie Technique de Proximité.
- l'accès à l'emploi par la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique des personnes en fin de parcours d'insertion et de développement de stratégies qui visent le rapprochement entre la demande d'emploi et les besoins du marché du travail.

La ville de Lille souhaitant maintenir l'ensemble des financements apportés antérieurement à la Maison de Quartier, il convient de verser au Centre d'Insertion des Bois Blancs Régie Technique une subvention d'un montant de **36 570 €** dont 30 490 € pris en charge par la délégation Animation Jeunesse et 6 080 € au titre de la Délégation Emploi-Insertion.

Par ailleurs, depuis l'association Lille – Lomme, des chantiers école sont réalisés sur le territoire de la commune de Lomme. Leur ingénierie est assurée par le P.L.I.E de Lille.

En complément des deux chantiers école environnement (délibération 00/1125 du Conseil Municipal du 18 décembre 2000 et délibération 01/826 du 12 novembre 2001) un chantier école bâtiment d'une durée de 12 mois se déroule sur 3 tours de 15 étages appartenant à Partenord depuis le 1er juin 2002.

16 bénéficiaires lommois ont intégré ce chantier porté par le Centre d'Insertion des Bois Blancs Régie Technique et y approchent le métier de peintre en bâtiment dans tous ses aspects.

.../...

Une formation complémentaire est assurée par l'A.F.P.A (Association de la Formation Professionnelle des Adultes) de Lomme.

Le budget global du chantier école s'élève à 177 911,19 €.

Aux côtés de l'Etat, de Partenord, de la Ville de Lomme et du P.L.I.E de Lille, la Ville de Lille est sollicitée à hauteur de **25 404,19 €** pour couvrir les compléments de salaires.

Au titre de l'exercice 2002, la Ville de Lille a également été sollicitée par le Centre d'Insertion des Bois Blancs Régie Technique dans le cadre du Chantier école de Lomme (Délibération n°02/476 du 28 juin 2002) pour une subvention de 30 847,72 € afin de couvrir les compléments de salaires. Cette somme a été imputée sur les crédits « Mesures pour l'Emploi – Subventions à diverses associations » - Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90 – Enveloppe 11808.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, d'autoriser :

- la signature par Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, la Conseillère Municipale déléguée à l'Insertion de l'avenant à la convention intervenue suivant délibération n°02/476 du 28 juin 2002 et joint en annexe

- le versement d'une subvention de **61 974,19 €** au Centre d'Insertion des Bois Blancs Régie Technique

- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'Emploi – Subventions à diverses associations » (Enveloppe 11808 –Chapitre 65 – article 6574 – fonction 90) abondée de la somme de 30 490 € sur la ligne « Animation – Subventions aux équipements de proximité – Maisons de quartier » Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 – Enveloppe 13638 de nos documents budgétaires, au titre de la mise en œuvre des actions relatives au projet Maison de Quartier.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/989
OBJET

Aide à l'accompagnement de la démarche de contractualisation avec les Equipements de Proximité Lillois - Subvention à la Fédération des Centres Sociaux – Versement du Solde

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 00/653 du 10 juillet 2000, le Conseil Municipal a approuvé le contrat d'objectifs passé avec la Fédération des Centres Sociaux au terme duquel ladite Fédération a été chargée d'accompagner, au plan méthodologique, la démarche de contractualisation que la Ville de Lille a engagée avec les Equipements de Proximité.

Par cette même délibération, le budget de la mission confiée à la Fédération des Centres Sociaux, calculé sur la base de coût de fonctionnement annuel, a été fixé à 30 489.80 € et une subvention de 15 244.90 €, soit 50% du budget précité, a été accordée à la Fédération des Centres Sociaux pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2000.

Par délibération n° 00/1209 du 18 décembre 2000, le Conseil Municipal a prorogé la mission confiée à la Fédération des Centres Sociaux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2001 et, sur la base de la reconduction d'un budget annuel de 30 489.80 €, a attribué à ladite Fédération un acompte de 30% sur la subvention à valoir pour cette nouvelle période, soit 9 146.94 €.

Par délibération n° 01/924 du 14 décembre 2001, le Conseil Municipal a accordé à la Fédération des Centres Sociaux un second acompte de 15 244.90 €, soit 50% du montant du budget retenu pour l'exercice 2001, portant ainsi à 24 391.84 € l'avance consentie, soit 80% du montant du budget retenu, le solde d'un montant de 6 097.96 €, soit 20% devant être versé sur production du rapport de mission.

En conformité avec le contrat d'objectifs conclu entre la Ville de Lille et à la Fédération des Centres Sociaux ainsi qu'avec les différentes délibérations du Conseil Municipal, la Fédération des Centres Sociaux vient de remettre son rapport de mission : il y a donc lieu de procéder au versement du solde dû, soit 6 097.96 €.

Nous vous demandons, en conséquence, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, d'autoriser le versement de ce solde de 6 097.96 € à la Fédération des Centres Sociaux.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002 intitulé "Animation – Subventions aux Equipements de Proximité – Maisons de Quartier", Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13 638.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/990
OBJET
Equipements de Proximité – Maisons de Quartier - Annulation Partielle de la délibération n° 01/922 du 14 décembre 2001

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/922 du 14 décembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'acomptes à valoir sur les subventions de fonctionnement global susceptibles d'être attribuées, au titre de l'exercice 2002, aux Centres Sociaux et Maisons de Quartier.

Cette délibération a ainsi fixé à 47 200 € le montant de l'acompte octroyé à l'association Centre Social – Maison de Quartier du Faubourg de Béthune.

Compte tenu de la situation d'état de cessation de payement dans laquelle cette association s'est retrouvée postérieurement à cette délibération, la subvention en question n'a pas pu être versée et la convention provisoire prévue dans le cadre de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 signée.

Depuis, la liquidation judiciaire de l'association a été prononcée.

Il convient donc, aux fins de régularisation, de rapporter la délibération indiquée ci-dessus, du moins en ce qui concerne l'association Centre Social – Maison de Quartier du Faubourg de Béthune.

En conséquence, nous vous proposons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002,de bien vouloir rapporter la disposition de la délibération n° 01/922 du 14 décembre 2001 relative à l'association Centre Social – Maison de Quartier du Faubourg de Béthune.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

165

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/991
OBJET

Associations Partenaires du Quartier du Faubourg de Béthune - Attributions de subventions au titre de l'année 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre la réalisation d'activités sociales prises en charge par des associations du quartier du Faubourg de Béthune, il vous est proposé d'autoriser, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, :

- le versement des subventions suivantes, au titre du 1er trimestre de l'exercice budgétaire 2003

- la signature d'une convention entre la Ville de Lille et l'Association Groupe Scout – Isla-Lille par Madame le Maire ou son représentant Monsieur Le Conseiller Municipal délégué aux Centres Sociaux et Maisons de Quartier, prise en conséquence de cette délibération.

ASSOCIATIONS	OBJET DE L'ACTION	PARTICIPATION PROPOSEE
Perspectives 18/2 Boulevard de Metz 59000 Lille	1 Accompagnement scolaire des niveaux de primaire (CM1 et CM2) chaque mardi et jeudi à raison d'une heure et demie par séance.	2 151.30 €
Groupe Scout Isla Lille 88/3 Boulevard de Metz 59000 Lille	1 Accompagnement scolaire des niveaux de primaire (CP, CE1 et CE2), quatre jours par semaine à raison de deux heures trente par séance. 2 Activités de loisirs chaque mercredi, samedi et durant les vacances scolaires dans le cadre d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants âgés de 6 à 12 ans	12 799 €
Projet 65 Rue Saint Bernard 59000 Lille	1 Activités de loisirs chaque mercredi, samedi et durant les vacances scolaires pour les adolescents et jeunes adultes âgés de 13 à 25 ans	8 373 €
Maison de Quartier des Bois-Blancs – Centre Social Rosette de Mey 60, Rue du Général Anne de la Bourdonnaye 59000 Lille	1 Organisation d'activités collectives du lundi au vendredi en direction des familles.	15 597 €

.../...

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2003 intitulé « Animation – Subventions aux Equipements de Proximité Maisons de Quartiers » Chapitre 65, Article 6 574, Fonction 422, Enveloppe 13 638.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,la subvention attribuée ci-dessus à la Maison de quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey, sera reprise dans le contrat d'objectifs définitif à intervenir au plus tard le 30 mars 2003.

De même, la subvention attribuée ci-dessus à l'association Projet sera reprise dans la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE — 167 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/992
OBJET

Centre Social Intercommunal « La Maison du Chemin Rouge » - Convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/134 du 25 mars 2002, le Conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement global de 13 720 € imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002 intitulé "Animation – Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de quartiers" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, enveloppe 13638.

En complément, la Ville de Lille accorde à cette association, en conformité avec une délibération prise par ailleurs, pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement Enfance, une subvention de 10 530 € imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 intitulé "Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) – Associations diverses" chapitre 65, Article 6574, Enveloppe 1048.

Le cumul de ces financements est d'un montant supérieur à 23 000 €. Or, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Ville de Lille est tenue de conclure une convention avec toute association à laquelle, tous crédits confondus, elle accorde un financement annuel égal ou supérieur à 23 000 €.

Il importe donc qu'une convention en ce sens soit prise entre la Ville de Lille et l'association.

En conséquence, nous vous proposons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, de bien vouloir autoriser la signature par Madame Le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, le Conseiller municipal délégué aux Centres sociaux et Maisons de Quartier, de la convention ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/993
OBJET

Équipements de proximité – Maisons de Quartier
Conventions de préfiguration de contrats d'objectifs
Versements d'acomptes de subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/698 du 7 octobre 2002, le Conseil municipal a approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille relative, notamment, au financement des Centres Sociaux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Cette convention cadre doit être prolongée par des contrats d'objectifs pluriannuels signés par les trois parties précitées et chacun des Centres Sociaux d'ores et déjà agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

Ces contrats, au regard du projet clairement explicité de chaque Centre Social et annexé aux dits contrats, feront apparaître les engagements financiers prévisionnels de la Ville de Lille, du Département du Nord et de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, engagements qui, bien entendu, ne pourront donner lieu à payement que sur décision préalablement prise en ce sens par les instances délibérantes concernées et, en ce qui concerne la Ville de Lille, par le Conseil Municipal.

En outre, la contractualisation portera également sur l'affectation précise de ces produits à des charges détaillées, réparties en conformité à la fois avec les principes établis par la convention cadre et le projet contractualisé de chaque structure.

Lors de la phase de préparation de ce projet de convention, la Ville de Lille a clairement indiqué que, désormais, le financement des Maisons de Quartier qui n'ont pas encore obtenu l'agrément Centre Social de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille se fera en conformité avec les principes édictés par la convention cadre dont il s'agit et donnera lieu à des contrats d'objectifs bilatéraux entre la Ville de Lille et chaque Maison de Quartier.

Dans ce cadre, les concours financiers attribués au titre de l'Enveloppe 13638, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422 sont désormais affectés aux seules dépenses d'animation globale de ces structures qui sont constitutives d'une assiette dont le contenu est fixé, de façon exhaustive, par le Caisse Nationale d'Allocations Familiales, à savoir :

- dépenses dites de *pilotage*, soit celles de direction (dans la limite de deux ETP), d'accueil (idem), de comptabilité-gestion (dans la limite d'1/2 ETP) et de fonctionnement associatif (frais de fonctionnement des instances statutaires, des Comités d'usagers..., formation des bénévoles, logiciels de gestion informatiques, cotisations versées à la Fédération des Centres Sociaux, frais de commissaire aux comptes...) ;

- une partie des charges logistiques dites de « fonction logistique transversale » comportant les charges fixes suivantes :

.../...

- secrétariat et gestion courante, étant précisé que lorsqu'elles sont liées à des activités précises, ces charges sont comptabilisées préalablement au prorata du budget de l'activité considérée ;

- dépenses liées aux locaux : charges salariales des personnels d'entretien, de location... ;

- dépenses de matériel (mobilier, machines) ;

- fonctionnement courant de la structure.

Par ailleurs, les charges de « fonction logistique transversale », après avoir été identifiées et calculées, sont réparties en totalité entre la fonction d'animation globale (dite encore de « pilotage ») et les secteurs, conformément à la clé de répartition définie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Ainsi, l'assiette de l'animation globale est soumise à un plafond qui est celui arrêté par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, dont le montant actuel est de 109 067,06 €. Conformément à la convention cadre,

➢ le financement des Centres sociaux agréés est désormais assuré comme suit :

• Département	15%	soit 16 360,06 €
• Ville	45%	soit 49 080,18 €
• Caisse d'Allocations Familiales	40%	soit 43 626,82 €

➢ et celui des Maisons de Quartier par la seule Ville de Lille, à hauteur donc de 109 067,06 €.

En outre, la Ville de Lille a accepté de financer, sur examen de dossier, un dépassement justifié du plafond, dés lors que ce dépassement fait l'objet d'un budget prévisionnel et d'un bilan financier distincts de ceux du plafond de l'animation globale et qu'il est cofinancé à l'équilibre, et ce, dans la limite de 92 707,00 €, cette disposition étant applicable aussi bien aux Centres sociaux agréés qu'aux Maisons de Quartier.

Sur cette base, le financement maximum que la Ville de Lille peut accorder au titre de l'animation globale est de 141 787.18 € pour un Centre social agréé et de 201 774,06 € pour une Maison de Quartier.

Les contrats d'objectifs prévus par la convention cadre ne peuvent pas être établis et signés à ce jour dans la mesure où il y a lieu au préalable de négocier les projets et leurs budgets, tant en produits qu'en charges. Toutefois, à compter du 1er janvier 2003, les Centres Sociaux comme les Maisons de Quartier ne pourront continuer de fonctionner et de rendre service aux habitants que pour autant qu'il leur est consenti une avance sur la subvention susceptible de leur être attribuée au titre de l'animation globale.

.../...

Les négociations de ces contrats d'objectifs sont en cours et, à l'heure actuelle, il n'est pas possible de préjuger de leurs aboutissements, notamment en ce qui concerne d'éventuels dépassements du plafond mentionné ci-dessus.

C'est pourquoi, l'avance susceptible de leur être consentie doit s'en tenir au minimum prévu par la convention cadre, soit 49 080,18 € et ce, pour l'ensemble des Centres Sociaux et des Maisons de Quartier.

Une exception doit toutefois être apportée à ce principe. Il s'agit du Centre Social de l'Arbrisseau puisque, jusqu'à cette année, le financement de cette structure, d'un montant de 22 105,00 €, a été inférieur à ce minimum et que, par conséquent, son éventuelle actualisation fait partie prenante des négociations particulières à conduire avec lui. Dans ces conditions, pour cette structure, il est convenu d'appliquer la règle retenue jusqu'alors d'une avance de 30% calculée toutefois non sur le dernier financement attribué mais sur la part Ville de l'assiette de l'animation globale d'un Centre social agréé, 14 724,05 €.

Dans ces conditions, le tableau récapitulatif des avances consenties au titre de l'animation globale pour 2003 est le suivant :

Équipement	Montant
Centre social Arbrisseau	14 724.05 €
Centre social Parc des Expositions-Saint Sauveur	49 080.18 €
Association Grandir ensemble avec le Centre social Lazare-Garreau	49 080.18 €
Centre social Marcel Bertrand	49 080.18 €
Association usagers Centre social Mosaïque	49 080.18 €
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	49 080.18 €
Association Maison de Quartier-Centre social du Vieux-Lille	49 080.18 €
Maison de Quartier de Fives	49 080.18 €
Association Maison de Quartier de Vauban-Esquermes	49 080.18 €
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	49 080.18 €
Maison de Quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey	49 080.18 €
Maison de Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin	49 080.18 €
TOTAL	**554 606,03 €**

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits à inscrire au Budget primitif 2003 « Animation – Subventions aux Équipements de proximité – Maisons de Quartier » Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13638.

Dans cette même logique, il importe d'assurer la continuité du fonctionnement des Secteurs Petite Enfance et Enfance de ces structures. C'est pourquoi, des avances sont également consenties sur les subventions susceptibles d'être accordées en 2003 en conformité avec une délibération du Conseil Municipal prise par ailleurs, à savoir :

.../...

Équipement	Montant
Centre social Arbrisseau	16 891.00 €
Centre social Parc des Expositions-Saint Sauveur	19 666.00 €
Association Grandir ensemble avec le Centre social Lazare-Garreau	23 271.00 €
Centre social Marcel Bertrand	20 160.00 €
Association usagers Centre social Mosaïque	18 002.00 €
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	14 712.00 €
Association Maison de Quartier-Centre social du Vieux-Lille	44 570.00 €
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	20 108.00 €
Maison de Quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey	37 578.00 €
Maison de Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin	3 195.00 €
TOTAL	**218 153. 00 €**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au Budget primitif 2003 « Contrat Enfance – Subventions » Chapitre 65, Article 6574, Enveloppe 9984.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Ville de Lille est tenue de conclure une convention avec toute association à laquelle, tous crédits confondus, elle accorde un financement annuel égal ou supérieur à 23 000 €, ce qui est bien le cas des Centres sociaux et des Maisons de Quartier.

Dans l'attente des contrats d'objectifs à intervenir dans le courant du premier trimestre 2003, et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget primitif 2003, il est donc nécessaire de prendre des conventions justifiant et autorisant le versement des avances sus-indiquées.

En conséquence, nous vous proposons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- le versement aux Centres sociaux et Maisons de Quartier des avances sur les subventions de l'animation globale indiquées ci-dessus et dont les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2003 intitulé "Animation – Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de Quartiers" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13638 ;

- la signature par Madame Le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, par le Conseiller municipal délégué aux Centres sociaux et Maisons de Quartier, des conventions ci-annexées.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/994
OBJET

Équipements de proximité – Maisons de Quartier -Versements de diverses subventions Avenants aux conventions du 26 décembre 2001

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/922 du 14 décembre 2001 du Conseil municipal, des conventions provisoires ont été conclues entre la Ville de Lille et les Équipements de Proximité - Maisons de Quartier.

Depuis, divers avenants ont été pris pour permettre le versement de compléments de subventions ou de nouvelles subventions.

De nouvelles subventions seront attribuées par le Conseil municipal dans sa séance du 16 décembre 2002 tandis que des subventions accordées antérieurement n'ont pu être reprises dans les avenants aux conventions du 26 décembre 2001 approuvés par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 octobre 2002.

Il est donc proposé de prendre de nouveaux avenants pour permettre le versement :

- de diverses subventions attribuées antérieurement et qui n'ont pu être reprises dans les derniers avenants pris en application de la délibération Conseil municipal n° 02/696 du 7 octobre 2002 ;
- de subventions exceptionnelles imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 intitulé "Animation – Subventions aux Équipements de Proximité – Maisons de Quartier", Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13638 ;
- de subventions examinées dans d'autres Commissions et à intervenir par ailleurs lors de la présente séance,

soit :

1. Délibérations antérieures :

➢ Conseil de Quartier de Moulins : Délibération n° 02/728 du 7 octobre 2002

Association	Montant
Centre social Marcel Bertrand	190.00 €
TOTAL	**190.00 €**

La dépense correspondante a été imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 523.

.../...

➢ Délégation de la Politique de la Ville : Délibération n° 02/692 du 7 octobre 2002

Associations	Montant
Association des usagers du Centre social Mosaïque	7 623.00 €
Maison de Quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey	6 098.00 €
TOTAL	**13 721.00 €**

Les dépenses correspondantes ont été imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Politique de la Ville – subventions à divers organismes" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 824, Enveloppe 13881.

2. Versement au titre de la délégation des Équipements de proximité :

Équipement	Solde
Centre social Parc des Expositions-Saint Sauveur	19 000.00 €
Association des usagers Centre Social Mosaïque	15 151.29 €
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	5 000.00 €
Maison de Quartier de Fives	36 998.00 €
TOTAL	**76 149,29 €**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Animation – Subventions aux Équipements de proximité – Maisons de Quartier" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13638.

3. Délibérations concomitantes prises au titre d'autres délégations :

➢ Délégation des Sports :

Association	Montant
Maison de Quartier de Fives	1 189.20 €
TOTAL	**1 189.20 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au Budget primitif 2003, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 415.

➢ Conseil de Quartier de Saint Maurice Pellevoisin :

Association	Montant
Maison de Quartier Saint Maurice Pellevoisin	5 933.68 €
TOTAL	**5 933.68 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 025, Enveloppe 4508.

.../...

➢ Conseil de Quartier du Vieux-Lille :

Association	Montant
Maison de Quartier-Centre social du Vieux-Lille	3 325.08 €
TOTAL	**3 325.08 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002, Chapitre 21, Article 2184, Fonction 422, Enveloppe 20436.

➢ Conseil de Quartier des Bois Blancs :

Association	Montant
Maison de Quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey	1 600.00 €
TOTAL	**1 600.00 €**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13645.

➢ Conseil de Quartier de Vauban :

Association	Montant
Maison de Quartier de Vauban	7320.25 €
TOTAL	**7320.25 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002, Chapitre 67, Article 6748, Fonction 422, Enveloppe 18227.

➢ Délégation Intégration :

Association	Montant
Maison de Quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey	500.00 €
TOTAL	**500.00 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002, intitulé "Schéma Local d'Intégration" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 524, Enveloppe 12405.

➢ Culture – Aide aux projets culturels patrimoniaux

Associations	Montant
Centre Social de l'Arbrisseau	1 874.00 €
TOTAL	**1 874.00 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 intitulé "Aide aux projets culturels patrimoniaux" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 30, Enveloppe 3252.

.../...

➢ Délégation Personnes âgées

Associations	Montant
Centre social Parc des Expositions Saint Sauveur	380.00 €
Maison de Quartier-Centre social du Vieux-Lille	660.00 €
TOTAL	**1 040.00 €**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes âgées" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 43, Enveloppe 1045.

➢ Délégation Enseignement

Associations	Montant
Maison de Quartier-Centre social du Vieux-Lille	13 185.00 €
TOTAL	**13 185.00 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Enseignement – Écoles primaires - CATE" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 212, Enveloppe 5977.

➢ Délégation Petite Enfance – Contrat Enfance

Associations	Montant
Centre social Marcel Bertrand	10 092.00 €
Maison de Quartier-Centre social du Vieux-Lille	3 000.00 €
Association des usagers du Centre social Mosaïque	7 284.00 €
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	31 864.00 €
TOTAL	**52 240.00 €**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Contrat Enfance - Subventions" Chapitre 65, Article 6574, Enveloppe 9984.

➢ Délégation Famille

Associations	Montant
Maison de Quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey	4 000.00 €
TOTAL	**4 000.00 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Mise en place de la politique familiale" Chapitre 65, Article 6574, Enveloppe 19674.

➢ Délégation Enfance – Contrat Temps Libre et Actions liées à l'Enfance

Associations	Montant
Association Grandir ensemble avec le Centre social Lazare-Garreau	18 914.00 €
Maison de Quartier de Vauban	1 220.00 €
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	1 116.00 €
Maison de Quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey	500.00 €
TOTAL	**21 750.00 €**

.../...

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Contrat Temps Libre" Chapitre 65, Article 6574, Enveloppe 17844 pour les trois premières et sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Actions liées à l'Enfance (+ 6ans) – Associations diverses" Chapitre 65, Article 6574, Enveloppe 1048 pour la dernière.

➢ Délégation Santé – Contrat Territorial de Santé

Associations	Montant
Maison de Quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey	1 372.00 €
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	1 525.00 €
TOTAL	**2 897.00 €**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Actions liées à la santé - Subventions" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 512, Enveloppe 16211.

➢ Délégation de la Politique de la Ville

Associations	Montant
Association des usagers du Centre social Mosaïque	15 777.00 €
Association Grandir ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau	24 390.00 €
TOTAL	**40 167.00 €**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Politique de la Ville – subventions à divers organismes" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 824, Enveloppe 13881.

➢ Délégation de la Politique de la Ville – F.I.H

Associations	Montant
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	571.00 €
TOTAL	**571.00 €**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 824, Enveloppe 12723.

➢ Délégation Jeunesse

Associations	Montant
Association Grandir ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau	11 752.00 €
TOTAL	**11 752.00 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2002 "Subventions aux Programmes d'Animation Jeunesse" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 713.

.../...

Enfin, il importe d'annuler les dispositions de l'article 3 de l'avenant n°5 à la convention du 26 décembre 2001 conclu avec le Centre Social de l'Arbrisseau dans la mesure où elles avaient déjà été reprises dans l'article 1 de l'avenant n°4.

En conséquence, nous vous proposons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- le versement aux Centres sociaux-Maisons de Quartier des subventions exceptionnelles indiqués ci-dessus et dont les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002 intitulé "Animation – Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de Quartiers" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13638 ;
- la signature par Madame Le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, le Conseiller Municipal Délégué aux Maison de Quartier et Centres Sociaux, des avenants aux conventions du 26 décembre 2001.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/995
OBJET

Groupe Scout Isla Lille - Versement de Subventions au titre de l'année 2002
Avenant à la convention du 28 mars 2002

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En substitution du Centre social du Faubourg de Béthune défaillant, la Ville de Lille a chargé le Groupe scout Isla-Lille de mener, sur ce Quartier, une action d'accompagnement scolaire d'élèves des classes de C.P., C.E.1 et C.E.2, à raison de quatre séances hebdomadaires de deux heures ainsi que des activités de loisirs de type C.L.S.H. à destination d'enfants de 6 à 12 ans, le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires.

Par ailleurs et en réponse au point 9 « Favoriser l'émergence et la mise en œuvre des projets associatifs visant la qualité de la Ville et de la Vie à Lille » du dispositif « Nouveaux Services – Emplois Jeune », le Groupe scout Isla-Lille développe des actions ayant pour objectif d'accomplir un travail d'animation et d'éducation auprès d'enfants et d'adolescents des quartiers sud de Lille dans une perspective de brassage social et culturel. Ainsi, le Groupe scout Isla-Lille rend un service de qualité aux habitants du Quartier.

C'est pourquoi, la Ville de Lille entend la soutenir en lui attribuant, au titre de la délégation Emploi, une subvention de 14 113 € à imputer au Budget Primitif 2002 sur la ligne « Mesures pour l'Emploi – Subventions à Diverses Associations » enveloppe 11808, chapitre 65, article 6574, fonction 90.

De plus, la Ville de Lille souhaite financer une action inter-générationnelle dans le cadre d'après midi récréatives. Dix enfants âgés entre sept et douze ans fêteront Noël et passeront les après midi récréatives avec les seniors des maisons de retraite. La subvention, d'un montant de 380 €, au titre de la Délégation aux Personnes Agées, est à imputer au Budget Primitif 2002, enveloppe 1045, chapitre 65, article 6574, fonction 43.

L'attribution de deux subventions dont il s'agit sont examinées dans le cadre d'un autre rapport à intervenir par ailleurs lors de la présente séance.

Par ailleurs, une subvention a été attribuée lors du Conseil municipal du 7 octobre 2002 par délibération n° 02/728 à l'association et n'a pas pu être reprise dans un avenant. Il s'agit d'une action soutenue par le Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune en direction de quatre groupes d'adolescents dans le cadre d'aides aux projets autonomes. La subvention d'un montant de 2 000 € est imputée au Budget Primitif 2002, enveloppe 12682, chapitre 65, article 6574, fonction 255.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques il y a lieu de modifier en conséquence, par voie d'avenant, la convention du 28 mars 2002 conclue en conformité avec la délibération du Conseil Municipal n° 02/136 du 25 mars 2002.

.../...

Il vous est demandé de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, autoriser :

- un nouvel avenant pour permettre le versement de ces trois subventions,

- la signature par Madame Le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, le Conseiller Municipal délégué aux Centres Sociaux et Maisons de Quartier, l'avenant à la convention du 28 mars 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/996
OBJET

PROJETS ASSOCIATIFS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention et de participation par diverses associations ou organismes.

En accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, dans le cadre de la Délégation « Aide aux Projets Associatifs » nous vous proposons de participer à la mise en œuvre des projets ci-dessous détaillés :

Association	Activité Générale	Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée
Association «Eclats» **Orchestre Symphonique des étudiants de Lille Flandres** 58 & 60 rue Mermoz 59000 Lille	• Former les musiciens aux techniques orchestrales au travers de l'Orchestre Symphonique des étudiants de Lille Flandres, • Créer des passerelles avec d'autres domaines artistiques, • Fidéliser et sensibiliser les publics au travers d'actions pédagogiques	Prise en charge des frais techniques occasionnés par la participation de l'orchestre au concert de clôture du Boulevard des Associations du 20 octobre 2002	1 460 €	1 460 €
Les Chtis Anes Résidence Nouveau Siècle 14/72 place Mendès France 59800 Lille	• Découverte des ânes, • leur histoire, • Promenades à dos d'ânes pour enfants, • Calèches.	Prise en charge des frais techniques occasionnés par la participation au Boulevard des Associations du 20 octobre 2002.	400 €	400 €

Association	Activité Générale	Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée
Montevidéo 36, rue d'Eylau 59000 Lille	• Faciliter l'accès aux nouveaux moyens de communication.	Prise en charge des frais techniques occasionnés par la participation au Boulevard des associations 2002.	2 036 €	2 036 €
Association Ride on Lille 23, rue Gosselet 59800 Lille	• Initiation et perfectionnement au roller, • Amélioration de l'image du roller, • Organisation dans Lille de randonnées en roller avec escorte chaque semaine, • Equipe de vitesse, slalom, fitness.	Prise en charge des frais techniques occasionnés par la participation au Boulevard des associations 2002.	750 €	300 €
Association Silence et Vies 22/21 rue de Seclin 59000 Lille	• Favoriser les échanges et rencontres entre sourds et entendants, • Sensibiliser tout public à toutes pratiques artistiques.	Aide au démarrage.	1 200 €	600 €
Amicale des locataires CNL Bouvines 43/31 Rue de Bouvines 59000 Lille	• Prise en charge collective des problèmes locatifs d'habitat et d'environnement.	Aide au démarrage.	1 000 €	500 €
Maison des Femmes 2/13 rue Magenta 5900 Lille	• Rassembler les associations défendant les femmes au niveau de leurs droits, • Promouvoir les droits des femmes au niveau local, • Informer les femmes sur leur droits, • Organiser des conférences et débats.	Aide au démarrage. Soutien à l'organisation d'une semaine contre le sexisme du 25 au 29 novembre .	1 070 €	460 €

Association	Activité Générale	Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée
ABC Parlons Polonais **Mowmy po Polsku** 37 rue de l'Alma 59800 Lille	• Promouvoir et maintenir la culture polonaise sous toutes les formes de manifestations culturelles, • Donner des cours de langue polonaise payants.	Aide au démarrage.	26 310 €	457 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subvention Soutien à la Vie Associative » chapitre 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 711 du Budget Communal de 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/997**
OBJET

Dotations complémentaires et nouvelles.
Exercice 2002 – Décision Modificative N° 5

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, nous vous proposons les inscriptions ci-jointes :

ADOPTÉE à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N° 5 EXERCICE 2002

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	AP 2002	CP inscrits	AP nouvelles	CP nouveaux
20	2031	814	20069	Plan lumière - Eudes - Crédit complémentaire	152 449,01	152 449,01	26 123,04	26 123,04
21	2181	324	18063	Rang du Beau Regard	51 222,87	51 222,87	-51 222,87	-51 222,87
21	2182	020	5472	Hellemmes - Aquisition de véhicules	70 127,00	6 584,00		63 543,00
21	2182	020	1191	Parc automobile - Renouv. de véhicules - Réemploi de recettes	457 347,05	457 347,05	4 136,88	4 136,88
23	2313	020	20632	Institut médico-légal - Murage des ouvertures façades			15 000,00	15 000,00
23	2313	020	11301	Edifices cultuels - Travaux de grosses réparations	161 468,69	161 468,69	11 921,97	11 921,97
23	2313	212	19885	Ecoles primaires - Remise à niveau des toitures	411 695,86	363 232,03		48 463,83
23	2313	322	2343	Musée des Beaux Arts - Contentieux - Provision	337 899,33	337 899,33	4 100,00	4 100,00
23	2313	422	13558	Centre social de Lille Centre	899 449,20	91 469,41		11 100,00
23	2313	422	15543	Centre social Mosaïque	45 734,71	45 734,71	15 543,00	15 543,00
23	2316	322	4416	Musée des Beaux arts - Restauration d'œuvres d'art	117 678,39	102 433,68	2 325,45	17 570,16
				TOTAUX	2 705 072,11	1 769 840,78	27 927,47	166 279,01

AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
20	2031	026	20084	Lomme - Frais d'études	-3 053,91
				TOTAL	-3 053,91

RECETTES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
13	1321	213	19949	Réhabilitation des écoles - Subvention de l'Etat	27 623,96
13	1321	411	17809	Friche Roquette - Subvention de l'Etat	310 807,75
13	1321	824	20440	Aménagement du secteur du Fg d'Arras - Participation de l'Etat	31 861,84
13	1322	321	18179	Actions des bibliothèques - Participation du Conseil Régional	16 784,99
13	1323	422	20441	Complexe Lazare Garreau - Subvention du Conseil Général	55 727,12
13	1323	422	20442	Réaménagement de la Maison de quartier des Bois Blancs - Participation du Conseil Général	52 344,92
13	1328	422	20492	Complexe Lazare Garreau - Subvention de la C.A.F.	45 734,00
13	1328	422	20491	Club Léo Lagrange - Subvention de la C.A.F.	28 923,00
16	1641	01	19974	Emprunt	-480 062,58
21	21318	020	20553	Restitution acompte pour acquisition d'immobilisations (achat rue Legrand annulé)	68 602,06
				TOTAL	158 347,06

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
13	1321	12	11803	Voies privées et courées - Participation de l'Etat		7 958,84
13	1321	12	12559	Cité Leclercq - Cours Chanteraine et Descamps	7 958,84	
13	1321	12	11803	Voies privées et courées - Participation de l'Etat		2 025,38
13	1321	12	12559	Cité Mexico - Programme 1999	2 025,38	
13	1321	12	11803	Voies privées et courées - Participation de l'Etat		5 955,72
13	1321	12	12559	Réemploi (Cours Stien, Leclercq et Dewez)	5 955,72	
13	1321	12	11803	Voies privées et courées - Participation de l'Etat		13 770,06
13	1321	12	12559	Réempoi (Cité Stievenart, cour Fromont)	13 770,06	
13	1321	213	19949	Extension école Viala (Voltaire) - Participation de l'Etat		17 081,73
23	2313	212	18257	Réemploi	17 081,73	
13	1322	823	20621	Plan d'action locale environnementale - Subvention du Conseil Régional		9 732,50
20	2031	823	19899	Réemploi - Délibération 02/192 du 25/03/2002	9 732,50	
13	1323	823	20620	Alignement des platanes - Etudes - Subvention du Conseil Général		4 061,24
20	2031	823	7264	Réemploi - Délibération 01/301 du 15/06/2001	4 061,24	
13	1328	255	20493	Ecole Nadaud - Subvention de la C.A.F.		6 128,00
23	2313	255	20498	Réemploi - Délibération 00/1155 du 18/12/2000	6 128,00	
13	1328	90	20507	Halles de Wazemmes - Etude de faisabilité - Particip. de la Chambre de commerce et de l'Industrie		18 395,67
20	2031	90	14373	Réemploi - Délibération 02/124 du 25/03/2002	18 395,67	
				TOTAUX	85 109,14	85 109,14

OPERATIONS D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
23	238	01	20633	Brasserie des trois moulins - Opération sous mandat		430 000,00
23	2313	01	20634	Brasserie des trois moulins - Opération sous mandat	430 000,00	
21	2121	01	20525	Travaux en régie 2001	277,21	
21	2128	01	20526	Travaux en régie 2001	6 965,65	
21	2188	01	18546	Travaux en régie 2001	11 724,63	
23	2313	01	18547	Travaux en régie 2001	83 299,12	
23	2318	01	20527	Travaux en régie 2001	8 719,53	
19	192	01	12992	Cessions	91 707,52	
19	192	01	12998	Cessions		82 322,47
21	21318	01	12994	Cessions		186 097,02
21	2182	01	12996	Cessions		19 152,21
48	4815	01	12474	Charges à répartir	100 000,00	
48	4815	01	12476	Charges à répartir		20 000,00
10	1021	01	20635	Hellemmes - Immobilisations rue St Eloi et allée des Tilleuls - Intégration		109 258,69
21	21318	01	20636	Intégration	109 258,69	
				TOTAUX	841 952,35	846 830,39

187

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
011	60611	413	1130	Piscines - Consommations d'eau	1 000,00
011	60612	020	333	Bâtiments communaux - Electricité - Crédit complémentaire	40 000,00
011	60612	024	755	Fêtes et cérémonies - Electricité	737,81
011	60612	814	488	Eclairage public - Consommations - Crédit complémentaire	10 508,00
011	6064	020	9194	Consommables informatiques - Crédits complémentaires	60 000,00
011	6065	321	8698	Bibliothèques - Participation du Conseil Régional - Réemploi	16 784,99
011	6068	020	20006	Centrale d'achats - Produits pharmaceutiques	2 600,00
011	6068	112	12362	Police municipale - Acquisition de carnets de timbres amendes	2 200,00
011	6068	322	16643	Musée d'Histoire naturelle - Recettes visites guidées - Réemploi	11 965,11
011	611	020	327	Fluides - Travaux d'exploitation à l'entreprise - Crédit complémentaire	270 000,00
011	611	212	15173	Chauffage - Crédits complémentaires	250 000,00
011	611	212	15173	Ecoles primaires - Exploitation des installations thermiques et sanitaires - Crédit complémentaire	40 000,00
011	611	64	11913	Chauffage - Crédits complémentaires	530,00
011	61521	823	11769	Bûcheronnage et dessouchage - Urgences imprévues - Crédit complémentaire	30 000,00
011	61521	823	11255	Espaces verts - Entretien des terrains - Crédit complémentaire	155 000,00
011	61521	824	14071	Institut médico légal - Mise en sécurité des abords	15 000,00
011	61522	212	15224	Ecole Wagner - Vol du 11/12/01 - Réemploi de l'indemnité d'assurances	5 258,69
011	61523	814	498	Eclairage public - Maintenance - Crédit complémentaire	123 165,00
011	616	024	20641	Fêtes et cérémonies - Indemnité d'assurance	1 927,92
011	616	311	17835	Assurances - Prime dommage ouvrage	-142 319,53
011	616	33	11733	Assurances - Prime transport d'œuvres d'art	-2 285,00
011	617	020	18454	Projet d'aménagement d'espaces urbains - Mission de conseil - Crédit complémentaire	26 217,75
011	6182	020	257	Documentation générale des services - Crédit complémentaire (ex caisse des écoles)	2 500,00
011	6226	020	12117	Assurances - Honoraires	-3 903,00
011	6226	814	20638	Plan lumière - Prestations du directeur artistique	12 055,68
011	6232	024	763	Fêtes et cérémonies - Crédits complémentaires	17 247,00
011	6257	020	16501	Frais de représentation	3 000,00
011	6261	020	392	Service d'expédition du courrier - Crédit complémentaire (ex caisse des écoles)	23 500,00
011	6262	020	19967	Systèmes d'information - Téléphonie - Crédit complémentaire	23 000,00
011	6288	024	762	Fêtes et cérémonies - Autres prestations de services	1 484,43
011	6288	822	4370	Braderie 2002 - Postes de secours - crédit complémentaire	2 930,00
011	6288	90	1132	Euratechnologies - Etude Périscop - Part lommoise	3 053,91

DEPENSES (suite)

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
011	63512	01	134	Charges foncières - Crédit complémentaire	47 000,00
011	637	024	18146	Fêtes et cérémonies - Taxes diverses	3 185,00
014	74879	01	12201	Hellemmes - Restitution trop versé Eaux du nord	12 811,00
65	654	01	1110	Admissions en non valeur - Crédit complémentaire	403 327,58
65	6572	824	20642	Rang du Beau Regard - Changement d'imputation	51 222,87
65	65736	520	17846	C.C.A.S. - Produits des concessions des cimetières - Subvention complémentaire	5 605,00
65	6574	512	5455	C.C.P.D. - Contrat d'actions de prévention -	-10 000,00
66	6611	01	27	Intérêts de la dette	-750 000,00
66	6615	01	12502	Ligne de trésorerie - Frais	-150 000,00
66	668	01	15769	Stationnnement SORELI - Remise de cartes	1 000,00
67	678	020	20640	Site Lafont - Indemnité d'éviction	330 000,00
67	678	322	20639	Musée des Beaux arts - Rénovation - Contentieux	25 856,55
				TOTAL	973 166,76

RECETTES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
70	70631	415	20551	Centre municipaux d'initiative sportive - Piscine de Fives	147,00
70	70631	415	20518	Centre municipaux d'initiative sportive - Piscine M. Dormoy	1 768,00
70	7067	255	20508	Fête des enseignants lillois à Phalempin - Participation des enseignants	1 030,00
70	70878	822	20529	Fourrière municipale - Remboursements	796,40
73	7311	01	1894	Impôts directs locaux - Rôles supplémentaires	345 407,40
74	74718	255	16906	Réserve parlementaire - Classe d'environnement	114 300,00
74	74718	422	19915	Centres de loisirs - Réserve parlementaire (Mr Roman)	91 500,00
74	74718	422	20476	Centres de loisirs - Réserve parlementaire (Mr Cacheux)	30 500,00
74	74718	422	20476	Réserve parlementaire - Jeunesse et sport	15 286,00
74	7475	814	12356	Eclairage public - Bd périphérique - Participation de LMCU	35 079,37
74	7478	422	20535	Périscolaire - C.A.P.E. - Subvention de la C.A.F.	13 241,40
74	74837	01	19856	Fonds National de péréquation de la Taxe professionnelle	289 378,26
77	775	01	15646	SAEM Eurotéléport - Liquidation - Solde	27 689,00
79	7911	020	13074	Dégâts et sinistres - Indemnisation	11 921,97
				TOTAL	978 044,80

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
70	7062	33	14478	Patrimoine en Musique - Droits d'entrée		3 380,84
011	6251	311	12653	Réemploi - Délibération 01/453 du 09/7/01	3 380,84	
74	74718	04	13248	Formation professionnnelle - Personnel de Kharkov - Subv. du ministère des affaires étrangères		26 983,47
65	6574	04		Reversement à la Fondation de Lille - Délib. 01/970 du 14/12/01	26 983,47	
74	74718	04	13248	Formation professionnelle continue pour le personnel de Karkov - Subvention		5 406,00
65	6574	04	20647	Réemploi	5 406,00	
74	74718	211	13836	Contrat éducatif local - Subvention de la Direction de la Jeunesse et des sports		97 176,00
65	6574	255	20648	Réemploi - Délibération 02/212 du 25/03/2002	97 176,00	
74	74718	415	20489	Opération "Coupe du Monde 2002" - Subvention du Ministère de la Jeunesse et des Sports		4 140,00
011	6068	415	20495	Réemploi - Délibération 02/351 du 13/05/2002	4 140,00	
74	74718	90	20644	Revitalisation économique des quartiers sud de Lille - Etude - Participation de l'Etat		19 056,00
011	617	90	14375	Réemploi	19 056,00	
74	7472	322	20490	Musée d'Histoire naturelle - CD ROM - Subvention du Conseil Régional		3 812,50
011	6236	322	18375	Réemploi - Délibération 02/240 du 25/03/2002	3 812,50	
74	7477	322	20645	Musée des Beaux Arts - Exposition B. Morisot - Participation du FEDER		137 204,12
74	7478	322	20646	Musée des Beaux Arts - Exposition B. Morisot - Participation du coproducteur		54 026,35
012	64111	01	14708	Réemploi	191 230,47	
75	758	61	18324	Mairie de quartier de Moulins - Solde "Balades de l'été"		368,00
011	60623	24	8961	Réemploi	368,00	
75	758	61	18473	Quartier de Moulins - Semaine bleue - Participations		518,00
011	6068	422	9640	Réemploi	518,00	
75	758	61	18325	Quartier de Lille Sud - Repas des seniors - Participations		936,00
011	6247	61	13091	Réemploi	936,00	
				TOTAUX	353 007,28	353 007,28

OPERATION D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
72	722	01	14361	Travaux en régie 2001		110 986,14
67	676	01	12981	Cessions	82 322,47	
67	675	01	12980	Cessions	205 249,23	
77	776	01	12983	Cessions		91 707,52
79	7918	01	12472	Charges à répartir		100 000,00
68	6812	01	12475	Charges à répartir	20 000,00	
				TOTAL	307 571,70	302 693,66

	RECAPITULATIF	
	Dépenses	Recettes
Investissement	**1 090 286,59**	**1 090 286,59**
Fonctionnement	**1 633 745,74**	**1 633 745,74**
Totaux	**2 724 032,33**	**2 724 032,33**

Enfin, il y a lieu de passer les opérations comptables d'ordre consécutives à la prise en compte des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement repris dans la délibération n° 02/ 998 de la présente séance soit :

Section de Fonctionnement

- Virement à la section d'investissement
  Chapitre 023 - Article 023 - Fonction 01 - Enveloppe 12501 : 80.229,56 €

Section d'Investissement

- Virement de la section de fonctionnement
  Chapitre 021 - Article 021 - Fonction 01 - Enveloppe 12500 : 80.229,56 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/998
OBJET

Exercice 2002.
Transferts de crédits.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements ou au fonctionnement des services communaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2002

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	60623	024	ALIMENTATION	65	6574	40	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	122,00
011	6068	322	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	012	64131	322	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	10 000,00
011	6068	024	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	40	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	833,17
011	6068	024	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	67	6714	823	BOURSES ET PRIX	137,00
011	6068	512	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	512	CONTRAT TERRITORIAL SANTE. SUBVENTIONS	2 622,10
011	6068	824	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	824	POLITIQUE DE LA VILLE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	7 625,00
011	6135	30	LOCATIONS MOBILIERES	21	2161	312	ŒUVRES ET OBJETS D'ART	443,70
011	617	90	ETUDES ET RECHERCHES	65	6574	90	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	13 000,00
011	617	90	ETUDES ET RECHERCHES	65	6574	90	RECHERCHE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	3 000,00
011	6182	521	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	65	6574	521	SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS D'HANDICAPES	130,00

1

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6225	020	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	15 000,00
011	6231	322	ANNONCES ET INSERTIONS	012	64131	322	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	17 084,55
011	6232	322	FETES ET CEREMONIES	012	64131	322	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	4 456,00
011	6232	61	FETES ET CEREMONIES	012	64131	311	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	527,78
011	6232	61	FETES ET CEREMONIES	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	920,00
011	6232	61	FETES ET CEREMONIES	65	6574	30	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1 402,32
011	6247	61	TRANSPORTS COLLECTIFS	012	64131	311	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	240,84
011	6247	61	TRANSPORTS COLLECTIFS	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1 093,25
011	6251	020	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	30 000,00
011	6281	521	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS.)	65	6574	521	SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS D'HANDICAPES	915,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	212	AUTRES	012	64131	20	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	33 452,00
011	6288	212	AUTRES	65	6574	212	CONTRAT D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL. C.A.T.E. SUBVENTIONS	4 658,00
011	6288	311	AUTRES	012	64131	312	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	3 251,00
011	6288	422	AUTRES	012	64131	421	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	100 000,00
011	6288	422	AUTRES	012	64131	422	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	2 455,56
011	6288	822	AUTRES	012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	7 184,81
011	6288	824	AUTRES	65	6574	212	CONTRAT D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL. C.A.T.E. SUBVENTIONS	1 525,00
011	6288	824	AUTRES	65	6574	512	CONTRAT TERRITORIAL SANTE. SUBVENTIONS	12 196,00
011	6288	824	AUTRES	65	6574	824	POLITIQUE DE LA VILLE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	224 151,75
011	6288	824	AUTRES	65	6574	90	MESURES POUR L'EMPLOI. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	13 415,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	90	AUTRES	65	6574	90	POLITIQUE DE LA VILLE. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	9 951,00
011	6288	90	AUTRES	65	6574	90	MESURES POUR L'EMPLOI. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	3 938,39
011	6288	90	AUTRES	21	2183	020	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 500,00
011	6288	90	AUTRES	21	2184	90	MOBILIER	325,70
011	6288	90	AUTRES	21	2188	90	AUTRES	5 500,00
012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	65	6531	021	INDEMNITES	96 000,00
012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	65	65736	520	SUBVENTION AU C.C.A.S.	29 667,95
012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	65	6574	30	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LILLE HORIZON 2004	286 327,00
012	64111	64	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	65	6574	30	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LILLE HORIZON 2004	400 000,00
012	64131	020	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	65	6574	30	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LILLE HORIZON 2004	209 500,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
012	64161	90	EMPLOIS-JEUNES	011	60636	020	VETEMENTS DE TRAVAIL	4 575,86
012	6451	020	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	65	6574	30	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LILLE HORIZON 2004	400 000,00
012	6453	823	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	011	6226	020	HONORAIRES	5 000,00
014	74879	01	DOTATION VERSEE	011	60622	020	CARBURANTS	5 000,00
014	74879	01	DOTATION VERSEE	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 251,46
014	74879	01	DOTATION VERSEE	011	616	33	PRIMES D'ASSURANCES	48,42
014	74879	01	DOTATION VERSEE	67	6745	523	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	3 812,00
65	6572	824	AIDE AU RAVALEMENT. SUBVENTIONS	011	6281	020	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS.)	550,00
65	6572	824	AIDE AU RAVALEMENT. SUBVENTIONS	65	6572	824	SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	9 900,00
65	6574	024	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6232	024	FETES ET CEREMONIES	2 212,80

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	457,35
65	6574	255	CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT. MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES. MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	700,00
65	6574	30	PROJETS CULTURELS DANS LES QUARTIERS. SUBVENTIONS	65	6574	30	SOUTIEN RENFORCE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS	15 465,50
65	6574	30	ACTIVITES CULTURELLES. SUBVENTIONS	65	6574	30	SOUTIEN RENFORCE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS	162,54
65	6574	30	SUBVENTIONS COMPENSATRICES DE TAXE PROFESSIONNELLE POUR LES ENTREPRISES DE SPECTACLES	65	6574	30	SOUTIEN RENFORCE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS	24 672,00
65	6574	311	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6232	61	FETES ET CEREMONIES	1 164,91
65	6574	40	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	60623	024	ALIMENTATION	834,73
65	6574	40	CENTRES MUNICIPAUX D'INITIATIVE SPORTIVE - C.M.I.S. - AIDE AUX CLUBS SUPPORTS. SUBVENTIONS	012	64131	40	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	13 460,36
65	6574	40	AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE. MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES. MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	537,43
65	6574	415	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	382,25

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	637,86
65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	024	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	900,00
65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	60623	024	ALIMENTATION	374,00
65	6574	422	PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	011	6232	024	FETES ET CEREMONIES	2 700,00
65	6574	422	SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6236	023	CATALOGUES ET IMPRIMES	27 058,53
65	6574	422	SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE	011	6288	422	AUTRES	3 063,00
65	6574	422	PROGRAMME ANIMATION JEUNESSE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	012	64131	020	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	3 295,63
65	6574	422	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS	65	6574	422	PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	793,50
65	6574	422	PROGRAMME ANIMATION JEUNESSE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	422	PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	250,37
65	6574	422	SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE	65	6574	422	PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	2 634,07

201

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	422	SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE	65	6574	524	DROITS DE L'HOMME. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	6 861,00
65	6574	422	EQUIPEMENTS DE PROXIMITE. SUBVENTIONS A DIVERS BENEFICIAIRES	65	6574	824	POLITIQUE DE LA VILLE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	10 821,00
65	6574	422	AIDE A LA VIE ESTUDIANTINE. SUBVENTIONS	67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	5 800,00
65	6574	521	SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS D'HANDICAPES	65	6574	415	SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE	366,00
65	6574	523	AIDES A L'ACCES AU LOGEMENT. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	523	AIDES AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT. SUBVENTIONS	1 788,91
65	6574	523	ACTIONS DE LIEN SOCIAL ADULTE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	524	CAMPAGNE PAUVRETE PRECARITE. SUBVENTIONS	26 597,48
65	6574	524	DROITS DE L'HOMME. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6231	524	ANNONCES ET INSERTIONS	1 747,27
65	6574	524	SCHEMA LOCAL D'INTEGRATION. SUBVENTIONS	011	6232	024	FETES ET CEREMONIES	1 883,00
65	6574	524	DROITS DE L'HOMME. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6236	023	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 000,00
65	6574	524	ACTION HUMANITAIRE. SUBVENTIONS	011	6238	023	DIVERS	2 000,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	524	DROITS DE L'HOMME. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6257	524	RECEPTIONS	500,00
65	6574	64	CONTRAT ENFANCE. SUBVENTIONS	011	6236	023	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 960,00
65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	012	64111	64	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	63 532,00
65	6574	90	MESURES POUR L'EMPLOI. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	512	CONTRAT TERRITORIAL SANTE. SUBVENTIONS	6 098,00
65	6574	94	DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET ANIMATION DU COMMERCE, SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6236	023	CATALOGUES ET IMPRIMES	666,87
65	6574	94	DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET ANIMATION DU COMMERCE, SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6288	90	AUTRES	272,68
65	6574	94	DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET ANIMATION DU COMMERCE, SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	94	PROMOTION DES MARCHES. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	3 000,00
65	6574	90	MESURES POUR L'EMPLOI. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	67	6745	90	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	9 148,00
67	6718	020	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	656	6561	01	FRAIS DE PERSONNEL	1 000,00
67	6745	30	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	011	6135	30	LOCATIONS MOBILIERES	697,86

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
67	6748	422	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 250,18
67	678	020	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	7 580,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
13	1325	12	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	458	4581	01	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	365 677,93
21	2113	026	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	20	2031	026	FRAIS D'ETUDES	11 951,43
21	2161	312	ŒUVRES ET OBJETS D'ART	20	2031	33	FRAIS D'ETUDES	3 812,00
21	2183	020	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	20	205	020	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	23 000,00
21	2183	64	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	20	205	64	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	86 416,31
21	2188	020	AUTRES	23	2313	020	CONSTRUCTIONS	10 951,00
21	2188	322	AUTRES	23	2313	322	CONSTRUCTIONS	7 904,26
23	2313	020	CONSTRUCTIONS	21	2188	020	AUTRES	4 656,03
23	2313	311	CONSTRUCTIONS	21	2184	311	MOBILIER	17 162,24
23	2313	311	CONSTRUCTIONS	21	2188	311	AUTRES	3 000,00

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
23	2313	422	CONSTRUCTIONS	21	2184	212	MOBILIER	568,00
23	2318	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	2188	020	AUTRES	233,00
23	2318	512	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	2188	020	AUTRES	688,45

RECETTES

13	1325	12	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	458	4582	01	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	184 577,65

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2002

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6572	824	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	011	60612	814	ENERGIE - ELECTRICITE	8 000,00
65	6574	311	EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE. SUBVENTIONS	65	6574	025	SUBVENTION A L'AMICALE DES LOCATAIRES DE LA CHAPELLE D'ELOCQUE	300,00
65	6574	30	SERVICES COMMUNS. CULTURE. SUBVENTIONS	65	6574	313	THEATRES. SUBVENTIONS	156,47
67	6713	824	SECOURS ET DOTS	011	60612	814	ENERGIE - ELECTRICITE	9 718,62
67	6713	824	SECOURS ET DOTS	011	61523	822	VOIES ET RESEAUX	6 669,19

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2002

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6188	411	AUTRES FRAIS DIVERS	67	6745	411	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	3 500,00
011	6233	94	FOIRES ET EXPOSITIONS	67	6714	94	BOURSES ET PRIX	2 180,00

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2002

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	116,88	
011	6232	33	FETES ET CEREMONIES	35,18	

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2002

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET DE LOMME

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
011	60622	020	CARBURANTS	5 000,00	
011	60632	020	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 812,00	
011	611	020	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 134,58	
011	616	020	PRIMES D'ASSURANCES	13,24	

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

RESTAURANT MUNICIPAL

EXERCICE 2002

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

RESTAURANT MUNICIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation et libellé	Dépenses	Recettes
21 - 2188 - Autres immobilisations corporelles	4 270,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement		4 270,00
TOTAL	**4 270,00**	**4 270,00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation et libellé	Dépenses	Recettes
011 - 6068 - Autres matières et fournitures	-4 270,00	
023 - Virement a la section d'investissement	4 270,00	
TOTAL	**0,00**	**0,00**

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2002

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	60632	322	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	21	2188	322	AUTRES	4 123,20
011	6068	322	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	012	64131	322	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	11 965,11
011	61522	212	BATIMENTS	23	2313	211	CONSTRUCTIONS	1 997,49
011	6227	020	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	67	678	020	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 410,00
011	6232	024	FETES ET CEREMONIES	65	6574	40	MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	894,83
011	6232	024	FETES ET CEREMONIES	21	2188	020	AUTRES	125,00
011	6288	30	AUTRES	012	64131	312	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	8 405,93
011	6288	311	AUTRES	012	64131	312	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	17 262,07
011	6288	311	AUTRES	65	6574	311	SUBVENTION A LES SPECTACLES SANS GRAVITE "L'AERONEF"	6 100,00
011	6288	833	AUTRES	012	64131	823	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	5 976,10

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	90	AUTRES	20	205	020	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	2 933,19
014	74879	01	DOTATION VERSEE	011	6068	823	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	772,50
65	6572	824	AIDE AU RAVALEMENT. SUBVENTIONS	011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	201,31
65	6574	422	EQUIPEMENTS DE PROXIMITE. SUBVENTIONS A DIVERS BENEFICIAIRES	012	64131	020	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	65 703,14
65	6574	94	PROMOTION DES MARCHES. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	94	DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET ANIMATION DU COMMERCE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2 299,00
65	6574	94	PROMOTION DES MARCHES. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	617	94	ETUDES ET RECHERCHES	10 700,00
65	6574	94	DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET ANIMATION DU COMMERCE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6257	94	RECEPTIONS	70,00

219

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
21	2121	823	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	23	2312	823	TERRAINS	15 245,00
21	2188	322	AUTRES	23	2316	322	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	7 748,94
23	2312	414	TERRAINS	21	2188	414	AUTRES	9 320,31
23	2313	212	CONSTRUCTIONS	21	2135	020	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	91,50
23	2313	311	CONSTRUCTIONS	20	205	311	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	32 848,38
23	2313	311	CONSTRUCTIONS	21	2135	311	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	5 805,52
23	2313	311	CONSTRUCTIONS	21	2183	311	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	63 730,73
23	2316	321	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	21	2184	321	MOBILIER	1 761,00
23	2316	324	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	21	2181	324	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	7 174,28

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2002

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
			HELLEMMES					
011	6288	255	AUTRES	65	6574	255	SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	14 000,00
65	6574	30	CULTURE. SUBVENTIONS	65	6574	025	SUBVENTION A L'AMICALE DES LOCATAIRES DE L'EPINE	225,17
65	6574	311	EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE. SUBVENTIONS	65	6574	025	SUBVENTION A L'AMICALE DES LOCATAIRES DE L'EPINE	78,97
65	6574	422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES. SUBVENTIONS	65	6574	025	SUBVENTION A L'AMICALE DES LOCATAIRES DE L'EPINE	305,86

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

POUPONNIERE

EXERCICE 2002

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

POUPONNIERE

EMETTEUR		BENEFICIAIRE		MONTANT
COMPTE	LIBELLE	COMPTE	LIBELLE	
613	LOCATIONS	6062	FOURNITURES NON STOCKEES	3 000,00
613	LOCATIONS	6063	ALIMENTATION	1 000,00
613	LOCATIONS	622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	704,68
6411	PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	6066	FOURNITURES MEDICALES	11 000,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	633	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (AUTRES ORGANISMES)	1 500,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS	500,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	18 000,00
6415	PERSONNEL NON MEDICAL DE REMPLACEMENT	6066	FOURNITURES MEDICALES	9 000,00
6415	PERSONNEL NON MEDICAL DE REMPLACEMENT	622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	18 112,25
6451	PERSONNEL NON MEDICAL	642	REMUNERATION DU PERSONNEL MEDICAL	800,00
6451	PERSONNEL NON MEDICAL	6452	PERSONNEL MEDICAL	400,00
6451	PERSONNEL NON MEDICAL	647	AUTRES CHARGES SOCIALES	300,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	8 795,32

EMETTEUR		BENEFICIAIRE		MONTANT
COMPTE	LIBELLE	COMPTE	LIBELLE	
215	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00

225

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2002

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
011	60611	40	EAU ET ELECTRICITE		12 811,00
011	6232	024	FETES ET CEREMONIES	772,50	

227

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/999
OBJET

Pouponnière Municipale.
Exercice 2002
Décision modificative n° 2

Rapport de Madame le Maire.
Mesdames, Messieurs,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille nous a versé une somme de 38.112,25 euros au titre de «l'aide exceptionnelle au service public hospitalier – protocole du 1er mars 2000». Ces crédits sont affectés au remplacement des agents absents.

Il convient d'inscrire cette opération comme suit :

Recettes :

Compte 74 — 38.112,25 €

Dépenses :

Compte 6415 — 38.112,25 €

Par ailleurs, le résultat antérieur s'élève à 648.943,04 € et non à 648.942,89 € comme indiqué au budget prévisionnel de 2002. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation par les inscriptions budgétaires ci-après :

Recettes :

Compte 002 — 0,15 €

Dépenses :

Compte 678 — 0,15 €

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir confirmer ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1001
OBJET

Budget Primitif 2003.
Programmes d'équipement.
Loi du 5 janvier 1988 – Article 15
Autorisation d'ouverture de crédits.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente du vote du Budget Primitif, il s'avère nécessaire de prévoir quelques autorisations de crédits de manière à permettre la continuité des travaux en cours d'exécution.

Dans ce domaine, l'article 15 de la Loi du 5 janvier 1988 prévoit que Madame le Maire peut (sans attendre le vote du Budget Primitif) engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (déduction faite des dépenses relatives à la dette en capital), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisée par le Conseil Municipal qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Dans ce contexte, nous vous proposons en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, de décider l'ouverture des crédits repris dans le document ci-joint.

ADOPTEE à l'unanimité

PROGRAMMES D EQUIPEMENT

Chap.	Art.	Fonc.	Env.	Libellés	Montant
23	238	33	20520	Brasserie des Trois Moulins	640 000,00
23	2313	90	à créer	Halles de Wazemmes - Réhabilitation	50 000,00
23	2313	33	13620	Salle des fêtes de Fives	150 000,00
23	2317	33	18768	Usine Leclercq	200 000,00
23	2315	814	1243	Eclairage Public	46 298,00
20	2031	814	20069	Plan Lumière	5 000,00
21	2188	821	12972	Plaques de Rues	50 000,00
21	21571	813	5486	Acquisition de matériel de propreté mécanique	240 000,00
23	2315	251	13263	Restaurants scolaires - Installation de matériel	18 000,00
23	2313	20	4974	Bâtiments scolaires - Logements de fonction	9 000,00
23	2312	823	1276	Création de nouveaux jardins	65 000,00
23	2312	823	1277	Requalification de jardins	20 000,00
23	2312	823	1288	Politique de l'arbre	76 000,00
23	2312	823	19900	Bd Jean Baptiste Lebas - Réaménagement	37 400,00
21	2188	20	1224	Quartier de Lille Sud - Acquisition de matériaux	3 000,00
23	2313	20	1205	Quartier de Lille Sud - Travaux de bâtiments	139 800,00
21	2188	20	1225	Quartier de Moulins - Acquisition de matériaux	1 800,00
23	2313	20	1206	Quartier de Moulins - Travaux de bâtiments	84 700,00
21	2188	20	1227	Quartier du Fg de Béthune - Acquisition de matériaux	1 000,00
23	2313	20	1218	Quartier du Fg de Béthune - Travaux de Bâtiments	69 000,00
23	2313	411	18048	Hellemmes - Espace sportif polyvalent - Travaux	890 368,00
23	2312	414	1388	Parcours santé de la Citadelle	40 000,00
23	2313	311	18746	Aéronef - Travaux	643 822,00

N° enveloppe	Imputation	Nature de la dépense	Montants
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME			
19758	2183/020	Matériel informatique N.T.I.C	75 000,00
19809	2313/020	Mise en conformité des bâtiments	50 000,00
19809	2313/020	Aménagement du local CPAM	20 000,00
19809	2313/020	Eglise du bourg : réfection de la toiture	10 000,00
19809	2313/020	Mise sous alarme de bâtiments	11 000,00
19809	2313/020	Eglise du Marais : réfection clocher	30 000,00
19809	2313/020	LCP : travaux de mise en confomité	10 000,00
19817	2313/20	Ecole Salengro : Réfection des bétons	40 000,00
19817	2313/20	Sécurisation des écoles	20 000,00
19831	2313/411	Mitterie A : réfection de la toiture	50 000,00
19838	2315/814	Travaux entretien Eclairage Public	25 000,00
19838	2315/814	Eclairage public avenue de Dunkerque	60 000,00
19838	2315/814	Enfouissement des réseaux	60 000,00
20592	2315/824	Mise en conformité aires de jeux	40 000,00
20320	2312/824	Place Duhoo : clôture	7 500,00
19845	2318/824	Amélioration du cadre de vie	30 000,00
19845	2318/824	Clôtures	30 000,00
19845	2318/824	Place Duhoo : enlèvement de gravats	25 000,00

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1002
OBJET

Associations
Avances sur subventions 2003

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente du vote du budget primitif, il est nécessaire d'octroyer des avances sur subventions pour l'année 2003 aux associations suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale Chapitre 65 - Article 65736 - Fonction 520	775.000,00 €
- Office du Tourisme de Lille Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 95	129.582,00 €
- Association Club Léo Lagrange (siège : 37, rue R. Wagner à Lille) Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422	5.750,00 €
- Association Tintin et Miloud (siège 90, rue des Meuniers à Lille) Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422	5.750,00 €
- Comité de Bassin d'Emploi Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90	10.290,25 €
- Réussir Mission Locale Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90	251.731,50 €
- Maison de quartier du Vieux Lille Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422	3.000,00 €
- Comité d'animation du Vieux Lille Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422	1.500,00 €
- Opéra Chapitre 65 – Article 65738 – Fonction 311	430.000,00 €

Nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, de ratifier ces propositions.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1003
OBJET

Collège Franklin
Organisation d'un voyage pédagogique
en Ukraine du 5 au 14 avril 2003
Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un jumelage avec "l'Académie Populaire Ukrainienne" le collège Franklin organise un voyage pédagogique en Ukraine du 5 au 14 avril 2003.

Le programme du séjour comporte des cours à l'école et des excursions dont une journée dans les environs de Karkov, ainsi qu'une journée et une nuit à Kiev, organisées par les partenaires Ukrainiens. Les élèves seront hébergés dans les familles des correspondants ukrainiens des élèves du collège.

Ce voyage concerne 10 élèves du collège ainsi que 3 anciens élèves, dont 12 lillois. Ils seront accompagnés des professeurs de russe et d'histoire et géographie.

Le prix de revient de ce voyage s'élève à 596 € par élève. Le Conseil Général est susceptible de participer financièrement à hauteur de 3,70 € par jour et par élève. la Délégation Académique aux Relations Internationales et Culturelles a également été sollicitée. Une aide financière peut aussi être accordée par le Fonds Social Collégiens.

Monsieur LOTH, Principal du collège Franklin, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce voyage.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention de 1.800 € à verser sur le compte ouvert au nom du comptable du collège Franklin.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 du budget primitif 2003, sous réserve de l'inscription de ces crédits.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1004
OBJET

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés.
Organisation d'un congrès national à Lille
les 27 et 28 juin 2003
Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration national de la Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés – APAJH – a décidé, à l'unanimité, de tenir son prochain congrès national à Lille.

C'est au Comité Nord de l'APAJH, association reconnue d'utilité publique, et dont le siège est situé 8, rue Bernos à Lille, que revient l'organisation de cette manifestation.

Le thème de ce congrès sur le handicap s'intitule : «personnes en situation de handicap, citoyens d'Europe». Cette manifestation présentera un impact particulier en cette année 2003 décrétée «Année européenne des personnes handicapées».

Il se déroulera à Lille Grand Palais les 27 et 28 Juin 2003. Il sera précédé de réunions statutaires le 26 juin.

Il devrait accueillir 500 congressistes environ venant de tous les départements de métropole et d'outre mer.

Le Comité de Lille a choisi de faire appel à des professionnels locaux. Une soirée festive est prévue à la Chambre de Commerce de Lille. La restauration sera assurée par un Traiteur lillois et l'animation par des Artistes lillois.

Une visite guidée de Lille sera proposée aux accompagnants. Par ailleurs, une journée touristique leur permettra de visiter les remparts du Quesnoy, la forêt de Mormal et le Musée Matisse au Cateau. Une visite des Monts de Flandres est programmée le 29 juin 2003 pour les élus nationaux.

Monsieur Daniel SARTELET, Président du Comité Nord de l'APAJH, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.220 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 du Budget Primitif 2003, sous l'intitulé : "Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1005
OBJET

Institut de biologie de Lille
Organisation d'un congrès mondial sur le diabète
à Lille du 22 au 24 août 2003
Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Professeur Philippe FROGUEL, Directeur de Génétique Humaine à l'Institut de Biologie de Lille de l'Institut Pasteur, organise, à la demande du comité d'organisation du congrès mondial sur le diabète, un symposium satellite de génomique à Lille du 22 au 24 août 2003.

L'objectif de ce congrès scientifique, qui se tiendra en France pour la première fois en 2003, est de faire le point sur les connaissances génomiques dans les maladies métaboliques, leurs implications en médecine et en thérapeutique.

Cette manifestation devrait accueillir 450 participants environ venant du monde entier, dont des chercheurs de renommée mondiale, notamment Monsieur Eric LANDER, Directeur d'un institut du MIT à Boston et le Directeur du Human Genome Project US Francis Collins (NIH).

Cette manifestation accueillera également des responsables de l'industrie pharmaceutique qui pourront prendre contact avec les potentialités de la recherche Nordiste, particulièrement en génétique, car notre région abrite une des génopoles les plus performantes.

Ce congrès pourrait permettre à Lille de se positionner comme un pôle important de la recherche médicale française et attirer un nombre croissant de scientifiques à l'interface de la génétique, de la biotechnologie et de la recherche pharmaceutique.

Une conférence de presse de lancement de ce congrès mondial sur le diabète sera organisée à Lille le 22 août 2003.

Monsieur le Professeur Philippe FROGUEL sollicite une subvention exceptionnelle de 1.647 € à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.647 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 du Budget Primitif 2003, sous l'intitulé : "Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1006
OBJET

Régie Mairie de Quartier du Centre
Admission en non-valeur

Rapport de Madame le Maire.
Mesdames, Messieurs.

La Ville et la Caisse des Ecoles ont subi, entre la fin de l'année 1988 et février 1992, des détournements de fonds dans le cadre des Régies d'avances (secours et avances remboursables) et de recettes (tickets de restaurants scolaires).

Par jugement du 19 novembre 1992, la 5ème Chambre du Tribunal de Grande instance de Lille a condamné le régisseur à payer :

- la somme de 1 142 598 F à titre de dommages intérêts
- la somme de 3 000 F au titre de l'article 475/1 du Code de Procédure Pénale (payée en 1995)

Par arrêté de débet de Monsieur le Ministre du Budget en date du 18 décembre 1992, le régisseur a été constitué débiteur dans les conditions suivantes :

- préjudice de la Ville	(937 149 F)	soit	142 867,44 €
- préjudice de la Caisse des Ecoles	(205 449 F)	soit	31 320,50 €
au total	(1 142 598 F)	soit	174 187,94 €

Des titres de recettes ont été émis en 1993 et 1994 par la Ville et la Caisse des Ecoles à l'encontre du régisseur pour le recouvrement du principal.

Les services de la Trésorerie Générale des Créances Spéciales du Trésor ont imputé sur ces titres, des paiements intervenus depuis :

- (14.000 F) soit 2 134,29 € au titre du cautionnement
- (256 389,11 F) soit 39 086,27 € au titre du remboursement par la Compagnie d'Assurances.

Aujourd'hui, le caractère irrécouvrable de ce dossier étant avéré, la Trésorerie Générale des Créances Spéciales du Trésor en a informé la Ville de Lille afin de statuer sur cette affaire.

En liaison avec les Services du Trésor Public, il vous est proposé, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, d'admettre en non-valeur la créance restant due soit : 132 967,38 €, étant précisé que cette procédure est la seule formule juridique permettant à la Collectivité de préserver ses intérêts en cas de retour à meilleure fortune du débiteur.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 654 – fonction 01 de nos documents budgétaires sous l'intitulé : pertes sur créances irrécouvrables.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

237

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1007
OBJET

Crédits décentralisés - aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport à Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier

Certains de ces Conseils de Quartier se sont réunis récemment. Les actions présentées dont vous trouverez un récapitulatif ci-joint ont fait l'objet de débats en Conseils de Quartier

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000.00 euros.

Les associations "Lille-Sud Insertion Régie technique de proximité" "Maison de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin" "Centre Social Maison de Quartier Godeleine Petit " «Fédération des Régies Techniques de Proximité » « Cal Pact » « Maison de quartier des Bois-Blancs » « l'ASFB » feront donc l'objet d'un avenant aux dites conventions

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 05 décembre 2002, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de ces dépenses.

ADOPTÉE à l'unanimité

AIDES FINANCIERES

QUARTIER	OBJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	SUBVENTIONS A MANDATER SUR LES CREDITS OUVERTS SUR L'EXERCICE 2002			
LILLE-SUD	Voyage en Grande-Bretagne	Collège VERLAINE	250,00 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9536
	Voyage à Paris	Collège VERLAINE	200,00 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9536
	Séjour linguistique en Espagne	Collège VERLAINE	763,00 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9536
	Activités théâtrales	Foyer socio-éducatif Collège VERLAINE Théâtre	535,00 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9536
	Challenge entre écoles Réalisation d'une fresque	Union commerciale Lille sud	425,00 euros (acompte)	Chap 65, art 6574, fonc 422 Envel 13112
	SUBVENTIONS A MANDATER APRES OUVERTURE DES CREDITS SUR L'EXERCICE 2003			
	Challenge entre écoles – réalisation d'une fresque	Union commerciale Lille Sud	1100 euros (solde)	Chap 65, art 6574, fonc 422 Envel 13112
	Sortie au cirque	Ecole Jean Moulin	320 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9536
	Projet citoyenneté Achat de jeux	Ecole Jeanne Godart	150 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9536
	Rallye lecture Livre documentaire	Ecole Jeanne Godart	165 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9536
	Noël en chansons – sortie de fin d'année.	Lille-Sud insertion Régie Technique de proximité	639 euros	Chap 65, art 6574, fonc 422 Envel 13112
	Accueil et écoute d'adolescents	Association PALME	600,00 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9536

AIDES FINANCIERES

SAINT MAURICE-PELLEVOISIN	***Secteur adultes et actions pour tous*** ***Fête des associations (concert)*** Lire en fête Initiation à l'informatique Cours de danse Cours d'arts plastiques	MAISON DE QUARTIER	5 933,68 euros	Chap 65,art 6574, fonc 025
	Repas des aînés, carnaval, voyage, fête des mères, fêtes des associations, semaine Bleue, Allumoirs, Noël, Géants, divers	COMITÉ D'ANIMATION	4 500 euros	Chap 65,art 6574, fonc 025
WAZEMMES	Organisation, du festival INTERCULTUREL DE Wazemmes du 12 /11/02 au 11/11/03	ASSOCIATION LE HUIT RENVERSE	1100 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 30
	Développement de la Bibliothèque de Wazemmes	ASS. LILLE AUX LIVRES	457,35 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 30
	Soutien aux activités périscolaires	Coopérative scolaire – Ecole primaire publique AMPERE	380 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255
	Soutien aux activités périscolaires	OCCE- Coopérative scolaire – BOUCHER DE PERTHES	380 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255
	Soutien aux activités périscolaires	Ecole primaire publique – LAVOISIER-OCCE 0372	380 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255
	Soutien aux activités périscolaires	Coopérative scolaire – Ecole primaire publique VIALA	380 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255
	Soutien aux activités périscolaires	OCCE – Coopérative scolaire – Ecole maternelle GOUNOD	380 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255
	Soutien aux activités périscolaires	Association coopérative scolaire ROLLIN QUINET Madame la directrice	380 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255
	Soutien aux activités périscolaires	OCCE – Coopérative scolaire – Ecole maternelle C.DESMOULINS	380 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255
	Soutien aux activités périscolaires	OCCE – 1579 – Ecole publique ANDRE	380 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255

AIDES FINANCIERES

WAZEMMES (SUITE)	Soutien aux activités périscolaires	Coopérative scolaire – Ecole maternelle DECROLY	380 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255
	Classe de neige dans le Jura du 8 au 14 Février 2003	O.G.E.C SAINTE COLOMBE	270 euros	Chap 65, art 6574, Fonc 255
	Remplacement de livres perdus	OCCE COOP SCOL BOUCHER DE PERTHES	150 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255
VIEUX-LILLE	Projet d'action culturelle Objectif :sensibiliser les élèves de grande section de maternelle à l'art théatral	OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE JJ.ROUSSEAU	750 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9120
	Manifestations Saint-Nicolas le 6 décembre 2002, Noël le 22 décembre 2002, Fêtes de fin d'année pour les personnes âgées	COMITE D'ANIMATION DU VIEUX-LILLE	3300 euros	Chap 65, art 6574, fonc 422 Envel 4308
	Manifestation de la Saint-Nicolas pour les enfants et fête du Ramadan	ASS TOUS POUR CHURCHILL	610 euros	Chap 65, art 6574, fonc 422 Envel 4308
	Rallye lecture inter classes et inter écoles	OCCE 1581 ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE EDOUARD BRANLY	600 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255 Envel 9120
	Achat de livres dans le cadre du projet pédagogique	OCCE COOP SCOL ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE JENNER	450 euros	Chap 65, art 6574, fonc 422 Envel 4308
	Organisation des fêtes de fin d'année pour les enfants	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE A.COMTE	390 euros	Chap 65, art 6574, fonc 422 Envel 4308
	Aide financière au Centre Social-Maison de Quartier Godeleine Petit pour l'achat mobilier de bureau par la Maison de Quartier mis à la	MAISON DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE	3325 ,08 euros	Chap 21, art 2184, fonc 422 Envel 20436

AIDES FINANCIERES

CENTRE	*Sortie culturelle « la piscine » à Roubaix et achat de livres pour la B.C.D*	*Coopérative scolaire Ecole Maternelle A.Daudet*	305 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255, Envel 4347
	Ateliers de photographie et de pratiques musicales	OCCE 2050 Ecole maternelle publique du Bellay	535 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255, Envel 4347
	Renouvellement livres de la B.C.D	OCCE coopérative scolaire Ecole Maternelle publique Wicar	305 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255, Envel 4347
	Enrichissement de la B.C.D	OCCE coopérative scolaire N1812 les P'tits Pouchins	240 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255, Envel 4347
	Enrichissement de la B.C.D.	OCCE Scolaire Lalo	200 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255, Envel 4347
	Amélioration de la B.C.D.	OCCE 1403 Ecole primaire publique S.Germain	400 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255, Envel 4347
	Solidarité avec les établissements scolaires de Guyanne – Exposition de photos artistiques au retour d'un séjour en Guyane	Association KALEÏDOSKOP	299,55 euros	Chap 65, art 6574, fonc 422 Envel 6798
	Atelier de production d'images et réalisation d'un film	OCCE Coop scolaire Ec Primaire publique Pasteur	235 euros	Chap 65, art 6574, fonc 255, Envel 4347
MOULINS	Spectacle Gustave Parking	Association « Carnaval de Moulins » Ecole les Moulins	1473,09 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 311, envel 1409
	Projet Journal « Bouge ta classe »	OCCE 2750 Ecole Primaire Publique FRANCOIS LAUNAY	200 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422, envel 4357
	Projet « A la rencontre du patrimoine rural de la région »	OCCE 2750 Ecole Primaire Publique FRANCOIS LAUNAY	150 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422, envel 4357
	Goûter de Noël	US Lille Moulins Carrel	250 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422, envel 4357

AIDES FINANCIERES

MOULINS (SUITE)	Projet « Mettons de la couleur dans notre école »	COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE SAINT EXUPERY	180 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422, envel 4357
	Echange entre les CP de l'école St Exupéry et une classe unique en milieu rural dans l'Audomarois	COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE SAINT EXUPERY	400 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422, envel 4357
	Projet « Porte ouverte à l'art de la rue »	Association Le style divin	190 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 311, envel 1409
	Projet Cours de yoga à l'école maternelle	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	662,25 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422, envel 4357
	Voyage en Grande-Bretagne	FSE Collège VERLAINE	150 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422, envel 4357
	Voyage à Paris	FSE Collège VERLAINE	150 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422, envel 4357
	Concours des balcons fleuris	FED. REGIES TECH. PROXIMITE BFCC LILLE	137 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 311, envel 1409
	Goûter de St Nicolas	Centre Amélioration du Logement Pact	762,25 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422, envel 4357
BOIS -BLANCS	Festivités du 14 juillet	Maison de quartier des Bois-Blancs	600 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422 Envel 13645
	Spectacle de Noël dans les écoles	Amicale des écoles de Bois-Blancs	900 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422 Envel 13645
	Voyages familiaux	Maison de quartier des Bois-Blancs	1000 euros	Chap 65, Art 6574, Fonc 422 Envel 13645
FAUBOURG DE BÉTHUNE	Aide au fonctionnement du club de judo	Judo club du Faubourg de Béthune	850 euros	Chap 65, art 6574, fonc 40, envel 15615
	Aide au fonctionnement de l'ASFR	ASFR	1000 euros	Chap 65, art 6574, fonc 40,

FIVES	**Animations et décorations de fin d'année**	**L'UCAF**	**3858 euros**	**Chap 65, art 6574, fonc 025, envel 4381**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1008
OBJET

Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants
En faveur d'actions dans les quartiers

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la mise en œuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations des quartiers, au titre du Fonds Initiative Habitants.

Certains de ces Conseils de Quartier se sont réunis récemment. Les actions présentées dont vous trouverez un récapitulatif ci-joint ont fait l'objet de débats en Conseils de Quartier

Les objectifs de ces fonds sont de :

- Favoriser la prise d'initiatives de groupes d'habitants pour une aide financière simple et rapide
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets
- Renforcer les échanges entre les associations et les habitants.

Après avis du Comité F.I.H des quartiers et information des Conseils de Quartiers correspondants, vous trouverez le récapitulatif joint en annexe

Chaque projet de subvention fait l'objet d'une fiche technique de renseignement

En application de la loi n°2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à

transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000 euros.

L'association « Maison de quartier de Vauban-Esquermes » fera donc l'objet d'un avenant à la convention correspondante.

En accord avec la Commission des Finances du Personnel, et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 05 décembre 2002, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le versement de ces subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

FONDS INITIATIVES HABITANTS

QUARTIER	PROJET	MAITRE DOUVRAGE	MONTANT	IMPUTATION
SAINT-MAURICE PELLEVOISIN	<u>Représentation théâtrale</u> Spectacle gratuit présenté à l'occasion de la Fête des associations	LES ARTS MENAGES	610 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Fêtes de fin d'année	UNION COMMERCIALE DE PELLEVOISIN	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Séjour en Normandie	TEMPS DE VIE Saint Gabriel	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Accompagnement socio-professionnel (redynamisation des bénéficiaires du RMI)	STARTER	762,25 euros	Chap 67 art 6748, fonc 422
	<u>Projet d'écriture</u> Objectif : écrire et illustrer un conte fantastique – Classe de CM2	Coopérative scolaire de l'école MADAME ROLAND	714 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Transformations plastiques</u> Objectif : produire une œuvre individuelle ou collective avec un artiste Classe de CP/CE1	Coopérative de l'école ARTHUR CORNETTE	762,25 euros	Chap 67,art 6748, fonc 422
	<u>Pratique du théâtre</u> Objectif : monter une pièce de théâtre avec 25 élèves de CM1	Coopérative de l'école ANATOLE FRANCE	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Echanges avec le Burkina-Faso</u> Objectif : séjour du directeur de l'école de Samissi à Lille, présentation de son pays aux écoles du quartier	Coopérative de l'école BRUNSCHVICG-ROUSSEAU	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Théâtre de marionnettes	Culture et bibliothèque pour tous Pellevoisin	228,67 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Animation musicale</u> Animation et concert gratuit à l'occasion de la fête des associations	SKALAM' ALIKOUM	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Atelier théâtre	Les Caméléons	152,45 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422

SAINT-MAURICE PELLEVOISIN (SUITE)	*Lecture pour personnes malvoyantes*	*Culture et Bibliothèque pour tous*	*200 euros*	*Chap 67, art 6748, fonc 422*
	A partir d'une œuvre d'art	Coopérative de l'école La Fontaine	762 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Fresque murale	Coopérative de l'école Madame Roland	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Expression musicale	Coopérative de l'école Des Dondaines	698,50 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Lecture	Coopérative de l'école Brunschvicg-Rousseau	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Travail sur l'image	Coopérative de l'école Maurice Bouchor	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Activité vélo	Coopérative de l'école Arthur Cornette	750 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Création d'un géant	A.P.E.L Sainte Anne-Saint Joachim	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Spectacles de marionnettes	A.P.E.L Sainte Anne-Saint Joachim	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Rencontre festive	Equipes Saint-Vincent	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Classe découverte	A.P.E.L Saint Denis	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Fête de fin d'année des jeunes sportifs	Entente Sportive Lille Louvrière Pellevoisin	760 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Equipement des équipes benjamins et cadets	Basket Club Saint-Maurice Pellevoisin	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422

VAUBAN	Square d'Espagne en fête	FCP - Lille	488 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Création d'un club de judo Aide au démarrage : achat de kimonos, Ceintures....	Association Maison de Quartier Vauban Esquermes	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Création d'un club de GRS/gym tonic « rythme ton corps » Aide au démarrage : acquisition de matériel	Association Maison de Quartier Vauban Esquermes	460 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Atelier périscolaire Acquisition de dictionnaires ,Cdrom, logiciels, jeux éducatifs, mallettes pédagogiques	Association Maison de Quartier Vauban Esquermes	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Entendons-nous Acquisition d'une sono pour diverses manifestations : conférences, thés dansants, repas de quartier...	Association Maison de Quartier Vauban Esquermes	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Aménagement d'un espace bricolage « tape pas sur tes doigts » Acquisition de matériel – l'atelier rassemblera parents et enfants afin d'encourager les échanges de savoirs	Association Maison de Quartier Vauban Esquermes	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	« Léser les aînés, pas question » Aide au démarrage d'un secteur d'activités pour les aînés : acquisition de tables de jeux, nécessaire de couture et de broderies	Association Maison de Quartier Vauban Esquermes	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422

	<u>Mon quartier est géant, mon Géant est du quartier</u> *Réalisation par les enfants, en partenariat avec un plasticien, d'un géant représentatif du quartier*	*Association Maison de Quartier Vauban Esquermes*	*762,25 euros*	*Chap 67, art 6748, fonc 422*
VAUBAN (SUITE)	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Réalisation d'une exposition retraçant l'historique de ces festivités et participation d'un groupe carnavalesque	Association Maison de Quartier Vauban Esquermes	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Animations musicales	Association Maison de Quartier Vauban Esquermes	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Confection de déguisements et maquillage à raison de 2,50 euros par enfants	Ass. Ecole famille Saint-Pierre Saint Nic.Oeuvres scolaires Saint-Pierre	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Confection de déguisements et maquillage à raison de 2,50 euros par enfants	OCCE Ecole maternelle publique Léon Jouhaux	155 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Confection de déguisements et maquillage à raison de 2,50 euros par enfants	Coopérative scolaire école primaire publique Léon Jouhaux	250 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Confection de déguisements et maquillage à raison de 2,50 euros par enfants	OCCE Ecole maternelle Chateaubriand	290 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422

VAUBAN (SUITE°)	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Confection de déguisements et maquillage à raison de 2,50 euros par enfants	OCCE Ecole maternelle Bichat	295 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Confection de déguisements et maquillage à raison de 2,50 euros par enfants	OCCE Ecole primaire Littré	295 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Confection de déguisements et maquillage à raison de 2,50 euros par enfants	OCCE Ecole primaire publique Mme de Maintenon	225 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Préparation du carnaval 2003</u> Confections de déguisements et maquillage à raison de 2,50 euros par enfants	Ass. Gest. Thérèse d'Avila	762,25	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Organisation d'un rallye lecture</u> Constitution d'un fonds de livres pour enfants de 9 à 11 ans	Coopérative scolaire école primaire publique Léon Jouhaux	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Création d'une bibliothèque d'école</u> Constitution d'un fonds de livres pour enfants de 6 à 11 ans	Coopérative scolaire école primaire publique Léon Jouhaux	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Projet pédagogique</u> Acquisition d'un appareil photo numérique pour expositions et communication inter-classes	OCCE Ecole maternelle Chateaubriand	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	<u>Bibliothèque (BCD)</u> Renouvellement du fonds de livres	OCCE Ecole maternelle Bichat	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422

	Mémoires d'école *Exposition photographique d'Aurore Fontaine*	*Ass. Ecole et famille Saint-Pierre Saint-Nicolas Saint-Bernard*	*260 euros*	*Chap 67, art 6748, fonc 422*
	Projet pédagogique Exposition, spectacle, voyage sur le thème du cirque	Ass Ecole famille Saint-Pierre Saint-Nic. Œuvres scolaires Saint-Pierre	600 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	« one man show » de l'humoriste CARTOUCHE Spectacle organisé le 10 octobre 2002 à l'occasion de la rentrée universiataire, ouvert aux habitants	Association Komix	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Aide au démarrage d'une association sportive Acquisition d'équipements vestimentaires pour les entraînements	Association Sportive Vauban Esquermes	548,75 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
VAUBAN (SUITE)	Week end Fédé Réunion d'étudiants investis dans la vie associative de la Catho	FEUCL (Fédé)	250 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	« La Maison de Quartier ouvre ses portes, le buffet aussi » Organisation d'un repas de quartier hivernal suivi d'une représentation publique des activités par les usagers	Association Maison de Quartier Vauban Esquermes	762,25 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Marché de Noël Achat de décoration et friandises	Association de l'orgue Saint-Martin d'Esquermes	305 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Festival de Café-théâtre Campagne de communication	Association Drôle d'expresso	762 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422
	Festival de Café-théâtre Logistique et conception artistique	Association Drôle d'expresso	762 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422

CENTRE	<u>Excursion au marché de Noël dans les ardennes belges</u> Objectif : consolidation du lien social en HLM	Association POUR LE BIEN-ÊTRE EN HLM	400 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226
	<u>Faciliter l 'accès à de nouveaux adhérents : jeunes retraités ou personnes en difficultés</u> Objectif : ouverture et recherche d'innovation	Club Edmond Jamois	180 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226
	<u>Découverte du cinéma</u> Objectif : développer l'ouverture d'esprit chez les jeunes	Association péri-scop	600 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226
	<u>Promotion de CD & concerts de musique « métal extrême »</u> Objectif : promouvoir les cultures urbaines facteur de lien social entre les jeunes	Association MEAT 5000 Records	700 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226
	<u>Solidarité avec les établissements scolaires de Guyane – Exposition de photos artistiques au retour d'un séjour en Guyane</u> Objectif : favoriser la solidarité entre les populations par une prise de conscience des différences	Association KALEÏDOSKOP	762 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18226

	Réalisation de goûters pour les week-ends et sorties libres ou à thème de l'Association Promenade du Préfet, le Jardin Ecologique et des Grenouilles M. J-M PARRY	*P.P.J.E.G EMPLOI JEUNE*	*600 euros*	*Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228*
VIEUX-LILLE	Elaboration d'un conte musical illustré et représentation théâtrale Mme HILD	ASSO DES PARENTS ELEVES GUTENBER	700 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Assurance des adhérents de l'association Soirée interculturelle du 5 juillet 2002 (barbecue) . Frais d'édition M.Ali MEURILLON	LA ESPERANZA MR MEURILLON MICKAEL	319 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Location d'autocars pour transport d'enfants du Vieux-Lille à Lille Grand Palais le mercredi 4 décembre 2002 lors de la Saint-Nicolas M.Patrick FORTUIT	SAINT NICOLAS ASSOCIATION	762 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Demande de matériel informatique (ordinateur, clavier, imprimante) pour l'association « Tous pour Churchill » M.Michel DIERCKENS	ASS TOUS POUR CHURCHILL	300 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Financement de livres, boîtes de thés destinés aux participants du concours des Balcons Fleuris lors de la remise du 19 octobre 2002 Mme Sophy PRODHOMME	COMITE D'ANIMATION DU VIEUX-LILLE	300 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Animation musicale pour la manifestation d'accueil des nouveaux habitants le 5 décembre 2002 Salle Camelot M.Jean-Claude TREMBLAY	ASSOCIATION POUR LE BIEN ETRE EN HLM	200 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228

VIEUX-LILLE SUITE	Etude de portraits à travers des peintures du 19ème siècle à aujourd'hui par la photographie et les arts plastiques (frais de déplacements, entrées musées, achat de matériel) Françoise FAUQUETTE , Dominique ONIMUS	ASS FCPE DIDEROT	762 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Sortie au Musée d'Art moderne et Parc archéologique de Villeneuve d'Ascq prévue en janvier 2003 Mmes ROUSSEAU, BRICKY	C.P.E ECOLE LAMARTINE	380 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228
	Mise en place d'un atelier de calligraphie de cours d'arabe et de soutien scolaire M.AOUAD	Association SOUTIEN ET DECOUVERTE MAISON DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE	762 euros	Chap 67, art 6748, fonc 422, envel 18228

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1180
OBJET

Contrat d'assurances portant sur les expositions temporaires

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La ville de Lille dispose actuellement d'un contrat d'assurances portant sur les expositions temporaires. Ce contrat prend fin au 31 décembre 2002.

Un appel d'offres a été lancé suite à la délibération N° 02/481 du 28 juin 2002. L'appel d'offres a été rendu infructueux au motif qu'une seule réponse a été reçue et qu'elle ne respectait pas les conditions portées à l'acte d'engagement.

La consultation a été relancée visant à disposer de nouvelles candidatures. Celles-ci sont recevables jusqu'au 9 décembre 2002. Dans ce contexte, la notification d'un nouveau marché s'avère impossible pour le 1er janvier 2003.

Aussi, sachant que les conditions actuelles du contrat seront maintenues, et en accord avec votre commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à prolonger le contrat existant de deux mois, soit jusqu'au 28 février 2003, afin que les expositions temporaires puissent continuer à être garanties.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

256

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1009
OBJET

Organisation Syndicale Locale

Convention de financement

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille entretient depuis de longues années des relations avec les Organisations Syndicales Locales représentatives du monde professionnel. Ces organisations constituées en associations bénéficient au titre des actions mises en œuvre au niveau local de subventions de la Ville de Lille.

La loi 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux relations entre l'administration et les usagers prescrit la mise en place de convention d'objectifs pour toute subvention supérieure à 23 000 € (cf Décret 2001-495 du 06/06/2001).

Il convient donc de conclure une convention de financement l'Union Régionale CFDT pour lequel il est proposé le versement d'une subvention de 38.112 €, les autres organisations syndicales étant déjà signataires de telles conventions.

Cette aide financière est destinée à permettre l'organisation des permanences ouvertes à l'ensemble des lillois, de forums syndicaux, journées « portes ouvertes » et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 6574 – fonction 025 – enveloppe 13624.

En accord avec la commission des finances, du personnel et des affaires générales réunie le 5 Décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1010
OBJET

Etat du Personnel : Création d'un emploi de technicien au Pôle Qualité et Développement de la Ville – Environnement et Espaces Verts – Bureau d'études Espaces Verts – Etudes paysagères.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Pôle Qualité et Développement de la Ville s'est engagé dans un programme de développement du fleurissement et de valorisation du patrimoine des espaces verts. Dans le cadre de la mise en place d'un bureau d'études dédié aux espaces verts, il convient donc de créer un poste de technicien.

Cet emploi est créé par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Missions :

Sous l'autorité du responsable du bureau d'études, maître d'ouvrage :

- Conçoit et réalise le projet en espaces verts, assure la conduite technique et administrative des projets, rédige les marchés, consulte les entreprises et effectue le suivi des travaux.
- Participe aux démarches de concertation dans les quartiers sur les projets d'aménagement.
- Assure la liaison avec les partenaires extérieurs de l'espace public pour la coordination des projets et des travaux.

Le coût global est fixé à un montant annuel de 29 062,98 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 823 – Nature 64131 – de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1011
OBJET

Etat du Personnel : Création d'un emploi d'ingénieur subdivisionnaire, chargé de projet en environnement et développement durable au Pôle Qualité et Développement de la Ville – Environnement et Espaces Verts – Mission Agenda 21.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Pôle Qualité et Développement de la Ville vient de se voir confier la mission de développement durable, celui-ci devant être développé et intégré dans toutes les politiques et pratiques de la collectivité. Pour contribuer activement à cette mission, il convient de créer un emploi d'ingénieur subdivisionnaire chargé de projet en environnement et développement durable.

Cet emploi est créé par référence au grade d'ingénieur subdivisionnaire.

Missions :

- Chargé d'études afin de réduire l'impact des services municipaux sur l'environnement (gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau, des produits phytosanitaires, achats publics…).
- Chargé de diffuser la culture Environnement et Développement Durable auprès des Lillois et des agents municipaux (site Internet, affichage, brochures…).

Le coût global est fixé à un montant annuel de 35 122,90 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 823 – Nature 64131 – de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1012
OBJET

Etat du Personnel : Création d'un emploi d'ingénieur sécurité des systèmes d'information à la Direction Moyens des Services – Systèmes d'Information.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le développement des Systèmes d'information municipaux et leur ouverture sur le réseau Internet comportent des risques contre lesquels la Ville doit se prémunir. Il convient donc de créer un emploi d'ingénieur sécurité des Systèmes d'information.

Cet emploi est créé par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Missions :

Définition de la politique de sécurité :
- Définit les objectifs et les besoins.
- Définit et met en place les procédures.
- Définit l'organisation et la politique de sécurité.

Analyse de risques :
- Analyse les risques et les menaces et évalue les conséquences.
- Assure la remontée des éléments qui permettent de prendre des décisions.
- Etudie les moyens d'assurer la sécurité et le respect de leur application.
- Etablit un plan de prévention.

Sensibilisation et formation aux enjeux de la sécurité :
- Sensibilise la direction générale.
- Assure la formation des directions opérationnelles et métiers.
- Participe à la réalisation de la charte de sécurité.
- Anime des réunions de sensibilisation à la sécurité.
- Conseille et assiste les équipes.
- Assure la promotion de tous les utilisateurs.

Étude des moyens et préconisations :
- Effectue la validation technique des outils de sécurité.
- Définit des normes et des standards de sécurité.
- Participe à l'élaboration des règles de sécurité au niveau global de la Ville.

Audit et contrôle :
- S'assure que les plans de sécurité ont été faits suivant les plans préétablis.
- Garantit que les équipes ont pris toutes les mesures permettant de gérer la sécurité.
- « Teste » les vulnérabilités de la Ville.

Veille technologique et prospective :
- Suit les évolutions réglementaires et techniques de son domaine.
- Veille sur les évolutions nécessaires pour garantir la sécurité logique et physique des Systèmes d'Information dans leur ensemble.

.../...

Le coût global est fixé à un montant annuel de 48 677,13 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – fonction 020 – Nature 64131 – de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

261

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1013
OBJET

Etat du Personnel : Création d'un emploi de vétérinaire à temps non complet (17 heures 30) – Services à la Population – Parc Zoologique

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Compte tenu de l'augmentation du nombre de visiteurs (1,5 millions), de la spécificité et du rayonnement du parc zoologique, il convient de créer un emploi de vétérinaire à temps non complet (17 heures 30) dédié exclusivement aux soins vétérinaires, à la gestion sanitaire, prophylactique et zootechnique du cheptel animalier.

Cet emploi est créé par référence au cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

Missions :

- Assure les soins médicaux et chirurgicaux aux animaux du zoo.
- Applique le plan de reproduction en fonction des consignes de la direction et des organes gestionnaires (EEP, Studbooks, ...).
- Définit et applique les plans de prophylaxie sanitaire et médicale.
- Réalise les autopsies et les prélèvements nécessaires.
- Participe aux programmes de recherche scientifique.
- Assure le marquage et l'identification des animaux du zoo.
- Gère les registres réglementaires en partenariat avec l'assistant scientifique.
- Assure l'élaboration des régimes alimentaires et vérifie leur application.
- Participe aux captures et transferts d'animaux.
- Gère la pharmacie vétérinaire.
- Assure la permanence des soins.
- Participe à la formation du personnel soigneur.
- Participe à l'élaboration d'une collection sur l'anatomie en partenariat avec l'équipe d'animation pédagogique.

Le coût global est fixé à un montant annuel de 25 083 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 414 – Nature 64131 – de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

262

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1014
OBJET

Etat du Personnel : Création d'un emploi de technicien de maintenance des équipements informatiques, multimédia et Internet dans les écoles lilloises – Pôle Moyens des Services – Systèmes d'Information

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille a doté chacune des écoles maternelles et primaires d'un accès Internet haut débit. Afin d'en assurer la maintenance technique (à distance ou sur site) et traiter les incidents, il convient de créer un emploi de technicien.

Cet emploi est créé par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Missions :

Installation, tests et recettes :
- Installe les équipements informatiques et téléphoniques (applications, matériel micro, matériels de téléphonie et péritéléphonie).
- Installe les mises à jour.
- Assure la télédistribution des applications suivant un plan de déploiement.
- Effectue les tests et recettes utilisateurs des équipements informatiques et téléphoniques.

Maintenance, administration et sécurité :
- Détecte et limite la propagation des virus.
- Suit l'évolution de l'équipement.
- Gère l'administration de la messagerie (connexion).
- Définit les données de la télédistribution (cibles, profils, dépendances, ...) et télémaintenance.
- Contrôle la conformité des équipements avec les référentiels.
- Gère l'exploitation et l'administration du réseau téléphonique, de la messagerie vocale, de la vidéotransmission...

Exploitation :
- Traite les incidents à distance sur micros, réseaux, messagerie ou téléphonie.
- Assure la gestion de l'exploitation sur incident.
- Diagnostique et traite les incidents.
- Gère le parc informatique connecté au réseau.

Support :
- Aide à la prise en mains des équipements et logiciels installés.

Le coût global est fixé à un montant annuel de 34 151 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – fonction 020 – Nature 64131 – de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1015
OBJET

Création et suppression d'emplois – Filière culturelle artistique

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Les délibérations n° 00/1092 du 18 décembre 2000 et n° 02/168 du 25 mars 2002 ont réactualisé l'état des effectifs des professeurs, assistants spécialisés et assistants d'enseignement artistique.

Des modifications dans l'état des effectifs des assistants et assistants spécialisés d'enseignement artistique sont nécessaires, après consultation du Comité Technique Paritaire, au vu de plusieurs critères :

1) **l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement** en raison :

- de la reprise par la Ville de Lille des activités du Faubourg des Musiques orientées vers les pratiques des musiques actuelles et musiques du monde suite à la liquidation judiciaire de l'association du Centre Social – Maison de Quartier du Faubourg de Béthune - le recrutement des intervenants a été autorisé par délibérations n° 02-338 du 13 mai 2002 et n° 02-488 du 28 juin 2002, pour un total hebdomadaire d'heures d'enseignement de **66 heures** ;

- du recrutement de deux enseignants précédemment non titulaires qui exercent leurs activités à la Ville de Lille et à la Commune Associée de Lomme - la réglementation juridique impose la fusion des postes à Lille et à Lomme, et entraîne donc la prise en compte des heures de Lomme, soit une augmentation de **3 h 30** hebdomadaires ;

- de la transformation de **5 heures** supplémentaires, attribuées à un enseignant depuis plusieurs années, en emploi permanent à temps non complet qui permettra, en fusionnant avec d'autres postes à temps non complet, de créer un emploi à temps complet ; en raison des difficultés à trouver un enseignant de formation musicale, la solution est de proposer aux candidats statutaires un poste à temps complet ;

- de la création de trois postes à temps non complet d'assistant spécialisé par le Pôle Services à la Population - service Education - Enseignement pour des interventions en milieu scolaire et dont le financement sera assuré par ledit pôle par virement de crédits – ces heures d'interventions viennent compléter le temps de travail d'enseignants à temps non complet déjà recrutés à la Ville de Lille et représentent un supplément de **12 heures** hebdomadaires ;

ce qui représente une **augmentation totale des heures d'enseignement de 86 h 30 hebdomadaires**.

.../...

2) **le recrutement par intégration directe d'assistants non titulaires** :

- ceux intégrés par la Ville de Lille qui remplissent les conditions par rapport à la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire ;

- ceux qui, intercommunaux, ont été recrutés stagiaires dans une autre collectivité – dans ce cas, la Ville de Lille est tenue de suivre la décision de l'employeur principal conformément à la réglementation qui impose le statut identique dans tous les emplois.

Ces assistants étaient affectés sur des postes d'assistants spécialisés. Il y a donc lieu de supprimer des postes d'assistants spécialisés et de créer des postes d'assistant.

Ces intégrations sur un grade inférieur permettront d'augmenter l'effectif des titulaires au sein de cette filière culturelle et ainsi assurer aux enseignants concernés un statut stable.

De ce fait, en raison de l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement, des recrutements par intégration directe et du redéploiement des heures d'enseignement dans les établissements d'enseignement artistique (Conservatoire, écoles de musique, Centres d'Arts Plastiques et Visuels et Faubourg des Musiques), les postes sont modifiés comme suit :

Supprimer	Créer
7 emplois **d'assistant** d'enseignement artistique (cat B) **à temps non complet (soit 86 h)** *repris dans la délibération 00/1092 du 18 décembre 2002*	**29** emplois **d'assistant** d'enseignement artistique (cat B) **à temps non complet** : 1 x (16h), 1 x (15h30), 2 x (15h), 2 x (12h30), 3 x (10h), 2 x (8h), 2 x (7h), 2 x (6h30), 3 x (6h), 1 x (5h30), 2 x (5h), 4 x (3h), 1 x (2h30), 1 x (2h), 1 x (1h30), 1 x (1h) **(soit 212 h)**
29 emplois **d'assistant spécialisé** d'enseignement artistique (cat B) **à temps complet (soit 580 h)** **78** emplois **d'assistant spécialisé** d'enseignement artistique (cat B) **à temps non complet (soit 574 h 30)** *repris dans la délibération 02/168 du 25 mars 2002*	**31** emplois **d'assistant spécialisé** d'enseignement artistique (cat B) **à temps complet (soit 620 h)** **65** emplois **d'assistant spécialisé** d'enseignement artistique (cat B) **à temps non complet** : 2 x (17h), 5 x (15h), 2 x (14h), 1 x (13h30), 2 x (13h), 1 x (12h), 1 x (11h30), 3 x (11h), 5 x (10h), 4 x (9h), 1 x (8h30), 9 x (8h), 1 x (7h), 1 x (6h30), 2 x (5h), 7 x (4h), 1 x (3h30), 9 x (3h), 5 x (2h), 1 x (1h30), 2 x (1h) **(soit 495 h)**
Soit Total Assistant et Assistant spécialisé = **1 240 h 30**	Soit Total Assistant et Assistant spécialisé = **1 327 h** (dont les 86 h 30 supplémentaires)

.../...

Supprimer	Créer
16 emplois de **professeur** d'enseignement artistique de classe normale (cat A) **à temps non complet** **(soit 130 h 30)** repris dans la délibération 02/168 du 25 mars 2002	**16** emplois de **professeur** d'enseignement artistique de classe normale (caté A) **à temps non complet** répartis comme suit : 1 x (15h), 1 x (14h), 2 x (12h), 1 x (11h30), 4 x (8h), 2 x (7h), 1 x (6h), 2 x (5h), 1 x (3h), 1 x (1h) **(soit 130 h 30)**

Le coût global est estimé à un montant annuel de 21 462 €.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser ces créations et suppressions d'emplois et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 311 – Nature 64131 – de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

266

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1016
OBJET

Etat du Personnel : Transformation d'un emploi de rédacteur en emploi d'attaché – collaborateur du Directeur Général Adjoint – Services à la Population.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Considérant l'évolution croissante des missions du Pôle Services à la Population et l'attention particulière requise par la fonction de maître d'ouvrage assumée par le Directeur Général Adjoint en charge de ce pôle et après avis du Comité Technique Paritaire, il convient de renforcer le rôle de son collaborateur selon les modalités suivantes :

Supprimer	Créer
1 emploi de rédacteur (cat. B).	1 emploi d'attaché (cat. A).

Missions :

- Elabore des dossiers de synthèse en vue de coordonner les actions communes à 5 directions regroupant 1000 agents.
- Monte les dossiers d'investissement des constructions du pôle.
- Assiste le Directeur Général dans la définition des projets et la mise en œuvre de nouvelles politiques.
- Effectue les recherches documentaires, juridiques et financières.
- Rédige les correspondances avec les partenaires institutionnels.

Le différentiel annuel est fixé à un montant de 773 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 020 – Nature 64111 – de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1017
OBJET

Etat du Personnel : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint – Direction des Finances et Achats

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Madame le Maire de Lille souhaite repositionner la Direction des Finances et Achats au sein de l'organigramme.

Afin d'affirmer sa dimension stratégique et de lui donner les moyens de développer ses activités, il convient de créer, après consultation du Comité Technique Paritaire, un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des communes de plus de 400 000 habitants. Il sera en charge des Finances – Achats – Assurances.

Missions :

Chargé, au travers des services composant la direction :

- De la préparation budgétaire et de la fiscalité directe locale.
- De la gestion de la dette et de la trésorerie.
- De l'exécution budgétaire et comptable.
- Du service de la phase administrative des procédures d'appels d'offres.
- De la Centrale d'Achats.
- Des assurances.
- Des financements européens.

Cet emploi est susceptible d'être occupé, par voie de détachement, par un administrateur territorial ou par un fonctionnaire titulaire d'un emploi ou appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois dont l'indice terminal est au moins égal à la hors-échelle A, conformément aux dispositions du décret n° 97-1101 du 30 décembre 1987 modifié. Il peut également être occupé par recrutement direct, selon les modalités prévues à l'article 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le coût global est fixé à un montant annuel de 59 900 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – fonction 020 – Nature 64131 – de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1018
OBJET

Etat du Personnel : Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail des emplois à temps non complet.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En raison de l'abaissement à 35 heures de la durée légale hebdomadaire du travail, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales a fixé à 28 heures le seuil d'affiliation des agents stagiaires et titulaires.

L'administration municipale, après avoir recueilli l'accord des intéressés, et après consultation du Comité Technique Paritaire, envisage de permettre à un certain nombre d'agents à temps non complet, effectuant leurs fonctions à hauteur d'au moins 26 heures hebdomadaires, d'accéder à cette affiliation par l'augmentation à 28 heures du taux d'emploi afférent à leur poste de travail.

Sont concernés :

Supprimer	Créer
1 emploi d'auxiliaire de puériculture à 26 heures – Services à la Population – Direction de l'Enfance – Halte Garderie, rue de la Loire.	1 emploi d'auxiliaire de puériculture à 28 heures – Services à la Population – Direction de l'Enfance – Halte Garderie, rue de la Loire.
1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à 26 heures – Services à la Population – Direction de l'Enfance – Halte Garderie, rue de la Loire.	1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à 28 heures – Services à la Population – Direction de l'Enfance – Halte Garderie, rue de la Loire.
3 emplois d'assistants qualifiés de conservation du patrimoine à 26 heures 30 – Direction Générale de la Culture – Equipements culturels – Musée de l'Hospice Comtesse.	3 emplois d'assistants qualifiés de conservation du patrimoine à 28 heures – Direction Générale de la Culture – Equipements culturels – Musée de l'Hospice Comtesse.
16 emplois d'agents d'entretien à 27 heures – Services à la Population – Direction de l'Éducation Enseignement.	16 emplois d'agents d'entretien à 28 heures – Services à la Population – Direction de l'Éducation Enseignement.

Cette mesure aura pour effet d'accorder aux personnes en fonction sur ces postes, le régime de protection sociale et de retraite des agents à temps complet.

Les missions restent inchangées.

Le différentiel annuel est fixé à un montant de 60 393 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonctions 64 – 321 et 020 – Nature 64111 ou 64131 – de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1019
OBJET

Personnel Municipal – Attributions vestimentaires

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 97/733 du 15 décembre 1997, modifiée les 29 juin 1998, 11 octobre 1999 et 9 octobre 2000, le Conseil Municipal a déterminé et actualisé la liste des attributions vestimentaires.

Compte tenu de l'évolution de la législation ou de l'émergence de nouvelles missions, un nouvel état récapitulatif des attributions vestimentaires, correspondant aux fonctions ou métiers exercés au sein des services municipaux, a été établi.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au BP 2003, sous-compte 246, chapitre 011, article 606-36, fonction 022.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces nouvelles attributions vestimentaires, dans l'annexe ci-jointe, dont la dotation n'est pas compatible avec le bénéfice de l'indemnité annuelle de petit équipement et de chaussures. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur au fur et à mesure de la fréquence du renouvellement des dotations.

ADOPTÉE à l'unanimité

ATTRIBUTIONS VESTIMENTAIRES
PROJET DE DELIBERATION

Fonctions/métiers	Attributions
Accueil : coordinatrice	1 tailleur tous les ans 2 chemisiers tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans
Accueil : hôtesses	1 costume d'hiver tous les ans 1 costume d'été tous les ans 2 chemisiers d'hiver ou sous-pulls tous les ans 2 chemisiers d'été tous les ans 1 paire de chaussures d'hiver tous les ans 1 paire de chaussures d'été tous les ans 2 foulards ou cravates tous les ans
Agent affecté au SMIU	1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 paire de chaussures tous les ans 2 bleus ou 2 chemises tous les ans
Agent chargé d'enquêtes (à titre principal)	1 imperméable tous les 3 ans 1 paire de chaussures tous les ans
Agent d'accueil (contrats P.L.I.)	1 kway tous les 3 ans 1 badge 1 parka tous les 3 ans
Agent du service animation	1 imperméable avec logo (à l'occasion d'événements exceptionnels)
Agent logé	Attribution liée à la fonction principale
Animation jeunes enfants	2 blouses tous les ans gants selon usage
Archéologue	1 paire de chaussures ou bottes tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage 1 casque selon usage
ASEM et agents d'entretien	Femmes : 2 blouses par an Hommes : 2 bleus ou blouses par an 2 paires de chaussures antidérapantes par an gants de protection selon usage
Assistante sociale	1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 paire de chaussures tous les ans
Auxiliaire de puériculture	2 blouses ou 2 caleçons et 2 tee-shirts tous les ans 2 paires de chaussures antidérapantes tous les ans gants à usage unique
Bibliothèque municipale : Conducteur du bibliobus	2 combinaisons tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans
Buanderie	2 blouses ou robes-tabliers tous les ans (femmes) 2 bleus ou blouses tous les ans (hommes) 2 paire de chaussures antidérapantes ou de sécurité tous les ans gants de protection selon usage 1 parka tous les 3 ans pour les agents chargés du nettoyage du matériel
Bucheronnage – Elagage	1 ensemble velours tous les ans 2 paire de bleus de travail tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 2 ans 1 tenue de sécurité à bandes réflectorisantes selon usage 1 paire de gants tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 tenue de sécurité anti-coupures selon usage 1 harnais selon usage 1 dispositif anti-bruit selon usage lunettes avec visière selon usage 1 casque selon usage

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Fonctions/métiers	Attributions
Chauffeur de bus	2 combinaisons tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 imperméable tous les 3 ans 1 paire de bottes tous les ans
Chauffeurs : Service automobile de l'administration	2 costumes tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans bottes selon usage blouse selon usage
Cimetières – agent administratif	1 parka tous les 3 ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 costume tous les 2 ans
Cimetières – fossoyage	1 veste de bleu tous les ans 5 pantalons de bleu tous les ans 3 pulls tous les ans 3 paires de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de bottes de sécurité tous les 2 ans 1 vêtement imperméable tous les 2 ans 1 parka tous les ans 1 gilet matelassé sans manches tous les ans gants d'exhumation longs selon usage gants de fossoyage en cuir type monteur selon usage lunettes de protection selon usage masques d'hygiène et à cartouche selon usage casquette hiver et été casque
Cimetières – gardiennage	1 costume et 1 pantalon (ou tailleur et jupe) tous les 2 ans 4 chemises blanches tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 cravate selon usage 1 paire de gants blancs selon usage 1 blouse tous les ans 1 badge selon usage
Conduite de camions parc matériel	2 combinaisons tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans
Conduite de travaux (surveillants, techniciens, contrôleurs, agents de maîtrise)	1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de bottes selon usage 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage 1 casque selon usage
Conservatoire	1 costume + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe tous les 2 ans 1 costume d'été + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe tous les 3 ans 1 casquette selon usage 1 paire de chaussures tous les ans 2 chemises ou chemisiers tous les ans 1 parka tous les 3 ans gants blancs selon usage 1 cravate selon usage
Contrôleur de voirie Inspecteur d'hygiène et de sécurité	1 paire de chaussures tous les ans 1 imperméable tous les 3 ans 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage
Couture	2 blouses blanches tous les ans

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Fonctions/métiers	Attributions
Couverture-zinguerie	2 bleus tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 harnais selon usage 1 vêtement imperméable tous les 3 ans gants selon usage 1 paire de genouillères selon usage 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage lunettes de sécurité selon usage
Crèches - Cuisine	2 blouses de couleur claire tous les ans 2 tabliers à bavette tous les ans coiffes jetables selon usage 1 paire de chaussures antidérapantes tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 blouse anti-feu gants à usage unique
Désinfection – salubrité – hygiène	3 blouses ou 3 bleus ou 3 combinaisons tous les ans 2 paires de chaussures antidérapantes ou bottes tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans gants selon usage masque selon usage lunettes de protection selon usage casquette renforcée selon usage
Directrice et Animatrice de jeunes enfants	2 blouses ou 2 caleçons et 2 tee-shirts tous les ans 2 paires de chaussures tous les ans gants à usage unique
Educateur piscine (maître nageur, chef de bassin)	1 Peignoir ou blouson tous les 3 ans 1 survêtement tous les 3 ans semelles de bois tous les ans 2 bermudas ou shorts tous les ans 4 polos manches courtes tous les ans 2 maillots de bain tous les ans
Educateur sportif	1 blouson tous les 2 ans 2 survêtements tous les 3 ans 3 bermudas tous les 2 ans 1 polo manches longues tous les ans 2 polos manches courtes tous les ans 1 sweat polaire tous les 2 ans 1 sac à dos tous les 3 ans 1 casquette tous les ans
Electricité	1 bleu + 1 bleu anti-feu type EDF tous les ans 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de bottes selon usage 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 paire de gants type EDF selon usage 1 paire de gants isolants selon usage 1 casquette (sur demande) protections individuelles contre le bruit protections isolantes lors de travaux sous tension (tapis) casque à visière intégrée 1 harnais avec longe et mousqueton (pour le service)
Electricité (responsable atelier)	1 blouse tous les ans 1 bleu anti-feu tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de gants type EDF selon usage

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Fonctions/métiers	Attributions
entretien	femmes : 2 blouses ou robes tabliers tous les ans hommes : 2 bleus ou 2 blouses tous les ans 2 paires de chaussures antidérapantes tous les ans gants de protection selon usage 1 paire de bottes et un ensemble pluie pour les agents chargés de l'utilisation du nettoyeur haute pression (tous les 3 ans)
Equipe polyvalente (en plus)	1 gilet matelassé tous les 3 ans
entretien – responsable du service	1 costume tous les ans
Entretien des bains douches	Femmes : 2 blouses ou robes-tabliers Hommes : 2 bleus ou blouses 2 paires de chaussures antidérapantes tous les ans 1 paire de bottes tous les 2 ans 1 vêtement de pluie par bains douches gants de protection selon usage
Entretien des sols sportifs	2 bleus de travail tous les ans combinaisons jetables et étanches selon usage 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de bottes tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans protections contre le bruit selon usage gants selon usage masques phytosanitaires selon usage lunettes de protection selon usage
Equipe anti-tags	2 combinaisons blanches tous les ans 2 sweats blancs tous les ans 2 polos blancs tous les ans 2 pantalons blancs tous les ans 1 vêtement de pluie tous les ans 1 parka classe 2 tous les 2 ans 2 paires de bottines de sécurité tous les ans 1 paire de bottes de sécurité tous les ans 1 casquette été et 1 casquette hiver selon usage 1 paire de gants chauds et étanches tous les ans masque à usage unique selon usage lunettes de protection selon usage
Etat civil : agent affecté à la célébration des mariages	1 costume ou tailleur tous les 2 ans 2 chemises ou chemisiers tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 cravate
ferme pédagogique Marcel Dhenin - Soigneur animalier et entretien	2 verts de travail 2 pièces tous les ans 2 paires de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de gants selon usage 1 paire de bottes de sécurité tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 2 ans 1 parka tous les ans 1 casquette fourrée tous les ans 1 gilet multipoches sans manches tous les ans lunettes de protection selon usage masques selon usage
Fonctions/métiers	**Attributions**
Gardien d'équipement - concierge	1 costume tous les 2 ans 2 chemises tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans + équipement des agents d'entretien
Halles et marchés	1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 paire de chaussures tous les ans

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Huissiers du Maire et des Elus	1 costume d'été tous les ans 1 costume d'hiver tous les ans 2 chemises blanches tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 cravate (2 à la 1ère attribution) selon usage
Imprimerie – reliure	2 blouses tous les ans 1 paire de chaussures antidérapantes tous les ans gants adaptés aux missions selon usage protections individuelles contre le bruit selon usage
Infirmières, médecins	1 paire de chaussures antidérapantes tous les ans 2 blouses tous les ans gants à usage unique selon usage
Intendance - service	1 vêtement "chambre froide"
Intendance : Magasinier	2 bleus ou blouses tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans
Intendance : Manutentionnaire-convoyeur	2 bleus ou blouses tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 parka tous les 3 ans
Jardinier	2 pantalons tous les ans 1 veste de travail par an 1 parka tous les 3 ans 1 gilet sans manches tous les 3 ans 1 paire de bottes tous les 3 ans 1 paire de chaussures de sécurité par an 3 tee-shirts ville de Lille par an 1 tablier par an (agents travaillant en serre) gants anti-coupures selon usage gants spéciaux cactus selon usage
Jumelages	1 tenue d'été tous les ans 1 tenue d'hiver tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans
Maçonnerie – carrelage – plâtrerie	2 bleus ou 2 blouses tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de gants de travail 1 paire de genouillères selon usage 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage masque anti-poussière à usage unique lunettes de protection selon usage protections individuelles contre le bruit selon nécessité
Maintenance technique des équipements sportifs	2 bleus de travail tous les ans combinaisons étanches et jetables selon usage 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de bottes tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans protections contre le bruit selon usage lunettes de protection selon usage masques phytosanitaires selon usage gants de manutention selon usage 1 paire de gants chauds et étanches tous les ans équipement soudure pour 3 équipes de 2 agents
Fonctions/métiers	**Attributions**
Manifestations : préparation, suivi et manutention	1 paire de gants de manutention selon usage 2 bleus ou vêtements spécifiques tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 gilet de signalisation à bandes réflectorisantes selon usage 1 tenue de pluie réflectorisante pour les agents utilisateurs de la nacelle

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Mécanique – carrosserie – tôlerie – peintre carrossier	2 bleus ou combinaisons tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 gilet matelassé tous les 3 ans 1 casque anti-bruit selon usage 1 paire de gants selon usage 1 paire de lunettes de protection selon usage masque à cartouche selon usage
Menuiserie	2 bleus tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de gants selon usage 1 gilet matelassé tous les 3 ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 harnais de sécurité (avec longe et mousqueton) selon usage 1 casque anti-bruit selon usage 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage 1 paire de lunettes de protection selon usage masques à usage unique selon usage
Musée Comtesse	1 costume + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe tous les 2 ans 1 costume d'été + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe tous les 3 ans 1 casquette selon usage 1 paire de chaussures tous les ans 2 chemises ou chemisiers tous les ans 1 cravate selon usage 1 paire de gants blancs selon usage 1 parka tous les 3 ans 1 pull tous les 2 ans
Musée d'histoire naturelle : taxidermistes	2 blouses tous les ans bleus tous les ans 1 paire de bottes tous les 3 ans gants selon usage 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 masque à souder à cristaux liquides selon usage lunettes de protection anti-éclat selon usage masques anti-poussières selon usage masques vapeurs organiques selon usage masques fins poussières selon usage blouses jetables selon usage gants épais selon usage gants jetables selon usage
Musée des Beaux-Arts – Responsable du PC sécurité	1 bleu de travail tous les ans
Musée des Beaux-Arts : Agents d'accueil, de surveillance, de caisses et de vestiaires	1 costume + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe tous les 2 ans 1 costume d'été + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe tous les 2 ans 1 paire de chaussures tous les ans 2 chemises ou chemisiers tous les ans
Musée des Beaux-Arts : Agents du PC Sécurité	2 pantalons marine ignifugés tous les ans 2 polos marine brodés manches longues tous les ans 1 paire de rangers tous les 2 ans 1 pull tous les 2 ans
Fonctions/métiers	**Attributions**
Musée des Beaux-Arts : Personnel technique	2 bleus de travail tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité basses tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité hautes tous les ans 1 parka tous les 3 ans 1 blouson sans manche tous les 3 ans 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage 1 paire de gants de manutention selon usage

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Parc zoologique : directeur et directeur adjoint	2 tee-shirts tous les ans 1 sweat shirt tous les ans 1 paire de bottines de sécurité tous les ans 2 blouses blanches tous les ans 1 gilet molletonné sans manches tous les ans 1 gilet d'été tous les ans 1 parka tous les 2 ans 1 paire de bottes de sécurité tous les 2 ans gants
Parc zoologique : gardiennage	1 gilet molletonné sans manches tous les ans 2 tee shirts tous les ans 1 sweat shirt tous les ans 2 pantalons tous les ans 1 gilet d'été tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 parka tous les 2 ans
Parc zoologique : soigneur animalier et entretien	2 verts de travail 2 pièces tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de gants selon usage 1 paire de bottes de sécurité tous les ans lunettes de protection selon usage masques selon usage 1 vêtement imperméable tous les 2 ans 1 parka tous les 2 ans
Peinture – vitrerie	2 blancs de travail tous les ans 1 paire de chaussures ou tennis de sécurité tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 harnais de sécurité selon usage (avec longe et mousquetons) masque à cartouche selon usage Protection individuelle contre le bruit **Pour les vitriers, en plus** 1 paire de lunettes de protection selon usage 1 masque filtrant lors du façonnage à sec selon usage 1 gilet réflectorisant selon usage 1 casque selon usage 1 paire de gants anti-coupures selon usage
Personnel extérieur piscine (gardiennage, accueil des parkings)	1 blouson tous les 3 ans 4 chemisettes tous les ans 1 gilet matelassé sans manche tous les 3 ans 2 vestes de travail et pantalons tous les ans 2 paires de chaussures de sécurité tous les ans gants de protection selon usage
Phalempin : Agent d'entretien	2 bleus par an 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 paire de bottes tous les ans 1 vêtement de pluie tous les 3 ans 1 parka tous les 3 ans
Fonctions/métiers	**Attributions**
Piscines : accueil	1 veste tous les 3 ans 1 jupe ou pantalon tous les ans 4 chemisettes tous les ans
Piscines : cabinier	2 blouses ou pantalons et vestes tous les ans 4 chemisettes tous les ans 4 tee-shirts tous les ans 1 paire de bottes tous les 3 ans 1 paire de tennis ou chaussures toile tous les ans

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Piscines : entretien des sols	1 blouson tous les 3 ans 2 blouses ou pantalons et vestes tous les ans 4 polos manches courtes tous les ans 1 paire de bottes tous les 3 ans 2 paires de semelles à picot tous les ans 1 paire de sabot par an lunettes de protection selon usage gants de protection selon usage 1 paire de chaussures antidérapantes tous les ans
Plomberie – fontainerie	2 paires de bleus tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 paire de water-boots tous les 3 ans 1 paire de cuissardes selon usage 1 paire de gants anti-piqûres à manchettes selon usage 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage lunettes de protection selon usage masques poussière type P3 selon nécessité
Police municipale - Brigade de nuit	1 veste type kway tous les ans 1 veste tous temps bleue marine réversible et réflechissante tous les ans 1 tenue M.O.(2 pantalons et 1 blouson)/an 1 casquette ou calot selon usage 2 polos tous les ans 1 paire de rangers ou boots/an 2 sweats tous les ans 1 ceinturon mousqueton selon usage 1 cravate selon usage gants de palpation (cuir)
Brigade canine (en plus)	1 blouson (soit 2 tenues MO/an)
Police municipale - Brigadiers et gardiens	1 uniforme + 2 pantalons tous les ans 2 chemises tous les ans 1 paire de chaussures/rangers/boots tous les ans 1 casquette ou calot selon usage 1 ceinturon mousqueton selon usage 1 parka tous les 3 ans 1 cravate selon usage gants de palpation (cuir) selon usage
Brigade motorisée en plus	1 tenue cyclo (veste et pantalon) tous les ans gants selon usage casque selon usage
Fonctions/métiers	**Attributions**
Police municipale - Collecte d'horodateurs	1 pantalon de ville tous les ans 1 paire de gants tous les ans 1 parka tous les 3 ans 1 vêtement de pluie (veste+pantalon) tous les 2 ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans
Police municipale - Hommes d'attaque	1 pantalon de survêtement (selon usage) 1 paire de tennis (selon usage)
Police municipale - soins aux animaux	2 combinaisons anti-morsures/an 1 ciré tous les 2 ans 1 paire de bottes selon usage 1 paire de rangers tous les ans

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Propreté Publique	2 blousons de classe 2 tous les ans 2 pantalons de classe 2 tous les ans 2 sweats tous les ans 2 polos Ville de Lille tous les ans 1 gilet à bandes réflectorisantes classe 2 tous les ans 2 paires de chaussures de sécurité tous les ans 1 tenue de pluie classe 2 tous les 2 ans 1 parka classe 2 tous les 2 ans gants fourrés selon usage 1 casquette hiver et 1 casquette été 1 ceinture gants selon usage
Propreté publique : agents de maîtrise	1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 paire de bottes selon usage 1 gilet à bandes réflectorisantes selon usage 1 casque selon usage
Protocole - Agents du protocole (5)	2 costumes d'été ou 2 tailleurs tous les ans 1 costume d'hiver ou 1 tailleur tous les ans 2 chemises blanches ou chemisiers blancs été tous les ans 2 chemises blanches ou chemisiers blancs hiver tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 manteau tous les 3 ans gants blancs selon usage
Protocole - Chargé de Mission (1)	1 tailleur ou 1 costume tous les ans
Protocole - Chef de cabinet (Mme SPILLEBOUT)	1 tailleur tous les ans
Protocole - Officier de sécurité du Maire (1)	1 costume d'été tous les ans 1 costume d'hiver tous les ans
Protocole - Rédacteurs (2)	1 tailleur tous les ans
Protocole - Responsable des réceptions (M. NOLLET)	2 costumes d'été tous les ans 2 costumes d'hiver tous les ans 3 chemises d'été tous les ans 3 chemises d'hiver tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 manteau tous les 3 ans
Protocole - Vacataires (4)	1 costume tous les ans ou tous les 2 ans 2 chemises blanches tous les ans ou tous les 2 ans
responsable de secteur et conseiller territorial (Moniteur et éducateur sportif)	1 blouson tous les 3 ans 1 survêtement tous les 3 ans 1 polo manches longues tous les ans 2 polos manches courtes tous les ans 1 sweat polaire tous les 2 ans 1 sac à dos tous les 3 ans 1 casquette tous les ans
Fonctions/métiers	**Attributions**
Restaurant municipal - Agents extérieurs (travaux..)	Blouses à usage unique selon usage
Restaurant municipal - Agents intermittents (TIG...)	Blouses selon usage Gants selon usage Coiffes selon usage
Restaurant municipal - Cuisines – Femmes	3 blouses tous les ans 2 tabliers à bavette tous les ans 2 coiffes tous les ans 1 paire de chaussures anti-dérapantes tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans gants à usage unique charlottes à usage unique gilet anti-froid à manches amovibles tous les 2 ans

10

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Restaurant municipal - Cuisines – Hommes	3 vestes blanches tous les ans 2 pantalons pied de poule tous les ans 2 paires de chaussures de sécurité tous les ans calots à usage unique 4 tabliers à taille tous les ans
Restaurant municipal - Directeur	1 blouse par an
Restaurant municipal - Hôtesses de caisse	1 tenue uniforme par an bons de nettoyage
Restaurant municipal - Plonge – batterie	1 tablier de caoutchouc selon nécessité 1 paire de bottes de sécurité tous les ans 3 tee-shirts tous les ans 1 pantalon étanche
Restaurant municipal - Pour l'ensemble du service	1 blouse anti-feu selon nécessité
Restaurant municipal - Responsable Hygiène – Qualité	3 blouses blanches par an
Restauration scolaire - Cuisine : femmes	2 blouses de couleur claire, manches courtes tous les ans 1 paire de sabots antidérapants tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans tabliers jetables coiffes jetables gants jetables et jerseylites 1 blouse anti-feu par service selon nécessité
Restauration scolaire - Cuisine : hommes	2 vestes blanches tous les ans 2 pantalons pied de poule tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans tabliers jetables coiffes jetables gants jetables et jerseylites
Revêtement de sol	2 bleus tous les ans(type hygrovet) 1 paire de chaussures tous les ans 1 paire de gants de protection tous les ans masque à cartouche selon usage
Fonctions/métiers	**Attributions**
secteurs techniques – personnel polyvalent	2 paires de gants de manutention tous les ans 1 paire de lunettes de chantier tous les ans 2 vestes tous les ans 2 pantalons tous les ans 1 paire de chaussures ou bottines de sécurité tous les ans 1 gilet molletonné sans manches tous les ans 1 gilet d'été tous les ans 2 tee-shirts tous les ans 1 paire de bottes de sécurité tous les ans 1 parka tous les ans
Serrurerie/soudure	1 bleu + 1 bleu anti-feu tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 vêtement imperméable tous les 3 ans 1 tablier de cuir ou gilet et manchettes selon usage guêtres selon usage 1 casque anti-bruit selon usage gants (soudure et manutention) selon usage 1 paire de lunettes de protection selon usage 1 masque à cartouche selon usage 1 masque optoélectronique (soudure) selon usage

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Sonorisateur	1 jean tous les ans 1 chemise tous les ans 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans
Studio audio-visuel - Laboratoire photo	1 blouse tous les ans Gants selon usage Lunettes de protection selon usage Masque selon usage 1 paire de bottes tous les 3 ans 1 imperméable tous les 3 ans
Surveillance de l'Hôtel de Ville	1 costume d'hiver et 1 jupe ou pantalon tous les ans 1 costume d'été et 1 jupe ou pantalon tous les ans 2 chemises blanches tous les ans 1 cravate tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 parka tous les 3 ans (agents masculins)
Utilisateur de 2 roues motorisées **Préposé au courrier**	1 vêtement imperméable (veste et pantalon) tous les ans 1 parka tous les 2 ans gants selon usage casque selon usage

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

EMPLOIS-JEUNES

Fonctions/métiers	Attributions
SERVICE DES SPORTS - Animateur sportif dans les terrains et équipements de proximité - Assistant au développement d'activités sportives pour handicapés	1 blouson tous les 2 ans 2 survêtements tous les 3 ans 3 bermudas tous les 2 ans 1 polo manches longues tous les ans 2 polos manches courtes tous les ans 1 sweat polaire tous les 2 ans 1 sac à dos tous les 3 ans 1 casquette tous les ans
SERVICE DES ESPACES VERTS - Agent d'animation des espaces verts	1 parka ou blouson pour l'hiver tous les 3 ans, de préférence de couleur verte ou kaki 1 paire de chaussures de sécurité tous les ans 1 gilet sans manches tous les 3 ans 1 badge avec logo Ville de Lille et inscription "agent d'animation des espaces verts"
DIRECTION DU SERVICES PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES - Agent de médiation et de sécurité	1 parka tous les 3 ans 1 paire de chaussures tous les ans 2 pantalons 2 chemises 2 pull-overs
DIRECTION DU SERVICE PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES - Assistant d'animation 3eme âge	2 blouses par an 1 paire de gants de caoutchouc selon usage 1 paire de chaussures antidérapantes tous les ans
SERVICE DES FETES - Agent de prévention et de sécurisation du parc de la citadelle	1 parka tous les 3 ans 1 paire de bottes de caoutchouc selon usage 1 paire de chaussures de sécurité selon usage 1 paire de gants de manutention selon usage 1 "bleu" de travail de couleur grise par an
PARC ZOOLOGIQUE - **Agent d'animation de la protection de l'environnement**	1 gilet molletonné sans manches tous les ans 2 tee-shirts tous les ans 1 sweat shirt tous les ans 2 pantalons tous les ans 1 gilet d'été tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 parka tous les 2 ans

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

Fonctions/métiers	Attributions
MUSEE DES BEAUX-ARTS - Agent d'animation du patrimoine muséal	*Hommes :* 1 pantalon tous les ans 1 veste tous les 2 ans 2 chemises tous les ans 1 polo tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans *Femmes :* 1 pantalon ou 1 jupe tous les ans 1 veste tous les 2 ans 2 chemisiers tous les ans 1 tee-shirt tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans
MUSEE DES BEAUX-ARTS - Médiateur culturel autour des musées : conservation préventive	1 blouse tous les ans 1 blouson tous les 3 ans
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE - Agent d'animation du patrimoine muséal	*Hommes :* 1 pantalon tous les ans 1 veste tous les 2 ans 2 chemises tous les ans 1 polo tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans *Femmes :* 1 pantalon ou 1 jupe tous les ans 1 veste tous les 2 ans 2 chemisiers tous les ans 1 tee-shirt tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 blouse tous les ans 1 blouson tous les 3 ans
CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE Agents locaux de médiation sociale	1 veste tous les 2 ans 1 pantalon tous les ans 1 jean tous les ans 1 chemise tous les ans 2 polos tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 parka tous les 3 ans 1 cravate unie grise de sécurité 1 ceinture selon usage
Fonctions/métiers	**Attributions**
HELLEMMES - Animateur sportif	1 parka tous les 3 ans 1 survêtement tous les ans 2 tee-shirts tous les ans 1 paire de baskets tous les ans
HELLEMMES - Assistant d'animation 3eme âge	2 blouses tous les ans 1 paire de gants de caoutchouc selon usage 1 paire de chaussures antidérapantes tous les ans
HELLEMMES - Agents locaux de médiation sociale	1 tenue cyclo (veste et pantalon) tous les 2 ans 1 parka tous les 3 ans 2 chemises tous les ans 1 paire de chaussures tous les ans 1 paire de gants selon usage

Les masques et gants sont attribués selon la nature du travail, sur demande du chef de service à la centrale d'achats

VILLE DE LILLE 283 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1020
OBJET

Etat du Personnel : Création de deux emplois d'éducateurs des Activités Physiques et Sportives – Commune associée d'Hellemmes – Pôle Vie Collective et Citoyenneté – Sport - Piscine

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du respect des normes d'encadrement des piscines, il convient de créer deux emplois d'éducateurs des Activités Physiques et Sportives à la Commune associée d'Hellemmes – Pôle Vie Collective et Citoyenneté – Sport - Piscine.

Ces emplois sont créés par référence au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Missions :

- Conduit et coordonne sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif les activités physiques et sportives de la piscine.
- Veille à la sécurité des différents publics.
- Assure l'encadrement des enfants, d'adolescents et d'adultes qui pratiquent la natation et l'ensemble des activités qui s'y rattachent.

Le coût global est fixé à un montant annuel de 57 752 €.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, de bien vouloir adopter ces dispositions et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 – Fonction 40 – Nature 64111 – de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/1021**
OBJET

Logement de fonction – Emploi de Directeur du Conservatoire National de Région

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 96/665 du 21 octobre 1996, complétée, le Conseil Municipal a fixé la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession gratuite de logement, en cas de nécessité absolue de service, ou moyennant redevance, lorsqu'il s'agit d'une utilité de service.

Afin d'assurer la bonne marche du service, il paraît nécessaire de fixer l'emploi de Directeur du Conservatoire National de Région dans la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour utilité de service.

La concession du logement sera assortie d'une redevance calculée sur la valeur locative servant d'assiette pour la taxe d'habitation, diminuée d'un abattement de 20 % destiné à tenir compte des contingences propres à ce logement. Le paiement des charges, eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone, sera dû par le bénéficiaire.

Nous vous demandons donc, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, :

- ❒ d'ajouter l'emploi de Directeur du Conservatoire National de Région dans la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour utilité de service.
- ❒ d'autoriser Madame le Maire à prendre par arrêté la décision d'attribution de ce logement.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1022
OBJET

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage
Demande de remise gracieuse de Melle VERDONCK Barbara

Melle Barbara VERDONCK est redevable envers la Ville d'une somme de 44 € correspondant aux frais supportés pour l'enlèvement d'un dépôt sauvage.

Ce dépôt a été constaté par un agent municipal assermenté le 13 juin 2002 à 21 H 20.

Conformément aux dispositions de la délibération municipale n° 01/1085 du 14 décembre 2001 le coût de la prestation effectuée pour procéder à l'enlèvement de ce dépôt a été fixé à 44 €.

Un titre de recettes a été émis pour ce montant sous le n ° 15269/02 par le service des Finances.

Par courrier du 19 septembre 2002, Melle VERDONCK , demeurant 56, rue Léon Gambetta, sollicite de la Ville une remise gracieuse au motif que, bénéficiaire du R.M.I., elle se trouve dans une situation financière très difficile.

Cette personne nous fait savoir que le montant de ces dettes ne fait que s'accroître et qu'elle se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter de cette dette.

En accord avec votre Commmission des Finances, du Personnel et des Affaires générales qui s'est réunie le 5 DEC. 2002 nous nous demandons de bien vouloir vous prononcer sur l'admission en non valeur de cette somme qui ne pourra pas être recouvrée.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE- 286 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1023
OBJET

Service Extérieur des Pompes Funèbres
Travaux d'inhumations et d'exhumations
Adoption du Budget Primitif 2003
Tarification au 1er janvier 2003

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Service Extérieur des Pompes Funèbres est une Mission de Service Public définie à l'article L 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comprend notamment les travaux de creusement et de remblaiement des fosses, d'ouverture et de fermeture des caveaux et les travaux de fossoyage.

Ces activités s'exercent dans le cadre concurrentiel. Elles peuvent être réalisées par le personnel communal mais aussi par les entreprises, établissements et associations habilitées par la Préfecture.

Le Service Communal exerçant l'activité des travaux de fossoyage pour laquelle l'habilitation préfectorale a été obtenue le 1er mars 1996 et reconduite le 1er mars 2002, revêt le caractère de service public industriel et commercial.

Cette qualification a pour conséquence l'application d'un régime financier à budget individualisé retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et vérifier l'équilibre des recettes et des dépenses. A cet égard, les ressources sont constituées par les prix acquittés par les familles en paiement des prestations assurées.

Pour l'exercice budgétaire 2003, les dépenses comprennent :

- les dépenses de fonctionnement évaluées à : 37.418 €.
- le remboursement à la Ville des heures comptabilisées par les conservateurs de chaque cimetière pour les opérations de fossoyage.

Au vu de l'état transmis par la Direction des Ressources Humaines, le coût horaire moyen du personnel concerné par les opérations de fossoyage est évalué à : 17.08 €.

Le coût prend en considération le salaire perçu (charges patronales incluses) une prévision d'augmentation incluant les promotions individuelles et un pourcentage concernant les congés statutaires (réguliers, exceptionnels et formations).

.../...

.../...

Le nombre d'heures de fossoyage est estimé à 5 800 heures pour 2003, soit 99.064 €.

L'équilibre de ce budget à comptabilité distincte sera assuré en recettes prévisionnelles par le produit des travaux dont la réévaluation moyenne des coûts pour les usagers est de l'ordre de 2 %.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir adopter le budget primitif 2003 ainsi que la nouvelle tarification.

ADOPTÉE à l'unanimité

Annexe 1

BUDGET 2003
DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (Hors Taxe)

DEPENSES	RECETTES
Dépenses de fonctionnement	
60 – Achats et variation de stocks	**70 – Vente de produits fabriqués**
	Prestations de service etc...
6063 – Fournitures d'entretien et de petit équipement :	*706* Prestations de service ... ... **136 482 €**
• Produits d'entretien ... ... **240 €**	
• Autres fournitures ... ... **3 000 €**	
• Autres fournitures pour les opérations de fossoyage ... ... **3 000 €**	
• Vêtements de travail ... ... **2 250 €**	
6064 – Fournitures administratives ... ... **100 €**	
6068 – Autres matières et fournitures ... ... **202 €** Alimentation	
61 Services extérieurs	
618 Divers ... ... **10 100 €**	
62 Autre service extérieur	
6218 Autre personnel extérieur au service (remboursement à la Ville d'une partie des salaires) ... ... **99 064 €**	
622.8 Rémunération d'intermédiaires et honoraires ... ... **185 €**	
623.8 Mise à disposition de bennes pour transport de terres excédentaires **18 341 €**	
004 Dépenses imprévues ... ... ---------	
TOTAL : **136 482 €**	**TOTAL :** **136 482 €**

BUDGET PREVISIONNEL 2003
SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
TRAVAUX DE FOSSOYAGE
NOTE EXPLICATIVE

▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼

Mode de calcul du montant du remboursement à la Ville du salaire des personnels affectés aux travaux de fossoyage.

Ce document est établi au vu de l'état transmis par la Direction des Ressources Humaines, « Service Traitements », et des états transmis mensuellement par les conservatrices de chaque cimetière.

Détermination du coût horaire 2002 :

Le coût des personnels en fonction projeté au 31/12/2002 est évalué à 295 946,36 €.
Le nombre de jours de travail pour l'année 2002 est de 249 jours.
Le nombre d'agents est de 12.
Le coût horaire est de : $\frac{295\ 946.36}{249 \times 7 \times 12} = 14.15$ €
auquel il convient d'ajouter une revalorisation estimée à 4% pour tenir compte des augmentations de salaires et des promotions individuelles, soit 14.72 €.

A ces 14.72 € s'ajoutent 16% représentant les congés statutaires annuels, congés exceptionnels, formation ($\frac{\text{base moyenne 40 jours par an}}{249}$)

En définitive, le coût horaire de remboursement à la Ville est donc évalué à 17.08 €.

Le nombre d'heures de fossoyage avec projection annuelle au 31 décembre 2002 et celui en prévision pour 2003, est de 5 800 heures pour les opérations d'inhumations, d'exhumations, de mise en case ou de retrait de case de columbarium.

Soit un total de dépenses au titre de remboursement à la Ville pour ces travaux de fossoyage de :
5 800 h x 17.08 € = 99 064 €

Les autres dépenses de fonctionnement s'élevant à 37.418 € conformément au détail repris en annexe, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à : 136 482 €.

Pour assurer l'équilibre de ce budget à comptabilité distincte, les recettes prévisionnelles constituées par le produit des prestations de fossoyage sont évaluées à : 136 482 €.

Annexe 2

TARIFICATION DES TRAVAUX D'INHUMATION ET D'EXHUMATION
A compter du 1er janvier 2003

INHUMATIONS	COUT H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Creusement et remblaiement d'une fosse adulte à 1m50 de profondeur	143.29	28.08	171.37
Creusement et remblaiement d'une fosse adulte à 2 m de profondeur	184.73	36.21	220.94
Creusement et remblaiement d'une fosse adulte à 2m50 de profondeur	226.33	44.36	270.69
Creusement et remblaiement pour superposition adulte à 1m50 de profondeur	143.29	28.08	171.37
Creusement et remblaiement pour superposition adulte à 1m50 de profondeur avec exhumation, creusement supplémentaire de 0m50 de profondeur et réinhumation	205.45	40.27	245.72
Creusement et remblaiement pour une superposition adulte à 2m de profondeur	184.73	36.21	220.94
Creusement et remblaiement pour une superposition adulte à 2m de profondeur avec .exhumation, creusement supplémentaire de 0m50 de profondeur et réinhumation	246.88	48.39	295.27
Creusement et remblaiement pour une superposition adulte à 2,50 m de profondeur, avec exhumation, creusement supplémentaire de 0,50m de profondeur et réinhumation	288.32	56.51	344.83
Creusement et remblaiement pour inhumation enfant à 1,50 m de profondeur	101.84	19.96	121.80
Creusement et remblaiement pour inhumation enfant à 2m de profondeur	143.29	28.08	171.37
Creusement et remblaiement pour superposition enfant à 1,50m de profondeur avec exhumation, creusement supplémentaire de 0,50m de profondeur et réinhumation	153.64	30.11	183.75
Creusement et remblaiement pour une urne cinéraire à 1m de profondeur	81.13	15.90	97.03
Creusement et remblaiement pour superposition d'une urne cinéraire à 1m de profondeur	81.13	15.90	97.03

.../...

	COUT H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Mise en case d'urne au columbarium ou au caveau d'attente	39.69	7.78	47.47
Mise en case d'un corps au caveau d'attente	39.69	7.78	47.47
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage adulte à 1,20m de profondeur (1 corps)	164.00	32.15	196.15
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage adulte à 1,90m de profondeur (2 corps)...	226.33	44.36	270.69
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage adulte à 2,60m de profondeur (3 corps)...	288.32	56.51	344.83
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage enfant (1 corps) ou sarcophage pour urne cinéraire à 1,10 m de profondeur	112.20	21.99	134.19
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage enfant à 1,60m de profondeur (2 corps)	164.00	32.15	196.15
Creusement et remblaiement pour pose d'un sarcophage enfant à 2m de profondeur.....	184.73	36.21	220.94
Creusement et remblaiement pour inhumation enfant à 2,50m de profondeur.....	226.33	44.36	270.69
Creusement en vue d'une ouverture supérieure de sarcophage pour superposition et remblaiement	122.73	24.05	146.78
Creusement en vue d'une ouverture latérale de sarcophage pour superposition et remblaiement ...	267.61	52.45	320.06
Creusement pour caveau en maçonnerie			
➢ Prix à établir suivant les dimensions proposées par les concessionnaires et calculé d'après la série de prix en vigueur « terrassement et transport de terre »	---	---	---
Ouverture et fermeture supérieure d'un sarcophage simple pour inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune, ou en vue crémation.....	39.69	7.78	47.47
Ouverture et fermeture supérieure d'un sarcophage double pour inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune, ou en vue crémation.....	59.53	11.67	71.20
Ouverture et fermeture supérieure d'un sarcophage triple pour inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune, ou en vue crémation.....	59.53	11.67	71.20
Ouverture et fermeture devant, derrière ou latérale de caveaux pour inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune ou en vue crémation.....	79.37	15.55	94.92

.../...

.../

	COUT H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Ouverture de caveaux pour exhumation, transfert et inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune ou en vue crémation.....	39.69	7.78	47.47
Inhumation en caveau ou chapelle	39.69	7.78	47.47
Inhumation d'un corps supplémentaire.....	39.69	7.78	47.47
Exhumation d'un corps à une profondeur de 1m50 avec ou sans réinhumation	205.45	40.27	245.72
Exhumation de deux corps à une profondeur de 2m avec ou sans réinhumation.....	246.88	48.39	295.27
Exhumation de trois corps à une profondeur de 2m50 avec ou sans réinhumation.....	288.32	56.51	344.83
Exhumation d'un corps d'enfant à 1m50 de profondeur avec ou sans réinhumation.....	164.00	32.15	196.15
Exhumation de deux corps d'enfant à 2m de profondeur avec ou sans réinhumation	184.73	36.21	220.94
Exhumation de trois corps d'enfant à 2m50 de profondeur avec ou sans réinhumation.....	205.45	40.27	245.72
Exhumation d'un corps d'adulte en sarcophage à 1m50 de profondeur avec ou sans réinhumation.	143.29	28.09	171.38
Exhumation de deux corps d'adultes en sarcophage à 1m90 de profondeur avec ou sans réinhumation.....	164.00	32.15	196.15
Exhumation de trois corps d'adultes en sarcophage à 2m50 de profondeur avec ou sans réinhumation.....	184.73	36.21	220.94
Exhumation d'un corps d'enfant en sarcophage à 1m10 de profondeur avec ou sans réinhumation	101.84	19.96	121.80
Exhumation de deux corps d'enfants en sarcophage à 1m60 de profondeur avec ou sans réinhumation.....	122.73	24.05	146.78

.../...

.../	COUT H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Exhumation de trois corps d'enfants en sarcophage à 2m de profondeur avec ou sans réinhumation.....	143.29	28.08	171.37
Exhumation d'une urne en terrain cinéraire.....	79.37	15.55	94.92
Exhumation d'un corps supplémentaire en sarcophage.....	39.69	7.77	47.46
Exhumation d'un corps supplémentaire en pleine terre.....	79.36	15.56	94.92
Transport d'un corps à l'intérieur du cimetière (par corps).....	39.69	7.78	47.47
Retrait d'urne du columbarium ou du caveau d'attente	39.69	7.78	47.47
Retrait d'un corps du caveau d'attente	39.69	7.78	47.47

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1024
OBJET

Concessions et droits divers
Dans les cimetières
Tarification au 1er janvier 2003

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les tarifs des concessions funéraires et des droits divers applicables actuellement dans les cimetières lillois ont été fixés par délibération du Conseil Municipal n° 00/1100 du 18 décembre 2000.

Compte - tenu de l'évolution du coût de la vie, il convient de revaloriser ces tarifs.

Or, selon une étude comparative réalisée auprès des grandes communes de la métropole lilloise et des villes d'importance équivalente à la nôtre, il apparaît que les prix des concessions de cimetière et de cases de columbarium appliqués à Lille sont très inférieurs à ceux appliqués ailleurs.

Ils sont également moins élevés que ceux en vigueur dans la commune associée de Lomme.

Il semble donc judicieux de refonder un nouveau tarif, considéré comme objectif de référence, en plusieurs étapes.

Cet objectif de référence pourrait être celui du niveau moyen des villes de la métropole, lui aussi inférieur à celui des villes de même importance que Lille.

Par ailleurs, afin de limiter le nombre de concessions constatées à l'abandon, le régime des perpétuelles sera supprimé à compter du 1er janvier 2003. Les droits de superposition seront, dès lors, calculés sur la base du tarif fixé par la délibération 00/1100 du 18 décembre 2000.

En conséquence, et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir adopter les nouveaux tarifs des concessions funéraires, des cases de columbarium et des droits divers selon les tableaux joints en annexe.

Il est entendu que les tarifs ainsi proposés constituent une limite dont il sera tenu compte lors de la prise de l'arrêté du Maire qui actera également la suppression des concessions dites « à perpétuité ».

ADOPTÉE à l'unanimité

ANNEXE 1

Concessions de terrains
(en euros et T.T.C.)

	Niveau moyen des villes de la Métropole au m²	Tarif actuel au m²	Propositions 2003 au m²
10 ans	28.36	12.27	15.42
15 ans (1)	42.50	20.05	24.74
30 ans	116.32	69.06	78.42
50 ans	305.05	159.16	231.16
100 ans (1)	N.C.	227.30	231.84

(1) pour le renouvellement exclusivement

ANNEXE 2

Columbariums
(en euros et T.T.C.)

	Grandes villes	Métropole	Lille 2001	Propositions 2003
10 ans	212.67	N.C.	66.62	95.74
30 ans	386.76	119.37	218.76	250.00

Droits divers
(en euros et T.T.C.)

DROITS DIVERS	Tarif actuel	Tarif proposé
Taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (durée 6 jours)	11.75	12.00
Taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (jusqu'au 30ème jour)	12.23	12.47
Taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (au-delà du 30ème jour) par jour	0.50	0.51
Fourniture de plaque de fermeture de case de columbarium (gravure non comprise)	48.98	49.96
Signe de matérialisation de sépulture	8.49	8.66

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1025
OBJET

Subventions aux Clubs de Haut-niveau : Lille Métropole Hockey Club, ASPTT, Tennis Club Lillois, Lille Université Club – Troisième répartition

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a émis la volonté de promouvoir son image de marque au travers d'une politique d'accompagnement du sport lillois de niveau national et international.

Cette aide s'adresse aux associations sportives travaillant sur le long terme et participant au dynamisme et au rayonnement de la Ville de Lille.

Les critères de subventions font référence à la liste officielle établie annuellement par le Ministère Jeunesse et Sports en matière de pratique Haut Niveau.

Dans le cadre de sa politique sportive de Haut Niveau, la Ville de Lille a décidé l'attribution, au titre de l'année 2002, d'une troisième répartition de subventions aux clubs ci-dessous :

- Lille Métropole Hockey Club	22 867,35 € (150.000 F)
- A.S.P.T.T	22 867,35 € (150 000 F)
- Tennis Club Lillois	22 867,35 € (150 000 F)
- Lille Université Club	7 622,45 € (50.000 F)

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir adopter les propositions ci-dessus et décider l'imputation correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 415, enveloppe 13711.

Par ailleurs, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer les conventions avec le Lille Métropole Hockey Club, l'A.S.P.T.T, le Tennis Club Lillois et le Lille Université Club qui seront présentées au Conseil Municipal du 16 décembre 2002 en fonction du montant annuel des subventions qui dépasse la somme de 23.000 euros.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1026
OBJET

Diverses associations sportives –
Attribution de subventions exceptionnelles
et d'organisation

Rapport de Madame le maire,

Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée, sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 65 – article 6574 – fonction 415 – enveloppe 20485

A.S.P.T.T. Lille Métropole Athlétisme

L'A.S.P.T.T. Lille Métropole, section Athlétisme organise le 21 septembre 2002 le traditionnel "Challenge International des Lancers" au Stade Léo Lagrange.

Née au milieu des années 80 dans le but de populariser ces épreuves alors méconnues, cette compétition, très attendue des spécialistes, bénéficie aujourd'hui d'une forte notoriété.

Compte tenu de l'impact de cette 18ème édition, sur la population lilloise, qui contribue à valoriser l'image du sport lillois de haut niveau, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de 3 812,00 euros. (Coût estimatif de la manifestation : 11 930,00 euros).

Par ailleurs, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer la convention avec l'A.S.P.T.T. qui sera présentée au Conseil Municipal du 16 décembre 2002 en fonction du montant annuel des subventions qui dépasse la somme de 23 000 euros.

Panther's Club de Lille

Le Panther's Club de Lille organise, en partenariat avec la Fédération Nationale et la Ligue Flandres Artois de Muay Thaï, la Coupe d'Europe de Muay Thaï amateur, qui se déroule du 26 octobre au 3 novembre 2002 au Palais des Sports Saint Sauveur.

L'objectif premier de cette manifestation, qui regroupe plus de 200 athlètes européens, est de sensibiliser les jeunes aux valeurs fondamentales de notre société que sont le respect, la civilité et l'hygiène de vie, par le biais d'un sport martial moderne.

Compte tenu de l'impact de cette compétition, de haut niveau, auprès des jeunes lillois, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de 3 000,00 euros. (Coût estimatif de la manifestation : 57 000,00 euros).

Au Gant d'Argent du Sud

Du 3 au 6 juillet 2002 se sont déroulés les Jeux Olympiques Urbains.

Durant cette manifestation d'envergure, un nombre important de jeunes sportifs, issus des dix quartiers Lillois et des communes associées d'Hellemmes et Lomme, se sont affrontés à travers différentes disciplines sportives.

Le Gant d'Argent du Sud a apporté son aide technique pour l'encadrement des épreuves de Boxe éducative et a, également, animé un stand "Boxe" qui s'est déplacé sur les différents sites sportifs lillois identifiés.

Compte tenu de l'aide apportée par ce club qui a contribué à la réussite de cet événement sportif qui ouvre "L'Eté à Lille", nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de 2 369,00 euros. (Coût estimatif : 2 369,00 euros).

ADOPTÉE à l'unanimité

ASSOCIATIONS	stimation du coût de la manifestation (en euros)	Subvention sollicitée par le club (en euros)	Subvention obtenue en 2000 (en francs)	Subvention obtenue en 2001 (en francs)	Subvention proposée en 2002 (en euros)	Autres subventions sollicitées
A.S.P.T.T. Lille Métropole Athlétisme	11930,00	3812,00	25000,00	25000,00	3812,00	Conseil Général : 760 €
Panther's Club de Lille	57000,00	6000,00			3000,00	Conseil Régional : 10 000€ Conseil Général : 6 000 € DRDJS : 2 000 € L.M.C.U. : 4 000 €
Au Gant d'Argent du Sud	2369,00	2369,00			2369,00	

VILLE DE LILLE

- 301

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1027
OBJET

Aide aux clubs conventionnés et autres clubs – Subventions de fonctionnement Première répartition - Année sportive 2002-2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille alloue une aide financière, sous forme de subventions, à diverses associations sportives.

Ces subventions comprennent l'aide générale à tout niveau de pratique collective et individuelle pour les divers championnats, coupes et challenges en France et à l'étranger. Par ailleurs, les rencontres amicales, les organisations particulières et les déplacements liés aux échanges avec les villes jumelées peuvent bénéficier de subventions d'aides spécifiques.

Nous vous demandons de bien vouloir accorder une première répartition de subventions de fonctionnement.

Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts :

- au chapitre 65 – article 6574 – fonction 415 – enveloppe 20483 pour les clubs nationaux et les clubs à contrat objectif

- au chapitre 65 – article 6574 – fonction 415 – enveloppe 20484 pour les clubs locaux

Par ailleurs, à ce jour, certains clubs sportifs n'ont pas communiqué leurs bilans financiers.

Nous vous proposons, cependant, de leur attribuer une première répartition de subvention, étant entendu que la Ville de Lille procédera au contrôle de l'usage qui sera fait de l'aide financière dès que les bilans seront connus.

De plus, dans le cadre de la programmation 2002 du Contrat Educatif Local, nous vous demandons de bien vouloir accorder, pour son activité auprès des enfants, une subvention de 420,00 € à l'A.S.P.T.T. Tennis de Table. La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Chapitre 65-Article 6574-Fonction 212-Enveloppe 5977.

Enfin, il vous est demandé de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002 : autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Sports, à signer les conventions avec les clubs sportifs pour lesquels le montant annuel des subventions allouées dépasse la somme de 23 000 euros soit 150 879,11 F conformément à la législation en vigueur.

.../...

A cet effet, il convient d'indiquer que le montant des subventions repris dans les conventions ci-jointes fait état :

- des subventions de haut niveau
  - du Lille Université Club : 7 622,45 euros
  - de l'A.S.P.T.T : 22 867,35 euros
  - du Tennis Club Lillois : 22 867,35 euros
  - du Lille Métropole Hockey Club : 22 867,35 euros

- de la subvention d'organisation à l'A.S.P.T.T : 3 812,00 euros

- de la subvention du Contrat Educatif Local à l'A.S.P.T.T : 420,00 euros

ADOPTÉE à l'unanimité

Clubs de niveau national :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2002		1ère Répartition C.M. du 16 décembre
	EUROS (€)	FRANCS	EUROS (€)
ASPTT section Judo	22 867,35	150 000,00	11 433,68
ASPTT section Haltérophilie	15 244,90	100 000,00	7 622,45
ASPTT section Athlétisme	53 357,16	350 000,00	26 678,58
ASPTT section Tennis de Table	33 538,78	220 000,00	16 769,39
Lille Université Club section Badminton	22 867,35	150 000,00	11 433,68
Lille Université Club section Rugby	15 244,90	100 000,00	7 622,45
Lille Université Club section Escrime	15 244,90	100 000,00	7 622,45
Lille Métropole Hockey Club	83 846,96	550 000,00	41 923,48
Tennis Club Lillois Général	30 489,80	200 000,00	15 244,90
Canoë Club Lillois	22 867,35	150 000,00	11 433,68
Union Nautique de Lille	22 867,35	150 000,00	11 433,68
Académie d' Escrime Vauban Lille	15 244,90	100 000,00	7 622,45
Lille Roller	12 195,92	80 000,00	6 097,96

Clubs avec contrat d'objectif :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2002		1ère Répartition C.M. du 16 décembre
	EUROS (€)	FRANCS	EUROS (€)
Jeunesse Sportive Lille Wazemmes	15 244,90	100 000,00	7 622,45
E.S. Lille louvière Pellevoisin	16 769,39	110 000,00	8 384,70
Association Sportive du Faubourg de Béthune - section Football	16 769,39	110 000,00	8 384,70
Football Club Lille Sud	18 293,88	120 000,00	9 146,94
Lille Université Club section Water Polo	22 867,35	150 000,00	11 433,68
Omni Sports Fivois - section Football	60 979,61	400 000,00	30 489,80
Racing Club des Bois Blancs section Football	30 489,80	200 000,00	15 244,90
Union Sportive Lille Moulins Carrel	18 293,88	120 000,00	9 146,94
Etoile de Lille Sud	7 622,45	50 000,00	3 811,23

Pour les autres clubs :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2002		1ère Répartition C.M. du 16 décembre
	EUROS (€)	FRANCS	EUROS (€)
ARTS MARTIAUX			
Lille Université Club section judo	7 541,51	49 469,06	3 770,7
Lille Université Club section Karaté	3 617,15	23 726,95	1 808,5
ASPTT section Karaté	2 100,92	13 781,13	1 050,4
Faubourg de Béthune Judo Club	2 715,34	17 811,46	1 357,6
Taekwondo Club Lille Saint Maurice	3 617,15	23 726,95	1 808,5
ATHLETISME			
Lille Université Club section Athlétisme	3 399,13	22 296,83	1 699,5
BASKET			
Lille Université Club section Basket	7 630,70	50 054,11	3 815,3
Racing Club des Bois Blancs section Basket	2 973,00	19 501,60	991,0
Association Sportive Basket Club St Maurice Lille	2 229,75	14 626,20	1 114,8
A.S. Vieux Lille Basket	2 774,80	18 201,49	1 387,4
BADMINTON			
Association Omni Sport Fivois	4 885,63	32 047,63	2 442,8
BILLARD			
Billard Club Fivois - Lille Métropole Billard	1 982,00	13 001,07	991,0
BICROSS			
Lille Université Club section Bicross	5 480,23	35 947,95	2 740,1
BOULES			
ASPTT section Pétanque	1 486,50	9 750,80	743,2
La Boule Sportive Moulins Lille	991,00	6 500,53	495,5
Omni Sport Fivois	1 486,50	9 750,80	743,2
Association Pétanque Lilloise	2 140,56	14 041,15	1 070,2

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2002		1ère Répartition C.M. du 16 décembre
	EUROS (€)	FRANCS	EUROS (€)
BOXE			
Panther's Club Lille	1 664,88	10 920,90	832,44
Au Gant d'Argent du Sud	8 909,09	58 439,80	4 454,55
Lille Boxing Club des Flandres	3 111,74	20 411,68	1 555,87
Lille Université Club section Boxe	4 132,47	27 107,23	2 066,24
Boxing Club Lille Moulins	2 705,43	17 746,46	1 352,72
CYCLISME - CYCLOTOURISME			
URFA Lille	832,44	5 460,45	416,22
COURSE D'ORIENTATION			
A.S.P.T.T. section course d'orientation	1 427,04	9 360,77	713,52
ECHECS			
Association l' Echiquier du Nord	2 824,35	18 526,52	1 412,18
FOOTBALL			
Maison de Quartier Fives	2 378,40	15 601,28	1 189,20
Football Club du Vieux Lille	2 309,03	15 146,24	1 154,52
Union Sportive des Antillais	4 082,92	26 782,20	2 041,46
Lille Université Club section Football	7 888,36	51 744,25	3 944,18
ASPTT section Football	12 407,32	81 386,68	6 203,66
Associaiton Sportive du Vieux Lille	2 854,08	18 721,54	1 427,04
GYMNASTIQUE			
Ass. Club Gymnique de Lille	11 733,44	76 966,32	5 866,72
Gymnastique Rytmique et Sportive Lille	5 163,11	33 867,78	2 581,56
Association La Saint Maurice Fives	5 609,06	36 793,02	2 804,53
Lille Université Club section Gymnastique	10 425,32	68 385,62	5 212,66

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2002		1ère Répartition C.M. du 16 décembre
	EUROS (€)	FRANCS	EUROS (€)
HALTEROPHILIE			
Lille Université Club section Haltérophilie	2 219,84	14 561,20	1 109,92
HANDISPORTS			
Ass. ASHP LILLE Alouettes	2 061,28	13 521,11	1 030,64
Stade Olympique Sourds	1 387,40	9 100,75	693,70
HOCKEY			
Lille Université Club section Hockey	13 953,28	91 527,52	6 976,64
LUTTE			
Lutteur Club Lillois	2 378,40	15 601,28	1 189,20
Ass. Omni Sports Fivois	7 501,87	49 209,04	3 750,94
SPORTS DE MONTAGNE			
Club Alpin Français section Lille	991,00	6 500,53	495,50
NATATION			
Cercle Ouv. Sport Nageurs Lillois	5 381,13	35 297,90	2 690,57
Lille Universtié Club section Natation Sportive	10 262,87	67 320,01	5 131,44
Lille Université Club section Natation Synchronisée	7 928,00	52 004,27	3 964,00
PELOTE BASQUE			
Lille Pelote Santé	991,00	6 500,53	495,50
PLONGEE			
Club Sous Marins du Nord - section nage avec palmes	7 432,50	48 754,00	3 716,25
Lille Université Club section Plongée et subaquatique	1 486,50	9 750,80	743,25
RUGBY			
Iris Club Lillois	12 129,84	79 566,53	6 064,92

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2002		1ère Répartition C.M. du 16 décembre
	EUROS (€)	FRANCS	EUROS (€)
TENNIS			
Club Sport. Artistique Culturel Vauban section Tennis	5 054,10	33 152,72	2 527,05
A.S.P.T.T. section Tennis	14 121,75	92 632,61	7 060,88
Lille Euro Tennis	5 054,10	33 152,72	2 527,05
Lille Université Club section Tennis	13 824,45	90 682,45	6 912,23
TENNIS DE TABLE			
Ass Lil. Olymp. Sport. Club Tennis de Table	2 140,56	14 041,15	1 070,28
Association Sportive Cheminot	6 401,86	41 993,45	3 200,93
TIR			
Association Lilloise du Tir Sportif	1 238,75	8 125,67	619,38
TIR A L'ARC			
L'Ancienne Alliance	3 993,73	26 197,15	1 996,87
Compagnie d'Arc de Lille Jeanne Maillotte	3 230,66	21 191,74	1 615,33
TRIATHLON			
Ch' ti Triatlille	6 064,92	39 783,27	3 032,46
TWIRLING			
Twirling Club Lillois	2 487,41	16 316,34	1 243,71
VOLLEY BALL			
Lille Université Club section Volley-Ball	8 122,00	53 276,83	4 061,00
ASPTT Section Volley Ball	10 671,43	69 999,99	5 335,72
Association Sportive Sport Joie	2 457,68	16 121,32	1 228,84

NIVEAU NATIONAL

A.S.P.T.T. – Section Judo -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
72 679 €	73 844 €
dont subventions :	
- F.N.D.S 1 830 €	
- Région 4 570 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 226 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	103	34	137
Seniors	55	18	73
Vétérans	3	1	4
Dirigeants	10	2	12

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

L'A.S.P.T.T. Lille Métropole section Judo, seul club de la région à être classé en 1ère Division Régionale, a obtenu, durant cette saison de bons résultats sportifs. Par ailleurs, la remise officielle de la ceinture blanche et rouge de 6ème Dan, le 26 janvier 2002, à un des entraîneurs du club est un événement qui mérite d'être salué. Un stage international a été organisé en août par le club et a permis aux athlètes de reprendre la saison dans les meilleures conditions physiques possibles. Enfin, cette année encore, le club a mis en place plusieurs journées Portes Ouvertes dont l'objectif est de faire découvrir gratuitement le judo.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 11 433,68 euros.

A.S.P.T.T. – Section Haltérophilie -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
64 990 €	32 227 €
dont subventions :	
- F.N.D.S 1 220 €	
- Région 4 570 €	
- CNASEA 14 746 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 275 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	47	7	54
Seniors	102	22	124
Vétérans	74	8	82
Dirigeants	14	1	15

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

L'A.S.P.T.T. Lille Métropole section Haltérophilie, club de niveau national, a réalisé, cette année encore, de brillantes performances sportives. On retiendra notamment quatre titres de champion de France ainsi qu'une deuxième place lors de la rencontre internationale d'Haltérophilie qui s'est déroulée en juin 2002 à Comines.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 7 622,45 euros.

A.S.P.T.T. – Section Athlétisme -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
255 556 €		251 844 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	4 110 €	
- C.U.L.M.	80 800 €	
- Région	4 500 €	
- Etat	24 514 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 354 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	111	80	191
Seniors	62	30	92
Vétérans	32	13	45
Dirigeants	19	7	26

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette année encore, l'A.S.P.T.T. Athlétisme a réalisé d'excellentes performances sportives aux niveaux départemental, régional, national et international. On peut noter une sélection au Championnat du Monde Juniors en Jamaïque et deux autres lors des Championnats d'Europe ainsi que de nombreuses participations aux différentes compétitions qui se sont déroulées sur l'ensemble du territoire français. L'organisation, à l'instar des années précédentes, des Courses de la Braderie, de la Course de la Déesse, du Challenge des Lancers et de beaucoup d'autres événements sportifs lillois ont été des temps forts dans la vie du club. Enfin, l'association s'est également investie lors de manifestations sportives à caractère social (cross de Lille Sud, Journée sans tabac, journée de soutien aux autistes) durant cette saison sportive.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 26 678,58 euros.

A.S.P.T.T. section Tennis de Table -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
87 008 €		92 676 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	531 €	
- Département	4 570 €	
- Région	4 570 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 137 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	42	10	52
Seniors	38	21	59
Vétérans	23	3	26
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Intégré dans le développement social des quartiers (Wazemmes), l'A.S.P.T.T section tennis de table est un club de haut niveau amateur ouvert à toute personne intéressée par la pratique de compétition ou de détente. Le Club a organisé, cette année, de nombreuses manifestations sportives qui ont remporté un vif succès. On note l'organisation de stages jeunes durant les vacances scolaires et d'une journée famille découverte.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 16 769,39 euros.

Lille Université Club – Section Badminton –

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
41 036,45 € dont subventions : - Région 1 524,49 €	47 118,91 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe **195** licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	26	19	45
Seniors	83	55	138
Vétérans	6	6	12
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le L.U.C. Badminton a participé, durant cette saison, aux Championnats Interclub National 1 et 2 et Régional 1 durant lesquels de bons résultats ont été enregistrés. On note l'organisation par le club de la 4ème journée de National 1, de la 3ème journée de National 2 ainsi que du tournoi Régional C.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 11 433,68 euros.

Lille Université Club – Section Rugby –

Bilan financier 2000/2001
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
188 528,46 € dont subventions : - F.I.H. 381,12 €	189 135,88 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 280 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	147	3	150
Seniors	100	-	100
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	30	-	30

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

L'ensemble des rugbymen du club a réalisé de bonnes performances sportives durant les matchs, de niveaux nationaux et régionaux, qu'ils ont disputés. Par ailleurs, le L.U.C Rugby a mis en place des initiations à destination des écoliers du Faubourg de Béthune les mercredis. Durant les vacances de Pâques, un stage a également été proposé.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 7 622,45 euros.

Lille Université Club – Section Escrime –

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
87 334,30 €	84 792,79 €
dont subventions :	
- Autres 25 015,70 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 180 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	94	31	125
Seniors	33	22	55
Vétérans	-	-	-
dont Dirigeants	2	2	4

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

L'ensemble des tireurs a participé à toutes les épreuves régionales et nationales qualificatives dans leur catégorie respective. De bons résultats sportifs y ont été enregistrés. Par ailleurs, le club a organisé, les 1er et 2 juin 2002, les Championnats de France Epée Cadettes et Cadets. Cette épreuve qui s'est déroulée au Palais des Sports Saint Sauveur a regroupé environ 200 compétiteurs sélectionnés par la Fédération et notamment une importante délégation venue d'Outre Mer.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 7 622,45 euros.

Lille Métropole Hockey Club

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
339 733 €	322 957 €
dont subventions :	
- Région 113 260 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 339 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	188	66	254
Seniors	30	15	45
Vétérans	24	2	26
Dirigeants	11	3	14

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette année encore, le Lille Métropole Hockey Club a réalisé d'excellentes performances sportives. Les équipes Dames Seniors 1 et 2 ont respectivement été sacrées Championne de France Nationale 1A et Championne de France Nationale. L'Equipe Hommes Senior 1 a été classée 3eme du Championnat de France et 1er en Coupe d'Europe des Clubs Champions à Wettingen en Suisse. L'Equipe Minimes 1 a obtenu, quant à elle, le titre Championne de France. Par ailleurs, outre l'accueil, la prise en charge et l'hébergement chez l'habitant de deux équipes de Hockey d'Afrique du Sud durant les vacances de Pâques, le club a proposé aux jeunes, issus des différents quartiers lillois, des initiations gratuites dans le cadre de l'Opération « Caravane Hockey » pendant les vacances d'Eté. De plus, des initiations ont été proposées dans les écoles du quartier de Moulins durant l'année scolaire.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 41 923,48 euros.

Tennis Club Lillois Général

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Le bilan financier du club, accompagné du contrôle des comptes et vérifications spécifiques par un commissaire au compte, sera établi à l'issue de l'Assemblée Générale fin janvier 2003.

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 543 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	174	61	235
Seniors	123	42	165
Vétérans	108	35	143
dont Dirigeants	17	4	21

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le Tennis Club Lillois a réalisé, cette saison, d'excellentes performances sportives à travers les nombreuses compétitions Nationales, régionales et départementales auxquelles il a participé. En effet, l'équipe 1 Hommes a été sacrée Championne de France de N1A et s'est qualifiée pour le Championnat d'Europe. A l'instar des années précédentes, le club a organisé le 9ème Open de tennis de Lille qui s'est déroulé du 8 au 17 mars 2002 ainsi que le Grand Prix des Jeunes, du 26 décembre 2001 au 13 janvier 2002, considéré comme la première épreuve au plan régional, rassemblant plus de 500 jeunes. Enfin , le Tennis Club Lillois est identifié comme club support aux scolaires du quartier du Faubourg de Béthune, aux centres aérés mais également à l'Opération « Fête de Mur » parrainée par Yannick Noah.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 15 244,90 euros.

Canoë Club Lillois

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
131 898,57 €		118 332,19 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	7 500,49 €	
- Région	9 146,94 €	
- Etat	42 351,89 €	
- Autres	282,50 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 86 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	32	9	41
Seniors	23	9	32
Vétérans	10	3	13
dont Dirigeants	6	1	7

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Classé 19ème club français de course en ligne, le Canoë Club Lillois a obtenu cette année de bons résultats sportifs aux niveaux international et national. La 2ème Edition du Raid des Surfers de la Deûle et la 4ème édition du challenge Esquimautage , organisées par le club, ont été des temps forts de cette saison sportive compte tenu du vif succès remporté par ces deux manifestations. De plus, la participation active du Canoë Club lors de la Semaine de Pleine Nature et des Jeux Olympiques Urbains est à saluer.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 11 433,68 euros.

Union Nautique de Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Le bilan financier du club, accompagné du contrôle des comptes et vérifications spécifiques par un commissaire au compte, sera établi à l'issue de l'Assemblée Générale fin novembre 2002.

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 214 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	48	8	56
Seniors	98	28	126
Vétérans	14	2	16
Dirigeants	14	2	16

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette saison, l'Union Nautique de Lille a participé aux Championnats de France, dans toutes les catégories. De bons résultats sportifs ont été enregistrés. Deux manifestations ont été organisées par le club, à savoir le Trophée H.E.I, cross des rameurs de la Ligue, ouvert au quartier des Bois Blancs et la Régate du Centenaire du Club. Ces événements, temps forts dans la vie de l'association, ont remporté un vif succès. De plus, lors des « Portes Ouvertes », des initiations ont été proposées aux jeunes sportifs lillois.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 11 433,68 euros.

Académie d'Escrime Vauban Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
72 526 €		69 872 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	13 567 €	
- Etat	762 €	
- CNASEA	14 000 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 142 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	60	20	80
Seniors	43	16	59
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	3	-	3

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette saison, le club a obtenu de bons résultats sportifs. En effet, un tireur est actuellement 15ème au classement de la Fédération Internationale d'Escrime et s'est qualifié pour les Championnats du Monde de Lisbonne. Par ailleurs, le club a voulu montré sa volonté d'ouverture vers les habitants du quartier et les jeunes lillois en proposant, notamment lors de la Fête du Sport organisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, des initiations gratuites ouvertes à tous. De plus, le club a continué, cette année encore, à développer ses actions en faveur des scolaires. Plus d'un millier de jeunes a pu être ainsi accueilli.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 7 622,45 euros.

Lille Roller

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
47 979 €		47 979 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	2 668 €	
- CNASEA	2 040 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe **401** licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	36	20	56
Seniors	270	72	342
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	3	-	3

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette saison, le Lille Roller a participé, pour la première fois, au Championnat de National 1 de roller hockey à l'issue duquel l'équipe féminine a été classée 3ème . La plupart des adhérents a pris part à au moins une compétition de niveau national cette année. Par ailleurs, le club a organisé la manifestation « NON SPOT ROLLER » les 4 et 5 mai 2001, événement qui a remporté un vif succès auprès de la population lilloise. On note également une participation de l'association lors des Jeux Olympiques Urbains.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 6 097,96 euros.

CLUBS AVEC CONTRAT D'OBJECTIF

Jeunesse Sportive Lille Wazemmes

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
36 621 €		36 621 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	3 277 €	
- CNASEA	13 111 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 225 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	138	-	138
Seniors	60	-	60
Vétérans	20	-	20
Dirigeants	7	-	7

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Malgré aucune montée en division supérieure pour les équipes adultes durant les Championnats, on peut saluer la performance sportive des équipes Poussins et – de 13 ans qui ont terminé à la première place. Plusieurs tournois ont été organisés cette saison (Pâques, Pentecôte, tournoi de la Coupe de soir). Le club a participé activement, cette année encore, à la Fête du Sport du quartier de Wazemmes.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 7 622,45 euros.

Entente Sportive Lille Louvière Pellevoisin

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
42 124 €		43 158 €
dont subventions :		
- CNASEA	13 430 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 240 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	128	2	130
Seniors	50	-	50
Vétérans	28	-	28
Dirigeants	32	-	32

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

La saison a été riche en performances sportives. On retiendra une montée en 2ème Division District pour les Seniors A et un maintien en Promotion pour toutes les équipes Jeunes. Plusieurs tournois ont été organisés en fin de saison. On peut saluer l'investissement du club dans l'animation et la vie du quartier par une participation à de nombreuses fêtes locales.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 8 384,70 euros.

Association Sportive du Faubourg de Béthune – Section Football -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
23 086,34 €	22 895,45 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 177 licenciés répartis comme suit :

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette saison, le club a enregistré de bons résultats sportifs. On note l'engagement d'une équipe supplémentaire - de 13 ans qui n'a fait qu'accroître le taux de fréquentation du club. « Le projet Ski » mis en place par le club a permis à 4 jeunes du club de découvrir Tignes.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 8 384,70 euros.

Football Club Lille Sud

Bilan financier 2000/2001
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
265 055,58 F	203 141,56 F
40 407,46 €	30 968,73 €
dont subventions (politique de la Ville)	
- Ville de Lille	
- Etat/Région	
80 000,00 F	
12 195,92 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe **280** licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	164	-	164
Seniors	84	-	84
Vétérans	14	-	14
Dirigeants	18	-	18

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2000/2001

Le bilan sportif de cette saison peut être qualifié de satisfaisant. Les poussins ont participé à la finale régionale et les autres équipes ont réalisé de bonnes performances dans leurs championnats respectifs. La participation active de l'association lors de l'Edition 2001 des Lilliades et de la Fête du Sport du quartier de Lille-Sud a contribué à la réussite de ces manifestations à caractère social.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 9 146,94 euros.

Lille Université Club – Section Water Polo -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
45 332,45 €	41 512,29 €
dont subventions :	
- Département 3 049 €	
- Région 3 050 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 91 licenciés.

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette saison a été riche en performance sportive. En effet, l'équipe Benjamine s'est classée première du Championnat Régional et de la Coupe du Printemps. De plus, l'investissement du club lors de la « Journée du sport » organisée à la piscine olympique Marx Dormoy a contribué à la réussite de cet événement.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 11 433,68 euros.

Omni-Sport-Fivois – Section Football -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
137 697 €	130 762 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 501 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	303	1	304
Seniors	96	-	96
Vétérans	3	-	3
Dirigeants	98	-	98

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

De bons résultats ont été enregistrés durant cette saison sportive. A l'instar des années précédentes, des tournois et stages ont été organisés . De plus, des initiations ont été proposées en direction des jeunes habitants du quartier de Fives tout au long de l'année.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 30 489,80 euros.

Racing Club des Bois-Blancs – Section Football -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
65 788 €		61 499 €
dont subventions :		
- Politique de la Ville	3 048 €	
- F.I.H.	1 524 €	
- C.N.A.S.E.A.	1 378 €	
- Adulte relais	15 549 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 243 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	148	-	148
Seniors	54	-	54
Vétérans	23	-	23
Dirigeants	18	-	18

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a participé à l'ensemble des matchs de Coupe et de Championnats. Les résultats sportifs ont été satisfaisants. Deux tournois (catégories 13 ans et vétérans) ont été organisés en avril et juin. A l'instar de la saison 2000/2001, un camp d'été, à caractère sportif, a été mis en place au profit de l'équipe Benjamins.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 15 244,90 euros.

Union Sportive Lille Moulins Carrel

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
40 331,45 €		37 641,11 €
dont subventions :		
Autres :	762,25 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive 213 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	118	-	118
Seniors	65	-	65
Vétérans	12	-	12
Dirigeants	18	-	18

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

La saison sportive a été riche pour le club. On retiendra une montée de l'équipe C en 1ère Division et une place de finaliste de la Coupe Schellens pour l'équipe des 17 ans. On saluera la participation active du club lors de la Fête du Sport du quartier de Moulins.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 9 146,94 euros.

Etoile de Lille Sud

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
22 193,31 €		22 777,00 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	1 180,00 €	
- Politique de la Ville	6 097,26 €	
- F.A.S.	2 500,00 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 126 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	62	-	62
Seniors	56	-	56
Vétérans	8	-	8
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

La saison 2001/2002 peut être qualifiée d'excellente pour ce club lillois. En effet, une accession de l'équipe A en Division d'Honneur, de l'équipe B en 2ème Division Réserve et de l'équipe des – de 13 ans en 2ème Division. Cette dernière a eu, cette année, l'honneur de participer à un grand tournoi de football cadet à l'invitation de la ville de Baune. La participation active du club lors des manifestations sportives de quartier, à caractère social, est à saluer.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 3 811,23 euros.

ARTS MARTIAUX

Lille Université Club section Judo

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
63 396,73 €		59 001,35 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	5 116,93 €	
- Région	1 524,49 €	
- Autres	328,09 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 197 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	86	12	98
Seniors	40	26	66
Vétérans	15	4	19
Dirigeants	11	3	14

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Durant cette saison, le club a participé à toutes les compétitions fédérales ainsi qu'aux championnats FNSU, FSGT, UNSS et UGSEL. Le samedi 23 mars, le L.U.C. Judo a organisé le « 10ème Tournoi du Petit Singe » qui a réuni les 150 plus jeunes adhérents du club.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 3 770, 76 euros.

Lille Université Club section Karaté

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
15 242,31 €		13 396,10 €
dont subventions :		
- C.A.F.	353,44 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 76 licenciés répartis comme suit :

Jeunes	47
Seniors	29
Vétérans	-
Dirigeants	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Durant cette saison, le club a participé à divers Championnats nationaux, régionaux et locaux. Des Stages ont été organisés (de formation, Katas supérieurs). Par ailleurs, le L.U.C. Karaté a mis en place des démonstrations à destination des jeunes lillois au sein des quartiers de Wazemmes et Moulins.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 808, 58 euros.

ASPTT section Karaté

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
10 329 €	10 115 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 181 licenciés répartis comme suit :

Jeunes	119
Seniors et vétérans	56
Dirigeants	6

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

L'A.S.P.T.T section Karaté a participé à toutes les manifestations locales et nationales organisées durant cette saison sportive. Les meilleurs athlètes du club, membres de l'équipe régionale, ont pris part à des rencontres internationales spécifiques. L'organisation du tournoi de Flandres par l'association a réuni plus de 600 jeunes participants. Enfin, l'A.S.P.T.T section Karaté s'investit dans la vie sportive du quartier de Wazemmes.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 050 ,46 euros.

Faubourg de Béthune Judo Club

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
32 166,70 € dont subventions diverses: 12 195,95 €	32 166,70 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 56 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	34	7	41
Seniors	12	6	12
Vétérans	3	-	3
dont dirigeants	7	1	8

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Parmi les différents tournois auxquels le club a pris part durant cette saison, on retiendra la brillante performance d'un des compétiteurs (2ème place dans sa catégorie) lors du tournoi international de Dunkerque. A l'instar des années précédentes, le club a organisé, durant les petites vacances scolaires, en partenariat avec le secteur de la Petite Enfance du Faubourg de Béthune, des stages gratuits d'initiation au judo.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 357,67 euros.

Tae Kwon Do Club Lille Saint Maurice

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
15 314,51 €		10 083,74 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	564,06 €	
- Département	609,79 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 84 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	28	8	36
Seniors	28	13	41
Vétérans	3	-	3
Dirigeants	1	3	4

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette année, le club a réalisé de bons résultats sportifs et a organisé l'Open de Lille en avril 2002 qui a remporté un vif succès auprès de la population lilloise. De plus, le Tae Kwon Do Lille a remporté la médaille d'or lors de la Journée des Arts Martiaux, compétition inter-quartiers organisée par la Ville de Lille.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 808,58 euros.

ATHLETISME

Lille Université Club section Athlétisme

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
9 153,02 €	9 312,80 €
dont subventions :	
- F.N.D.S 1 168,68 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 61 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	17	12	29
Seniors	13	6	19
Vétérans	8	2	10
Dirigeants	2	1	3

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Durant cette saison sportive, un athlète du club a participé aux Championnats interrégionaux de cross country. Des stages régionaux, encadrés par un cadre technique du club, ont été mis en place.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 699,57 euros.

BASKET

Lille Université Club section Basket

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
32 612,94 €	34 503,20 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 138 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	59	16	75
Seniors	31	19	50
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	9	4	13

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Bon palmarès sportif du club pour cette saison. Parmi les résultats honorables enregistrés, on retiendra le titre de Championne du Nord de l'Equipe seniors Filles et une accession en promotion régionale. L'équipe Minimes 1, quant à elle, finit 3eme du Championnat du Nord.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 3 815,35 euros.

Racing Club des Bois Blancs section Basket

Cette association sportive regroupe 60 licenciés

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 991,00 euros.

Association sportive Basket Club Saint Maurice Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
8 106,69 €	8 551,77 €
dont subventions :	
- F.N.D.S 304,90 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 60 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	22	17	38
Seniors	17	1	18
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	2	2	4

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Durant cette saison, le club a réalisé de bonnes performances sportives lors des championnats départementaux. L'organisation d'un tournoi Poussins et minimes qui a regroupé des équipes de la région lilloise a remporté un vif succès.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 114,88 euros.

A.S. Vieux Lille Basket

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
6 848,88 €	6 014,00 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 43 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	19	-	19
Seniors	19	1	20
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	2	2	4

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette saison, le club a réalisé des résultats sportifs satisfaisants malgré une descente en Honneur pour l'Equipe Senior A. On retiendra l'excellente performance de l'équipe Minimes qui a remporté la Coupe Vercamer et, à ce titre, son droit d'accès au niveau départemental.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 387,40 euros.

BADMINTON

Association Omni sport Fivois

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
9 949,29 €	9 949,29 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 140 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	49	41	90
Seniors	16	16	32
Vétérans	14	1	15
Dirigeants	3	-	3

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette année, le club a réalisé une excellence saison sportive notamment lors des championnats régionaux auxquels il a participé. On mettra l'accent sur l'investissement du club auprès des jeunes du quartier de Fives. De plus, l'O.S. Fives Badminton a participé activement à la préparation sportive des jeunes participants à l'Edition 2002 des Jeux Olympiques Urbains.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 2 442,82 euros.

BILLARD

Billard Club Fivois - Lille Métropole Billard

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
15 976,36 €	15 976,36 €
dont subventions :	
- Département 460 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 75 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	48	21	69
Seniors	6	-	6
Vétérans	-	-	-
dont dirigeants	5	-	5

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Localisée, faute de locaux propres, au sein de la Mairie de Quartier de Fives, le club anime, deux fois par semaine des séances ainsi que durant les vacances scolaires (collège ouvert) dans le cadre de l'école de sports du collège Verlaine.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 991 euros.

BICROSS

Lille Université Club section Bicross

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
17 551,76 €	17 487,17 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 80 licenciés

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

L'ensemble des pilotes du club a participé au Championnat Régional et une partie non négligeable a pris part aux compétitions nationales et internationales. On retiendra la participation d'un athlète au Championnat du Monde à l'issue duquel il a été classé 4eme en Elites Cruiser.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 2 740,12 euros.

BOULES

A.S.P.T.T. Lille Métropole section Pétanque

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
2 256 €		2 180 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	564,06 €	
- Département	609,79 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 17 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	-	-	-
Seniors	10	4	14
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	3	-	3

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette année, le club a participé au concours départemental avec 54 équipes engagées. On note l'organisation par l'A.S.P.T.T. Pétanque du Championnat du Nord tête à tête qualificatif en avril. De plus, le club a pris au Championnat de France A.S.P.T.T. à Montpellier qui s'est déroulé en mai.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 743,25 euros.

La Boule Sportive de Moulins Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
1 722 €	1 722 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 19 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	3	-	3
Seniors	12	1	13
Vétérans	2	1	3
dont Dirigeants	5	-	5

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a participé à plusieurs concours départementaux et régionaux. On retiendra une place de demi-finaliste du Championnat Régional de 2ème Division.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 495,50 euros.

Omnisport Fivois

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
3 356,28 €	2 981,30 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 22 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	4	-	4
Seniors	16	2	18
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Les compétiteurs du club ont participé, cette année, à plusieurs Championnats de niveaux international, national et régional. De bons résultats y ont été enregistrés. Le premier concours intercorporation organisé par l'association en septembre 2002 a remporté un vif succès.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de743,25 euros.

Association Pétanque Lilloise

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
8 518 €	8044 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 65 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	3	2	5
Seniors	41	7	48
Vétérans	9	3	12
dont Dirigeants	7	-	7

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Les compétiteurs ont participé aux divers championnats départementaux et de Ligue dans leur catégorie respective. On observe de bons résultats sportifs. Le club a organisé trois championnats départementaux (catégories seniors, vétérans et féminines) ainsi que les qualificatifs de district pour les Championnats du Nord et de Ligue.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 070,28 euros.

BOXE

Panther's Club Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
5 484,27 €	3 990,32 €
dont subventions :	
- F.I.H. 381,12 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 56 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	8	-	8
Seniors	42	-	42
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	6	-	6

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Les athlètes ont participé, cette année, aux Championnats de France et de Ligue. D'excellentes performances sportives y ont été enregistrées (2 demi-finalistes et 1 champion régional). Par ailleurs, le Panther's club Lille était présent lors de la « Journée des Arts Martiaux » organisée par le Service des Sports de la Ville de Lille.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 832,44 euros.

Au Gant d'Argent du Sud

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
18 337,99 €	18 337,99 €
dont subventions :	
- Département 1 524 €	
- F.A.S 3 000 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 117 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	50	14	64
Seniors	33	4	37
Vétérans	11	5	16
dont Dirigeants	8	4	12

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Les résultats obtenus, cette année, aux niveaux international, national et régional ont été excellents. L'objectif de ce club est de renforcer et développer un secteur d'animations sportives favorable à une insertion sociale à partir d'activités porteuses d'une éthique de relation humaine. Fort de ce constat, le Gant d'Argent Lille Sud a participé à de nombreuses manifestations sportives, à caractère social, qui se sont déroulées dans les quartiers lillois cette saison.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 4 454,55 euros.

Lille Boxing Club des Flandres

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
58 780 €	63 695 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 46 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	18	-	18
Seniors	19	-	19
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	9	-	9

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

La saison sportive peut être jugée de satisfaisante. On note la participation du club aux Championnats régionaux qui se sont déroulés cette année.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 555,87 euros.

Lille Université Club section Boxe

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
29 212,86 € dont subventions : - F.N.D.S 701,63 €	23 033,00 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 43 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	12	7	19
Seniors	10	5	15
Vétérans	4	-	4
Dirigeants	5	-	5

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

A travers les différentes compétitions Nationales, régionales et départementales auxquelles le club a participé, on note de bons résultats sportifs. Par ailleurs, le L.U.C Boxe a organisé, cette année, la Coupe de France qui s'est déroulée au Palais des Sports Saint Sauveur réunissant plus de 100 participants venus de toute la France et des territoires et départements d'Outre Mer. De plus, le club a pris part aux Fêtes, à caractère social, de quartier.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 2 066,24 euros.

Boxing club Lille Moulins

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
10 032,86 € dont subventions : - F.I.H. 381,12 €	10 032,86 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 25 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	15	-	15
Seniors	3	-	3
Vétérans	1	-	1
Dirigeants	6	-	6

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

La saison 2001/2002 a été riche en performances sportives. En effet, un athlète a été sacré Champion de France et est devenu sportif de haut niveau. Le reste des boxeurs s'est illustré lors des rencontres régionales et nationales.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 352,72 euros.

CYCLISME / CYCLOTOURISME

U.R.F.A. Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
13 288 €	29 938 €
dont subventions :	
- F.N.D.S. 1 200 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 231 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	4	4	8
Seniors	153	70	223
Vétérans	-	-	-
dont Dirigeants	13	1	14

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Durant cette saison, le club a participé, entre autres, à huit sorties, à plusieurs brevets fédéraux mais également à un voyage itinérant dans les Ardennes le week-end de Pentecôte. Par ailleurs, l'organisation par l'U.R.F.A. Lille, de l'édition 2002 de « l'Echappée Belle Lille Calais Côte d'Opale » qui a regroupé plus de 2000 participants, a été un temps fort dans la vie de l'association. On note également l'organisation de plusieurs Brevets Fédéraux.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 416,22 euros.

COURSE D'ORIENTATION

A.S.P.T.T.– section course d'orientation -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
6 581 €	6 677 €
dont subventions :	
- F.N.D.S. 381,12 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 21 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	6	-	6
Seniors	2	4	6
Vétérans	5	3	8
Dirigeants	1	-	1

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

On note, durant cette saison, la participation du club au Championnat de France des Clubs (3ème division), aux « 3 Jours Internationaux de Belgique » ainsi qu'à toutes les courses interrégionales de la Coupe de France. Le club a également organisé une course régionale qui s'est déroulée à la Citadelle de Lille en avril. Par ailleurs, l'investissement de la section lors de la Semaine de Pleine Nature organisée par la Ville de Lille est à saluer.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 713,52 euros.

ECHECS

Association L'Echiquier du Nord

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
5 919,07 €	5 760,93 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 47 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	6	1	7
Seniors	36	4	40
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette année, on note la participation de plusieurs équipes du club en Nationale 2, Nationale 4 et Nationale 5. L'association a mis en place une école d'échecs au sein de la Maison de Quartier Vauban- Esquermes et a participé gracieusement à la manifestation « Lille aux échecs ».

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 412,18 euros.

FOOTBALL

Maison de Quartier de Fives

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

En cours d'établissement.

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 34 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	8	-	8
Seniors	23	-	23
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	3	-	3

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Durant cette saison sportive, deux équipes ont été engagées en championnat. L'une évoluant en inter-régional et l'autre en régional. Classées, en fin de saison, 4ème de leur groupe, on ne peut que saluer leur performance sportive. De plus, on note la participation du club à la Coupe Nationale de foot en salle. Par ailleurs, l'association a participé activement aux diverses manifestations sportives, à caractère social, organisées par la Ville de Lille (Jeux Olympiques Urbains, tournois interquartiers...).

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 189,20 euros.

Football Club du Vieux-Lille

Bilan financier 2000/2001
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
4 811,12 F 733,45 €	2 656,63 F 405,00 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe **16** licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	-	-	-
Seniors	14	-	14
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	1	1	2

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2000/2001

Ce petit club a subi cette année la démission de son bureau. Avec la création du nouveau bureau, la vie sportive de cette association a été perturbée.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 154,52 euros.

Union Sportive des Antillais

Bilan financier 2000/2001
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
25 935,00 F 3 953,77 €	27 941,00 F 4 259,58 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe **100** licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	47	-	47
Seniors	31	-	31
Vétérans	13	-	13
Dirigeants	9	-	9

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2000/2001

Durant cette saison sportive, l'Union Sportive des Antillais a organisé un tournoi de football durant lequel 8 équipes se sont affrontées. On note la participation du club au festival de football de Wasquehal.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 2 041,46 euros.

L.U.C. – Section Football -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
26 406.11 €	25 905,32€

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 164 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	108	-	108
Seniors	44	-	44
Vétérans	8	-	8
Dirigeants	4	-	4

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Durant cette saison, les équipes ont réalisées de bonnes performances. Les jeunes ont participé en nombre à divers stages d'arbitrage et d'entraîneurs. Des stages à destination des jeunes de foot en salle et en extérieur ont été organisés les après-midi durant les vacances de Noël et de Pâques.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 3 944,18 euros.

A.S.P.T.T. - Section Football -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
32 033 €	39 807 €
dont subventions :	
- F.N.D.S. 300 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 162 licenciés répartis comme suit :

Jeunes	94
Seniors	35
Vétérans	2
Dirigeants	31

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

De bons résultats sportifs ont été enregistrés durant cette saison. Un tournoi a été organisé par le club le 1er mai durant lequel plus de cent équipes (benjamins, poussins et débutants) se sont affrontées.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 6 203,66 euros.

A.S. du Vieux-Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
1 050 €	2 980 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 38 licenciés répartis comme suit :

Jeunes	14
Seniors	19
Vétérans	2
Dirigeants	3

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

De bonnes performances sportives ont été enregistrées cette saison. En effet, on note, entre autres, une montée en 2ème Division de l'équipe Seniors Réserve.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 427,04 euros.

GYMNASTIQUE

Association Club Gymnique de Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
102 494 €		55 684 €
dont subventions :		
- F.N.D.S.	3 537 €	
- C.N.A.S.E.A	29 493 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 260 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	91	157	248
Seniors	8	4	12
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a organisé durant les vacances scolaires des stages de gymnastique à destination des scolaires âgés de 6 à 16 ans. Un partenariat avec la Ville de Lille permet au club d'intervenir auprès des Centres de Loisirs Sans Hébergement.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 5 866,72 euros.

Gymnastique Rythmique et sportive Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
9 563 €	6 310 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 76 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	2	54	56
Seniors	-	20	20
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a, pour objectif premier, le développement des pratiques d'entraînement et de loisir, ouvert au plus grand nombre et pour une population âgée de 2 à 23 ans pour le public loisir. Son second objectif est de poursuivre la formation des jeunes cadre du club voire leur avenir professionnel. A travers les différentes compétitions auxquelles le club a pris part, on note de bonnes performances sportives.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 2 581,56 euros.

Association La Saint Maurice Fives

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
9 764 €	10 899 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 42 licenciés répartis comme suit :

Jeunes	32
Adultes	10
Dirigeants	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a pris part, cette saison, à plusieurs manifestations amicales avec les clubs avoisinants (Loos – Emmerin – Wavrin – Lomme). Une école de sport regroupant une centaine de sportifs fonctionne au sein du club toute l'année.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 2 804,53 euros.

Lille Université Club – Section Gymnastique -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
56 092,62 dont subventions : - F.N.D.S. 300 €	52 202,78 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe **88** licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	24	38	62
Seniors	7	19	26
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Durant cette saison, plusieurs équipes ont été engagées en Championnat UFOLEP de niveaux national et régional mais également en Championnat fédéral. De bons résultats sportifs y ont été enregistrés. Par ailleurs, le club a accueilli les finales départementales UFOLEP en janvier durant lesquelles 60 équipes étaient présentes.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 5 212,66 euros.

HALTEROPHILIE

Lille Université Club Section Haltérophilie

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
17 420,31 € dont subventions : - F.N.D.S. 300 €	13 398,87 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 144 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	40	-	40
Seniors	51	13	64
Vétérans	30	10	40
Dont dirigeants	5	1	6

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

De bons résultats sportifs ont été enregistrés cette année. L'organisation de la Coupe des Flandres « Challenge Hervé Dehoux a été un temps fort de la vie du club cette saison. Par ailleurs, le club intervient auprès des jeunes lillois notamment au sein de la Maison de Quartier de Moulins, par le biais du LUC Vacances mais également lors de l'Opération « Collège Ouvert » du Collège Boris Vian.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 109,92 euros.

HANDISPORT

Association A.S.H.P. Lille Alouettes

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
11 805,21 €	11 805,21 €
dont subventions :	
-.F.N.D.S. 750 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 57 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	33	19	52
Seniors	-	1	1
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	2	2	4

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette année, le club a participé à différents championnats régionaux et nationaux dans sa catégorie. On note de bons résultats sportifs. Par ailleurs, l'association a organisé des manifestations en direction des grands handicapés physiques en février et novembre 2001.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 030,64 euros.

Stade Olympique des Sourds

Bilan financier 2000/2001
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
17 658,35 €	20 580,48€
dont subventions :	
- F.N.D.S. 304,90 €	
- Ville de Ronchin 230,00 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 121 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	-	-	-
Seniors	43	31	74
Vétérans	19	1	20
Dirigeants	16	11	27

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2000/2001

Cette saison, le club a réalisé de brillantes performances sportives dans sa catégorie. On retiendra, entre autres, les titres de Vice Champion de France de Futsall à Villeurbanne, de Champion interrégional de foot à 11 et de Champion interrégional de Futsall. A noter, le projet d'organisation d'un tournoi international multisports en 2004 à l'occasion du 80ème anniversaire de l'association.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 693,70 euros.

HOCKEY

Lille Université Club – section Hockey -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
96 529,21 € dont subventions : - Autres 16 450,35 €	91 291,81 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 172 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	72	19	91
Seniors	36	14	50
Vétérans	22	9	31
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

De bons résultats sportifs ont été enregistrés cette saison notamment une montée en Nationale B pour l'équipe 1 senior sacrée Championne de France sur Gazon et un titre de Championne de Flandres Artois Picardie en salle pour l'équipe féminine. Le club a organisé quatre tournois (super vétérans – jeunes – scolaires en salle et sur gazon). De plus, des initiations à destination des écoles du quartier ont été proposées tout au long de l'année.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 6 976,64 euros.

LUTTE

Lutteur Club Lillois

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
21 145,32 €	21,125,23€
dont subventions :	
- F.N.D.S. 457,35 €	
- C.N.A.S.E.A. 16 012,12 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 48 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	33	-	33
Seniors	6	1	7
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	8	-	8

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a participé, durant cette saison, aux différents Championnats de Zone, régionaux et Nationaux. le Lutteur Club Lillois a également organisé le Championnat de France Zone Nord qui s'est déroulé le 14 avril au Palais des Sports Saint Sauveur. De plus, des initiations à la lutte sont proposées aux enfants des quartiers, centres aérés et écoles des quartiers de Lille Centre et de Moulins.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 189,20 euros.

Omni Sport Fivois Lutte

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
13 302,34 €	13 302,34 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 131 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	67	33	100
Seniors	16	4	20
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	6	5	11

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

La saison 2001/2002 a été riche en performances sportives. En effet, l'équipe jeunes a remporté plusieurs titres nationaux lors des Championnats de France jeunes excellences qui se sont déroulés à Belleu. Deux trophées ont été organisés, cette année, par l'association. L'investissement du club dans les manifestations et opérations à caractère social organisées par la Ville de Lille (Jeux Olympiques Urbains, salles ouvertes....) est à saluer.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 3 750,94 euros.

SPORTS DE MONTAGNE

Club Alpin Français section Lille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
72 342 €		70 387 €
dont subventions :		
- F.N.D.S.	6 860 €	
- Autres	9 973 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 460 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	60	39	99
Seniors	214	134	348
Vétérans	11	2	13
Dont dirigeants	13	5	18

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le Club Alpin Français section Lille a participé à de nombreux stages sportifs dans les disciplines suivantes : Alpinisme, escalade, randonnée, spéléologie, parapente, ski et V.T.T. Le club s'est investi dans l'organisation des Jeux Olympiques Urbains mais également dans d'autres manifestations (Téléthon et Salon « Vive la Montagne).

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 495,50 euros.

NATATION

Cercle Ouvrier Sportif « Nageurs Lillois »

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
11 447 €	11 269 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 150 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	37	43	80
Seniors	5	2	7
Vétérans	16	28	44
Dirigeants	13	6	19

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette saison, le club a participé aux Championnats UFOLEP et Fédéraux de niveaux départemental, régional et national. De bons résultats sportifs y ont été enregistrés.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 2 690,57 euros.

Lille Université Club – Section Natation Sportive -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
46 022,50 € dont subventions : - F.N.D.S. 656 € - Région 6 100 €	39 989 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 165 licenciés.

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

On note de nombreuses qualifications lors des Championnats de France (Nationales 1 et 2). seize nageurs ont pris part au stage Elite organisé à Antibes en février et 24 autres athlètes ont participé au stage espoirs de Pâques.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 5 131,44 euros.

Lille Université Club – Section Natation Synchronisée -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
16 571,20 € dont subventions : - F.N.D.S. 1 372,04 €	15 016,20 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 65 licenciés.

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a participé à plusieurs compétitions interrégionales et départementales durant cette saison. Dans le cadre de la fête de l'eau, des initiations à la natation synchronisée ont été proposées aux jeunes lillois à la piscine de Lille Sud.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 3 964 euros.

PELOTE BASQUE

Lille Pelote Santé

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
2 554,14 € dont subventions : - F.N.D.S. 300 €	2 350,73 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 19 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	8	1	9
Seniors	9	1	10
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a réalisé, cette année, une bonne saison sportive. En effet, le club occupe la deuxième place du classement provisoire annuel de la Ligue Régionale. L'association a organisé un tournoi seniors par équipe dont la finale s'est disputée le 29 septembre. Lors des vacances scolaires d'hiver et de printemps, des animations et opérations de découverte de la pelote ont été mises en place en direction des jeunes issus de familles à revenus modestes.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 495,50 euros.

PLONGEE

Club Sous Marins du Nord section nage avec palmes

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
41 585,40 €	41 439,98 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 316 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	39	39	78
Seniors	76	62	138
Vétérans	72	15	87
Dirigeants	8	5	13

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le Club Sous Marins du Nord a réalisé, cette saison, de brillantes performances sportives tant au niveau national que lors des compétitions internationales. A noter, à titre d'exemple, que quatre nageurs sont actuellement sur la liste des athlètes de haut niveau et qu'un total de 41 médailles a été remporté par les compétiteurs au niveau national cette année. De plus, le club s'est investi dans plusieurs manifestations sportives lilloises (Semaine de Pleine Nature, Fête du Sport de Lille) en proposant aux jeunes issus des différents quartiers de la Ville des initiations à la plongée et à la nage avec palmes.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 3 716,25 euros.

Lille Université Club - Section Plongée et Subaquatique

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
22 385,41 €		23 634,31 €
dont subventions :		
- F.N.D.S.	1 373,20 €	
- Autres	466,66 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 207 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	27	7	34
Seniors	63	39	102
Vétérans	44	15	59
Dirigeants	11	1	12

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

De bons résultats sportifs ont été enregistrés durant cette saison avec une évolution à un haut niveau national en hockey subaquatique. Par ailleurs, le club a organisé en avril un tournoi européen féminin et masculin qui a regroupé 120 participants venus de toute la France mais aussi de Hollande et de Belgique.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 743,25 euros.

RUGBY

Iris Club Lille Rugby

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
55 551 €		58 890 €
dont subventions :		
- F.N.D.S.	2 744 €	
- Région	2 287 €	
- CNASEA	15 551 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 242 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	145	18	163
Seniors	62	-	62
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	11	6	17

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Les équipes seniors ont participé au Championnat Régional Honneur. Leur parcours sportif ne leur a pas permis d'accéder au Championnat de France. L'équipe Réserve, quant à elle, a été sacrée Championne des Flandres et l'Equipe juniors est parvenue jusqu'aux quarts de finale du Championnat de France. Par ailleurs, le club a proposé des animations dans les quartiers lillois en direction des jeunes.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 6 064,92 euros.

TENNIS

Club Sportif Artistique et Culturel Vauban section tennis

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
40 762,38 €	12 379,10 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe **53 licenciés** à la Fédération Française de Tennis et 298 adhérents à la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense.

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

A travers sa participation aux différentes compétitions départementales et régionales, le club a réalisé une bonne année sportive. Deux tournois ont été organisés, cette année, l'un à Noël et l'autre en fin de saison.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 2 527,05 euros.

A.S.P.T.T. – Section Tennis -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
39 450 €	37 884 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 178 licenciés répartis comme suit :

Jeunes	63
Seniors	36
Vétérans	79
dont Dirigeants	10

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a participé, durant cette saison, aux interclubs départementaux et régionaux. L'année sportive est jugée satisfaisante. Des tournois Seniors et Cadets ont été organisés par le club en février avec la participation de 350 compétiteurs sans oublier la mise en place d'une journée d'animation en juin et d'une journée « Porte Ouverte » en septembre.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 7 060,88 euros.

Lille Euro Tennis

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
71 028,36 € dont subventions : - F.N.D.S. 305 €	71 028,36 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 311 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	38	9	47
Seniors	111	50	161
Vétérans	83	20	103
Dont Dirigeants	5	1	6

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le Lille Euro Tennis a participé, cette saison, aux interclubs départementaux et régionaux. De bons résultats sportifs y ont été enregistrés. Une école de sports fonctionne à l'année et regroupe une cinquantaine d'inscrits.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 2 527,05 euros.

Lille Université Club – Section Tennis -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
94 247,63 €		97,216,32 €
dont subventions :		
- F.N.D.S.	1,968,19 €	
- Autres	6 707,76 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 307 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	153	64	217
Seniors	33	28	61
Vétérans	21	8	29
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

La saison a été riche en performances sportives. On retiendra les titres suivants en individuel : un titre de Championne des Flandres senior, un autre de Championne de France en double et un athlète classé premier au Grand Prix des Jeunes catégorie 9/10 ans. Les résultats par équipe sont également satisfaisants. Une fête du mini tennis a été organisée en juin avec une mise en place de nombreux ateliers.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 6 912,23 euros.

TENNIS DE TABLE

Association Lille Olympique Sporting Club Tennis de Table

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
6 483,71 €	5 908,71 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 45 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	8	-	8
Seniors	22	4	26
Vétérans	6	1	7
Dirigeants	3	1	4

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a réalisé cette saison de bonnes performances sportives. A l'instar des années précédentes, dans le cadre de son jumelage avec le club de Dessau, une rencontre a été organisée en mai. Malheureusement, compte tenu des dégradations dues à l'incendie de la salle de sport, le club n'a pu apporter son aide technique aux préparations sportives des participants aux Jeux Olympiques Urbains.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 070,28 euros.

Association Sportive Cheminot

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
20 803,31 €		21 458,36 €
Dont subventions :		
- Région	762,24 €	
- C.E. SNCF	868,75 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 103 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	34	17	51
Seniors	30	5	35
Vétérans	15	2	17
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Le club a réalisé cette saison de bonnes performances sportives lors des compétitions de niveaux départemental, régional, national et international auxquelles il a participé. On retiendra un titre de Championne de France Benjamine 2002. Par ailleurs, le club a participé activement aux préparations des jeunes athlètes qui ont participé aux Jeux Olympiques Urbains.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 3 200,93 euros.

TIR

Association lilloise de tir sportif

Bilan financier 2000/2001
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
60 285,00 F 9 190,39 €	82 269,00 F 12 541,83 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe **117** licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	-	-	-
Seniors	106	2	108
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	9	-	9

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2000/2001

Durant cette saison sportive, l'association lilloise de tir sportif a participé aux championnats internationaux, départementaux et régionaux. Le club a organisé des rencontres amicales avec les clubs d'Armentières, de La Madeleine et de Villeneuve d'Ascq.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 619,38 euros.

TIR A L'ARC

L'Ancienne Alliance

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
5 573,73 €	5 119,24 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 65 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	9	4	13
Seniors	32	10	42
Vétérans	4	1	5
Dirigeants	4	1	5

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Dans l'ensemble, la saison a été bonne pour le club. De bons résultats ont été enregistrés lors des différentes compétitions auxquelles les tireurs ont participé. Par ailleurs, à la demande de plusieurs enseignants, des initiations ont été mises en place tous les jeudis soirs.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 996,87 euros.

Compagnie d'Arc de Lille Jeanne Maillotte

Bilan financier 2000/2001
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
15 285,63 € dont subventions : - F.N.D.S. 1 600,71 €	14 107,03 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 90 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	22	3	25
Seniors	23	14	37
Vétérans	14	4	18
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

135 tireurs ont participé au concours In Door qualificatif au Championnat de France, 102 au concours jeunes de niveau Ligue et 62 au Championnat de Ligue FITA. De bons résultats sportifs y ont été enregistrés. De plus, le club s'est investi dans plusieurs manifestations organisées en direction des jeunes lillois notamment lors de la Semaine de Pleine Nature, des Jeux Olympiques Urbains et de la Fête du C.M.I.S tir à l'arc.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 615,33 euros.

TRIATHLON

Ch'ti TriathLille

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
18 823,56 €	24 516,77 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 108 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	2	1	3
Seniors	65	8	73
Vétérans	22	6	28
Dirigeants	4	-	4

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette saison a été riche en performances sportives pour le club. En effet, le Chti Triathlille s'est positionné en deuxième place des Championnats régionaux de Gravelines et s'est qualifié, à ce titre, pour la Coupe de France des clubs. De nombreux triathlètes ont participé aux Championnats régionaux longue distance mais également au Championnat du Monde. Par ailleurs, le club s'est chargé de l'organisation technique du Triathlon International de Lille qui a remporté un vif succès auprès de la population lilloise.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 3 032,46 euros.

TWIRLING

Twirling Club Lillois

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
7 048,60 € dont subventions : - F.N.D.S. 609,80 €	7 260,80 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 25 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	3	11	14
Seniors	-	3	3
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	4	4	8

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Durant cette saison, le club a participé aux Championnats régionaux durant lesquels l'objectif fixé a été atteint puisque l'équipe s'est maintenue en Division Honneur. On note l'ouverture d'un Centre Municipal d'Initiation Sportive Twirling en septembre proposé aux jeunes sportifs lillois âgés de 8 à 15 ans.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 243,71 euros.

VOLLEY BALL

Lille Université Club – Section Volley Ball -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
21 986,24 € dont subventions : - Autres 3 811,22 €	17 888,09 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 71 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	2	32	34
Seniors	3	34	37
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	-	-	-

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Cette saison, le palmarès sportif du club est jugé excellent. En effet, sur les cinq équipes engagées en Championnat, trois équipes seniors ont pu accéder respectivement aux niveaux national, régional et départemental et les deux équipes jeunes en junior et Espoir. On note l'organisation de deux tournois, l'un au profil du Noël des déshérités et l'autre en faveur des chiens guides d'aveugles ainsi que le développement de l'école de volley encadrée par deux animateurs le mercredi après midi.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 4 061 euros.

A.S.P.T.T. – Section Volley Ball -

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes	Dépenses
20 323 € dont subventions : - F.N.D.S 580 €	27 447 €

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 100 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	21	13	44
Seniors	26	16	42
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	12	2	14

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

De bons résultats sportifs ont été enregistrés lors de cette saison avec une participation à de nombreuses compétitions départementales. Des initiations au Volley Ball ont été mises en place à l'école primaire Duruy deux matinées par semaine à l'issue desquelles un tournoi, regroupant une cinquantaine d'élèves, a été organisé.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 5 335,72 euros.

Sport Joie Lille Association Sportive

Bilan financier 2001/2002
(en cours de bilan)

Recettes		Dépenses
11 187,85 €		10 793,70 €
dont subventions :		
- F.N.D.S	609,80 €	
- Département	762,25 €	

Nombre de licenciés

Cette association sportive regroupe 44 licenciés répartis comme suit :

	Masculins	Féminins	Total
Jeunes	-	-	-
Seniors	30	13	43
Vétérans	-	-	-
Dirigeants	1	-	1

Compte rendu de l'activité sportive de la saison 2001/2002

Participation du club aux championnats départementaux. De bons résultats sportifs ont été enregistrés. L'organisation d'un tournoi dans le cadre du 40eme anniversaire du club a été un des temps fort de cette saison sportive. Par ailleurs, l'association a accueilli des jeunes du quartier de Vauban (initiations, entraînements) tout au long de l'année.

Compte tenu de l'impact de cette association, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de fonctionnement de 1 228,84 euros.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1028
OBJET

Accueil de personnes handicapées –
Subvention attribuée à une association

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme d'accueil des personnes handicapées mis en place à la Ville de Lille, vous avez accepté, au cours de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2002, que la Délégation aux Handicapés et la Délégation aux Sports allouent, chacune en ce qui la concerne, une subvention exceptionnelle d'un montant respectif de 8 418,00 euros (55 218,45 Frs) et 13 771 euros (90 331,83 F).

Il convient de rappeler que les sommes étaient destinées à conforter l'accueil des personnes handicapées dans divers clubs sportifs afin de développer des activités physiques et sportives adaptées.

Or, l'Association Omni Sport Fivois – Section Lutte, vient de nous informer de l'intégration de 25 personnes handicapées au sein de sa structure, à savoir :

- handicap physique : 3
- handicap sensoriel : 22

C'est pourquoi, la Délégation aux Sports se propose d'accorder une subvention de 1 143,75 euros (7 502.51 F) et la Délégations aux Handicapés d'allouer une aide financière de 366,00 euros (2 400,80 F) à l'Omni Sport Fivois Section Lutte.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir octroyer à ce club une subvention globale de 1 509,75 euros (9 903,31 F) qui sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 65, nature 6574, fonction 415, enveloppe 20 486.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1029
OBJET

Club House du Complexe Sportif Youri Gagarine dans le quartier des Bois-Blancs - Convention d'utilisation avec le Racing Club des Bois-Blancs - Football

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Complexe Sportif des Bois-Blancs est doté d'une salle de sports de type C, d'une dimension de 44 m x 22 m soit une superficie de 1056 m2 et de deux terrains de football.

Afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil à l'ensemble des utilisateurs du Complexe Sportif, nous avons décidé, par délibération N° 01343 du 12 novembre 2001, la création d'un club house réservé au football, dans le prolongement des vestiaires.

Les travaux sont aujourd'hui terminés.

Le Racing Club des Bois-Blancs-Football, étant le seul utilisateur du Club House, il nous est apparu nécessaire d'établir une convention d'utilisation avec cette association.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'Association pour la Ville, dans le cadre de ses activités, notamment auprès des jeunes, il ne sera exigé aucune redevance en contrepartie de la mise à disposition du Club House.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer la convention ci-jointe qui fixera les modalités d'utilisation du Club House.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

379

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1030
OBJET

Diverses manifestations sportives – Convention entre la Ville de Lille et la Société ACODYS

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

De décembre 2002 à juin 2003, cinq événements sportifs d'envergure seront programmés dans le cadre de la Délégation aux Sports :

Il s'agit de :

• **FUTSALA** : Les 26, 27 et 28 décembre 2002 reconduit depuis trois années et qui rencontre un très vif succès auprès des jeunes.

Outre le foot en salle, quelques innovations seront apportées telles que :

- la mise en place d'un championnat qualificatif à la phase finale pour les 16/25 ans,
- la mise en place d'un match de gala réunissant les figures locales du foot en salle,
- des finales le samedi avec match de gala,
- la mise en place d'ateliers périphériques ayant pour thème « le Brésil » (ateliers de pratique, vidéo, jeux vidéo ...).

• **SEMAINE DE PLEINE NATURE** : du 7 au 13 avril 2003.

Cette manifestation se déroulera pour la deuxième année au Bois de Boulogne et sur les bords de la Deûle.

Il s'agit de sensibiliser les jeunes, les scolaires, les familles aux activités de pleine nature telles que le canoë-kayak, le tir à l'arc, l'initiation à la plongée, la course d'orientation et la grimpe dans les arbres.

• **SEMAINE DE LA GLISSE** : en avril 2003, les dates restant à définir.

Le roller, le roller ski et le skate seront au programme de cet événement.

• **FETE LE MUR** : le dernier week-end de juin 2003.

L'opération « Fête le Mur » à savoir, la construction d'un espace tennistique composé de deux courts de tennis et d'un mur d'entraînement rue Léon Blum dans le quartier du Faubourg de Béthune a permis aux jeunes de pratiquer ce sport gratuitement, toute l'année, avec un encadrement sérieux.

.../...

Cette année, l'Association « Fête le Mur » propose à la Ville de Lille d'être organisatrice d'un tournoi qui accueillerait un grand nombre de jeunes issus de l'ensemble des communes de France ayant participé à l'opération « Fête le Mur » pilotée par Yannick Noah.

• **JEUX OLYMPIQUES URBAINS** : début des rencontres fin octobre 2002 et phase finale du 2 au 5 juillet 2003.

Durant les petites vacances scolaires, il sera proposé aux jeunes des dix quartiers lillois et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme, une initiation et un entraînement à un large panel de disciplines sportives qui auront, pour finalité, la sélection des meilleurs d'entre eux.

Puis, du 2 au 5 juillet 2003, ces jeunes défendront les couleurs de leur commune ou de leur quartier au travers d'épreuves sportives finales : « Les Jeux Olympiques Urbains ».

Pour ces manifestations, la Ville de Lille a estimé à 38 112,25€ le montant de l'acquisition des tenues et gadgets qui seront distribués aux jeunes des quartiers.

Or, la société ACODYS, entreprise de publicité, vient de nous faire savoir qu'elle était susceptible, pour ces manifestations, de contacter des sponsors qui apposeront leurs logos sur les tee shirts, casquettes et gadgets qui seront attribués aux jeunes lillois, hellemmois et lommois.

Cette société s'engage à offrir gratuitement des tenues, et objets divers à concurrence d'un montant maximum de 38 112,25 euros (250.000 F) et en fonction du nombre de sponsors qu'elle aura réussi à démarcher.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002 :

- autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports à signer la convention ci-jointe,
- accepter la prise en charge par la Ville de Lille, de l'achat des tee shirts, casquettes et gadgets dont les coûts n'auront pas été couverts par le sponsoring,
- imputer l'éventuelle dépense correspondante sur la ligne intitulée « Lilliades-Autres fournitures-chapitre 011 - nature 6068 – fonction 415 – enveloppe 19889.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N°02/1031
OBJET

Courts de tennis Marcel Bernard dans le Quartier du Faubourg de Béthune – Réfection des étanchéités en toiture - Appel d'offres

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les courts de tennis couverts Marcel Bernard situés rue du Mal Assis dans le quartier du Faubourg de Béthune présentent d'importantes infiltrations au niveau de la toiture.

Les fuites actuellement constatées peuvent à terme détériorer les revêtements sportifs. La remise en état est donc indispensable.

Le coût des travaux a été estimé à 150 000 €.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002 :

- accepter le principe de la réalisation de ces travaux,

- autoriser la passation d'un marché par voie d'appel d'offres et autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe Déléguée aux Marchés à signer ledit marché.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Chapitre 23 – Nature 2313 – Fonction 411 – Enveloppe 20327.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1032
OBJET

Complexe Sportif Jean Bouin dans le Quartier de Moulins - Réfection du terrain synthétique – Avenant

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 02/59 du 1er Février 2002, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la rénovation du terrain synthétique du Complexe Sportif Jean Bouin.

La société SATELEC dont l'agence est située, chaussée Marcelin Berthelot à Tourcoing a été désignée titulaire du lot 2 « Eclairage » pour un montant de 78 146,64 € TTC soit 65 340,00 € HT.

Au cours de la réalisation du chantier, il s'est avéré que les essais de portance du sol prévus au CCTP, préalables à la mise en place des mâts d'éclairage n'ont pas été probants. De ce fait, de nouvelles fouilles ont dû être réalisées et des travaux complémentaires de stabilisation au moyen de matériaux appropriés ont été exécutés.

Par ailleurs, en l'absence de prescriptions architecturales précises, le revêtement des mâts par une laque spéciale n'a pas été effectué.

Au terme de ces diverses modifications ou adjonctions, nous constatons une plus value globale de 5 576,40 € HT (base marché) ce qui représente une augmentation de 8,53% du marché initial (lot 2).

Pour ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission d'Appels d'offres qui s'est réunie le 13 novembre 2002 et la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, autoriser :

- la passation d'un avenant au marché passé avec la Société SATELEC pour tenir compte des modifications précitées,
- Madame le Maire à signer cet avenant ou en cas d'empêchement l'Adjointe Déléguée aux Marchés.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Chapitre 23 – Nature 2313 – Fonction 412 – Enveloppe 16555.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1033
OBJET

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Deûle - Première répartition – Année 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association « LA DEULE » située dans le quartier des Bois-Blancs vise une population de jeunes (16-21 ans), désocialisée, sans véritable projet et en difficulté avec l'environnement social.

En particulier, l'Association « La Deûle » a pour missions :

- de favoriser la constitution d'un réseau de soutien à cette action,

- d'animer des activités liées au tourisme fluvial, que ce soit en amont par la création d'atelier de maintenance, de récupération ou de réparation, en aval par le développement d'une base de tourisme fluvial,

- de participer à la revitalisation des quartiers de Lille,

- et, d'une façon générale, toutes activités annexes et connexes.

Ces actions visent prioritairement à resserrer le tissu social, à développer l'accès aux loisirs et aux sports pour tous.

Compte tenu de l'impact auprès des jeunes de l'association la Deûle, nous vous proposons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, leur accorder, pour l'année 2003, une première répartition de subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 euros (78 714,84 F) qui sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 65 – fonction 40 – nature 6574 – enveloppe 20071.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1034
OBJET

Création d'une piste de Roller,
Boulevard de l'Usine à Fives - Avenant

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/284 du 15 juin 2001, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la création d'une piste de Roller Boulevard de l'Usine à Fives.

La Société Inovert sise Rue Brassens à Lesquin a été désignée titulaire du marché pour un montant global de 45 671,40 € H.T soit 54 622, 99 € T.T.C.

Afin d'assurer la sécurité des usagers de cette nouvelle installation, la pose d'un garde corps sur les modules mis en place s'avère indispensable.

Le coût de cette installation complémentaire s'élève à 1830 € H.T ce qui représente une augmentation de 4% du marché initial.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, autoriser :

- la passation d'un avenant au marché passé avec la Société Inovert pour tenir compte de l'adjonction de ces systèmes de sécurité,

- Madame le Maire à signer cet avenant ou en cas d'empêchement l'Adjointe Déléguée aux Marchés.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 23 – article 2313 – fonction 412 – enveloppe 18071.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1035
OBJET

Association de majorettes - Attribution de subvention de fonctionnement

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association « les Gracieuses de Lille-Sud » regroupe de nombreux jeunes filles et garçons de 5 à 19 ans du quartier de Lille-Sud.

L'action du club est très bénéfique au quartier.

Aussi, afin de permettre aux Gracieuses de Lille-Sud de continuer, voire d'amplifier leur action, il vous est demandé, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, de leur attribuer une subvention de fonctionnement de 463,00 euros (3 037,08 F) qui sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 422 – enveloppe 17086.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

386

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1036
OBJET

Championnats du Monde d'Athlétisme
Handisport - Convention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/751 du 7 octobre 2002, vous avez décidé l'attribution d'une subvention de 30 490,00 euros à l'Association Handisport Organisation Promotion pour l'organisation des IIIèmes Championnats du Monde d'Athlétisme Handisport.

Toutefois, en application de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient d'établir une convention avec l'Association Handisport Organisation Promotion, club sportif pour lequel le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 euros.

C'est pourquoi, il vous est demandé, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement l'Adjointe déléguée aux Sports, à signer la convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

- 387

Séance du 16 décembre 2002
N°02/1037
OBJET

Pôle Sportif du site de l'E.P.D.S.A.E – Appel à concepteur

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/349 du 13 mai 2002, vous avez adopté le principe d'aménagement du site de l'Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education (E.P.D.S.A.E) en un Complexe Sportif organisé autour de la Salle de Sports de type C utilisée en journée par le Lycée Montebello et du terrain de football synthétique utilisé par le quartier du Faubourg de Béthune.

Pour réaliser ce projet global, il convient aujourd'hui d'entreprendre :

- le réaménagement de la salle de sports existante de type B en un dojo,

- l'aménagement du logement de fonction du concierge du pôle sportif,

- l'implantation de vestiaires et douches et d'un club house (pour le football).

Le montant de ces travaux est estimé à 912 660 euros H.T.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002 :

- lancer la consultation des concepteurs conformément aux règles du nouveau code des Marchés Publics,

- de désigner la Commission de choix de concepteur constituée des membres de la Commission d'Appel d'Offres, de l'Elu en charge de la délégation aux Sports, du Président du Conseil de Quartier, d'un tiers de maîtres d'œuvre ou de personnalités compétentes en la matière, du Comptable Public et d'un représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

- inscrire sur le budget de la Ville les crédits correspondants sur l'enveloppe budgétaire 16551 intitulée « Pôle Sportif Concorde – Construction ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1038
OBJET

Salle Lestiboudois dans le quartier de Vauban – Réfection des étanchéités en toiture - Appel d'offres

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une salle de sports a été aménagée dans les anciens bâtiments TCC situés rue Lestiboudois dans le quartier de Vauban à Lille.

A ce jour, cet équipement présente d'importantes fuites au niveau de la toiture qui, à terme, peuvent détériorer le plancher en bois de la salle.

C'est pourquoi, il convient de procéder à la rénovation complète des étanchéités de la toiture.

Le coût de ces travaux a été estimé à 75 000 € mais serait susceptible d'être réactualisé en fonction des résultats de l'appel d'offres.

Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002 :

- accepter le principe de la réalisation de ces travaux,
- autoriser la passation d'un marché par voie d'appels d'offres et autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe aux Marchés Déléguée à signer ledit marché,
- imputer la dépense sur les crédits ouverts, sur la ligne budgétaire chapitre 23, nature 2313, fonction 411, enveloppe 20328.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1039
OBJET

Halle de Sports Jean Bouin dans le quartier de Moulins - Avenant au contrat de maître d'oeuvre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/286 du 15 juin 2001, vous avez décidé le principe de construction d'une halle de sports sur le Complexe Sportif Jean Bouin, dans le quartier de Moulins, adossée à la Salle de Sports existante.

Compte tenu de la surface du bâtiment, vous avez également accepté l'opportunité de la doter d'une piste d'athlétisme à quatre couloirs dont le financement par le FNDS (Fonds National de Développement du Sport) est aujourd'hui confirmé.

A la demande du maître d'ouvrage et suite au rapport des contrôleurs techniques, il a été décidé une approche globale au niveau des E.R.P (Etablissements recevant du public).

Il s'agit en effet d'assurer la conformité en matière de sécurité de l'ensemble sportif ainsi créé en réalisant une première tranche de travaux sur la salle de sports actuelle (tranchée EDF, travaux de voirie, réseaux divers, conformité du réseau électrique, équipements sportifs, alarme anti intrusion) dont le coût est estimé à 200 000 Euros TTC. Ces travaux étaient d'ores et déjà prévus par la Ville.

Par ailleurs, du fait de la présence d'un sol sportif, transformant la halle de sports en salle de sports, il est nécessaire de procéder à l'isolation de la toiture et à la ventilation du bâtiment afin d'éviter les effets de la condensation, facteurs de risques pour les sportifs pendant la moitié de l'année. Ce coût est estimé à 190 000 Euros TTC.

Enfin, l'estimation des travaux ayant été arrêtée en avril 2001, il convient de procéder à l'actualisation de celle-ci pour 12 056 Euros TTC.

En conséquence, le nouveau plan de financement s'établit comme suit pour un coût de 672 Euros TTC/m^2 (4 408 F/m^2).

Dépenses		Recettes	
Travaux - Halle de Sports - Salle existante - Piste d'athlétisme	2 144 830,00 Euros	Conseil Régional	1 524 390,20 Euros
		FNDS	152 439,00 Euros
Honoraires divers	271 558,00 Euros		
		Ville de Lille	1 213 170,80 Euros
Total HT	2 416 388,00 Euros		
TVA	473 612,00 Euros		
Total TTC	**2 890 000,00 Euros**	**Total TTC**	**2 890 000,00 Euros**

.../...

Le Cabinet d'architecture, Annie Tronquoy, a été désigné le 4 mai 1999 par la commission d'appel d'Offres et la Commission de Choix de concepteur tel que définie à l'annexe 1 de la délibération n° 98/242 du 6 avril 1998.

Par ailleurs, la Ville de Lille a sollicité le maître d'œuvre pour la réalisation d'études de conceptions complémentaires sur la halle de sports (l'isolation du bardage et de la couverture, le revêtement sportif)

Le forfait de rémunération de l'architecte, après prise en compte de ces nouvelles demandes, s'élève donc, désormais, à 196 111,12 euros H.T au lieu de 164 644,94 € H.T

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir :

- reconfirmer le choix du Cabinet TRONQUOY en qualité de maître d'œuvre et autoriser la passation d'un avenant au contrat pour un montant de 31 466,06 € H.T sous réserve de l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2002,

- autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Achats et Marchés Publics,

- décider de la prise en charge, par la Ville de Lille, du surcoût engendré par les travaux,

- imputer ces modifications sur la ligne budgétaire intitulée « Halle de Sports Jean Bouin » - chapitre 23 – nature 2313 – fonction 411 – enveloppe 13570.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1040
OBJET

Terrains de sports collectifs avenue Delecaux – Convention d'utilisation avec le Conseil Régional et le Lycée d'Enseignement Général et Technique Jean Perrin

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire du terrain de sports collectifs Avenue Delecaux à Lambersart.

Cet équipement, dont les aménagements sont terminés, va bénéficier d'une subvention régionale de 251 540,87 euros (1 650 000,00 F).

En contrepartie de cette aide financière, il est prévu la signature d'une convention d'utilisation gratuite de l'équipement sportif avec le Lycée d'Enseignement Général et Technique Jean Perrin et le Conseil Régional.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée Chargée des Sports, à signer la convention ci-jointe qui fixe les modalités d'utilisation du terrain de grands jeux par le Lycée Jean Perrin.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

592

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1041
OBJET

Maison de la Nature et de l'Environnement
Convention d'attribution des subventions
pour l'exercice 2003

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 25 mars 2002, vous avez autorisé la signature d'une convention cadre de partenariat, d'une durée de 3 ans, entre la Ville de Lille et la Maison de la Nature et de l'Environnement, à laquelle étaient annexées une convention de mise à disposition des locaux et une convention annuelle précisant les éléments budgétaires pour l'exercice 2002.

Pour l'exercice 2003, il convient d'établir une nouvelle convention d'objectifs et d'attribution de subventions.

Le montant total des subventions pour 2003 est de 153 212 €, réparti comme suit :

- 121 960 € pour le fonctionnement de la MNE
- 19 056 € pour l'activité Naturalille
- 12 196 € pour l'activité Opération d'été à Lille

Les conditions de paiement sont décrites dans cette convention annuelle.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Eric QUIQUET, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Lille et la MNE,

- imputer les dépenses suivantes sous réserve des crédits inscrits au Budget primitif 2003 :
  - 121 960 € sur la ligne chapitre 65, article 6574, fonction 823, enveloppe 708
  - 19 056 € sur la ligne chapitre 65, article 6574, fonction 823, enveloppe 15598
  - 12 196 € sur la ligne chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 702

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1042
OBJET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Convention entre la Ville de LILLE et l'Association « Coordination Mammalogique du Nord de la France

La Ville de Lille souhaite protéger les chauves-souris sur son territoire, et plus particulièrement celles installées dans le Parc de la Citadelle qui constitue un site important d'accueil, de développement de ces mammifères.

Cette démarche de protection est nécessitée aujourd'hui par nos diverses opérations d'entretien : les abattages de certains arbres pour des raisons de sécurité, les travaux de rénovation des fortifications, les aménagements des clairières et des plans d'eau, qui peuvent avoir des conséquences graves pour l'existence des populations.

L'Association « Coordination Mammalogique du Nord de la France », dont le siège social est à la Maison de la Nature et de l'Environnement à LILLE, 23, rue Gosselet est à même d'aider la Ville à mettre en œuvre un programme d'actions destiné à mieux les connaître, les faire découvrir et ainsi les préserver. En effet, cette association, Loi 1901, composée de scientifiques, propose :

- la réalisation d'études scientifiques sur le terrain qui permettrait de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les chauves-souris et leurs modes de vie,
- la mise en place de mesures de protection lorsque les populations sont directement menacées, s'adaptant à chaque situation
- la sensibilisation à la protection des animaux. Il s'agit d'une étape très importante qui peut se traduire par la réalisation d'animations pour les scolaires et le grand public, de diaporamas, d'expositions thématiques.
- la formation des agents municipaux.

Une convention entre la Ville de Lille et cette Association serait alors conclue pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2003 renouvelable annuellement, par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, pour une subvention annuelle de 3 700,00 euros.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir autoriser M. Eric QUIQUET, Adjoint au Maire Environnement - Espaces Verts - Aménagement des Temps à signer la convention jointe à la présente délibération.

La subvention de 3 700,00 euros serait, quant à elle, imputée sur la ligne budgétaire enveloppe 19912 – Animations des espaces verts – Subventions à diverses associations.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1043
OBJET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Fourniture des produits de l'agriculture destinée au fonctionnement des services municipaux de Lille, Lomme et Hellemmes – Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert – Modification des minima et maxima et du nombre de lots -

Lors du Conseil Municipal du 7 Octobre 2002, vous avez autorisé le lancement d'une consultation pour répondre aux exigences du nouveau Code des Marchés Publics concernant les fournitures et prestations de service, notamment la fourniture de divers produits horticoles pour satisfaire les besoins des services des trois communes associées.

Pour simplifier les procédures, il a été opportun d'ajouter à ce marché un lot supplémentaire pour la fourniture des produits phytosanitaires ce qui modifie la délibération initiale.

Le marché sera donc composé de 16 lots, déclinés ainsi :

LOT	Désignation des lots	Montant minimal annuel en euros TTC	Montant maximal annuel en euros TTC
1	Compositions florales, fleurs coupées, plantes vertes ou fleuries	20 000	40 000
2	Compositions florales, fleurs coupées, plantes vertes ou fleuries	20 000	40 000
3	Semences florales	9 000	36 000
4	Boutures racinées et jeunes plants en motte	10 000	40 000
5	Boutures de chrysanthèmes	800	3 200
6	Arbustes, plantes grimpantes	40 000	120 000
7	Arbres tiges et conifères	40 000	120 000
8	Rosiers	2 000	8 000
9	Arbres en gros sujets	10 000	40 000
10	Bulbes divers	7 500	22 500
11	Bulbes divers	7 500	22 500
12	Plantes à massif, annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes	10 000	40 000
13	Plantes à massif, annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes	10 000	40 000
14	Plantes vivaces, aromatiques et graminées	500	2 000
15	Semences de gazon	500	2 000
16	Produits phytosanitaires	90 000	360 000

Le marché global annuel aura un montant minimum de 277 800 euros et un montant maximum de 936 200 euros. Il sera conclu pour une durée de 3 ans.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir prendre acte des modifications apportées à ce marché.

Les dépenses seront imputées aux documents budgétaires des services concernés dans les trois collectivités.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1044
OBJET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Entretien des vasques à fleurs et de massifs floraux sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes – Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert

Depuis 1992, la Ville de LILLE et les communes associées ont engagé un programme de fleurissement important mais l'augmentation sensible du patrimoine fleuri n'a pu être pris en charge totalement par la main d'œuvre municipale.

C'est pourquoi la Ville de LILLE a passé un marché de prestations de service pour l'entretien des vasques à fleurs et des suspensions fleuries installées sur l'espace public. Ce marché arrive à expiration. Un nouveau marché est nécessaire pour assurer le suivi du fleurissement à partir de mai 2003.

Il comprendra six lots limités chacun pour un montant minimum et maximum :
- 4 lots pour l'entretien des vasques à fleurs et des suspensions fleuries,
- 1 lot pour l'entretien de massifs floraux décorant les places ou îlots directionnels,
- 1 lot pour l'entretien du fleurissement d'Hellemmes.

Lot n° 1 – Secteur Vieux Lille, vasques, suspensions
Minimum 15 000 euros
Maximum 45 000 euros

Lot n° 2 – Secteur Centre , vasques, suspensions
Minimum 15 000 euros
Maximum 45 000 euros

Lot n° 3 – Secteur Hôtel de Ville, vasques, suspensions
Minimum 15 000 euros
Maximum 45 000 euros

Lot n° 4 – Axes d'entrées de la Ville, vasques, suspensions
Minimum 15 000 euros
Maximum 45 000 euros

Lot n° 5 – Massifs floraux de places et îlots directionnels
Minimum 3 800 euros
Maximum 15 200 euros

Lot n° 6 – vasques à fleurs d'Hellemmes
Minimum 30 500 euros
Maximum 91 500 euros

Le marché aura donc un montant minimum de 94 300 euros et un montant maximum de 286 700 euros. Il sera conclu pour une durée de 3 ans.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir autoriser ce marché.

Les dépenses seront imputées aux documents budgétaires des services concernés dans les trois collectivités - Chapitre 011 - Article 61 251 - Fonc 823 - Env 11 366

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1045
OBJET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Fleurissement pluri-annuel de la Ville –
Plantation de bulbes de jonquilles, narcisses
et jacinthes dans divers places et ronds points

Dans le cadre de son fleurissement événementiel , initié en 1999, la Ville a confié, au titre de l'année 2002, à l'entreprise GUISSE, 225, Route de St Venant à LILLERS, le soin de planter 108 885 bulbes supplémentaires sur la ville : jonquilles, narcisses et jacinthes.

Ce type de fleurissement est certainement l'un des fleurissements le plus apprécié par les Lillois et les Lilloises à la sortie de l'hiver. Ces 108 885 bulbes sont appelés à se naturaliser dans la terre c'est-à-dire se reconstituer et à se multiplier sans intervention pendant plus de 10 ans. D'ailleurs, cette plantation peut être assimilée à la plantation d'arbustes pérennes ou de rosiers et non pas à la plantation annuelle de plantes à massifs à renouveler chaque année.

L'Entreprise GUISSE nous a fait parvenir une facture de 46 392,20 euros.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir autoriser le règlement de la facture GUISSE d'un montant de 46 392,20 euros en investissement. La dépense sera imputée sur la ligne 6499 du Budget.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1046
OBJET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Convention avec l'Association ARCHIPEL relative à l'occupation de parcelles de terrain rue de la Plaine

La Ville de LILLE souhaite mettre à disposition de l'Association ARCHIPEL, Association Loi 1901, dont le siège social est situé à Roubaix, Maison des Associations, 24 Place de la Liberté, deux parcelles de terrain référencées OX311 et OX314, rue de la Plaine à LILLE.

Ces deux parcelles ont fait l'objet, par convention, d'une mise à disposition en faveur de la Ville de LILLE par Lille Métropole Communauté Urbaine de Lille.

L'Association ARCHIPEL est une association créée pour apporter, de façon générale, un soutien aux actions de prévention dans le champ de la psychiatrie et aider ainsi à monter des projets d'activités de réinsertion, de réhabilitation et de réadaptation menées par des équipes de secteurs d'hygiène mentale.

Les deux parcelles de terrain sises rue de la Plaine représentent un projet pédagogique par le jardinage. La Ville est sollicitée pour réaliser quelques travaux d'aménagement : clôture, mise en place d'un abri de jardin ... et accompagner l'Association dans la mise en œuvre de cette action.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir autoriser Monsieur Eric QUIQUET, Adjoint au Maire Délégué à l'Environnement, Espaces Verts, Aménagement des Temps, à signer la convention jointe au présent document.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1047
OBJET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Entretien des vasques à fleurs et de massifs floraux sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes – Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert- Prolongation de la durée du marché de 6 mois

Le marché d'entretien des vasques à fleurs de la Ville de LILLE actuellement en cours devrait s'achever au 31 décembre 2002, selon la durée totale de validité du marché indiquée au CCAP. Le nouveau marché devant prendre en compte l'ensemble de l'entretien du fleurissement confié aux entreprises pour les trois communes de Lille, Lomme et Hellemmes ne sera pas opérationnel avant fin juin 2003.

Afin de ne pas avoir de rupture préjudiciable à la qualité du fleurissement de la Ville, il serait souhaitable de prolonger de 6 mois le marché actuel jusque fin juin 2003 pour un montant de 57 000 €.

Ce marché ayant été notifié aux entreprises fin août 2000, la durée globale maximum réglementaire de 3 ans de ce type de marché ne sera pas dépassé.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir autoriser la prolongation du marché. Imputation - Chapitre 011 - Article 61 251 - Fonc 823 - Env 11 366

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1048
OBJET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Contrat de plan Etat-Région 2002-2006 Convention d'exécution – requalification des autoroutes urbaines - Protections phoniques (A 25 – BP Sud de Lille) du secteur Jardin Botanique –

L'objectif « conforter et aménager le réseau routier principal » du Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2000-2006 prévoit, sur le territoire de la Communauté Urbaine de LILLE, un programme de requalification des autoroutes urbaines.

Cette requalification consiste essentiellement en la mise en œuvre d'opérations de traitement de points noirs « bruit » par la réalisation de protection phonique (elle poursuit un programme largement engagé dans le cadre du XIème Plan sur les autoroutes A1, A22 et R.N. 227).

Le dossier, relatif à l'opération de réalisation de protections phoniques sur l'A25 (B.P. Sud) au droit du Lycée Baggio et du Jardin Botanique est finalisé et permet une réalisation dès 2003.

L'opération de protection phonique de base a été estimée à 2 591 000 euros (valeur avril 2002) sur la base des normes en vigueur, soit pour un niveau de protection de 65 dba (a) de jour et 60 db (a) de nuit.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

. Solution de base (2 591 000 euros)		
- Etat	37,5%	971 625 euros
- Région Nord/Pas de Calais	37,5 %	971 625 euros
- L.M.C.U.	25 %	647 750 euros

Depuis, une étude d'une solution technique permettant d'atteindre un objectif amélioré de 5 db (a), soit 60 db (a) le jour et 55 db (a) la nuit a été menée et peut être réalisée moyennant un surcoût de 0,257 millions d'euros T.T.C.

Lille Métropole Communauté Urbaine de LILLE a décidé de participer à ce surcoût à concurrence de 50%, soit 128 500 euros T.T.C., le solde serait à prendre en charge par la Région Nord-Pas de Calais pour la somme de 96 375 euros T.T.C. et par la Ville de LILLE pour la somme de 32 125 euros T.T.C.

Cette solution technique permettrait encore d'améliorer le confort de l'usager du Jardin des Plantes.

La participation de la Ville de LILLE serait à verser sous forme de concours à l'Etat, Maître d'ouvrage de l'opération. Le titre de perception, émis à l'encontre de la Ville de LILLE, comporterait un échéancier compatible avec le rythme de déroulement prévisible de l'opération. Un bilan financier serait réalisé par l'Etat à la fin de l'opération.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir accepter que la Ville de LILLE participe à ce surcoût, soit la somme de 32 125 euros (12,5% du montant du surcoût), sous réserve de son inscription dans ses documents budgétaires et autoriser M. Eric QUIQUET, Adjoint au Maire à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement du Temps, à signer à la convention jointe à la présente délibération qui reprend les modalités de la participation de la Ville de LILLE à cette opération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Decembre 2002
N° 02/966
OBJET

Aménagement des Temps
Convention Triennale Etat / Ville

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a accepté de s'engager dans la mise en place d'une politique de coordination des temps de la ville, et a décidé d'initier cette approche à partir de la problématique des temps de l'enfant.

Suite au séminaire qui s'est tenu les 14 et 15 mars 2002 à la Maison de l'Education Permanente, associant bon nombre de partenaires publics et associatifs, et à l'initiative des guichets uniques qui se sont déroulés dans les jours suivant la rentrée scolaire, dans chacun des quartiers de la ville, la Ville a décidé par délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2002 de lancer des diagnostics dans les quartiers permettant de mieux connaître l'offre éducative et de déceler les attentes qualitatives et quantitatives des habitants quant aux services offerts, et à la qualité des activités proposées.

Dans un second temps, la Ville initiera une approche dans la coordination des temps sur d'autres thèmes (transports, ouverture des services urbains, personnes âgées, travail et horaires atypiques des salariés...).

Afin de permettre le financement de ce programme pour une durée de 3 ans, il y aurait lieu de conclure une convention avec l'Etat, qui, d'ores et déjà, a accepté de soutenir la ville de Lille dans cette initiative.

L'aide de l'Etat porterait sur un montant global de 137 195 € sur 3 ans, dont 54 882 € au titre de l'exercice 2003.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer la convention triennale liant l'Etat et la Ville pour la mise en œuvre de ce programme, et ses avenants annuels ainsi que l'admission en recettes des subventions obtenues de l'Etat.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE – 404 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1049
OBJET

Opération Arsenal des Postes
Traité de concession à la Soréli
Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°87/310 du 10 juillet 1987, vous avez concédé à la SORELI-SAEM, 7 Bd Louis XIV à Lille, l'aménagement de l'îlot «Arsenal des postes » entre la rue de Condé et le Bd de Strasbourg ; plusieurs avenants ont modifié le traité initial. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure d'allotissement. Conformément à l'article 18 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2001.

L'année 2001 a été marquée par les faits suivants :

- La société PALM PROMOTION a acquis deux lots : le lot 1, sur la rue de Condé, qui a permis l'implantation du siège social de la société "Reprothèque" ; le lot 2, sur la rue Bayard, destiné à un programme de bureaux.
- le lot 3, également situé rue Bayard, a été commercialisé auprès de la société Eric LEBAS (ingéniérie dans les domaines de la santé, de la chimie et de l'alimentation).
- le lot 4, situé Bd de Strasbourg a été vendu à la société Archimed (société informatique), pour la construction de son siège social et d'un centre de formation d'ingénieurs en informatique.

Il ne reste donc plus maintenant à commercialiser sur l'opération, que le lot 5, Bd de Strasbourg.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte – rendu d'activités 2001.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1050
OBJET

Opération « Centre Commercial Concorde »
Traité de concession à la Soréli – Approbation
du compte-rendu d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 99/64 du 8 mars 1999, vous avez concédé à la SORELI-SAEM, 7 Bd Louis XIV à Lille, l'aménagement de l'opération «Centre commercial Concorde » située Faubourg de Béthune.

La mission confiée à la SORELI doit répondre aux objectifs suivants :

- transférer sans rupture de service dans le futur Centre Commercial certaines activités existantes dans l'ancien Centre Commercial actuel (boulangerie, tabac, presse, pharmacie, cabinet médical et bureau de poste) ;

- intégrer la volonté forte de la Ville de faire de ce nouveau Centre Commercial un élément de centralité et d'amélioration du quartier Concorde

- faire en sorte que le projet commercial contribue à l'élargissement de la zone de chalandise de l'ancien Centre Commercial.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2001, la SORELI a mené sa mission dans les domaines suivants :

- commercialisation : toutes les surfaces ont été vendues. A la fin 2000, il restait à commercialiser 117 m2 de surfaces commerciales, qui ont été vendues à un marchand de fruits et légumes et à un boucher, permettant ainsi d'élargir l'offre de boutiques de proximité.
- travaux : ils se sont déroulés au cours des années 2000 et 2001. Conformément aux prévisions, les locaux ont maintenant été livrés.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte – rendu d'activités 2001.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1051
OBJET

Opération Exide-Europe
Traité de concession à la Soréli
Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°97/297 du 30 juin 1997, vous avez concédé à la SORELI-SAEM, 7 Bd Louis XIV à Lille, l'aménagement du terrain « Exide-Europe » dans le quartier « Lille-Sud ».Un avenant du 14 décembre 1998 est venu modifier le traité initial. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville. Conformément à l'article 18 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2001.

Durant l'année 2001, aucune cession n'est intervenue sur le lotissement Asie. la fin, au 31 décembre 2001, de la Zone Franche Urbaine ayant tari les demandes d'installation d'entreprises.

D'autre part, la vente des terrains du lotissement Tilmant auprès de l'entreprise CEAC-TUDOR ne s'est pas concrétisée.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte–rendu d'activités 2001.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE - 407 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1052
OBJET

Bureau de poste de Lille Sud
Traité de concession à la Soréli
Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/129 du 31 mars 1992 vous avez confié l'aménagement d'un bureau de poste dans le quartier de Lille-Sud, 37-39, rue du Fg des Postes à la SORELI – SAEM, 7 bd Louis XIV à Lille qui a pris à bail emphytéotique de 40 ans l'immeuble, réalisé les travaux et sous-loue les locaux à la Poste depuis novembre 1992 ; les loyers perçus couvrent l'ensemble des frais : rémunération de SORELI. impôts fonciers, remboursement d'emprunt et loyers du bail. Le présent compte-rendu d'activité est établi sur la base des comptes définitifs de l'opération au 31 décembre 2001.

SORELI a renégocié le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 1992 et destiné au financement des travaux de réhabilitation du Bureau de Poste. C'est ainsi que le taux initial de 10,30% est passé à 6,30% à compter du 25/02/2001.

Le résultat comptable pour l'année 2001 est excédentaire à hauteur de 155,04€.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activités 2001.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1053
OBJET

Opération rue de Cannes – Traité de concession à la Soréli – Approbation du compte-rendu d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 92/90 du 31 mars 1992 et n° 93/365 du 28 juin 1993, vous avez concédé à la SORELI-SAEM, 7 Bd Louis XIV à Lille, l'aménagement en parc d'activités non polluantes de terrains d'une superficie d'environ 3 hectares rue de Cannes, opération aux risques financiers de la Ville, sous son contrôle et menée selon la procédure de lotissement. Conformément à l'article 28 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant.

Au cours de l'année 2001, la société RECTIFRANCE a emménagé dans ses nouveaux locaux, sur le lot A4, d'une superficie de 2614 m². Par contre, la société SII n'a pas confirmé son option sur les lots A1 et B.

Concernant les travaux d'aménagement, sur la base d'une étude confiée au cabinet J.OSTY, les travaux de placette et de cheminement piétons ont été engagés au troisième trimestre 2001.

Le bilan fait apparaître la nécessité du versement par la Ville d'une participation de 131.716 € hors taxe, soit 157.532 € TTC.

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 16210 – chapitre 67 – article 6745 – fonction 824 sur les crédits inscrits au budget primitif 2002.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activités 2001 et de décider le versement d'une participation de 157.532 € TTC.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE - 409

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/1054**
OBJET

Immeuble 84, rue de Trévise
Traité de concession à la Soréli
Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 90/372 du 09 juillet 1990, vous avez concédé à la SORELI - SAEM, 7 Bd Louis XIV à Lille l'aménagement de l'ancienne filature Le Blan, 84 rue de Trévise. Compte tenu des modalités particulières de cette convention (la Soréli assure notamment la gestion financière, technique et commerciale des locaux qui restent sa propriété) l'opération est réalisée aux risques financiers de la société avec participation de la Ville à l'équilibre d'exploitation. Conformément à l'article 17 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte-rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2001.

En 2001, l'Etat n'a pas donné suite au projet d'acquisition des 138 m² de locaux qui faisaient l'objet, jusqu'au 30 juin, d'une location à titre gratuit (conditionnée à cette acquisition par l'Etat) au profit de l'IEP.

Le bilan laisse apparaître une perte comptable de 111.000 € HT, soit la nécessité d'un versement par la Ville d'une participation d'équilibre de 132.756 € TTC sur l'exercice 2001.

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 12491 – chapitre 67 – article 6745 – fonction 824 sur les crédits inscrits au budget primitif 2002.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons donc de bien vouloir approuver ce compte-rendu d'activités 2001 et accorder à la Soréli, au titre de l'opération « 84, rue de Trévise », une subvention d'équilibre de 132.756 € TTC.

ADOPTÉE à l'unanimité

- 410

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1055
OBJET

Architecture et Maîtres d'ouvrage
Club Régional Nord Pas de Calais
Adhésion de la Ville de Lille

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association « Architecture et Maîtres d'ouvrage – Club Régional Nord Pas de Calais » a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, d'être un lieu de dialogue favorisant une meilleure compréhension entre les maîtres d'ouvrage et les architectes. Pour ce faire l'association s'attache à mieux faire connaître le rôle respectif du maître d'ouvrage et de l'architecte dans le processus de fabrication de l'architecture et de son insertion urbaine. Elle montre ainsi que la qualité architecturale est indissociable d'un dialogue et d'une action conjuguée de ces deux acteurs essentiels de l'acte de construire.

L'association rassemble des maîtres d'ouvrage publics et privés, des entreprises exerçant une activité de maîtrise d'ouvrage, des architectes, urbanistes, paysagistes, des organismes missionnés pour la promotion de la qualité architecturale, des industriels impliqués dans l'acte de construire.

Chaque année, l'association lance un programme comprenant notamment des visites, des conférences et des voyages d'études. Dans tous les thèmes rattachés à la maîtrise d'ouvrage et à la qualité architecturale, elle suscite des débats, engage des études, anime des groupes de travail et participe à des actions de formation.

Les moyens financiers de l'association proviennent essentiellement des cotisations annuelles des adhérents. Le montant annuel est actuellement fixé à 550 euros à payer sur l'enveloppe 17038 – chapitre 011 – article 628.1 – fonction 020.

Le siège social de cette association loi de 1901 est situé à l'Hôtel de Ville de Lille.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons d'approuver l'adhésion à cette association pour l'année 2002-2003, renouvelable chaque année.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE – 411 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1056
OBJET

Modification du P.O.S.
Suppression d'un secteur de parc
et création d'un emplacement réservé
pour un nouvel espace vert,

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le square Roggeman situé à l'angle des rues Decarnin et Philadelphie à Fives fait l'objet d'une réflexion quant à une nouvelle localisation.

En effet, une opportunité foncière sur une ancienne friche sise rue Coustou permettra la création d'un square remplaçant avantageusement cet actuel jardin public d'aspect médiocre. La nouvelle implantation du square sera plus conforme aux besoins de proximité et d'aération, mais aussi et avant tout de sécurité exprimés par les riverains. Le nouveau jardin s'inscrira dans un secteur d'habitat dense et sera de ce fait plus attractif et plus fréquenté. Sous ces conditions d'aménagement, l'emprise du square Roggeman ainsi libéré, sera réutilisée et participera au renouvellement du secteur voulu par la municipalité et par le Conseil de quartier .

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire dès aujourd'hui de supprimer le classement en secteur de parc du terrain précité et d'inscrire un emplacement réservé d'infrastructure sur un terrain proche, rue Coustou, pour l'aménagement d'un jardin public.

Le projet du nouveau square fera l'objet d'une concertation publique auprès des habitants du quartier de Fives.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de vous prononcer sur ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1057
OBJET

Opération « MAISONS en VILLE »
Vente par la Ville au profit de la
SCI Maisons en Ville de diverses parcelles sises
Cour Lambert, rues d'Avesnes et Lamartine à Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération « Maisons en Ville » mobilisant le Groupe d'Intérêt Economique, la Communauté Urbaine de Lille, l'Agence d'Urbanisme et la Ville de Lille, il convient, pour favoriser la relance de la maison de Ville répondant aux besoins de citadins en quête d'habitat individuel et désireux de bénéficier des services qu'offre la Ville, de céder diverses parcelles communales de la Cour Lambert, rues d'Avesnes et Lamartine.

Ces emprises de terrains sont reprises au cadastre sous les n° 145 à 148 et 155 à 174 de la section OY pour une superficie totale de 1 140 m².

La valeur du m² de terrain dans ce secteur est estimé par les Services Fiscaux à 152,45 €uros.

La Ville, soucieuse de s'aligner sur le coût négocié par la Communauté Urbaine, pour ses propriétés, propose de céder l'emprise de la Cour Lambert sur la base identique de 10 €uros le m² SHON. Cette baisse du prix se justifie par le caractère public mobilisant plusieurs personnes publiques.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil de Quartier de Moulins nous vous demandons :

1. décider la vente de ces emprises au profit de la SCI « Maisons en Ville » au prix de 10 €uros le m² SHON,

2. d'autoriser Madame le Maire à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint CACHEUX délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,

3. de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 77, article 775 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Cessions des produits d'immobilisations ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1058
OBJET

Immeuble sis à Lille 19, rue de l'Amiral Courbet
Achat par la Ville à la Société Civile Immobilière
De la Becque.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration du secteur « Pierre Legrand/Frémy/Amiral Courbet » prévue au schéma directeur d'aménagement du quartier de Fives, la Ville a la possibilité d'accroître la maîtrise foncière déjà importante en ce cœur d'ilôt en procédant à l'acquisition de la friche AUTINOR 19, rue de l'Amiral Courbet à Lille.

Cette propriété, cadastrée section CN n° 70 pour une superficie de 2 641 m², a été évalué par les Services Fiscaux à 201 232,70 €uros, le vendeur s'étant engagé formellement à prendre en charge la dépollution totale du site. Une clause stipulant expressément cette condition sera insérée dans l'acte de vente, la Ville se réservant le droit de résilier le contrat en cas d'inobservation de la part du vendeur de cette condition suspensive.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil de Quartier de Fives qui s'est réunie le 26 novembre 2002 nous vous demandons :

1. de décider l'acquisition de l'immeuble 19, rue de l'Amiral Courbet, au prix de 201 232,70 €uros, conforme à l'estimation domaniale,

2. d'autoriser Madame le Maire à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint CACHEUX délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,

3. de décider la dépense évaluée approximativement à 220 000 €uros et son imputation au chapître 21, article 21318 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Construction – Autres bâtiments publics ».

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1059
OBJET

Immeuble sis à Hellemmes, 163, rue Roger Salengro
Achat par la Ville de Lille aux héritiers
de Madame LEFEBVRE.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de poursuivre une maîtrise foncière, la Ville de Lille a la possibilité d'acquérir à l'amiable l'immeuble sis à Hellemmes 163, rue Roger Salengro.

Celui-ci est repris au cadastre sous le n° 804 de la section 298 AD pour une contenance de 52 m².

Cette transaction est réalisable au prix de 41 660 €uros, conforme à l'estimation des Services Fiscaux, auquel il faudra ajouter les frais notariés liés à la vente.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil Consultatif d'Hellemmes qui s'est réunie le 26 novembre 2002 nous vous demandons :

1) de décider de l'acquisition de l'immeuble sus-désigné au prix de 41 660 €uros,

2) d'autoriser Madame le Maire ou à défaut Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et à l'Action foncière à comparaître et à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

3) de décider de la dépense évaluée approximativement à 47 000 €uros et son imputation au Chapitre 21 Article 2111, de nos documents budgétaires, sous l'intitulé « Autres Terrains ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1060
OBJET

Fives Cail Babcock
Convention d'occupation précaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Société Fives Cail Babcock est propriétaire d'un patrimoine d'environ 16 hectares, composé d'un restaurant d'entreprise, de bureaux, d'entrepôts et de divers bâtiments désaffectés.

Ces biens , situés au cœur de Fives et à proximité du centre de lille font actuellement l'objet d'une étude et seront acquis au cours de l'année 2003 par Lille Métropole Communauté Urbaine. Seuls, l'ancien restaurant d'entreprise et le terrain situés à l'angle des rues Bellevue et Pressencé seront acquis par la Ville.

En attendant cette acquisition, les lieux étant aujourd'hui quasiment vides, la Ville de Lille a l'opportunité d'en avoir l'usage par une convention d'occupation précaire.

Cette location d'une durée de 12 mois débuterait le 1er janvier 2003 pour prendre fin le 31 décembre 2003.

Aucun loyer ne sera exigé, cependant la ville devra payer les charges inhérentes au remboursement de la taxe foncière (93 000 €) et à celui des assurances liées aux responsabilités éventuelles (15 000 €). Le gardiennage du site et les assurances aux biens seront directement pris en charge par la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil de Quartier de Fives qui s'est réunie le 26 novembre 2002 nous vous demandons :

1) d'approuver la convention d'occupation précaire de Fives Cail Babcock d'une superficie d'environ 17 hectares,

2) d'autoriser Madame le Maire à comparaître à l'acte à intervenir, en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,

3) de décider de la dépense évaluée approximativement à 108 000 € et son imputation sur les documents budgétaires suivants : Chapitre 011 Fonction 01 Art 63512 Env 134
Chapitre 011 Fonction 020 Art 616 Env 336.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1062

TOPIET

Terrain sis à Villeneuve d'Ascq
Boulevard de l'Ouest
Achat par la Ville de Lille à la Commune
De Villeneuve d'Ascq

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Afin de former une unité foncière, la Ville de Lille a la possibilité d'acquérir trois parcelles de terrains situées Boulevard de l'Ouest à Villeneuve d'Ascq.

Celles-ci sont reprises au cadastre sous les n° 266 – 268 et 1213 de la Section 298 AH pour une contenance totale de 7 229 m².

Cette transaction est réalisable au prix de 110 242,26 €uros conforme à l'estimation des Services Fiscaux, auquel il conviendra d'ajouter les frais notariés liés à la vente.
Dans le cadre de former une unité foncière, la Ville de Lille a la possibilité d'acquérir trois parcelles de terrains situées Boulevard de l'Ouest à Villeneuve d'Ascq.

Celles-ci sont reprises au cadastre sous les n° 266 – 268 et 1213 de la Section 298 AH pour une contenance totale de 7 229 m².

Cette transaction est réalisable au prix de 110 242,26 €uros conforme à l'estimation des Services Fiscaux, auquel il conviendra d'ajouter les frais notariés liés à la vente.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil Consultatif d'Hellemmes qui s'est réunie le 26 novembre 2002 nous vous demandons :

1) de décider de l'achat de ces terrains au prix de 110 242,26 €uros,

2) d'autoriser Madame le Maire à comparaître et à signer tous documents se rapportant à cette affaire, en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,

3) de décider de la dépense évaluée approximativement à 122 000 €uros et son imputation au Chapitre 21 Article 2111 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Autres Terrains ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1063
OBJET
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable concernant l'exercice 2001 a été adopté par la Communauté Urbaine de Lille le 5 juillet 2002.

Conformément aux dispositions des articles D 2224-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire vous présente ce document pour information. Il sera mis à la disposition du public sur place en Hôtel de Ville dans les quinze jours qui suivent cette présentation. A ce rapport seront joints les comptes rendus techniques établis par :

- la Société des Eaux du Nord,
- le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord (SIDEN),
- Lille Métropole Communauté Urbaine.

Le public sera avisé par Madame le Maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Une synthèse, dont nous vous communiquons la teneur, a été établie par la Direction Ecologie Urbaine de la Ville.

En application de la délibération N° 01/705 du 21 septembre 2001, le dossier sera soumis au comité d'usagers courant décembre 2002.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du présent rapport.

Le Conseil Municipal prend acte.

VILLE DE LILLE 418 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1064
OBJET

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement concernant l'exercice 2001 a été adopté par la Communauté Urbaine de Lille le 5 juillet 2002.

Conformément aux dispositions des articles D 2224-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire vous présente ce document pour information. Il sera mis à la disposition du public sur place en Hôtel de Ville dans les quinze jours qui suivent cette présentation.

Le public sera avisé par Madame le Maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Une synthèse, dont nous vous communiquons la teneur, a été établie par la Direction Ecologie Urbaine de la Ville.

En application de la délibération N° 01/705 du 21 septembre 2001, le dossier sera soumis au comité d'usagers courant décembre 2002.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du présent rapport.

Le Conseil Municipal prend acte.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1065
OBJET

Maintenance des installations d'éclairage public de la Ville de Lille
Marché de prestation de services sur appel d'offres ouvert
Avenant n° 4

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/75 du 1er février 2002, l'Administration municipale a décidé l'organisation d'une consultation publique préalable au lancement, sur la base d'un nouveau cahier des charges s'inscrivant dans une démarche de développement durable, d'un appel d'offres ouvert, pour la gestion de la maintenance de nos installations d'éclairage public, en remplacement du marché actuel qui 8 ans après, arrive à expiration le 31 décembre 2002.

Le bureau d'études techniques BERIM, dont le siège social est situé 149 avenue Jean LOLIVE - 93695 Pantin Cédex, a été chargé de cette consultation d'où il ressort un rapport conforme à la lettre de commande, pour ce qui concerne les Villes de Lille et d'Hellemmes, étant entendu que la Ville de Lomme ferait l'objet d'un complément d'étude qui serait joint au nouveau cahier des charges.

Compte tenu de cette situation, il convient de créer les conditions, entre autres de temps, nécessaires à l'organisation d'une concertation de qualité entre la Ville de Lille et ses communes associées, permettant à la société BERIM de finaliser le projet de ce nouveau Cahier des Clauses Techniques Particulières.

En attendant, il apparaît nécessaire dans l'intérêt du public et pour des raisons évidentes de sécurité, de gérer au mieux et de façon contractuelle, cette période de transition.

En conséquence, en accord avec votre commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, nous vous prions de bien vouloir autoriser :

- la prolongation jusqu'au 1er juillet 2003, du marché actuel de maintenance attribué à la SA CITELUM, par un quatrième et dernier avenant dont copie est jointe en annexe ;
- et l'abondance des lignes budgétaires en fonctionnement ENV. 488 (G1), 498 (G2) et 490 (G3) ; soit

  - Montant du G1 arrondi à : 754 000,00 € TTC
  - Montant du G2 arrondi à : 185 000,00 € TTC
  - Montant du G3 arrondi à : 170 000,00 € TTC

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1066
OBJET

Dévoiement du réseau d'éclairage public dû à l'enfouissement par LMCU des colonnes de tri selectif Signature d'une convention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°194 du 23 juin 2000, modifiée par la délibération n°146B du 13 octobre 2000, le Conseil de Communauté a décidé de lancer des expérimentations de collectes sélectives sur 10 sites de la Communauté Urbaine de Lille.

Il s'agit de l'utilisation par les habitants, de colonnes d'apport volontaire enterrées, pour l'évacuation des déchets non recyclables d'un côté et recyclables de l'autre.

L'implantation de ces colonnes sur le territoire de la Ville de Lille nécessite le dévoiement à certains endroits, du réseau d'éclairage public, propriété de la Ville :

- boulevard Victor Hugo angle rue d'Artois
- angle rue Barthélémy Delespaul et rue d'Artois
- rue d'Artois (à l'entrée de la Caisse d'Allocations Familiales).

Pour ce faire, les services communautaires proposent à la Ville, la signature d'une convention qui confie la réalisation des travaux nécessaires ainsi que leur prise en charge financière par la Ville, Lille Métropole Communauté Urbaine s'engageant à rembourser à la Ville de Lille, les dépenses engagées.

L'ensemble des travaux est estimé à **7 650 € H.T.**

En accord avec votre Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature de la convention, par Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à la Qualité de Vie et au Développement Durable, dont copie est jointe en annexe ;
- ordonner les dépenses nécessaires sur l'enveloppe 490 ; Imputation 011 61523 814
- accepter l'admission en recette de leur remboursement par LMCU.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/1067**
OBJET

Nouveau Boulevard Périphérique Est de Lille
Eclairage public du Parc des Dondaines
Signature d'une convention avec la DDE du Nord

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La réalisation du Nouveau Boulevard périphérique Est de Lille a amené la Direction Départementale de l'Equipement du NORD, à couvrir cette voirie structurante de Lille, dans son emprise au niveau du Parc de Dondaines.

La qualité de la concertation qui s'est instaurée à cette occasion entre la Direction Départementale de l'Equipement et la Ville de Lille a abouti à la mise en place d'un éclairage public par 24 bornes résistant au vandalisme, sur cette couverture aménagée en espace public.

S'agissant d'intervention sur un réseau appartenant à la Ville de Lille, les travaux nécessaires seront réalisés par nos soins et financés :

- 50 % par la Direction Départementale de l'Equipement, sur la base d'un devis estimatif de **37 246,00 € TTC** établi par nos services.

- 50 % par la Ville pour un montant de **37 246,00 € TTC**.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2003, à l'imputation 23 2315 814 ENV. 1243 (Eclairage Public - Crédit global)

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature par Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics de la convention ci-jointe, visant à fixer les modalités d'exécution et de financement de ces travaux proposée par la Direction Départementale de l'Equipement.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1068
OBJET

Secteur Canonniers / Buisses
Création et modernisation du réseau d'éclairage public – Marché de travaux sur appel d'offres ouvert

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lille Métropole Communauté Urbaine va engager prochainement la rénovation des trottoirs et voiries des rues Canonniers, Vieux Faubourg, Roubaix et Place des Buisses. Les installations d'éclairage public existantes sont vétustes.

Pour permettre une rénovation complète de celles-ci et répondre à la demande, des habitants qui expriment des sentiments d'insécurité, et en accord avec votre Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- ✓approuver ce projet;
- ✓autoriser la consultation nécessaire, par voie d'appel d'offres ouvert;
- ✓ et habiliter Madame le Maire ou en cas d'empêchement Mme l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les pièces du marché.

Les crédits correspondants inscrits au budget 2003, à l'imputation 23 2315 814 – ENV 1243 (Eclairage public – Crédit global).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE_ 423 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1069
OBJET

Plan Lumière Lille 2004
Dédommagement des concepteurs

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°02/372 du 13 mai 2002, l'Administration municipale a décidé, dans le cadre de son Schéma Directeur pour le Plan Lumière 2004, de renforcer et de mettre en adéquation l'image nocturne de Lille avec son statut de capitale européenne de la culture.

Cette démarche devait s'appuyer sur une consultation en prestation intellectuelle "d'artistes lumières", préalable à un appel d'offres restreint où la Ville garderait la maîtrise d'ouvrage.

Les équipes constituées de concepteurs et de Bureaux d'Etudes Techniques ont été sélectionnées par le Comité de Pilotage. Celles-ci ont rendu leurs projets conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières, contre une rémunération forfaitaire de 8 400 € TTC. Les dossiers rendus précisent le pacte d'aménagement lumière pour chaque équipe pour les sites étudiés. Les propositions sommaires d'installations à mettre en œuvre, ainsi que le coût d'objectifs financiers sont joints aux présents dossiers par le Maître d'œuvre.

Il convient donc de dédommager ceux des concepteurs qui ont bien voulu par leurs études, contribuer à habiller de lumière, l'image nocturne de Lille, capitale européenne de la culture.

Les crédits nécessaires sont inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2002 à l'imputation 20 2031 814 Env. 20069.

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement des rémunérations forfaitaires dues à ces "artistes lumières".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1070
OBJET

DROITS DE L'HOMME
SUBVENTIONS DE LA VILLE A DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations ou structures, en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leurs activités propres dans le domaine des Droits de l'Homme.

Association	Activités Générales	Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée
Ligue des Droits de l'Homme (LDH) Région Nord Pas de Calais MNE 23, rue Gosselet 59000 Lille	Défense des Droits de l'Homme	**Dans le cadre des Semaines des Droits de l'Homme 2002 :** • Présentation à la MNE du 4 au 14 décembre 2002 de l'exposition « 6 milliards d'hommes » réalisée par le Musée de l'Homme, • Organisation d'un débat salle Courmont le 7 décembre 2002 « Votation Citoyenne » suivi d'une soirée festive, • Présentation d'outils pédagogiques d'éducation aux Droits de l'Homme du 20 novembre au 10 décembre 2002, • Organisation d'un concours de poésie sur le thème « Vivre ensemble ».	**8 800 €**	**3 500 €**

Association	Activités Générales	Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée
CIMADE 68, rue du Marché, 59000 Lille	Service œcuménique d'entraide : accompagnement des étrangers migrants en voie d'expulsion, de demandeurs d'asile et de réfugiés	**Dans le cadre des Semaines des Droits de l'Homme 2002 :** Organisation d'une projection débat autour du film de Bertrand Tavernier « Histoires de vies brisées ». Ce film révèle les effets destructeurs et parfois criminels (clandestinité, précarité, suicide...) de la « double peine ».	**1 000 €**	**760 €**
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme **(LICRA)** 1, rue Macquart 59800 Lille	Lutter contre le racisme et l'antisémitisme	**Dans le cadre des Semaines des Droits de l'Homme 2002 :** Organisation en décembre à la MEP d'une conférence contre le racisme et l'antisémitisme intitulée : « A la naissance tous les Hommes sont égaux. Et après ?»	**1 200 €**	**760 €**
SCOP Extra Muros 60, rue S^{te} Catherine 59800 Lille	Accompagnement de projets territoriaux de développement solidaire et durable	Initiatives Plurielles : • Aide à la création de micro entreprises par des femmes issues de l'immigration	**14 400 €**	**3 050 €**
Jeunesse - Intégration - Solidarité – Républicaines **(JISR)** 89, Chaussée de l'Hôtel de Ville 59650 Villeneuve d'Ascq	abolir les discriminations œuvrer pour l'insertion par les activités sociales combattre le racisme inciter à une application réelle des Droits de l'Homme	**7ème édition des Journées Culturelles Tunisiennes « De Carthage à Lille »** Le but de l'action est de faire connaître la culture tunisienne à travers la mise en place de conférences-débat, de projections de films et d'un concert à la Salle Courmont le 14 novembre 2002,	**70 127 €**	**5 500 €**

Association	Activités Générales	Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée
Association « Jeunesse Sportive Lille Wazemmes » 62, rue d'Iéna. 59000 Lille	Développer dans le cadre de ses interventions des activités éducatives et sportives auprès de jeunes âgés de 14 à 21 ans.	Cette association se propose de mettre en place également des activités spécifiques de prise en charge des jeunes et d'éveil à la citoyenneté et aux Droits de l'Homme à travers : • l'accueil de jeunes en soirée ; • les échanges internationaux ; • l'organisation de tournois et de manifestations festives mobilisant les familles et les jeunes.	**25 187 €**	**6 881 €**
FARID'O Pavillon A 51/21 Rue de la justice 59000 Lille	Fédérer des projets autour du spectacle vivant et favoriser la rencontre entre différentes cultures autour des valeurs de citoyenneté	Le projet **SYNTRACKS** consiste en une création chorégraphique et musicale construite autour de poèmes du Moyen Orient , anciens et modernes. Chaque poème oppose deux notions contraires : la pauvreté/la richesse, l'espoir/le désespoir, le mensonge/la vérité.	**59 953 €**	**3 600 €**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles - Intégration » chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 6568 du Budget Communal de 2002.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/1071**
OBJET

Subvention destinée à l'association Service Civil International Région Nord

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Service Civil International (SCI) est un mouvement international présent dans plus de 40 pays, qui promeut et réalise des échanges internationaux avec de nombreux pays, en particulier grâce au volontariat et aux chantiers de bénévoles.
Le Service Civil International Région Nord (basé à Lille) est une association membre de la branche française du SCI. Son travail se concentre sur deux domaines : insertion sociale et professionnelle et animation enfant et adolescent, en partenariat avec la Mission Locale, l'association Itinéraires, l'Armée du Salut, les centres sociaux, les maisons et associations de quartier et le CCPD.
Cette association sollicite l'aide de la Ville pour la mise en place de son projet "mobilité, citoyenneté et séjours européens pour les 16-25 ans".

Fort de 15 ans de collaboration avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, le SCI Région Nord a en effet constaté que les jeunes de 16 à 25 ans en situation d'exclusion ne partent pas en vacances et ne bénéficient d'aucun séjour à l'étranger. C'est pourquoi le SCI développe des projets d'échanges internationaux spécifiques.
Deux types de projets sont ainsi développés : collectifs (chantiers internationaux) ou individuels (programme service volontaire européen, de 3 semaines à 6 mois).
Les bénéficiaires sont sélectionnés par les partenaires sociaux et associatifs et l'action envisagée est intégrée dans le projet personnel et le parcours d'insertion socioprofessionnel du jeune.
Ces projets permettent de développer l'autonomie des jeunes, leur confiance en eux et surtout leur apportent un recul et une réflexion par rapport à leur propre situation et celle de leur pays. Ils offrent un espace de rencontre et d'échanges avec des jeunes de cultures différentes et favorisent l'apprentissage de langues étrangères. Le travail qui fonde le chantier répond toujours à un besoin local déterminé par le partenaire du pays dans lequel le chantier se déroule et dans le respect de celui-ci.
Afin de préparer le jeune aux découvertes qui l'attendent, des sessions de formation et sensibilisation sont mises en place avant le départ.

La Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à cette association à hauteur de 2.500 euros sur un budget total de 140.765 euros afin de lui permettre de mener à bien ces actions.
Les principaux partenaires financiers sont le Conseil Général et le Conseil Régional.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 15617 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 04 du budget primitif 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1072
OBJET

Subvention destinée au Centre Régional de Documentation Tiers Monde.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Régional de Documentation Tiers Monde (CRDTM), basé au sein de la Maison de la Nature et de l'Environnement, rue Gosselet à Lille, regroupe des associations et des personnes physiques qui mènent une action en faveur du tiers monde, dans les domaines de la solidarité internationale, des droits de l'homme, la citoyenneté, l'éducation, la culture ou l'intégration.

L'objectif du CRDTM est d'aider ces derniers à informer le plus largement possible la population de la région Nord-Pas de Calais sur les peuples du tiers monde, les relations et la coopération "Nord-Sud", la solidarité internationale et le développement durable.
Pour cela, il dispose d'un fonds important d'ouvrages, de documents audio visuels, malles pédagogiques, jeux, expositions... et organise régulièrement des forums, expositions, conférences, animations à l'école. Il accueille le public en permanence.

Pour ses activités lilloises d'éducation au développement, le CRDTM sollicite une subvention de la Ville de Lille pour l'année 2002 afin de :
✓ alimenter le fonds documentaire par de nouvelles acquisitions
✓ programmer et animer un cycle de conférences à Lille, avec des partenaires associatifs : "les guerres de l'eau" en mars, "le commerce équitable" et "quel avenir pour la coopération au développement en Afrique" en avril, "les relations France Afrique : un enjeu citoyen" en mai, " la mondialisation" mi octobre
✓ mettre en place le forum des activités pédagogiques (23 octobre à Lille)
✓ réfléchir à la participation à "Lille 2004 capitale européenne de la culture" : le CRDTM prépare un projet sur le thème de la Solidarité Internationale, associant la MNE, les Maisons de Quartier et les associations issues de l'immigration

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 5.670 € au CRDTM, sur un budget global de 90.106 €. Les principaux partenaires financiers du CRDTM sont le Conseil Général du Nord, celui du Pas de Calais, le FAS et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais (citoyenneté et international). Une partie des recettes est constituée des ressources directes du centre : cotisations, dons, abonnements, prestations.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 15617 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 04 du budget primitif 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1073
OBJET

Subvention destinée à l'association Point de départ

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Point de départ, dont le siège social est fixé au 65 rue du Marché à Lille, a pour objet de développer les échanges et les coopérations entre les continents et favoriser l'émergence d'initiatives locales par une approche pragmatique des réalités et des besoins.

Cette association mène un projet de développement en direction du village de Ngayène Thiébo au Sénégal et c'est à ce titre qu'elle sollicite l'aide financière de la Ville.

La première étape consiste à venir en aide à l'école du village : création d'une bibliothèque, réfection des locaux et achat de fournitures scolaires.
Parallèlement, l'association souhaite mettre en place un projet de maraîchage autour de l'école. Les enfants s'en occuperont et les bénéfices dégagés permettront l'achat de fournitures scolaires.

Ce projet se réalise en partenariat avec le directeur de l'école, les enseignants et l'association des parents d'élèves à Ngayène Thiébo. Il vise à remédier aux difficultés principales de l'école : les problèmes de matériel et le faible taux de scolarisation des élèves (la moitié seulement des enfants du village fréquentent l'école).

A terme l'association souhaite étendre son projet à l'ensemble du village, en procédant par étapes successives.

Par ailleurs, afin de récolter des fonds pour le projet et de sensibiliser les Lillois à la situation du Sénégal, l'association Point de départ organise une soirée de soutien le 23 novembre à la salle des fêtes de Wazemmes.

La Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à cette association à hauteur de 1.000 € sur un budget total de 7.415 € afin de lui permettre de mener à bien ses projets.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 15617 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 04 du budget primitif 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/1074**
OBJET

Subvention destinée à l'association Pour un Vrai Développement Durable (P.V.D.D.)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association P.V.D.D., dont le siège social est situé au 78 rue du Chevalier français à Lille, a pour but de participer à une aide concrète au développement durable dans les pays en voie de développement et favoriser les échanges interculturels. Cette participation sera traduite pratiquement sur le terrain.
Elle mène un projet visant à approvisionner en médicaments essentiels le centre de gestion commune de médicaments de Boma en République Démocratique du Congo.

Dans un premier temps ce centre a été alimenté par des dons de Médicaments Non Utilisés (MNU) en provenance des Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte, sous forme d'aide d'urgence. Leur gestion était assurée dans le cadre d'un dépôt de médicaments, ayant pour objet de stocker et redistribuer les médicaments aux formations médicales de la région, moyennant une participation aux frais de transport et gestion.

Depuis janvier 2002, ce dépôt est géré par un expatrié. Celui ci fait un gros travail de fond pour réduire les dettes accumulées par le centre et améliorer la gestion et l'approvisionnement en médicaments.
Aujourd'hui le centre cherche à acquérir des médicaments génériques. C'est la solution la mieux adaptée aux besoins locaux et la plus économique. En effet Médecins sans Frontières, l'Organisation Mondiale de la Santé et Pharmaciens sans Frontière préconisent l'utilisation de médicaments génériques, achetés "en gros", plutôt que l'envoi de MNU, peu connus des médecins locaux, peu adaptés aux pathologies et dont la diversité complique la gestion.

La personne qui gère le dépôt fait partie de l'association P.V.D.D. et est donc le contact quotidien de l'association sur place.
Il sera à Lille en décembre 2002 et janvier 2003 et participera, en compagnie du médecin congolais de l'hôpital de Kangu, à une conférence sur "le don de médicaments". Il interviendra sur les questions de la gestion de MNU en grosse quantité, et sur le problème du commerce lucratif que posent ces dons.

La Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à cette association à hauteur de 1.000 € sur un budget total de 41.550 € afin de lui permettre de mener à bien son projet.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 8922 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524 du budget primitif 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1075
OBJET

Subvention destinée à l'association Kultures pour le collectif Togo

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une dizaine d'associations menant des activités au Togo s'est regroupée sous la forme d'un collectif: le "collectif Togo". L'objectif de ce dernier est d'organiser l'aide apportée à ce pays en échangeant sur les projets mis en place. Il est né du constat selon lequel les associations ne communiquent pas assez entre elles. D'autant plus quand les projets concernent les mêmes domaines (éducation, culture, santé), et régions (Lomé, Kpalimé et Kara). Par le biais de ce regroupement, le collectif vise à rendre plus efficaces les projets au Togo et faire perdurer au maximum les actions engagées.
A l'occasion de la semaine de la solidarité internationale (du 16 au 24 novembre), ce collectif organise une série de manifestations afin de communiquer sur ses actions et de sensibiliser la population lilloise à la situation au Togo.

Pour cela, une exposition photo sur la population des Tambermas qui vit dans le Nord Togo, et un diaporama sur la vie au Togo sera mis en place au Pavillon Saint Sauveur à Lille. Par ailleurs, la manifestation comprend la projection d'un moyen-métrage pédagogique, un forum Internet (forum de discussion sur le thème de la solidarité internationale en liaison avec un Café Net à Lomé), et la présentation de contes togolais.
Le second volet de cet événement concerne la sensibilisation dans les écoles afin de faire découvrir le Togo aux enfants et de les éveiller aux actions de solidarité internationale : conférence débat autour d'un diaporama et de panneaux explicatifs. Un concours de dessins sera organisé sur le thème de la solidarité internationale et les meilleurs seront exposés et édités en cartes postales.

L'association Kultures, basée 72 rue du Marché à Lille, a pour objet de favoriser l'accès à l'instruction et à la culture par le biais d'actions culturelles et de solidarités nationale et internationale.
Elle est le porte parole du collectif Togo et c'est à ce titre qu'elle sollicite l'aide de la Ville pour l'organisation de cette manifestation.

La Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à cette association à hauteur de 1.367 € sur un budget total de 2.160 € afin de lui permettre de mener à bien ce projet.
Le collectif a par ailleurs obtenu un financement "coup de pouce" du CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), qui coordonne la Semaine de la Solidarité Internationale au niveau national.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 8922 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524 du budget primitif 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1076
OBJET

Subvention destinée à l'association Protection des Enfants du Tiers Monde.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Protection des Enfants du Tiers Monde a pour objet de venir en aide sur le plan sanitaire et éducatif aux enfants du tiers monde et aider à la réalisation de projets de santé et de développement pour l'Afrique.

Cette association sollicite l'aide de la Ville pour l'organisation des "Afriquades" dans les quartiers Moulins, Wazemmes et Lille centre, en partenariat avec les Maisons de Quartier.
Cette manifestation a pour but de sensibiliser la population aux problèmes des pays en développement, à l'éducation au développement et aux actions de coopération.

Diverses animations sont prévues autour de cet événement, en novembre et décembre :
- après-midi récréatif à la salle Courmont (Moulins) : jeux traditionnels et contes pour enfants, concours de jonglage, dégustation de cuisine africaine (13/11)
- conférence débat à la salle des fêtes de Wazemmes : "aide au développement et immigration" (22/11)
- soirée repas spectacle à la salle Courmont (23/11)
- initiation à la coiffure africaine à la Maison de Quartier de Wazemmes (4/12)
- conférence débat à la Halle aux Sucres : "lutte des sans papiers et citoyenneté" (en partenariat avec le CSP59 et le MRAP) et soirée de clôture avec repas (28/12)

La Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à cette association à hauteur de 2.500 € sur un budget total de 12.577 € afin de lui permettre de mener à bien cette manifestation.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 8922 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524 du budget primitif 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1077
OBJET

Subvention destinée à l'Association Médicale Franco Palestinienne

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Médicale Franco Palestinienne, dont le siège social se situe à Lille apporte un soutien moral et matériel au peuple palestinien dans le domaine de la santé.

La coopération médicale et scientifique est inscrite dans l'accord de jumelage signé à Lille le 6 juin 1998 et ratifié à Naplouse le 25 mars 2000.
Il existe des échanges institutionnels entre le CHRU et les hôpitaux de Naplouse.

En partenariat avec la "Bethlehem Arab Society for Rehabilitation", association qui apporte aide et soins aux personnes handicapées, l'Association Médicale Franco Palestinienne participe au financement d'appareillage d'enfants handicapés à Naplouse en Palestine. Plus de 1000 personnes sont aujourd'hui prises en charge. Le contexte actuel aggrave la situation des personnes handicapées à Naplouse et rend davantage nécessaire l'intervention de l'Association Médicale Franco Palestinienne.

Afin de mener à bien cette mission, l'Association Médicale Franco Palestinienne sollicite l'aide financière de la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 25 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 1.600 €. sur un budget total de 27.817 €. Ce financement se fait en partenariat avec la délégation "personnes handicapées" de la Ville de Lille.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 6568 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524 du budget primitif 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1078
OBJET

Association Jeunesse Animation Famille (A.J.A.F)
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Suite à la fermeture du centre de loisirs J.L.F, situé rue des Meuniers et afin de ne pas rompre les activités menées sur le quartier de Wazemmes en direction des 6 - 12 ans, l'association Jeunesse Animation Famille s'est constituée.

Cette association sise 59-61 rue des Meuniers a pour objet de développer les activités de loisirs, d'animation et d'éducation socio culturelles en direction des jeunes et des familles lilloises, notamment des quartiers de Wazemmes et Moulins.

Celle-ci a repris l'activité de Centre de Loisirs Sans hébergement pour les enfants de 6-12 ans et fonctionne les mercredis, samedis, petites et grandes vacances scolaires pour 30 enfants. Parallèlement, une activité périscolaire est menée pour environ 12 enfants.

Afin que cette structure puisse fonctionner de façon la plus optimale possible, il est proposé de verser une aide financière d'un montant de 9 145 € au titre de l'exercice 2002.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 1048 "Actions liées à l'enfance - subventions".

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 435 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1079
OBJET

Centre Social Lazare Garreau
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association des Usagers du Centre Social du Site Lazare Gareau se propose de répondre aux attentes et besoins collectifs de l'ensemble de la population desservie par le centre (missions à caractère social, sanitaire, culturel et éducatif). C'est à partir de ces objectifs que différentes activités ont été mises en place, autour de quatre secteurs :

- la Petite Enfance
- l'Enfance
- la Jeunesse
- la Famille

Dans le cadre des actions menées autour de l'enfance, le centre social mène une activité de loisirs en direction des 6 - 12 ans. Ce Centre de Loisirs Sans Hébergement a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de vie quotidienne des enfants
- de favoriser leur épanouissement en développant leur sens de la responsabilité, de l'autonomie, de leur liberté et du respect de chacun
- de développer leurs aptitudes à prendre confiance en leurs possibilités
- de modifier leur comportement en facilitant l'organisation, le choix, l'écoute à l'autre, l'accès à la tolérance ceci afin de permettre de prendre conscience de leur dimension de citoyen.

Afin que l'association des usagers du Centre Social Lazare Garreau puisse fonctionner dans des conditions satisfaisantes, il est proposé de leur verser une aide financière complémentaire pour cette activité d'un montant de 17 828 €.

La dépense ci dessus sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe 17 844.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/992 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, une convention provisoire a été conclue le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et l'association des usagers du centre social Lazare Garreau.

La subvention attribuée ci-dessus à cet équipement, sera donc reprise dans un avenant à cette convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ce financement.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

436

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1080
OBJET

Association départementale des Francas du Nord
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association départementale des Francas du Nord, bénéficie depuis de nombreuses années, d'un soutien financier de la Ville de Lille sous forme de subvention pour le fonctionnement d'activités socio-éducatives en direction des 6 -16 ans sur le secteur vieux sud du quartier de Lille Sud.

Cette association a pour objectifs :

* d'améliorer la qualité de la vie quotidienne des enfants, notamment :
  - en élargissant la connaissance de son environnement socio culturel,
  - par la découverte d'autres cultures, d'autres modes de vie
  - en développant son intérêt pour des activités nouvelles

* de favoriser leur épanouissement en développant leur sens de la responsabilité, de l'autonomie, de leur liberté et du respect de chacun.

* de développer leurs aptitudes à prendre confiance en leurs possibilités

* de modifier leur comportement en facilitant
  - l'organisation
  - le choix
  - l'écoute de l'autre
  - l'accès à la tolérance

  ceci afin de permettre de prendre conscience de leur dimension de citoyen.

Afin que l'association départementale des Francas du Nord puisse fonctionner dans des conditions satisfaisantes, il est proposé de leur verser une aide financière complémentaire d'un montant de 13 614 euros soit 8,5 % du budget total de l'action qui s'élève à 162 988 euros.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 1048 "Actions liées à l'enfance - subventions".

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention a été conclue entre la Ville de Lille et l'association les Francas du Nord, ce financement supplémentaire sera repris dans un avenant à cette convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur l'Adjoint délégué à la Solidarité et au Projet Educatif à signer cet avenant.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ce financement.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1081
OBJET

Association Atouts Sens
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association Atouts Sens située 1 rue Daumier à Lille quartier Fives, a ouvert ses portes en avril 2001, suite à un état des lieux partagé avec le Centre Social Mosaique.

Elle a pour but :

- D'accueillir et accompagner les jeunes en situation défavorisée de Fives dans leurs difficultés personnelles, familiales et scolaires.
- Prévenir les toxicomanies, la délinquance et promouvoir la santé
- Développer le respect et la tolérance par le mélange des origines sociales, culturelles et ethniques, au sein des jeunes comme des adultes.
- Inviter les parents à participer à la démarche
- Favoriser l'intégration sociale par l'accompagnement scolaire et l'étayage du projet pré-professionnel.

C'est dans ce cadre que l'association a ouvert un Centre de Loisirs Sans Hébergement en direction des enfants de 6 - 12 ans habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en septembre 2002. Cette activité fonctionne les mercredis et samedis, petites vacances scolaires et fonctionnera pendant les grandes vacances scolaires. Celle-ci organise parallèlement des séjours été et hiver.

Il est proposé de verser une aide au démarrage à cette association d'un montant de 4 000 € soit 10 % du budget de l'action qui s'élève à 37 595 €. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ce financement.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 439 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1082
OBJET

Association Périscope
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association Périscope a été créée en 1992 par des parents du groupe scolaire Jean Zay, 1 rue Hippolyte Lefebvre à Lille. Cette association a pour objectifs :

- de développer des activités dans le domaine de l'éducation populaire, la culture et l'éducation physique, en complément des associations déjà présentes sur le quartier, afin de favoriser les liens entre les parents, l'école et le quartier notamment pendant les temps périscolaires.
- de gérer et organiser l'accueil avant et après l'école des enfants de maternelle et de primaire du groupe scolaire dans le cadre d'un "club enfants".

Cet accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir en partie pour des enfants âgés de 6 -12 ans. La finalité de ce club enfants est d'offrir un lieu d'accueil avant et après les temps scolaires, répondant aux centres d'intérêts et aux rythmes des enfants de primaire. Cet espace se veut convivial et propose des activités variées afin de leur permettre de se préparer à une journée d'école dans les meilleures conditions possibles et après celle-ci de se détendre tout en développant leur créativité, leur capacité physique et leur capacité à vivre en groupe (activités : bibliothèque, informatique, jeux de société etc...).

Il est proposé de soutenir à titre exceptionnel cette action par le versement d'une subvention d'un montant de 3 800 €. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1083
OBJET

Contrat Temps Libres
Subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans une perspective de développement d'une politique éducative globale et cohérente sur son territoire, la Ville de Lille a souhaité s'engager dans un processus de contractualisation de sa politique éducative pour les enfants et les jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Or, depuis 1998, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales propose aux communes un nouveau dispositif de cofinancement reposant sur des principes analogues à ceux du Contrat Enfance pour cette tranche d'âge. Il s'agit du Contrat Temps Libres.

Le Contrat Temps Libres vise à :

- **contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration** dans la société par des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école
- **soutenir la promotion de loisirs de qualité**, d'actions facilitant **l'apprentissage de la vie sociale**, la **responsabilisation** pour les plus grands
- favoriser le **développement d'activités attractives et accessibles** contribuant à l'insertion sociale des enfants et des adolescents pendant leurs temps libres et en ouvrir plus largement l'accès à ceux qui pour des raisons socio culturelles ou socio-économiques n'y accèdent pas aujourd'hui
- **impliquer les enfants et les jeunes ainsi que les parents** dans la définition des besoins et la mise en œuvre des actions
- **promouvoir un encadrement de qualité** par des adultes bénévoles ou professionnels accompagnant l'enfant dans ses projets
- **faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et familiale des parents**, en offrant à leurs enfants un accueil de qualité, en dehors des temps scolaires
- **rendre universelle la couverture de l'ensemble de la population** concernée en réduisant la charge financière résiduelle sur la famille.

C'est pourquoi, par délibération n°00/1206 du 18 décembre 2000, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales ont conclu un premier Contrat Temps Libres permettant la réalisation sur les années 2000, 2001 et 2002 des actions de créations de places et d'extensions de places.

L'année 2000 et une partie de l'année 2001 ayant été consacrées à la mise en place de ce dispositif auprès de structures adhérentes, une partie seulement des actions n'ont pu débuter qu'au cours du second semestre 2001. Par contre pour l'année 2002, certaines actions ont fonctionné pleinement dont le détail est repris dans le tableau ci-joint et pour lesquelles nous proposons de verser le solde ou la totalité du financement.

Il s'agit de :

Actions réalisées au sein des structures associatives :

ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER VAUBAN ESQUERMES	1 220 €
ASSOCIATION DES USAGERS DU CENTRE SOCIAL DU SITE LAZARE GARREAU	1 086 €
LES FRANCAS ASS DEPT DU NORD	25 108 €
ASS POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST	1 116 €
LES FRANCAS DE LILLE	12 640 €
A TOUTS SENS	7 864 €

Les dépenses ci dessus seront imputées au chapitre 65 - article 6574

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/992 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, des conventions provisoires ont été conclues le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et les Centres Sociaux - Maisons de quartier.

Les subventions attribuées ci-dessus à ces équipements, seront donc reprises dans les avenants à ces conventions qui feront l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

En ce qui concerne les subventions pour les Francas Association Départementale du Nord et l'association des Francas de Lille, les montants seront repris dans des avenants aux conventions précédemment conclues.

Actions réalisées au sein des structures municipales :

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES *(en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)*	28 086 €
SERVICE ENSEIGNEMENT	152 225 €
SERVICE DES SPORTS	29 992 €

Les dépenses en direction des structures gérées par la Commune Associée d'Hellemmes, le service Enseignement et le service des sports feront l'objet de décisions modificatives (virements de crédits) qui seront imputées au chapitre 65 - article 6574

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces financements et 'autoriser l'Adjoint au Maire, délégué de la Solidarité et du Projet éducatif, à signer les avenants aux conventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE - 443 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1084
OBJET

Maison de quartier des Bois Blancs
La Nuit du Destin

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Suite à la fermeture de la Maison de quartier du Faubourg de Béthune et afin de maintenir une activité sur le quartier, la Maison de quartier des Bois Blancs a été sollicitée pour assurer la continuité des actions menées sur le secteur adulte et au sein du centre de la Petite Enfance 3 square Chopin.

Ces deux secteurs travaillant en étroite collaboration se proposent de mettre en place une action commune. En effet, les professionnels ont fait le constat qu'il était important de travailler autour de la notion de partenariat sur le quartier et la nécessité de dynamiser ou de re-dynamiser la collaboration avec les différentes associations agissant sur le quartier. Cette action permettra surtout d'améliorer les services rendus à la population, ainsi que d'asseoir un climat de confiance et d'écoute auprès des habitants.

C'est dans ce contexte, que la Maison de quartier des Bois Blancs met en place cette action intitulée "Rencontre familiale autour de la nuit du Destin" qui se déroulera le 30 novembre 2002 dans la salle polyvalente de la Maison de quartier du Faubourg de Béthune.

Grâce à la mobilisation importante de la part des usagers du Centre de la Petite Enfance, du secteur adulte ainsi que des jeunes autour de ce projet, 150 personnes adultes et enfants se sont inscrits à cette rencontre qui a pour objectifs de :

- leur permettre de passer un moment convivial et chaleureux
- faire découvrir aux habitants, notamment ceux d'origine culturelle européenne les us et coutumes du maghreb (pendant la période du ramadan).
- les sensibiliser à la fraternité et à la tolérance à travers ce moment festif
- renforcer la mixité sociale et culturelle des habitants de ce quartier.

La Ville de Lille souhaite soutenir cette initiative et propose de verser à la Maison de quartier des Bois Blancs, une subvention d'un montant de 500 € soit 20 % du budget de l'action.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 1048 "Actions liées à l'enfance - subventions".

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/992 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, une convention provisoire a été conclue le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et la Maison de quartier des Bois Blancs.

La subvention attribuée ci-dessus à cet équipement, sera donc reprise dans un avenant à cette convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ce financement.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1085
OBJET

Centre social intercommunal du Chemin Rouge
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Le Centre Social intercommunal du Chemin Rouge est situé sur le territoire de Fâches Thumesnil, en limite du quartier de Lille Sud. Cette situation géographique entraîne la fréquentation, depuis son ouverture, de nombreuses familles lilloises, particulièrement domiciliées sur le secteur jouxtant cette commune.

Le Centre social a véritablement une influence intercommunale sur le bassin de vie des habitants du sud de Lille. En effet, 41 % de la fréquentation relative au secteur des + 6 ans est une population Lilloise. 69 familles Lilloises ont adhéré à cette structure en 2001.

Pour permettre à ce Centre de mener à bien son programme d'intervention en direction de la population Lilloise pour l'année 2002, il est proposé de verser une aide financière d'un montant de 10 530 €.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 1048 "Actions liées à l'enfance - subventions".

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention sera conclue entre la Ville de Lille et le Centre Social Intercommunal du Chemin Rouge qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ce financement.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1086
OBJET

Contrat temps libres
Avenant n°1

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans une perspective de développement d'une politique éducative globale et cohérente sur son territoire, la Ville de Lille a souhaité s'engager dans un processus de contractualisation de sa politique éducative pour les enfants et les jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Or, depuis 1998, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales propose aux communes un nouveau dispositif de cofinancement reposant sur des principes analogues à ceux du Contrat Enfance pour cette tranche d'âge. Il s'agit du Contrat temps Libre.

C'est pourquoi, par délibération n°00/1206 du 18 décembre 2000, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales ont conclu un premier Contrat Temps Libres permettant la réalisation sur les années 2000, 2001 et 2002 des actions de créations de places et d'extensions de places.

Après évaluation du dispositif, il s'avère nécessaire de modifier les dispositions prises dans la convention initiale signée entre la ville et la CAF.

Deux articles sont amenés à être modifiés :

L'article 2 prévoyant la nature et la durée du contrat, d'une durée initiale de 3 ans, doit être prolongé d'une année soit du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003 ayant pour objectif la réactualisation du schéma de développement initial et ce, afin d'assurer le développement de l'accueil des enfants de plus de 6 ans par la mise en œuvre d'une politique d'accueil concertée.

L'article 5 concernant les engagements de la ville est modifié par l'élaboration de l'avenant N°1 de l'année 2002 permettant de compléter ainsi le schéma de développement initial. Vous trouverez ci dessous le contenu de l'avenant N°1:

- Amélioration quantitative ;

pour la Ville de Lille

Création de 4 CLSH à Toussaint
Création de 2 CLSH à Noël

Pour l'association A Touts Sens sur le quartier de Fives

Création d'un CLSH de 15 places
Mise en place d'un séjour été

- Amélioration qualitative ;

Pour la Ville de Lille

Création d'un CLSH à dominante sportive les mercredi

Pour l'association Les Francas de Lille

Création d'ateliers spécifiques à option cirque et artistique

Toutes les actions reprises dans l'avenant n°1 au Contrat Temps Libre sont co-financées par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 68% de 90% des dépenses engagées.

Les dépenses concernant ces structures feront l'objet de délibérations prises par ailleurs et seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe 17844.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir approuver, la prolongation d'une année du contrat, le contenu de l'avenant n°1 et les modifications du schéma de développement initial et d'autoriser Monsieur L'Adjoint au Maire, délégué à la Solidarité et au Projet Educatif Global à signer ce document.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 447 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1087
OBJET

Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et la Ville de Lille Modalités d'attribution de la prestation de service aux Centres de Loisirs sans Hébergement.

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille ayant repris depuis le 1er janvier 2002 en gestion directe les missions assurées par la Caisse des Ecoles, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille nous demande de passer une convention relative aux modalités d'attribution de la prestation de service aux Centres de Loisirs sans Hébergement qui tient compte de ce transfert de compétences.

Ainsi, la convention reprend les dispositions générales qui engagent la CAF à participer aux frais de fonctionnement des Centres de Loisirs sans Hébergement sous forme de prestation de service, la Ville s'engageant à affecter le produit de cette prestation au fonctionnement des Centres de Loisirs sans Hébergement. La convention décrit également les dispositions financières et administratives concernant l'attribution de la prestation de service.

En conséquence et en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1088
OBJET

Organisation de centres de vacances en Juillet et Août 2003
Réservation des séjours.

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Du 15 juillet au 16 août 2002, la Ville de Lille a organisé un centre de vacances à BOUIN-PLUMOISON (*pas-de-calais*), pour les enfants âgés de 9 à 12 ans. Des activités, notamment la découverte et la pratique du Canoë-Kayak, ont été proposées aux enfants grâce au partenariat réalisé avec l'Association La Deûle.

Au regard du bilan positif de ce centre délocalisé, nous souhaitons reconduire ce dispositif en Juillet et Août 2003 dans les mêmes conditions d'accueil et de partenariat.

Parallèlement et compte tenu du succès de ce centre situé à la campagne, nous envisageons d'accueillir les enfants, au mois d'août, dans un centre de loisirs situé à la mer, dans la commune D'HARDELOT.

Afin de procéder aux réservations des séjours correspondant à ces deux opérations et en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le versement d'avances s'élevant à :
  - 4.500 € pour le centre de BOUIN-PLUMOISON
  - 2.000 € pour le centre D'HARDELOT
- imputer cette dépense au chapitre 011 - article 613.2 - fonction 422 Enveloppe 20290 - Caisse des Ecoles - Location Immobilière.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1089
OBJET

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lancement d'une procédure d'appel d'offres
Achat de jeux et de jouets pour l'ensemble des services municipaux

La mise en place du nouveau code des marchés publics implique le recensement des besoins de la collectivité par code nomenclature.

La globalisation de ces achats en matière de jeux et de jouets a montré que la Ville de Lille dépassait le seuil des marchés sans formalités préalables et qu'il était nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert.

Nous vous demandons en accord avec votre Commission de la Solidartié et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002 et de la Commission d'appel d'offres du 7 décembre 2002 de bien vouloir :

- autoriser à lancer un avis d'appel public à la concurrence visant à souscrire des marchés pour l'achat de jeux et de jouets ;
- fixer à 3 ans maximum la durée de ce contrat ;
- autoriser l'imputation budgétaire sur le chapitre 11 – article 606.32 ;
- autoriser Madame le Maire à signer les pièces du marché ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au service des Achats et Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 450 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1090
OBJET

Services périscolaires de Lille - Hellemmes
Barèmes des ressources
Restaurants d'enfants - Centres d'Animation de la Petite Enfance - Espaces Educatifs
Centres de Loisirs sans Hébergement -
Accompagnement scolaire - Grille des participations familiales à compter du 1er janvier 2003.

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a adopté, le 9 juillet 2001, le retour des compétences assurées par la Caisse des Ecoles vers la Ville de Lille, à la date du 1er janvier 2002.

Les modifications de tarification des services périscolaires entrent dans ces compétences.

Ces modifications interviennent, en principe, au 1er janvier de chaque année civile.

Elles concernent les services périscolaires suivants :

⇒ **Restauration scolaire ;**
⇒ **C.A.P.E. et Espaces Educatifs ;**
⇒ **Centres de loisirs ;**
⇒ **Accompagnement scolaire.**

Cependant, certains tarifs ont été crées ou modifiés en cours d'année 2002 :

⇒ Tarifs de restauration (*pour cause d'introduction de l'Euro*) modifiés le 1er septembre 2002 et valables pour l'année 2003 (*ou jusqu'à modification du système de tarification) ;*
⇒ Tarifs "accompagnement scolaire", crées le 4 novembre 2002 (*délibération 02/619 du 28 juin 2002)* et valables pour l'année 2003.

Les tarifs concernés par les modifications possibles au 1er janvier 2003 sont donc ceux des services d'animation périscolaire :

⇒ **C.A.P.E. et Espaces Educatifs ;**
⇒ **Centres de loisirs.**

.../...

Pour ce qui concerne les barèmes de classement des familles dans les catégories, il n'est pas souhaitable de les modifier, compte tenu des tarifs "restauration" et "accompagnement scolaire" déjà fixés pour 2003.

Augmentation des tarifs "Animation périscolaire *(C.A.P.E., Espaces Educatifs et C.L.S.H.)*.

Il est proposé de se référer à l'augmentation, sur une année *civile (1er janvier au 1er janvier)*, de l'indice INSEE des prix à la consommation *(ensemble des ménages, hors tabacs)*.

Cet indice était de :

⇒ Janvier 2000 : 102.3
⇒ Janvier 2001 : 104.4
⇒ Soit une augmentation de 2.1 soit 2,05 %

Les tarifs (*arrondis*) seraient donc les suivants, au 1er janvier 2003 :

CENTRES D'ANIMATION DE LA PETITE ENFANCE ET ESPACES EDUCATIFS

CATEGORIES	PARTICIPATION DES FAMILLLES	
	RAPPEL 2002	ANNEE 2003
1	1,45 €	1,48 €
2	2,00 €	2,04 €
3	3,05 €	3,06 €
4	4,35 €	4,44 €
8 (*non lillois*)	4,80 €	4,90 €

CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

CATEGORIES	PARTICIPATION DES FAMILLES	
	RAPPEL 2002	ANNEE 2003
1	1,25 €	1,28 €
2	1,70 €	1,74 €
3	2,60 €	2,65 €
4	3,70 €	3,78 €
8 (*non lillois*)	4,10 €	4,20 €
5 bons loisirs (*CAF*)	0,50 €	*

***bons loisirs** : augmentation définie en fin d'année par la Caisse d'Allocations familiales.

Modalités d'utilisation des titres de paiement des services périscolaires (*rappel*):

Des cartes de 6 tickets, de couleurs distinctes, ont été crées pour chaque service périscolaire :

⇒ Restauration : JAUNE
⇒ C.A.P.E. et Espaces Educatifs : ROUGE
⇒ Accompagnement scolaire : PARME
⇒ Centres de loisirs (C.L.S.H.) : IVOIRE

.../...

Ces tickets sont valables pour la totalité d'une journée du service concerné (*journée indivisible*).

Chaque ticket, correspondant à un service bien défini, ne peut-être utilisé que pour ce service.

PARTICULARITE :

Un usager fréquentant, au cours de la même journée, un espace éducatif **et** l'accompagnement scolaire (par exemple Espace Educatif le matin et accompagnement scolaire (*de 16H30 à 17H30*), ou accompagnement scolaire, puis Espace Educatif jusqu'à 18H30, ne devra fournir **que** le ticket Espace Educatif, celui-ci couvrant l'accueil pour toute la journée.

En conséquence et en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, nous demandons aux membres du Conseil Municipal :

⇒ d'acter, pour ce qui concerne :
- la restauration scolaire ;
- l'accompagnement scolaire ;
- la grille des barèmes de ressources ;
- la définition des différents types de dérogation ;
- le seuil minimum de remboursement de tickets ;
- le seuil minimum de vente par carte bancaire ;

le maintien des dispositions qui ont été définies par les délibérations du Conseil Municipal n° 01/1001 du 14 décembre 2001 et n° 02/619 du 28 juin 2002 ;

⇒ d'adopter les nouveaux tarifs, au 1er janvier 2003, des services d'animation (C.A.P.E. et Espaces Educatifs, Centres de loisirs) et d'inscrire les recettes au budget de la Ville de Lille ;

⇒ d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, l'élu ayant reçu délégation, de signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, afin de pouvoir bénéficier de la contribution financière pour l'année 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1091
OBJET

Ecoles privées de Lille - Hellemmes - Participation forfaitaire de la Ville de Lille - Versement d'une Première tranche pour l'année scolaire 2002-2003.

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 00/284 du 15 mai 2000, le Conseil Municipal a autorisé la Ville de Lille à signer avec la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique, un accord fixant le montant du forfait annuel accordé aux élèves de l'enseignement élémentaire et maternel pour une période de 3 ans.

Cette période est arrivée à expiration avec la fin de l'année scolaire 2001/2002.

Des négociations sont actuellement en cours, entre la Ville de Lille et la Direction Diocésaine, en vue de rédiger un nouveau protocole d'accord pour les trois années à venir.

Dans l'attente de l'élaboration de ce document, compte tenu du vote du budget primitif de la Ville de Lille en fin d'année 2002 et dans le but de permettre aux écoles privées de fonctionner, nous vous demandons en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002 de bien vouloir :

- accepter le versement d'un premier acompte du forfait annuel pour l'année scolaire 2002/2003, calculé sur la base de 40 % du montant du forfait annuel versé pour l'année scolaire 2001/2002 *(1.659.213,81 €) soit 670.000 €*.
- autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué à signer le nouveau protocole d'accord pour les trois années à venir ;
- d'imputer la dépense correspondante Chapitre 65 - Nature 6574 fonction 213 - Enveloppe 13781.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1092
OBJET

Contrat Educatif Local
Programmation 2002/ 4ème répartition

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal par délibération n°02 / 212 du 25 mars 2002 a adopté une première répartition des actions prévues dans le cadre du Contrat Educatif Local.

De nouvelles actions programmées en cours d'année viennent s'intégrer à la répartition initiale.

ACTION	INTITULE	PORTEUR	FINANCEMENT (à la charge de la Ville)
N° 1	EDUCATION MUSICALE DANS LES ECOLES DE LILLE	Université de Lille 3 Centre de Formation des Musiciens Intervenants	3 666 €

L'action n° 1 : concerne 3 écoles de Lille qui bénéficieront sur l'année scolaire 2002-2003 d'un stagiaire du CFMI pour initier les enfants à la musique.

La commune et ses écoles élémentaires et préélémentaires accueillent un ou plusieurs étudiants pendant l'année scolaire sur une période allant du mois d'octobre 2002 au mois de juin 2003.

En seconde année, la durée de stage est d'une journée par semaine ; celle-ci peut être divisée sur deux groupes scolaires différents. Ce stage a pour but la prise en charge progressive d'activités musicales auprès de groupes-classes.

Une séance pourra prendre la forme d'une chorale rassemblant une ou plusieurs classes en temps scolaire. Une sixième intervention hebdomadaire peut concerner un atelier extrascolaire d'éducation musicale co-animé par l'étudiant et un personnel référent de la structure d'accueil (musicien intervenant, enseignant, artiste, éducateur).

Sous la tutelle pédagogique des enseignants de l'Institut et sous la responsabilité des maîtres, l'étudiant élabore un projet qui reflète à la fois une démarche musicale et pédagogique personnelle et une réponse aux besoins de l'école et des partenaires, et qui se met en place au travers de séances musicales, dont la durée peut varier en fonction de la nature des activités et le niveau des classes.

Les interventions des étudiants seront menées sur les écoles Samain Trulin au Faubourg de Béthune, Malot-Painlevé à Lille-Sud et Descartes-Montesquieu à Fives.

Il est donc proposé, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, de prendre les dispositions suivantes :

- adopter ces actions nouvelles et leur prise en charge par la ville.
- allouer à l'Université de Lille III - CFMI supports des actions concernées la subvention correspondante à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-dessus.
- imputer les dépenses correspondantes à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Enseignement – Ecoles primaires – C.A.T.E. » - chapitre 65 – article 6574 fonction 212.
- autoriser Madame le Maire à signer toutes les conventions avec les partenaires associatifs intervenant au Contrat Educatif Local ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint délégué à la Solidarité et au Projet Educatif.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1093
OBJET

Contrat Educatif Local - Continuité des actions programmées en année scolaire.

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal par délibération n°02 / 212 du 25 mars 2002 a adopté une première répartition des actions prévues dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Certaines actions fonctionnant par année scolaire nécessitent un supplément de subvention afin de pouvoir fonctionner lors du dernier trimestre 2002. Ce financement permettant ainsi a ces associations de faire le lien entre les programmations 2002 et 2003 du Contrat Educatif local.

ACTION	INTITULE	PORTEUR	FINANCEMENT (à la charge de la Ville)
N° 1	ACCUEIL PERISCOLAIRE DES ECOLES DU VIEUX LILLE	Maison de quartier du Vieux Lille	13185
N° 2	ACTIVITE TENNIS DE TABLE A L'ECOLE LAVOISIER	ASPPT Tennis de Table	420
N° 3	ACTIVITE DANSE A L'ECOLE LAMARTINE	Centre de danse et d'expression contemporaines chantiers danse	765

L'action n° 1 : concerne 3 écoles du Vieux Lille Branly, Lamartine et Diderot en partenariat avec la maison de quartier Godeleine Petit. Mise en place d'activités périscolaires (travaux manuels, jeux coopératifs...) destinées aux enfants des écoles du Vieux-Lille, permettant un accueil et un accompagnement éducatif pour les enfants des écoles. Cet accueil à lieu tous les jours le matin et soir.

Elle consiste en la création d'un accueil périscolaire des enfants du Vieux Lille.

L'action n° 2 : permet de sensibiliser les élèves de l'école Lavoisier du quartier de Wazemmes à la pratique du tennis de Table en liaison avec le projet d'école de Lavoisier. Initier les enfants de l'école Lavoisier et ceux de l'espace éducatif Quinet Rollin à la pratique du Tennis de table sur les bases techniques et sur une approche éducative de ce sport. Occupation d'un créneau dans les locaux de l'ASPTT avec mise à disposition d'un animateur sportif breveté d'état 2eme degré et fourniture du matériel.

L'action n° 3 : concerne L'école Lamartine et permet de sensibiliser les élèves de l'école à la danse. Créer un projet de partenariat entre l'association et l'école Lamartine autour d'ateliers d'initiation artistique, d'expression musicale et corporelle.

Des avenants aux conventions d'objectifs passées avec ces trois associations seront pris par les services pilotes desdites associations (les services de l'animation jeunesse, des sports et de la culture).

.../...

Il est donc proposé en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002 de prendre les dispositions suivantes :

- adopter ces actions nouvelles et leur prise en charge par la ville.
- allouer aux associations supports des actions concernées la subvention correspondante à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-dessus.
- imputer les dépenses correspondantes à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Enseignement – Ecoles primaires – C.A.T.E. » - chapitre 65 – article 6574 fonction 212.
- autoriser Madame le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs avec les partenaires associatifs intervenant au Contrat Educatif Local ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint délégué à la Solidarité et au Projet Educatif.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1094
OBJET

Association Animation Magenta
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La municipalité considère que la jeunesse est la principale richesse de la société et qu'elle est une chance pour notre ville. Il faut donc investir en elle.

Il s'agit aujourd'hui de promouvoir de façon plus audacieuse des projets facilitant la rencontre entre les différents groupes sociaux.

Il s'agit de susciter l'initiative et en particulier de valoriser les efforts de ceux qui sont rarement sur le devant de la scène de la vie locale, de montrer qu'ils ont des choses à apporter à la vie de la cité et que l'échange avec eux est source d'enrichissement collectif et/ou individuel.

C'est dans ce cadre, que Madame la Présidente du Conseil de quartier de Wazemmes nous interpelle sur le projet de l'association Animation Magenta qui développe des activités et animations en direction des enfants du quartier de Wazemmes.

Cette association accueille environ 50 enfants de 6 à 13 ans et leurs familles. Ces enfants peuvent pratiquer différentes activités tous les soirs de 17 à 20 heures, le mercredi après midi et le weed end pour des sorties.

Ce lieu est un endroit privilégié de rencontres et d'échanges entre les enfants, c'est pourquoi, afin de promouvoir l'animation d'activités en faveur de ce jeune public lillois, il est proposé de verser à l'association Animation Magenta une subvention d'un montant de 1 524 € qui sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 1048 "Actions liées à l'enfance - subventions".

Cette subvention représente 14 % du budget total de l'action qui s'élève à 10 750 € et sera attribuée à cette structure sous réserve qu'elle produise les pièces suivantes :

- le bilan financier des activités menées jusqu'alors
- le projet pédagogique et financier de la période des vacances scolaires hivers 2002
- copie de l'habilitation Jeunesse et Sports 2002-2003.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1182
OBJET

Participation de la Ville aux frais de location et de fonctionnement d'un local pour l'Association Immigration et Droits des Migrants

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Comité des Sans Papiers 59 mène depuis plus de 6 ans une action quotidienne en faveur de la régularisation de toutes les personnes étrangères.

Afin de mener ses actions dans des conditions matérielles acceptables, il revendique depuis plusieurs années l'attribution d'un local.

La Ville de Lille et le Conseil Régional s'étaient engagés, dès décembre 1999, à aider financièrement une association spécifique (Immigration et Droits des Migrants), créée par les différents partenaires impliqués dans l'aide aux sans papiers (Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, ...) en vue de couvrir les frais de fonctionnement d'un local.

L'Évêché a d'abord mis à disposition un premier local situé rue des Meuniers. La Ville de Lille a versé à l'I.D.M. une participation financière de 30 000 F. Fin 2000, l'Évêché a fait savoir qu'il ne pouvait plus mettre à disposition ce local. L'Évêché a fait trois propositions de lieux situés à Lille-Fives, Villeneuve d'Ascq et à Lomme. Elles ont été déclinées, le Comité des Sans Papier 59 souhaitant disposer d'un local de 100 à 150 m² en Centre-Ville.

La Ville de Lille, comme elle l'a constamment indiqué, est toujours disposée à participer avec les autres collectivités, au financement d'un local pour l'association I.D.M. destiné à recevoir et à accompagner les personnes sans papiers dans cette démarche de régularisation de leur situation.

Aussi, afin de confirmer les engagements pris par la Ville, nous vous demandons de bien vouloir :

- allouer à l'Association I.D.M. une subvention annuelle de 11 700 € correspondant à 50 % du prix moyen de location, charges et fluides compris d'un local de 150 m², en Centre-Ville

  Celle-ci serait versée au moment de la signature du bail et pour la durée de celui-ci, sous réserve de la signature d'une convention précisant les modalités d'aide de la Ville.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à ouvrir à l'article 6574, fonction 524 du B.P. 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1095
OBJET :
Subventions destinées
aux organismes à caractère social-
Contrat Territorial de Santé
(CTS)-Santé

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N°00/942 du 09 octobre 2000, le Conseil Municipal validait le Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille, et autorisait le Maire à signer les conventions entre la Ville de Lille et les associations.

Dans ce cadre, l'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2002, sous forme de subventions par plusieurs associations dont les actions, présentées dans les tableaux ci-après, s'inscrivent dans le C.T.S.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet spécifique identifié au sein de chaque association et contractualisé avec la Ville par une convention définie par la délibération citée ci-dessus.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser d'une part, le versement des subventions suivantes et d'autre part, Madame le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer les conventions.

Concernant les Maisons de Quartier des Bois-Blancs et de Moulins Est, le versement de la subvention fera l'objet d'un avenant pris par la Délégation Jeunesse, Animation Urbaine.

Concernant l'Association Premier Pas, le versement de la subvention fera l'objet d'un avenant pris par le service Petite Enfance.

Ces dépenses seront imputées sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 512- Enveloppe 16211.

Maison de Quartier des Bois-Blancs	1 372 €
CRES	21 538 €
Association Premier Pas	1525 €
Maison de Quartier Moulins Est	1525 €

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1096
OBJET :
Subventions 2002 destinées
aux organismes à caractère social –
Santé

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par les associations : ACEML (Association Corporative des Etudiants en Médecine de Lille) pour «Action Santé-Prévention Sida », MSL (Médecins Solidarité Lille) et ECLAT.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction de projets spécifiques identifiés au sein de chaque association et contractualisés avec la Ville par une convention ou un avenant.

En accord avec la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser d'une part, le versement des subventions suivantes, et d'autre part, Madame le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer les conventions et l'avenant ci-joints.

Ces dépenses seront imputées sur l'Enveloppe 16 211 - Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 512

ACEML Action Santé Prévention SIDA	**763 €**
Médecins Solidarité Lille	**2 745 €**
ECLAT	**3 049 €**

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1097
OBJET :
Subventions 2002 destinées
aux organismes à caractère social –
Santé

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune existe depuis le 9 février 2001. Elle a succédé à un projet expérimental du même nom, mis en œuvre en 1998 sur l'initiative de L'Etat et de la Mutualité Française. L'Etat et la Mutualité Française se sont depuis retirés de la gestion directe de l'Espace Santé.

En août 2002, avec l'appui de l'équipe *« Nouveaux Services – Nouveaux Emplois »* de la Mission Locale de Lille, du CRES et de la Direction Santé – Solidarité, **l'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune** a réalisé un travail de redéfinition de ses priorités, de ses actions et des moyens à mobiliser pour atteindre ses objectifs. Ce travail d'accompagnement a permis à **l'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune** :

- De se fixer pour priorités de :
- faciliter l'accès aux droits et le recours aux soins des populations les plus fragiles sur le quartier du Faubourg de Béthune,
- développer des actions de prévention et d'éducation pour la santé auprès et avec des enfants et des jeunes,
- se donner les moyens d'observer, d'évaluer et de communiquer autour des actions menées.

Pour mettre en œuvre ces priorités, **l'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune** a décidé de recruter :
* un coordinateur santé en Contrat Emploi Jeune pour renforcer et développer son action sur le Faubourg de Béthune,
* une médiatrice santé en Contrat Emploi Consolidé pour faciliter l'accompagnement des personnes les plus en difficultés et favoriser la construction de partenariats avec les acteurs institutionnels et sociaux du quartier.

Pour soutenir la mise en œuvre des actions de **l'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune** en 2002, la Ville de Lille lui verse une **subvention** d'un montant de **6 098 €**.

En accord avec la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser d'une part, le versement de la subvention suivante, et d'autre part, Madame le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Santé à signer la convention ci-jointe.

Cette dépense sera imputée sur la ligne « Actions liées à la Santé – Subventions » Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 512 – Enveloppe 16211, abondée par la ligne « Mesures pour l'emploi – Subventions à diverses associations (Enveloppe 11808 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90).

l'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune **6 098 €**

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1098
OBJET :
Subvention destinée
au C.R.E.S.G.E. Etablissement de l'Institut Catholique de Lille
Auto-évaluation accompagnée
du Programme de Santé de Lille Lomme et Hellemmes

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme de Santé de Lille, Lomme et Hellemmes, le Comité de Pilotage a souhaité se donner les moyens de développer l'évaluation des actions de ce programme.

A ce titre, il a opté pour le principe d'une démarche d'auto évaluation accompagnée des actions du programme de santé. Sur la base d'un cahier des charges précis et après mise en concurrence de 6 prestataires potentiels, le Comité de Pilotage du Programme de Santé de Lille, Lomme et Hellemmes a proposé de retenir, parmi les deux propositions qui lui ont été soumises, celle du C.R.E.S.G.E., CENTRE de RECHERCHES ECONOMIQUES, SOCIOLOGIQUES et de GESTION, ci-jointe.

Le coût total de l'opération s'élève à 37 494, 6 € soit 245 948, 45 F. Le montant de cette opération sera échelonné en trois fois.
30% du montant du contrat sera alloué au prestataire après signature de la convention ci-jointe, 30% après le phase II et la restitution du rapport intermédiaire n°1, et le solde à l'achèvement de la mission.

La Ville de Lille prend en charge 30% du coût total de l'opération soit la somme de 11 248, 38 € (73 784, 54 F), le Comité Régional des Politiques de Santé, représenté par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, par délégation du Préfet de Région, assurera le financement des 70% restant soit la somme de 26 246, 22 € (172 163, 91 F). Cette participation financière fera l'objet d'une convention avec le C.R.E.S.G.E..

La dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 512 – Enveloppe 16211.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à la Santé :

- A verser au C.R.E.S.G.E. la part Ville de Lille correspondant à 30% du coût total de l'opération soit la somme de 11 248, 38 € (73 784, 54 F). Il convient de préciser la participation financière de la Délégation à la Politique de la Ville au versement de ce premier tiers de l'opération soit la somme de 6097, 96 € (40 000 F).

- A lancer cette opération après adoption par le Conseil Municipal compte tenu de l'engagement du Comité Régional des Politiques de Santé pour le financement pour l'année 2003 des 70% restant de l'opération soit la somme de 26 246, 22 €.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

– 464

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1099
OBJET

Subventions destinées
aux organismes à caractère Social –
Personnes Agées.

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans les tableaux ci-après sont reprises les différentes associations ayant présenté une demande de subvention.

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 2002.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisées avec la Ville par une convention d'objectifs ou un avenant que vous trouverez en annexe à la délibération.

Les dépenses seront imputées et réparties de la manière suivante :

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fondation 43 – Enveloppe 1045 pour :

- Ass des retraites Sportifs de la Metropole Lilloise 380 €
- Ass pour l'Education a l'environ 1 300 €
- Carrefour de l'Amitié CARRAMI 140 €
- Centre social du parc des expositions Saint Sauveur 380 €

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/922 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, une convention a été conclue le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et le Centre social du parc des expositions Saint Sauveur
La subvention attribuée ci-dessus au Centre social du parc des expositions Saint Sauveur, sera donc reprise dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

- Club du 3 éme âge moulins Lille 140 €
- Club de la solidarité 140 €
- Club 3 éme âge E Jamois 140 €
- Club des ambassadeurs de wazemme 660 €
- Association club Royal 140 €
- Comité d entraide du quartier St Sauveur 140 €

- Association Filbertjoie 520 €
- Association des amis de la Fondation de Lille 1 530 €
- Group Scout Isla Lille 380 €

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 02/136 du 25 mars 2002 du Conseil Municipal, une convention a été conclue le 28 mars 2002 entre la Ville de Lille et le Group Scout Isla Lille
La subvention attribuée ci-dessus au Group Scout Isla Lille, sera donc reprise dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

- Loisirs et Aînés Saint Sauveur 140 €
- Loisirs et Amitié 140 €
- Maison de quartier Godeleine Petit 660 €

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/922 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, une convention a été conclue le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et la Maison de quartier Godeleine Petit
La subvention attribuée ci-dessus à la Maison de quartier Godeleine Petit , sera donc reprise dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

- Ass les retrouvailles 140 €

.../...

En conséquence, il vous est demandé :

1. En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, de bien vouloir autoriser le versement des subventions proposées ci-dessus.

2. D'autoriser Madame le Maire ou l'Elu Délégué aux Retraités et Personnes Agées à signer les conventions d'objectifs ci-jointes.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

466

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1100
OBJET :

Renouvellement de la Convention Entre la ville de Lille et Alma France – Personnes Agées.

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal du 10 mai 1999 a voté la mise en place d'un service «Allô Maltraitance» en direction des retraités et personnes âgées.

Ce projet est le résultat d'un travail de réflexion mené par la commission « Agir contre la Maltraitance » de l'instance locale de coordination gérontologique.

Créé en 1996, ce groupe a d'abord chercher à définir et à appréhender au mieux la maltraitance envers les personnes âgées.

Dans cette optique, des professionnels de la justice, de la police, du secteur médico-social sont venus enrichir la réflexion de cette commission.

La création d'un numéro d'appel « Allô Maltraitance » est apparu comme un moyen de limiter, voire de prévenir la maltraitance envers les personnes âgées mais aussi d'assurer un suivi social de la personne.

Par délibération du N° 99/784 du 11 octobre 1999, il a été décidé la création d'une antenne lilloise « Allô Maltraitance ».

Cette antenne à été créée en partenariat avec l'association Alma France.

La ville de Lille adhère à l'association Alma France au titre des personnes morales et s'engage à verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration d'Alma France (50 € en 2002)

Les modalités de partenariat entre la Ville de Lille et Alma France ont été définies dans la convention ci-jointe, il est toutefois rappelé les engagements de la Ville de Lille vis à vis d'Alma.

La Ville de Lille :

- Adhère à l'association Alma France au titre des personnes morales et s'engage à verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration d'Alma France (50 € en 2002),

- Assure la permanence de l'écoute et du suivi des dossiers dans le respect des principes éthiques régissant l'activité Alma,

- Informe régulièrement Alma France et lui communique tous les éléments de suivi de cette activité dans son département,

- Assure l'intégralité des besoins matériels et financiers de ses activités,

- S'engage à prendre en charge les frais de formation initiale et continue des écoutants et des référents (à l'exclusion de la documentation) et les frais requis par les réunions avec le Comité Technique de Pilotage,

- S'engage à développer et à prendre en charge les actions de communication, de prévention et de formation sur son département,

- Organise avec Alma France une formation nationale annuelle pour les écoutants et les référents,

- Est représentée au Conseil d'Administration d'Alma France.

En conséquence, il vous est demandé :

1. En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, de bien vouloir autoriser la signature de la convention.

2. D'autoriser Madame le Maire ou l'Elu Délégué aux retraités et Personnes Agées à signer la convention ci-jointe.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1101
OBJET

Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations N° 95/177 et 98/594 des 10 Avril 1995 et 28 Septembre 1998, le Conseil Municipal a décidé:

- de mettre en œuvre une opération programmée d ' amélioration de l 'habitat pour l ' ensemble des courées lilloises

- de définir comme suit la participation financière de la Ville au niveau des opérations programmées de l ' habitat en ce qui concerne les courées et le quartier de Fives:

O.P.A.H.-courées : 10 % du montant des travaux T.T.C. limités à 10.671,43 €, soit 1.067,14 €

O.P.A.H.-Fives : 20 % du montant des travaux T.T.C. limités à 3.048,98 € concernant l ' assainissement, la couverture et l ' électricité ou 10% du montant des travaux T.T.C. limités à 6.097,96 € concernant les mises aux normes minimales d ' habitabilité soit 609,80 €

Dans ces conditions, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 Novembre 2002, d ' autoriser le versement des primes en donnant un avis favorable aux demandes présentées par :

- **O.P.A.H. COUREES :**

Monsieur BERTRAND Xavier
4, Cour Cauche-52, rue de Condé
Objet des travaux : sanitaires
Montant T.T.C. des travaux retenus : **1.999,58 €**
Montant de la prime (10 %) : **199,96 €**

Monsieur DADDI Ali
11, Cour Dupont-7, rue Galilée
Objet des travaux : chauffage
Montant T.T.C. des travaux retenus : **3.552,80 €**
Montant de la prime (10 %) : **355,28 €**

- **Q.P.A.H. FIVES :**

Monsieur et Madame STEVENAERT
37, rue Raspail
Objet des travaux : assainissement
Montant T.T.C. des travaux retenus : **2.447,08 €**
Montant de la prime (10 %) : **244,71 €**

Mademoiselle DA SILVA Marguerite
12, rue du Maréchal Mortier
Objet des travaux : couverture
Montant T.T.C. des travaux retenus : **4.369,34 €**
Montant de la prime (10 %) : **436,93 €**

Madame TEFAL Fadila
12, rue Vaucanson
Objet des travaux : menuiserie
Montant T.T.C. des travaux retenus : **3.841,72 €**
Montant de la prime (10 %) : **384,17 €**

Madame KOTWICA Michèle
22, rue de Pologne
Objet des travaux : couverture
Montant T.T.C. des travaux retenus : **2.393,07 €**
Montant de la prime (10 %) : **239,31 €**

Monsieur et Madame BRUNEEL
36, rue Mirabeau
Objet des travaux : menuiserie
Montant T.T.C. des travaux retenus : **8.593,55 €**
Montant de la prime (10 %) : **859,36 €**
Prime plafonnée à : **609,80 €**

Monsieur et Madame BOUTRY
4, rue Castel
Objet des travaux : couverture
Montant T.T.C. des travaux retenus : **5.205,04 €**
Montant de la prime (10 %) : **520,50 €**

Monsieur DETHOOR Roland
25, rue Bourjembois
Objet des travaux : menuiserie
Montant T.T.C. des travaux retenus : **3.694,99 €**
Montant de la prime (10 %) : **369,50 €**

Monsieur et Madame LAKBIR
29, rue de Pologne
Objet des travaux : menuiserie
Montant T.T.C. des travaux retenus : **6.193,07 €**
Montant de la prime (10 %) : **619,31 €**
Prime ramenée à : **288,13 €**
Compte tenu de la prime déjà versée de: **321,67 €**

Monsieur et Madame DZIWOSZ LEWANDOWSKI
93, rue de Philadelphie
Objet des travaux : menuiserie
Montant T.T.C. des travaux retenus : **3.257,84 €**
Montant de la prime (10 %) : **325,78 €**

La dépense sera imputée au chapitre 67- article 6713- fonction 72-enveloppe 9225.

Le crédit disponible après financement sera de **6.230,40 €.**

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1102
OBJET

Subventions destinées aux organismes à caractère social
Action Sociale-Logement

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 2002.

Dans le tableau ci-après sont reprises différentes demandes présentées par les associations.

Les subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

Les dépenses seront imputées de la manière suivante au budget 2002 :

Sur le chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 523 - Enveloppe 18168
Actions d ' aide à l'accès au logement

- C.A.L.-P.A.C.T. (Subvention d'aide au relogement)	**99.091,86 €**

Sur le chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 523 - Enveloppe 18169
Actions d ' aide au maintien dans le logement

- C.A.L.-P.A.C.T. (Subvention de gestion sociale de proximité)	**76.986,75 €**
- C.A.L.-P.A.C.T. (Subvention exceptionnelle)	**11.776,82 €**

En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 26 Novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser:

- le versement de ces subventions
- la passation de la convention
- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'Action sociale liée au Logement, à signer la convention avec le CAL-PACT.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1103
OBJET

Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de l'Habitat ancien Cahier des charges de l'étude sur l'Habitat ancien à Lille – Lomme – Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la poursuite de son engagement en matière de renouvellement urbain, la Ville de Lille souhaite accentuer ses efforts dans le domaine de l'Habitat.

Il s'agit, en particulier, d'augmenter l'offre locative et les parcours de résidentialisation, et d'améliorer les conditions de l'habitat.

De ce point de vue, une partie du parc privé ancien joue un rôle important de parc social de fait et peut apporter des solutions en terme de développement de l'offre de logement. Or, la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » a mis à notre disposition de nouveaux outils pour lutter contre l'habitat indécent ou insalubre.

Ainsi, une démarche est engagée par la Ville de Lille pour agir sur le logement privé ancien en vue d'élaborer un plan d'actions.

Il s'agit d'abord de mettre en place un travail partenarial en collaboration avec l'ensemble des institutions et organismes intervenant dans ce champ (Ville, DDE, DDASS, CAF, Conseil Général, LMCU) afin de créer une synergie entre les principaux partenaires de la lutte contre le mauvais logement. Ce travail est coordonné par un Comité de Pilotage.

Il convient ensuite de traiter de la question du logement privé ancien en abordant le sujet sous plusieurs angles ;

Des groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises depuis Mai 2002 sur les thèmes suivants :

- saturnisme et pathologies associées
- repérage des logements insalubres, indécents et vacants,
- aides à la personne liées au logement,
- procédures existantes en matière de logements insalubres et indécents,
- offre de logements (temporaires ou définitifs).

Ils ont permis d'établir un premier état des lieux.

Est notamment apparue la nécessité d'approfondir la connaissance du patrimoine privé ancien sur l'ensemble du territoire lillois, afin d'adapter les stratégies de la Ville de Lille et de mieux calibrer les réponses à apporter à ces problématiques dans le cadre partenarial et interinstitutionnel évoqué précédemment.

C'est en ce sens, qu'une étude-action sera programmée dès le début de l'année 2003 afin d'établir un état des lieux et un diagnostic de l'habitat ancien à Lille (repérage des logements

insalubres, indécents et vacants) et d'élaborer des préconisations afin de construire un outil d'actualisation permanente de la situation du logement privé ancien et de bâtir des propositions en vue de la réalisation d'un plan d'actions.
Le cahier des charges de cette étude est annexée à la présente délibération.

L'état des lieux et le diagnostic à mener dans le cadre de cette étude porteront sur les sites suivants : les communes associées d'Hellemmes et de Lomme (périmètres hors GPV), les quartiers du Centre / Saint Maurice – Pellevoisin / Vauban / Vieux Lille.

Cette observation sera complétée sur les autres quartiers situés en GPV et Contrat de Ville par une étude similaire dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Groupement d'intérêt public du GPV dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle « Réhabilitation Requalifiante [1] ».

Cette étude-action, dont le coût d'objectif ne devra pas excéder 77 000 euros TTC) fera l'objet d'une demande de subvention au titre du Grand Projet de Ville à hauteur de 50 % du coût prévisionnel TTC.

En conséquence, en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 Novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter le principe de la réalisation de cette étude ainsi que son coût d'objectif prévisionnel fixé à un montant maximum de 77 000 euros TTC,

- Autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'Action Sociale liée au Logement, à procéder à une consultation sans formalités conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics permettant de retenir un Cabinet d'étude et à contractualiser avec ce bureau d'étude ainsi qu'à signer tous les documents et conventions y afférent,

- Approuver le Plan de financement et autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'Action Sociale liée au Logement, à solliciter les financements (50 % du coût prévisionnel TTC) auprès des partenaires concernés ainsi qu'à signer tous les documents et conventions y afférent,

- Décider la prise en charge par la Ville de Lille du solde de l'opération,

- Autoriser l'admission en recette et l'ouverture des crédits d'emploi des subventions obtenues, sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 011, article 617, fonction 824, enveloppe 20423.

ADOPTÉE à l'unanimité

[1] dispositif visant à combiner des moyens financiers pour la réhabilitation de logements anciens et à terme la relance de l'investissement privé dans certains secteurs ciblés.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1104
OBJET

Mise en place d'une démarche d'amélioration de l'Habitat ancien. Lutte contre l'insalubrité Adhésion par avenant de la Ville de Lille à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Insalubrité communautaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'OPAH est une procédure qui vise à mobiliser des aides en faveur de l'habitat inconfortable.

Ciblée sur les problèmes d'insalubrité, elle permettra, avec une équipe opérationnelle, de mener toute démarche privilégiant la sortie d'insalubrité par travaux avec maintien autant que possible des familles dans leur logement.

A l'échelle de la Métropole, sous maîtrise d'ouvrage Lille Métropole Communauté Urbaine, une convention a été signée le 18 Janvier 2002 par les partenaires concernés par la mise en œuvre de l'OPAH (l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine). Elle fixe les engagements opérationnels et financiers respectifs.

L'objectif de cette OPAH est de mettre aux normes d'habitabilité 300 logements sur la durée de 3 ans de l'OPAH sur tout le territoire communautaire.

L'OPAH met à disposition des propriétaires occupants ou bailleurs :

- Une équipe opérationnelle chargée de les accompagner techniquement, socialement et financièrement, qui est financée par LMCU, l'Etat, la Région. Elle est composée :
  - du PACT METROPOLE, qui est chargé de l'animation et de la coordination de la démarche,
  - des CAL PACT de Lille - Roubaix – Tourcoing, qui sont chargés de l'application sur le terrain et de la logistique des chantiers à mener,
  - de l'ARIM, chargée du suivi des secteurs
  - de la SEM Ville Renouvelée, qui mobilise certains dispositifs qui facilitent l'attribution des aides financières diverses (Fonds de solidarité Habitat et Caisse d'Avance).
  -
- Des aides financières pour la réalisation des travaux (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Ville, Conseil Régional, Caisse des Dépôts...).

Des conventions d'applications locales doivent préciser les conditions d'engagement des villes dans cette démarche (délibération et avenant à prendre par les Villes)

La Ville de Lille, après avoir mené un travail avec Lille Métropole Communauté Urbaine et les opérateurs de terrain chargés de mettre en œuvre l'OPAH Insalubrité, souhaite que ce dispositif soit appliqué sur l'ensemble des quartiers lillois.

L'engagement de la Ville de Lille en 2003, dans le cadre de l'OPAH Insalubrité, se traduira notamment par l'octroi de primes municipales qui s'ajouteront à celles accordées par l'ANAH et la Région (cf : article 4 de l'avenant modifiant la convention constitutive de l'OPAH Insalubrité) pour la réalisation des travaux.

L'ensemble des aides accordées en 2003 par les trois partenaires devraient permettre la réhabilitation et la sortie d'insalubrité d'au moins 26 logements pour un montant de travaux plafonnés à 26 000 euros hors taxes (cf convention OPAH Insalubrité). En 2003, la Ville de Lille prévoit donc de mobiliser 106 808 euros. En fonction des résultats obtenus en 2003, un avenant pourra être réalisé en vue de prolonger le dispositif OPAH insalubrité sur le territoire Lillois en 2004.

La Ville de Lille entend à la fois aider les propriétaires occupants en grandes difficultés sociales et économiques et les propriétaires bailleurs dans le double souci de renforcer ses actions en direction des plus démunis et de développer l'offre de logements privés de qualité à destination des personnes à bas revenus.

Afin de veiller au respect de ces objectifs, une convention bipartite engageant la Ville et les propriétaires destinataires des aides municipales pour la réalisation des travaux sera établie. Elle mentionnera les obligations des parties et prévoira le reversement des aides de la Ville en cas de non respect par les propriétaires des obligations qui leur incombent.

L'avenant à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat concernant la lutte contre l'insalubrité sur le territoire de la Communauté Urbaine annexé à la présente délibération présentera de manière détaillée les modalités d'attribution de la prime municipale.

En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 Novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adhérer à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat mise en place par Lille Métropole Communauté Urbaine par délibération N° 01 C 141 du 5 Juillet 2001.
- Réaffirmer l'engagement de la Ville de Lille de :
  - Repérer les situations d'insalubrité en collaboration avec ses partenaires et à en informer l'Equipe d'OPAH,
  - Mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour organiser, lorsque nécessaire, le relogement provisoire ou durable des occupants en relation avec les bailleurs sociaux
  - D'attribuer aux propriétaires occupants ou bailleurs de logements insalubres une prime complémentaire pour la réalisation des travaux dans ces logements.
  - Prévoir l'inscription au budget prévisionnel 2003 d'un crédit de 110.926,66 € (montant maximum estimé)

- Autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'Action Sociale liée au Logement, à signer l'avenant à la Convention d'OPAH « lutte contre l'insalubrité » sur le territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine, qui prévoit les conditions d'attribution de l'aide complémentaire de la Ville pour la réalisation des travaux dans les logements insalubres (ci-annexé).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1105
OBJET

Association Tous Azimuts Théâtre
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des délégations Enfance Maltraitée et Famille, la Ville souhaite aborder les thèmes de la maltraitance et de la parentalité par une approche commune.

Cette approche pourrait être un débat à partir d'un spectacle mettant en scène ces questions.

La Ville souhaite donc soutenir la réalisation d'un spectacle théâtral porté par l'association "Tous Azimuts Théâtre". Cette initiative est par ailleurs soutenue par les DRASS de Picardie et de Champagne Ardennes.

Ce spectacle, en cours de réalisation met en scène à partir d'une dizaine de saynètes la complexité de la vie relationnelle et analyse les processus menant à des situations de maltraitance : maltraitance parents-enfants, adultes – adultes, adolescents - personnes âgées.

Dès sa sortie, prévue en février 2003, ce spectacle sera proposé aux professionnels de la Ville de Lille souhaitant l'utiliser à des fins pédagogiques auprès de publics ciblés. Ces représentations devront être présentées avec le soutien de spécialistes du sujet.

Nous vous demandons l'autorisation de soutenir financièrement ce projet par le versement d'une subvention à l'association Tous Azimuts Théâtre d'un montant de 13 698 €uros représentant 19 % du budget de l'action qui se répartit comme suit :

- 9092 € sur la délégation de l'enfance maltraitée
La dépense sera imputée sur l'enveloppe budgétaire n° 12570 - chapitre 65 - article 6574 - Prévention de la maltraitance"

- 4 606 € sur la délégation de la famille
La dépense sera imputée sur l'enveloppe budgétaire n° 19674 - chapitre 65 - article 6574 - "Mise en place de la politique familiale municipale".

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1106
OBJET

Maison de quartier des Bois Blancs
"Espace Famille"

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La Maison de quartier des Bois Blancs a pour but de promouvoir des activités sociales, éducatives, culturelles, sportives et de loisirs en direction de l'ensemble de la population du quartier des Bois Blancs, en agissant contre les exclusions et les discriminations. C'est à partir de ces objectifs que différentes activités ont été mises en place, autour de quatre secteurs :

- la Petite Enfance
- l'Enfance
- la Jeunesse
- la Famille

C'est dans ce contexte que la maison de quartier a ouvert un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation parentale "L'espace Famille" qui se situe au 3/2 rue Coli et accueille les familles du quartier des Bois Blancs. Le public est prioritairement constitué de femmes accompagnées de leurs enfants. Il leur est proposé des activités du lundi au vendredi et certains week-ends, des sorties familiales ainsi que des après midi festifs.

"L'espace famille" reçoit environ 82 adultes et 63 enfants.

Cette prise en charge a pour objectifs de :

- animer un lieu d'accueil, d'information, de documentation et d'orientation autour de professionnels qualifiés, susceptibles de répondre aux attentes des parents.
- repérer les besoins individuels ou collectifs des enfants (ou jeunes) et tenter d'y répondre en associant les parents et partenaires éducatifs.
- assurer, parfois, un rôle de médiation sociale entre les membres de la famille
- programmer des animations et informations sur les thèmes de la vie quotidienne, en associant les partenaires du quartier et travailleurs sociaux de la Ville.

Pour soutenir ce projet, il est proposé de verser à la Maison de quartier des Bois Blancs une subvention d'un montant de 4 000 € représentant 11 % du budget de l'action.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe 19674 "Mise en place de la politique familiale municipale".

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/992 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, une convention provisoire a été conclue le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et la Maison de quartier des Bois Blancs.

La subvention attribuée ci-dessus à cet équipement, sera donc repris dans un avenant à cette convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

480

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1107
OBJET

Centre d'Information des Droits des Femmes
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des délégations Enfance Maltraitée et Famille, la Ville souhaite avec l'aide de l'association "Centre d'Information des Droits des Femmes", mettre à la disposition des femmes et de toutes personnes intéressées, toutes informations relatives aux droits des femmes en tous domaines.

Actuellement en France l'ensemble des associations concernées s'accordent à admettre qu'environ 2 millions de femmes seraient victimes de violences.

Par des appels de plus en plus fréquents l'association mesure dans quelle détresse les femmes victimes se retrouvent.

Le Centre d'Information des Droits des Femmes, dans un lieu accueillant et convivial permet à toute femme victime de violences une prise en charge confidentielle et gratuite par un professionnel.

L'association en partenariat avec des professionnels psychologues et sexothérapeutes, accueille, écoute, aide et prend en charge ces femmes victimes de violences (interpersonnelles, psychologiques, sexuelles, verbales, physiques).

Elle met en place des groupes de parole qui proposent un travail sur l'estime de soi, le respect et des démarches de développement personnel.

Des informatrices juridiques informent sur les droits et les recours possibles.

Nous vous demandons d'autorisation de soutenir financièrement ces actions par le versement d'une subvention à l'association "Centre d'Informations des Droits des Femmes" d'un montant de 6153€ représentant 24 % du budget de l'action qui se répartit comme suit :

-3000 €uros sur la délégation de la famille
La dépense sera imputée sur l'enveloppe budgétaire n° 19674 – chapitre 65 – article 6574 – "Mise en place de la politique familiale municipale".

-3153 €uros sur la délégation de l'enfance maltraitée
La dépense sera imputée sur l'enveloppe budgétaire n°12570 – chapitre 65 – article 6574 – "Prévention de la maltraitance".

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

– 481 –

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1108
OBJET

Lille Grand Palais
Lobby d'accueil et rue intérieure
Revêtement de sol
Appel d'offres ouvert

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lille Grand Palais, construit en 1994, est un bâtiment de forme ovoïde, destiné à accueillir des manifestations publiques, expositions, salons et conférences, dans des espaces polyvalents, et des spectacles, dans les parties aménagées avec des gradins, dont le Zénith (7000 places environ) construit à l'extrémité Nord du bâtiment.

Le lobby d'accueil, d'une surface de 1200 m2 et la rue intérieure de 2000 m2 (total 3200 m2) sont des lieux de distribution des différents espaces (congrès, expositions, parking, etc...).et de manifestations temporaires.

Dans le cadre de la construction, le revêtement de sol posé a fait l'objet d'une dégradation prématurée.

Suite à un appel d'offres lancé l'année dernière, le sol de l'espace Lille Métropole a été réalisé.

Afin d'obtenir une uniformité de surface, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 29 novembre 2002 :

- autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le lobby d'accueil et la rue intérieure, soit 3.200 m2, conformément au Code des Marchés Publics,

- autoriser Madame le Maire à signer le marché à passer suite à la décision de la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 30 - Enveloppe 13780 de nos documents budgétaires.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1109
OBJET

Maintenance, vérification périodique du parc d'extincteurs, RIA, désenfumage, fourniture d'extincteurs pour la Ville de Lille et la Commune associée d'Hellemmes. Marchés à bons de commande sur appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille a conclu le 4 janvier 2002 avec la SARL Incendie Secours Sécurité un marché à bons de commande pour la fourniture, la vérification et la maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux.

Ce marché, établi sous le n° 10823, a été notifié pour une durée de trois ans.

Or, il s'avère, aujourd'hui, nécessaire de ne pas reconduire ce marché à sa date d'anniversaire, soit le 4 janvier 2003, ceci en application de l'article 10 du C.C.A.P. et suite aux nombreuses difficultés à faire respecter les clauses du marché.

Ce marché doit donc faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence par voie d'appel d'offres.

L'ensemble de ces prestations sera réparti en trois lots :

- Lot n° 1 : Entretien des extincteurs, blocs autonomes de sécurité et trappes de désenfumage – Commune associée de Lomme.
Une délibération a été passée au Conseil municipal du 7 octobre 2002 sous le n° 02/685 pour ce lot.

- Lot n° 2 : Maintenance, vérification périodique du parc d'extincteurs, RIA, désenfumage - Ville de Lille et Commune associée d'Hellemmes.
Le montant des prestations en euros HT est fixé à :
Minimum annuel : 10 000 euros HT
Maximum annuel : 30 000 euros HT

- Lot n° 3 : Fourniture d'extincteurs - Ville de Lille et Commune associée d'Hellemmes.
Le montant des prestations en euros HT est fixé à :
Minimum annuel : 15 000 euros HT
Maximum annuel : 45 000 euros HT.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 5 DEC. 2002 nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le dossier présenté et notamment, le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) des lots 2 et 3 devant servir de base à la consultation publique.

- autoriser le Maire à lancer la consultation publique et à signer les pièces du marché (ou l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics en cas d'empêchement).

- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet à l'enveloppe 2539 "Contrats d'entretien" – 61522/020.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1110
OBJET

Lancement d'une procédure d'appels d'offres – prestations de transports pour les services municipaux de la Ville de Lille et de la Commune d'Hellemmes

Rapport à Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Les Mairies de Quartier, la Direction des Ressources Humaines et la Direction Jeunesse, Animation, Cultures Urbaines ont recours à des prestations de transport de personnes.

Or, les marchés en cours étant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2003, et en raison du nouveau code des marchés publics (arrêté du 13 décembre 2001), il convient de procéder au lancement d'un appel d'offres pour les services dépourvus jusqu'à présent de marché.

Le marché concerne uniquement la ville de Lille et la commune associée d'Hellemmes car la commune associée de Lomme dispose d'un marché couvrant ses besoins jusqu'au 31 mars 2004.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 05 décembre 2002, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser à :

- Lancer un avis d'appel public à la concurrence pour le transport des personnes âgées, pour le transport d'adultes des ateliers municipaux situés Chemin de Bargues à Lille vers l'Hôtel de Ville de Lille, place Augustin Laurent, et pour le transport d'adultes ou d'adolescents à partir des 10 Mairies de Quartier pour des sorties d'une journée ou d'une demie-journée.

- Fixer à un an la durée du contrat.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1111
OBJET

Gardiennage du site Fives Cail Babcock (F.C.B.)
2, Boulevard de l'Usine à Lille-Fives.
Appel d'offres ouvert.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Grand Projet de Ville de Lille Métropole (2000-2006) a inscrit parmi les grands projets urbains, la reconversion de l'usine Fives Cail Babcock située Boulevard de l'Usine à Fives. Le site a été libéré en quasi totalité par F.C.B. au printemps 2001.

Depuis, F.C.B. ne conserve qu'un gardiennage de l'enceinte et l'entreprise a précisé son intention de vendre la totalité du site, halles d'activités et bureaux compris, soit une emprise foncière de 16 ha. Cette mutation représente un potentiel exceptionnel pour la transformation de Fives, notamment dans ses relations avec Lille Centre qui justifie l'engagement d'une réflexion ambitieuse en termes de projet urbain et de programmes.

Les objectifs de qualité de ce grand projet nécessitent un engagement public important. Pour sa part, la Ville de Lille a décidé d'assurer provisoirement la maintenance et la gestion du site F.C.B..

L'ancien site industriel F.C.B., nécessite l'intervention d'une société de gardiennage et d'une société de surveillance qui traitera les informations vidéo et alarme intrusion transmises, afin d'assurer la pérennité et la sécurité des installations et du bâtiment.

Il s'agit d'une emprise d'environ 16 ha de superficie comportant les constructions anciennes suivantes.

- 42 hangars (D1 à D3 ; E1 à E3 ; F1 à F16 ; G1 ; G2 ; H1 ; H2; A1 à A5 ; B1 à B6 ; C1 à C6 ; 34)
- 3 bâtiments bureaux (BA1 : 4 niveaux et sous-sol ; BA2 : 3 niveaux et sous-sol ; BA3 : 2 niveaux et sous-sol) .

L'équipement technique de surveillance et gardiennage est constitué de :

- des caméras vidéo,
- des barrières électroniques protégeant la périphérie du site,
- des détecteurs dans les bâtiments bureaux.
- d'un P.C. sur site,
- d'un P.C. de télésurveillance déportable.

Afin de maintenir le site en état et d'éviter la vandalisme, la Ville de Lille souhaite poursuivre les opérations de gardiennage et de surveillance menées par l'ancien propriétaire.

Il est prévu d'assurer le gardiennage du site de 8 heures à 21 heures du lundi au dimanche ainsi que les jours fériés par un vigile ou un maître chien. En dehors de ces créneaux horaires, la sécurité du site sera assurée par télésurveillance.

Le montant annuel estimatif de la prestation s'élève à :
- Lot 1 Gardiennage : 65000 euros HT
- Lot 2 Télésurveillance : 7200 euros HT
- frais de transmissions téléphoniques : voix-données-images : 3500 euros HT.

En accord avec votre Commission des finances, du personnel et des affaires générales qui s'est réunie le 05 DEC. 2002, nous vous demandons de bien vouloir :
- autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres.
- autoriser Madame le Maire à signer le marché à passer et les différents documents à intervenir, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas d'empêchement l'Adjointe déléguée aux achats et marchés publics.
- imputer la dépense correspondante sur les crédits à ouvrir à cet effet au Chapitre 11, Article 6282, Fonction 824 du BP 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1112
OBJET

Acquisition d'une œuvre d'art du peintre Hassane NAFTAOUAIH

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique d'enrichissement de son patrimoine culturel, la Ville de Lille a souhaité acquérir un tableau du peintre Hassane NAFTAOUAIH intitulé, Itinérance, une toile acrylique de 2 m sur 2.

Cet artiste bien connu sur la Métropole a déjà participé à de nombreux ateliers organisés autour d'enfants lillois et a dernièrement exposé une grande partie de son œuvre dans la salle du Conclave du Palais Rihour.

Ce tableau destiné aux collections de l'Hôtel de Ville sera exposé dans le bâtiment en respectant les règles de conservation liées à ce type d'œuvre.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 Novembre 2002, nous demandons donc l'autorisation pour Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à la Culture :

- de pouvoir acquérir cette œuvre pour un coût de 9.146,94 €
- l'autorisation d'engager cette dépense sur la ligne budgétaire « Art dans la Ville » - Hôtel de Ville – Acquisitions – chapitre 21 – article 2161 – fonction 312 – enveloppe 1181

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1113
OBJET

Exposition
Passions d'artistes

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille accueille du 4 décembre 2002 au 14 janvier 2003, dans la salle des Malades de l'Hospice Comtesse, une exposition d'art sacré contemporain autour du thème de la Passion du Christ, en collaboration avec l'évêché de Lille. Les œuvres qui composent cette exposition proviennent de la collection Gilbert Delaine, qui appartient à l'association diocésaine de Lille.

Les dates d'ouverture au public sont fixées du 11 décembre 2002 au 11 janvier 2003. L'entrée à l'exposition est gratuite.

Les conditions de prêt et d'assurance des œuvres sont reprises dans la convention ci-jointe. En accord avec la commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame l' Adjointe à la Culture à la signer.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1114
OBJET

Exposition Gaza Méditerranéenne

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille accueillera du 1er février au 5 avril 2003 – montage et démontage compris- dans la salle des Malades de l'Hospice Comtesse, une exposition de pièces archéologiques découvertes lors d'une campagne de fouilles à Gaza, prêtée gracieusement par l'Institut du Monde Arabe.

Monsieur Jean-Baptiste HUMBERT en est le commissaire général. Madame Catherine MONNET, conservateur du Musée de l'Hospice Comtesse, a été désignée comme commissaire pour la Ville de Lille.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé selon le plan de financement ci-dessous. Les dépenses pourront être imputées au chapitre 011 article 6288 fonction 312 .

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 02, nous vous demandons

- de bien vouloir autoriser l'Adjointe au Maire élue à la Culture à signer la convention avec l'Institut du Monde Arabe qui fixe les conditions du partenariat entre l'IMA et la Ville de Lille

- d'autoriser l'Adjointe au Maire élue à la Culture à signer au nom de la Ville de Lille les demandes de subventions auprès des partenaires publics et privés. Une somme correspondante aux aides financières obtenues sera inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre011 art 6288 fonction 312 enveloppe12603.

- d'accepter qu'en cas d'obtention partielle de subventions, la Ville prendra en charge le montant non couvert.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1115
OBJET

Associations et organismes culturels lillois - Attribution d'acomptes sur subventions pour l'exercice 2003

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

L'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations ou organismes culturels lillois fait l'objet d'une inscription affectée au budget primitif de la Ville depuis plusieurs années.

Ces subventions ont été attribuées pour l'année 2002 par la Délégation de la Culture selon les conventions financières établies entre la Ville de Lille et ces structures par délibération 02/230 du 25 mars 2002.

Les organismes repris dans le tableau ci-dessous ont fait l'objet d'une convention triennale, hormis l'association des Spectacles sans gravité - L'Aéronef pour laquelle il s'agit d'une convention annuelle.

Pour permettre le versement d'un acompte sur subvention pour l'exercice 2003 aux Spectacles sans gravité - L'Aéronef, la convention financière ci-jointe a été établie pour l'année 2003.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission Culture réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir :

- autoriser les versements d'acomptes sur subventions énumérés ci-dessous, et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjoint délégué à la Culture, à signer les avenants aux conventions financières des associations correspondantes, avenants que vous trouverez en annexe,

- et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjoint délégué à la Culture, à signer la convention financière des Spectacles sans gravité - L'Aéronef ci-jointe.

ADOPTEE à l'unanimité

Bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2002 en €	Acompte 2003 en €	Imputation budgétaire
Association pour la promotion et l'animation du Jardin Vauban	34 301	17 150,50	Chapitre 65, article 6574, fonction 313, enveloppe 13636
Théâtre de la Découverte	45 735	22 867,50	Chapitre 65, article 6574, fonction 313, enveloppe 15267
Théâtre du Prato	102 141	51 070,50	Chapitre 65, article 6574, fonction 313, enveloppe 15266
Orchestre National de Lille	543 481	271 740,50	Chapitre 65, article 6574, fonction 311 enveloppe 13633
Théâtre du Nord	439 969	219 984,50	Chapitre 65, article 6574, fonction 313, enveloppes 15265 et 15270
Danse à Lille	60 980	30 490	Chapitre 65, article 6574, fonction 311, enveloppe 13635
Le Grand Bleu	137 205	68 602,50	Chapitre 65, article 6574, fonction 313, enveloppe 15268
Les Spectacles sans gravité - L'Aéronef	405 514	202 757	Env 15269, chap 65, art 6574, fonc 311, env 13931, chap 65, art 6574 et env 11353, art 614, fonc 311

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1116
OBJET

492

Subventions aux associations culturelles

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

En complément des délibérations 02/382 du 13 mai 2002, 02/567 du 28 juin 2002 et 02/831 du 7 octobre 2002, et ce dans le cadre du soutien accordé par la Ville de Lille aux associations culturelles, nous vous demandons, en accord avec la Commission Culture réunie le 28 novembre 2002, de soutenir financièrement les associations reprises dans le tableau ci-joint.

Les subventions pourront être imputées sur les enveloppes budgétaires 843, 19929 et 4326, chapitre 65, article 6574, fonction 30.

Nous vous demandons par ailleurs, en accord avec la Commission Culture réunie le 28 novembre 2002, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer l'avenant à la convention ci-joint dont fait l'objet la subvention attribuée au Grand Bleu pour le projet Femmes d'ailleurs. Cette subvention, d'un montant de 3 050 €, sera imputée sur l'enveloppe budgétaire 12405, chapitre 65, article 6574, fonction 524.

ADOPTÉE à l'unanimité

Arts plastiques	Projet	Budget de l'action	Demande	Subvention 2001	Proposition en €	Proposition en ff
aRtmateuR	L'association aRtmateuR produit des expositions dans le cadre de la promotion de la création contemporaine. Du 1er février au 23 mars 2002, un parcours d'expositions monographiques intitulé Face à Face a réuni six artistes européens confirmés qui ont investi des lieux lillois comme l'Hôpital Militaire, la salle du Conclave du Palais Rihour, l'espace Matisse à Euralille.	46 102 €	6 100 €	3 048,98 €	2 600 €	17 054,88
Centre Oscar Lambret	La Ville de Lille a mis en place un partenariat avec le Centre Oscar Lambret pour l'accueil d'expositions dans le hall d'entrée de l'hôpital. Ce partenariat entre dans la politique d'ouverture des hôpitaux. La première exposition consiste en la présentation de photographies de Jacques et Angèle Mayeux "Les Tsaatanes - Ceux qui ont des rennes". Afin d'aider le Centre Oscar Lambret dans la réalisation de cette exposition, notamment sur l'aspect de la communication, une participation de la Ville est proposée à hauteur de 763 €			/	763 €	5 004,95
Vidéo-Cinéma						
Jean Mitry	Le projet de l'association est tourné vers une étude sur les salles de cinéma de Lille, réalisée dès le dernier trimestre de l'année 2002 par Monsieur Christian Szafraniak, vice-président de l'association. Cette étude sera achevée durant le premier semestre 2003 et permettra un rappel historique sur l'évolution des salles de cinéma lilloises, un état des lieux de ces salles et des propositions de développement pour l'avenir.	4 600 €	4 600 €	/	3 050 €	20 006,69
Montevidéo	Montevideo a réalisé plusieurs projets en 2002, dont "Regards des jeunes sur les capitales européennes de la culture : Bruges 2002 / Lille 2004". L'objectif principal de ce projet est de favoriser, auprès des habitants des différents quartiers de Lille, l'utilisation de nouveaux outils de communication dont la vidéo, par le biais de la réalisation et d'ateliers d'initiation et de création. Un autre objectif est d'impliquer de jeunes lillois dans la mise en place de "Lille 2004, Capitale européenne de la Culture", manifestation à laquelle est associée par ailleurs Montevidéo. Ce projet a rassemblé des jeunes encadrés par des professionnels de l'image pour un tournage réalisé en août 2002 à Bruges, Capitale européenne de la Culture cette année, sur les différentes manifestations se déroulant dans la ville. Le montage est prévu pour le mois de novembre, en liaison avec les personnes impliquées initialement. Le film réalisé aura le format usuel de 26 minutes. Il devrait être diffusé sur Wazemmes à partir de décembre 2002.	15 200 €	7 600 €	2 286,74 €	2 000 €	13 119,14

Théâtre						
Théâtre du Grand Bleu	Par délibération et avenant adoptés lors du Conseil Municipal du 7 octobre 2002, la Ville de Lille acceptait le principe du versement d'une subvention pour le projet intitulé Femmes d'ailleurs par le Schéma Local d'Insertion; Le montant de la subvention est fixé à hauteur de 3050€.	/	/	/	3050€	20 006,69
Divers						
Fédération de la Libre Pensée du Nord	La Libre Pensée est une fédération nationale d'associations présentes dans plus de 80 départements. Elle effectue au travers de ses activités la diffusion de la culture scientifique auprès d'un large public, avec une mise à disposition des résultats des recherches scientifiques. La Libre Pensée est membre de la Maison de la Nature et de l'Environnement depuis 1989. La Fédération de la Libre Pensée du Nord a organisé une exposition à caractère scientifique conçue par l'Institut International Charles Darwin sur la théorie de l'évolution et l'origine de l'Homme. Cette exposition était programmée à la Maison de la Nature et de l'Environnement du 17 au 29 mars 2002, gratuite et ouverte à tous, avec une attention particulière aux publics scolaires, collégiens, lycéens et étudiants. En parallèle se sont tenus des ateliers d'expérimentation et d'observation encadrés par un animateur, ainsi qu'une conférence de Patrick Tort, fondateur de l'Institut Darwin. Le Musée d'Histoire Naturelle a participé à la communication de l'événement et a apporté un soutien pédagogique et scientifique à l'animateur.	6 945 €	1 500 €	/	700 €	4 591,70
Retina France	Retina France organise un concert de gospel le 20 décembre 2002 à la cathédrale Notre Dame de la Treille. L'association Retina France a pour vocation de soutenir la recherche médicale en ophtalmologie, ainsi que le soutien aux personnes atteintes par les maladies de la vue. Les fonds collectés à l'occasion du concert seront reversés au profit de la recherche médicale.	2 200 €	1 500 €	/	1 000 €	6 559,57
Association Régionale d'Art-Thérapie du Nord/Pas-de-Calais	Cette association regroupe un centre d'activités art-thérapeutiques, un centre de formation professionnelle et un secteur d'étude et de recherche. Elle développe des techniques sur différents registres artistiques tels que la danse, la musique, le théâtre ou les arts plastiques. L'association organise sa 6ème Journée d'Etude le 23 novembre 2002 à la Maison d'Accueil des Jeunes Travailleurs de Lille. Cette journée constitue la première d'un ensemble de journées-conférences entrant dans le cadre de "Lille 2004, Capitale européenne de la Culture". 85 professionnels de la santé, de l'éducation, de la culture et du travail échangeront	4 475 €	760 €	/	350 €	2 295,85

	sur le thème "Les indications de l'art-thérapie". Une psychologue roumaine viendra notamment présenter le centre d'art-thérapie de Timisoara. Cette Journée d'Etude est ouverte à tous.					
Danse						
Compagnie Les Caryatides	Une première subvention de 7 600 € a été attribuée à la Compagnie des Caryatides par délibération 02/382 du 13 mai 2002. Cette seconde subvention permettra à l'association d'achever la réalisation de ses projets dans des conditions optimales, à savoir : 1- la sensibilisation et la formation de formateurs de la compagnie en vue de la création "Comme deux billes au fond des poches" en direction des non-voyants (atelier artistique auprès d'élèves non voyants), création qui sera produite en 2003, 2- la création "L'attente", consécutive au défilé chorégraphique "Kôyan Kôté", temps fort de la programmation de "L'Afrique en créations" et créé en 2000 par Cyril Viallon, Directeur artistique de la Cie des Caryatides et par la compagnie burkinabée Salia nï Seydou.	1- 299 747 ff 2- 167 145 ff	1- 60 000 ff 2- 27 145 ff	15 000 ff	6 032 €	39 567,32

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

- 496

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1117
OBJET

Subvention à l'association Danse à Lille et avenant à la convention afférente

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Selon la convention financière établie entre la Ville de Lille et l'association Danse à Lille par délibération 02/230 du 25 mars 2002, une subvention de 60 980 € a été attribuée par la Délégation de la Culture pour la réalisation de son programme artistique de la saison 2001/2002, à savoir :

- la coproduction de jeunes compagnies régionales,
- la diffusion,
- les "Repérages", rencontres internationales de la jeune chorégraphie,
- son programme de sensibilisation et de formation,
- et son programme de partenariat avec la structure flamande Dans in Kortrijk.

En complément de la subvention ci-dessus, nous vous demandons de soutenir financièrement l'association Danse à Lille à hauteur de 9 147 € pour le début de la saison 2002-2003 de l'association. Ce début de saison est constitué par la programmation suivante :

- le 3 novembre 2002, soirée publique d'improvisation au Carré Danse de Marcq en Baroeul avec la Compagnie belge Zoo/Thomas Hauert, au cours de laquelle seront présentés les travaux de fin d'ateliers menés par le chorégraphe auprès de danseurs de la région,

- les 5 et 6 novembre 2002, "Petites scènes ouvertes" à la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq, avec l'association Danse Dense à Pantin, qui organise chaque année un festival afin d'aider à la diffusion des nouvelles œuvres chorégraphiques. C'est aux côtés des villes de La Rochelle, Pantin et Rennes que Danse à Lille s'associe au projet de l'association pour accueillir les jeunes compagnies professionnelles issues de toute la France,

- suite aux "Repérages" 2001, Danse à Lille poursuit l'accompagnement de Rafael Pardillo et Emilio Urbina, deux jeunes artistes auxquels elle propose une résidence de création à Courtrai en octobre et novembre 2002, en partenariat avec son homologue flamand Dans in Kortrijk. En attendant la présentation de leur prochaine création "Lullaby" en janvier 2003, une lecture-démonstration de cette création sera présentée le 21 novembre 2002 au Kino à Villeneuve d'Ascq.

La subvention pourra être imputée sur les enveloppes budgétaires 19929 et 4326, chapitre 65, article 6574, fonction 30.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission Culture réunie le 28 novembre 2002, de soutenir financièrement l'association Danse à Lille et de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe à la Culture, à signer l'avenant à la convention joint en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1118
OBJET

Subvention aux Chantiers de la Danse et convention financière afférente

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 02/382 du 13 mai 2002, une subvention de 2 200 € a été attribuée aux Chantiers de la Danse - Centre de danse et d'expressions contemporaines par la Délégation de la Culture pour la poursuite de son projet "Les Passerelles en Région ".

L'association, créée sur Lille en 1985, développe ses activités dans la Halle aux Sucres avec :

- la pratique de la danse amateur pour tous publics, dans le cadre des Ateliers de la Danse,

- la découverte et l'échange entre la création professionnelle et la pratique amateur, avec son projet "Les Passerelles en Région",

- la diffusion événementielle avec le Festival "Les Arts en Mouvement", créé en 2001.

Les Passerelles en Région, dont le budget global s'élève à 73 320 €, est axé sur la mise en réseau des structures de programmation et/ou de diffusion de la métropole et de la région autour des ateliers de danse et des adhérents de l'association. Il prend quatre formes d'intervention différentes :

- des stages de pratique,
- des interventions ponctuelles d'artistes,
- des conférences débats,
- l'accompagnement du public aux spectacles.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission Culture réunie le 28 novembre 2002, de soutenir financièrement l'association des Chantiers de la Danse - Centre de danse et d'expressions contemporaines à hauteur de 3 050 € afin de permettre à l'association de poursuivre le projet des Passerelles en Région dans des conditions optimales. La subvention pourra être imputée sur les enveloppes 19929 et 4326, chapitre 65, article 6574, fonction 30.

Par ailleurs, deux autres subventions ont été attribuées aux Chantiers de la Danse en 2002 par :

- la délégation des Cultures Urbaines, par délibération 02/257 du 25 mars 2002, pour un montant de 15 245 €, dans le cadre du Festival des Arts en Mouvements qui s'est déroulé du 22 juin au 6 juillet dans différents sites du Vieux Lille, quartier d'implantation de l'association,

- la délégation Solidarité et Projet Educatif, par délibération 02/212 du 25 mars 2002 dans le cadre de la programmation 2002 du Contrat Educatif Local, pour un montant de 2 286, 73 €.

Les Chantiers de la Danse bénéficient d'une subvention complémentaire de 765 € attribuée par la délégation Solidarité et Projet Educatif dans le cadre du Contrat Educatif Local, pour la sensibilisation des élèves de l'école Lamartine à la danse, subvention qui pourra être imputée sur l'enveloppe budgétaire 5977, chapitre 65, article 6574, fonction 212.

Le montant global de la subvention versée par la Ville de Lille aux Chantiers de la Danse - Centre de danse et d'expressions contemporaines s'élevant à hauteur de 23 546,73 €, nous vous demandons par ailleurs, en accord avec la Commission Culture réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe à la Culture, à signer la convention financière jointe en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1119
OBJET

Subvention à la Compagnie du Tire-Laine et avenant à la convention afférente

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Selon la convention financière établie entre la Ville de Lille et la Compagnie du Tire-Laine par délibération 02/382 du 13 mai 2002, une subvention de 15 250 € a été attribuée par la Délégation de la Culture pour la gestion d'un lieu de création et de diffusion accueillant les groupes lillois en répétition, pour la création du groupe Novan et pour des ateliers préparatoires à la création d'un spectacle musical réunissant amateurs et professionnels.

La Compagnie du Tire-Laine bénéficie d'une subvention complémentaire de 7 622 € attribuée par la délégation des Cultures Urbaines pour le fonctionnement et l'animation du lieu de création et de répétition.

Cette subvention fait l'objet d'un avenant à la convention passée entre la Ville de Lille et la Compagnie du Tire-Laine.

La subvention pourra être imputée sur l'enveloppe budgétaire 19997, chapitre 67, article 6745, fonction 30.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission Culture réunie le 28 novembre 2002, de soutenir financièrement la Compagnie du Tire-Laine et de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe à la Culture, à signer l'avenant à la convention joint en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002 — 501
N° 02/1120
OBJET

Subvention aux Jeunesses Musicales de France pour l'utilisation du Théâtre Sébastopol, et avenant à la convention afférente

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille apporte un soutien financier aux associations culturelles utilisatrices du Théâtre Sébastopol depuis la mise en affermage du Théâtre, ces associations bénéficiant autrefois de la gratuité du prêt de la salle. Cette aide permet d'une part une participation de la Ville à la programmation élaborée par le Théâtre Sébastopol, et d'autre part la programmation d'une saison par ces associations, et ce dans une salle de jauge importante.

En complément de la délibération 02/833 du 7 octobre 2002, nous vous demandons de soutenir financièrement l'association des Jeunesses Musicales de France, qui sollicite une subvention de 8 672 € pour les spectacles programmés au Théâtre Sébastopol au début de la saison 2002-2003 de l'association :

- "Au coin de la rue", spectacle tout public orienté vers les musiques actuelles, programmé le 22 octobre 2002,

- "La Framboise frivole", spectacle tout public chant et piano, programmé le 26 novembre 2002.

Cette subvention pourra être imputée sur les crédits ouverts au chapitre 65, article 6574, fonction 30.

Les subventions accordées aux Jeunesses Musicales de France font l'objet d'une convention passée avec la Ville de Lille, conformément à la législation en vigueur (montant global supérieur à 23 000 € pour l'année 2002).

Nous vous demandons d'accepter le versement de cette subvention et de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer l'avenant à la convention joint en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

- 1 - 502

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1121
OBJET

Rémunération des intervenants extérieurs dans le domaine artistique-Vacations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle et artistique de la Ville de Lille, les structures municipales peuvent être amenées à faire appel à des intervenants extérieurs qualifiés dans le domaine artistique (Théâtre, Danse, Musique, Arts Plastiques, Cinéma, Photos...)

Par délibération N°01/953 du 14 décembre 2002, la Ville fixait en euros la rémunération de certaines catégories de personnels vacataires.

En complément de la délibération précitée et en accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002, il est proposé de fixer la rémunération du taux de la vacation à:

26.23 € bruts de l'heure pour les intervenants oeuvrant dans le domaine artistique.

38.58 € bruts de l'heure pour les artistes et professionnels de la Culture intervenants dans certains ateliers.

Ces vacations seront revalorisées chaque année en fonction de l'évolution des salaires de la Fonction Publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1122
OBJET

Associations et organismes culturels lillois
Attribution de subventions complémentaires
et avenants aux conventions afférentes

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien accordé par la Ville de Lille aux associations culturelles lilloises, il est proposé, en accord avec la Commission Culture réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- d'une part, le versement de subventions complémentaires aux structures référencées dans le tableau ci-après, attribuées au titre de frais de fonctionnement. Les subventions attribuées à la S.A.R.L. Théâtre du Nord et la S.A.R.L. Le Grand Bleu sont données en complément de subventions versées notamment par le Conseil Général, le Conseil Régional et la DRAC.

- d'autre part, Madame le Maire ou son représentant, Madame l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer les avenants aux conventions financières afférentes.

Les subventions seront imputées sur les enveloppes reprises dans le tableau ci-dessous :

Nom de la structure	Adresse	Proposition	Imputation
Compagnie du Tire Laine	125, rue du Marché 59000 Lille	561,16 €	Enveloppe15842, Article 6574 Chapitre 65 Fonction 30
Théâtre du Prato	6, allée de la Filature 59000 Lille	4 008,49 €	Enveloppe 15842, Article 6574 Chapitre 65 Fonction 30
Théâtre de la Découverte	28, rue Alphonse Mercier 59800 Lille	7 453,08 €	Enveloppe 15842, Article 6574 Chapitre 65 Fonction 30
S.A.R.L. Théâtre du Nord	19, rue des Champs 59200 Tourcoing	23 903,55 €	Enveloppe 15842, Article 6574 Chapitre 65 Fonction 30
Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef	168, Centre Commercial avenue Willy Brandt 59777 Euralille	3 637,59 €	Enveloppe15842,Article 6574 Chapitre 65 Fonction 30
S.A.R.L. Le Grand Bleu	36, avenue Marx Dormoy 59000 Lille	7 021,50 €	Enveloppe15842, Article 6574 Chapitre 65, Fonction 30
Orchestre National de Lille	30, place Mendès France BP 119 59027 Lille Cedex	128 362,07 €	Enveloppe 13633, Article 6574 Chapitre 65, Fonction 311

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

_ ' 504

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1123
OBJET

Opéra - Place du Théâtre - Travaux de mise en conformité et de rénovation Avenants

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 99/357 du 10 mai 1999 et 00/691 du 10 juillet 2000, le Conseil Municipal a autorisé les travaux de mise en sécurité et de rénovation de l'Opéra.

Les travaux sont en cours d'achèvement, toutefois nous devons faire face à l'incidence de découvertes de chantier, de travaux liés à la sécurité des personnes, de réfection d'étanchéité.

Par ailleurs, il convient de prolonger la mission du bureau de contrôle et du coordonnateur de sécurité.

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces prestations, nous vous demandons, en accord avec les commissions d'appel d'offres et de la Culture, réunies respectivement les 27 et 28 novembre 2002, de bien vouloir autoriser la passation des avenants aux lots suivants :

Lot N°1 : Démolitions - Gros œuvres Charpente : Entreprise SPIE CITRA - Avenant N° 3

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Montant avenant N° 3	Nouveau montant
2 346 026.10 €	78 933.66 €	163 438.14 €	74 175.39 €	2 662 573.20 €

Démolition de deux cheminées et d'un mur, pour des raisons de sécurité. Sondages structurels en préparation de la tranche complémentaire. Maintien de la base vie pour les mois de novembre et décembre (dépense répercutée sur les entreprises retardataires). Quote-part de cette dépense due au présent lot.

Lot N°2 : Couverture bardage / Entreprise SERGEANT - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
151 262.34 €	16 744.00 €	- 1 120.56 €	166 885.78 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre

Lot N°3 : Plâterie / Entreprise DRUMEZ - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
320 602.25 €	42 642.41 €	6 994.57 €	370 239.23 €

Réfection des murs de la fosse d'orchestre et cloisons. Moins value pour quote-part base vie novembre/décembre.

Lot N°4 : Menuiserie acier / Entreprise SECA KOSIADA - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
102 634.83 €	- 684.54 €	101 950.30 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°5 A : Menuiserie bois hors salle / Entreprise ROOS - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
491 956.71 €	17 302.79 €	- 9 914.37 €	499 345.13 €

Trappe d'accès au boîtier électrique dans plafond coupe-feu et trappe détection incendie.
Châssis régie de la salle de répétition, placard technique et habillage ventilation
Moins values pour modification dans les habillages et quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°5 B : Menuiserie bois salle / Entreprise ROOS - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
181 472.08 €	9 878.59 €	- 3 898.13 €	187 452.54 €

Habillage d'une armoire électriques.
Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°6 / Mobiliers - QUALITE SERVICE - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
214 040.22 €	- 1 427.58 €	212 602.64 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°7 : Serrurerie / Entreprise SECA KOSIADA - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
202 363.34 €	22 958.42 €	- 1 502.83 €	223 818.93 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°8 / Carrelages - BAUTERS - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
22 438.14 €	- 149.66 €	22 288.48 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°9 / Sols souples - PIQUE - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
229 649.17 €	- 1 642.89 €	228 006.28 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°10 / Sols résine - E.V.P. - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
8 296.88 €	- 55.34 €	8 241.54 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°11 / Parquets - PARQUETERIE DE LA LYS - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
252 150.47 €	6 115.46 €	258 265.93 €

Modification des parquets en 5ème galerie
Révision et vitrification du parquet du foyer de la danse.
Moins value pour parquet collé au lieu de parquet cloué dans le grand foyer.
Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°12 / Peinture / MODERN PEINTURE - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
311 033.99 €	8 291.87 €	11 587.28 €	330 913.14 €

Peinture loge concierge, cages ascenseurs, baies vitrées escalier d'honneur, peinture décorative des coursives.
Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°13A / Peinture décorative - ATELIER LESBORDES. - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
277 771.34 €	- 1 852.65 €	275 918.69 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°13B / Stucs Pierre - CAZEAUX - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
196 656.44€	- 1 311.64 €	195 344.80 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°15 : Ascenseurs / Entreprise EVIN SOLIAM - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
126 481.64 €	- 6 324.45 €	- 801.41 €	119 357.78 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°16a: Electricité / Entreprise SATELEC - Avenant N° 3

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Montant avenant N° 3	Nouveau montant
875 120.44 €	10 347.74 €	63 248.39 €	- 6 327.89 €	942 388.68 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°16B / Lustrerie - LABAERE - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
215 695.24 €	- 1 438.64€	214 256.60 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°17 : Chauffage - ventilation / Entreprise DELANNOY - DEWAILLY - Avenant N° 3

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Montant avenant N° 3	Nouveau montant
574 336.43 €	15 911.49 €	4 544.80 €	6 158.22 €	600 950.94 €

Nettoyage des gaines et pose de filtres pour le chauffage provisoire du grand foyer.
Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°18 : Plomberie / Entreprise SANTERNE - Avenant N° 3

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Montant avenant N° 3	Nouveau montant
454 016.05 €	10 773.44 €	7 602.60 €	12 522.87 €	484 914.96 €

Remplacement des descentes E.P. dans la cage de scène pour prévenir les inondations.
Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°19 : Equipements scéniques / Entreprise TAMBE - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
2 366 466.28 €	980.72 €	11 502.68 €	2 378 949.70 €

Patiences et tubes nécessités par les interventions Lille 2004.
Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N° 20 / Manutention - AMG FECHOZ - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
420 381.45 €	- 2 803.82 €	417 577.63 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°21 / Parquetterie scénique - TAMBE - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
105 285.26 €	- 702.53 €	104 582.73 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°22 / Rideaux Tentures - PERONI - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
76 153.91 €	25 622.22 €	101 776.13 €

Fourniture et pose d'un tapis de scène, non prévu au marché de base. Cette décision doit être prise en fonction des nouvelles orientations programmatiques de l'Opéra établies par la Directrice de l'Opéra en accord avec Lille 2004. Cette programmation faisant une large place à la danse, il est indispensable que l'Opéra soit équipé de ce tapis..
Le lambrequin, prévu en simple restauration, doit être remplacé à neuf car sa couleur n'est plus adaptée à celle du nouveau rideau de scène.
Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N°23 / Eclairage scénique - R.V.E. - Avenant N° 1

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Nouveau montant
272 207.02 €	2 222.97 €	274 429.99 €

Amélioration du réseau data.
Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot N° 24 : Equipement audiovisuel / Entreprise TECH AUDIO - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
381 916.22 €	1 918.74 €	- 2 560.06 €	381 274.90 €

Moins value pour quote-part base vie novembre-décembre.

Lot D : Marbrerie / Entreprise RPMG - Avenant N° 2

Montant marché initial	Montant avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
320 848.29 €	23 192.52 €	4.263.44 €	348.304.25 €

Il s'agit de préserver les plinthes moulurées en marbre fragilisées par le démontage du parquet du grand foyer, en attente des travaux de la tranche complémentaire.

Coordonnateur Sécurité - Cabinet GUY FOLLIOT Avenant N° 2

Montant marché initial + avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
41 903.89 €	5 575.03 €	47 478.92 €

Prolongation de la mission pour une durée de 4 mois.

Bureau de Contrôle A.I.N.F. - Avenant N° 2

Montant marché initial + avenant N° 1	Montant avenant N° 2	Nouveau montant
31 953.74 €	3 241.16 €	35 194.90 €

Prolongation de la mission pour une durée de 3 mois.
Mission de contrôle de l'état du treuil utilisé pour le grand lustre.

Les crédits sont inscrits sur l'enveloppe budgétaire 13539 du budget 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1124
OBJET

Palais des Beaux Arts – Exposition RUBENS –Délibération tarifaire complémentaire

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de « Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture », la Ville de Lille organise une exposition consacrée à RUBENS, qui sera présentée au Palais des Beaux-Arts du 6 mars au14 juin 2004.

Afin de permettre dès à présent aux services Réservation et Communication du Palais des Beaux Arts de travailler avec les groupes (scolaires et non scolaires), les professionnels du tourisme, il est proposé la tarification complémentaire suivante :

- Groupes scolaires (droit d'entrée) 2 euros
- Visite guidée (groupes) 64.4 euros pour 1 heure
  91.6 euros pour 1 heure 30 .

Par ailleurs ,le Palais des Beaux Arts commercialisera des nocturnes permettant à divers organismes (entreprises ou institutions...) qui le souhaitent de visiter l'exposition en dehors des heures d'ouverture au public. Un cocktail pourra être donné dans le musée aux frais de l'organisme à la suite des visites. Les visites guidées s'adresseront à des effectifs se situant entre 50 et 300 personnes. Les soirées les plus proches du vernissage seront facturées à hauteur de 75000 euros. Ce tarif sera dégressif dans le temps, la fourchette basse étant située à 5000 euros à la fin de l'exposition.

Nous vous demandons donc de bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus exposés. Ces tarifs constituent des limites et seront pris en compte par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1125
OBJET

Palais des Beaux-Arts- Exposition retrospective Carolus DURAN du 10 mars au 9 juin 2003 – Mise en réseau de Musées de la métropole – Tarification complémentaire

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Palais des Beaux Arts de Lille souhaite s'associer avec La Piscine - Musée d'art et d'industrie de Roubaix et le Musée des Beaux Arts de Tourcoing pour rendre un hommage au peintre lillois Carolus DURAN.

Ce projet s'articule autour de trois expositions Hommages à Carolus DURAN qui se dérouleront du 10 mars au 9 juin 2003 :

- à Lille
  Carolus DURAN Rétrospective (Lille 1837 – Paris 1917)
  Rétrospective très complète de l'œuvre abondante et de la carrière brillante de l'artiste (scènes de genres, portraits et paysages).
- à Roubaix
  Carolus DURAN, des amitiés modernes, de Rodin à Matisse
  Reconstitution des 1er salons de la Société Nationale des Beaux Arts de 1890 présidé par C. Duran.
- à Tourcoing
  Face & Cie (Facéties)
  Etude du portrait chez Carolus DURAN et ses prolongations modernes au XXème siècle

Cet hommage à Carolus DURAN permet pour la première fois à trois grands musées de la métropole de préparer et mettre en œuvre un véritable travail en réseau concernant notamment la communication et l'action culturelle et pédagogique communes autour d'un projet métropolitain d'envergure international.

Afin de favoriser le développement et le croisement des publics, il est envisagé les tarifications et gratuités suivantes :

Dispositions communes aux trois musées

Individuels tarif réduit: 3.5 € à tout visiteur se présentant au Palais des Beaux Arts de Lille muni d'un justificatif d'achat d'une entrée au tarif plein au musée de Roubaix ou de Tourcoing

Groupes Tarif réduit exposition temporaire: 3 € à tout visiteur se présentant au Palais des Beaux Arts de Lille muni d'un justificatif d'achat d'une entrée au tarif plein au musée de Roubaix ou de Tourcoing
Groupes scolaires tarif réduit visite guidée de 1 heure : 40 € pour les groupes scolaires se présentant au Palais des Beaux Arts de Lille muni d'un billet délivré par le musée de Roubaix ou de Tourcoing
Mini ateliers de pratique artistique le dimanche 7 avril gratuité pour un adulte accompagné d'un enfant

Ces dispositions seront applicables sous réserve que les instances délibératives compétentes de Roubaix et Tourcoing les adoptent également.

Dispositions spécifiques au Palais des Beaux Arts

Journée Partenaires : samedi 15 mars entrée sur invitation
Tarif réduit exposition temporaire + collection permanente : 5.30 €
Tarif 12- 18 ans hors structures scolaires : droit d'entrée 2 €
Visites guidées individuels : Tarif plein : 8 € Tarif réduit : 6 €
Tarif individuel - professionnels du tourisme: 3 € Exposition temporaire

Les catégories bénéficiant habituellement de la gratuité sur les collections permanentes, sauf abonnés et Amis des Musées de Lille, n'acquitteront pas de droit d'entrée.

Les catégories bénéficiant habituellement du tarif réduit sur les collections permanentes ainsi que les abonnés et les Amis des Musées de Lille, acquitteront le droit d'entrée au tarif réduit.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser à appliquer, Madame le Maire ou son Adjoint déléguée à la Culture, les tarifs et gratuités correspondant à cette exposition. Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1126
OBJET

Palais des Beaux Arts – Convention liant la Ville de Lille et la Galerie Nationale de Prague relative à l'organisation de l'exposition « Lumière et Ténèbres – Art et Civilisation du Baroque en Bohème ».

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de « Bohemia Magica une saison tchèque en France », la Ville de Lille organise en collaboration avec l'Association Française d'Action Artistique (A.F.A.A) et la Galerie Nationale de Prague une exposition intitulée « Lumière et Ténèbres – Art et civilisation du Baroque en Bohème » qui se déroule du 12 octobre 2002 au 5 janvier 2003 au Palais des Beaux-Arts de Lille.

Par délibération du 13 mai 2002, le Conseil Municipal a autorisé Madame Le Maire ou son Adjointe déléguée à la culture à signer les conventions liant la Ville de Lille et l'A.F.A.A. d'une part, la Ville de Lille et la Galerie Nationale de Prague d'autre part, pour l'organisation de l'exposition précitée.

En raison des demandes formulées par la suite par la Galerie Nationale de Prague, il s'est avéré nécessaire de modifier le projet de convention initial. Par délibération du 28 juin 2002, le Conseil Municipal a autorisé la signature de ce projet modifié.

Depuis lors, la Galerie Nationale de Prague nous a informé de l'existence de nouvelles modifications. Après de nombreux échanges par fax et par mails (les communications ayant par ailleurs été interrompues durant l'été en raison des graves inondations à Prague), nous avons été finalement destinataire de la dernière version en tchèque du contrat le 20 septembre 2002. Compte tenu des délais de traduction et de vérification, il n'a pas été possible d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du Conseil Municipal d'octobre.

Les modifications apportées par rapport au texte adopté le 28 juin 2002 sont essentiellement des modifications de formulation. La version tchèque du contrat constitue le document de référence, étant précisé que ce texte a été traduit par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et choisi par nos soins.

Le texte ci-annexé annulera donc et remplacera les projets précédemment votés.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002, nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à la Culture à signer ce document.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 514 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1127
OBJET

Palais des Beaux-Arts – Convention liant la Ville de Lille, Gaz de France et Lille Horizon 2004, dans le cadre de l'exposition RUBENS.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'association « Lille Horizon 2004 » créée en janvier 2000, prépare la mise en place des manifestations liées à l'année européenne de la Culture pour l'année 2004.

Dans le cadre des manifestations du projet Lille Capitale européenne, Gaz de France souhaite s'associer au Palais des Beaux-Arts afin de soutenir l'exposition RUBENS qui s'y déroulera du 06 mars au 14 juin 2004, à hauteur de 140 000 €. Une somme correspondante sera inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre 011 article 623.3 fonction 322.

La convention ci-jointe précise les modalités de ce partenariat et les contreparties offertes au mécène évaluées à 5048.24 € ainsi que le partenariat entre la Ville de Lille et l'Association Lille Horizon 2004.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à la Culture à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 515 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1128
OBJET

Palais des Beaux-Arts – Convention liant la Ville de Lille, France Telecom et Lille Horizon 2004, dans le cadre de l'exposition RUBENS.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'association « Lille Horizon 2004 » créée en janvier 2000, prépare la mise en place de la manifestation liée à l'année européenne de la Culture pour l'année 2004.

Dans le cadre des manifestations du projet Lille Capitale européenne, France Telecom souhaite s'associer au Palais des Beaux-Arts afin de soutenir l'exposition RUBENS qui s'y déroulera du 06 mars au 14 juin 2004, à hauteur de 100 000 €. Une somme correspondante sera inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre 011 article 623.3 fonction 322.

La convention ci-jointe précise les modalités de ce partenariat et les contreparties offertes au mécène évaluées à 3671.72 € ainsi que le partenariat entre la Ville de Lille et l'Association Lille Horizon 2004.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à la Culture à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE - 516 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1129
OBJET

Palais des Beaux-Arts – Convention liant la Ville de Lille, la Banque Populaire du Nord et Lille 2004, dans le cadre de l'exposition RUBENS.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'association « Lille horizon 2004 » créée en janvier 2000, prépare la mise en place de la manifestation liée à l'année européenne de la Culture pour l'année 2004.

Dans le cadre des manifestations du projet Lille Capitale européenne, la Banque Populaire souhaite s'associer au Palais des Beaux-Arts afin de soutenir l'exposition RUBENS qui se déroulera au Palais des Beaux-Arts du 6 mars au 14 juin 2004, à hauteur de 185 000 €. Une somme correspondante sera inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre 011 article 623.3 fonction 322 enveloppe à créer Exposition temporaire RUBENS.

La convention ci-jointe précise les modalités de ce partenariat et les contreparties offertes au mécène évaluées à 6315 € ainsi que le partenariat entre la Ville de Lille et l'Association Lille 2004.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à la Culture à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 517 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1130
OBJET

Palais des Beaux-Arts- Convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme dans le cadre de l'exposition Carolus DURAN.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exposition rétrospective Carolus DURAN qui se déroulera au Palais des Beaux Arts du 7 mars au 9 juin 2003, l'Office du Tourisme souhaite s'associer au Palais des Beaux Arts, afin d'offrir aux individuels et aux professionnels du Tourisme la possibilité de réserver leur billet à l'avance et à tarifs préférentiels dans le cadre de forfaits commercialisés par l'Office du Tourisme comprenant une visite de la Ville, un déjeuner, une nuitée ...

L'Office du Tourisme propose de vendre aux individuels et aux professionnels du tourisme un accès à l'exposition Carolus Duran au tarif réduit de 3 €. Un billet d'entrée sera délivré au visiteur se présentant au Palais des Beaux Arts muni d'un bon d'échange pré acheté à l'Office du Tourisme.

L'Office du Tourisme reversera chaque mois à la Ville de Lille le produit de ses ventes. Un titre de recettes lui sera adressé sur présentation des justificatifs. La convention ci-jointe précise les modalités de ce partenariat.

En accord avec la Commission de la Culture réunie 28 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire, ou Madame l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

518 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1131
OBJET

Conservatoire National de Région
Subvention de l'Etat pour le développement
de la pratique amateur et le développement
de la création musicale - Admission en recettes

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire National de Région de Lille accueille près de 1 500 élèves qui y pratiquent la musique, la danse et le théâtre. La majorité d'entre eux (95%) constitue les amateurs de demain et l'établissement est en perpétuelle évolution dans sa démarche vers ce public. Depuis plus de 10 ans, le Conservatoire a développé des actions spécifiques en direction de la pratique amateur parmi lesquelles il y a lieu de citer l'atelier choral du Conservatoire, les ateliers de jazz (hors cursus pour les amateurs), et les rencontres et stages de musique de chambre avec le concours du Quatuor DANEL.

Le développement de la pratique amateur fait partie des priorités du Ministère de la Culture et de la Communication et une subvention de 38 112 euros doit être allouée à la Ville de Lille pour les activités organisées dans ce cadre au cours de l'année scolaire 2002-2003, dans le prolongement des actions entreprises depuis 1999.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002 et la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, nous vous demandons d'autoriser l'admission en recettes de cette subvention proposée par l'Etat.

Dès l'encaissement de cette subvention, les sommes suivantes seront inscrites

- pour 22 867 euros au chapitre 011 article 62.88 enveloppe 7655 fonction 311
- pour 15 245 euros au chapitre 012 article 64.131 enveloppe 12165 fonction 311

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE – 519 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1132
OBJET

PROJETS CULTURES URBAINES
REAL ACT « VILLAGE »
ANNULATION DE LA DELIBERATION N°02/591 DU 28 JUIN 2002 RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION ORG IN NATION (OIN)

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°02/591 du 28 juin 2002, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention de 30 490 euros à l'association Org In Nation (OIN) qui se proposait d'organiser, les 28 et 29 septembre derniers, un premier festival indoor de sports de rue (skate et BMX), dans le site de l'ancienne foire Norexpo.

Cet événement qui associait une programmation d'animations autour de la musique (rencontre DJ), des arts graphiques (graff) et de l'audiovisuel live, aux démonstrations sportives, devrait être reporté en 2003.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002, il est donc proposé d'annuler la délibération n°02/591 du 28 juin 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 520 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1133
OBJET

PROJETS CULTURES URBAINES
SUBVENTION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION COMPAGNIE DU TIRE-LAINE POUR SON LIEU DE REPETITION

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Créée en 1992 à l'initiative d'Arnaud VAN LANCKER et d'Armel RICHARD, la Compagnie du Tire-Laine est un collectif de musiciens qui s'est organisé pour favoriser la création et la diffusion de leurs musiques, dans le respect d'une éthique propre à l'association qui repose sur trois idées : la musique doit être créative, populaire et de qualité.

Les activités de la Compagnie du Tire-Laine sont scindées en trois secteurs :

- le lieu de création et de diffusion des spectacles de la Compagnie,
- le lieu d'expérimentation,
- le lieu de répétition pour les groupes de la Compagnie, lieu qui est, par ailleurs, ouvert à des groupes extérieurs, amateurs ou professionnels.

Cet espace de répétition est extrêmement précieux pour l'ensemble des formations de la Compagnie mais aussi pour tous les musiciens qui le fréquentent car ce type de lieu fait actuellement défaut à Lille.

Outre les groupes du Tire-Laine, nombreux sont les groupes ou individus qui ont utilisé les locaux de répétition depuis leur ouverture : Les Belles Lurettes, Les Belles à Gogo, Marcel et son Orchestre, Ondes Parallèles, les jeunes rappeurs du quartier de Wazemmes et l'association Papsoon Waz, des musiciens de jazz de la région ...

L'espace de répétition est constitué de trois salles : deux salles de 35 m² et une salle de 15 m², les premières étant insonorisées et équipées d'une sonorisation et d'un piano.

Compte tenu de la forte sollicitation qui pèse sur ces locaux, la Compagnie du Tire-Laine a dû, à la rentrée 2001, embaucher un salarié dans le cadre d'un contrat aidé pour en gérer l'utilisation. Il serait, par ailleurs, indispensable de compléter l'équipement des salles (instruments de musique et matériel informatique doté d'un logiciel de Musique Assistée par Ordinateur).

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir :

- allouer à l'Association la Compagnie du Tire-Laine une subvention de 7.622 € pour mener à bien cette action dont le budget global est de 79.531,13 €.

Un avenant à la convention passée en application de la délibération 02/382 du 13 mai 2002 sera pris, en parallèle, par le service de la Culture qui est service pilote en ce qui concerne cette association

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de 2002 sur le crédit inscrit au chapitre 67, article 6745, fonction 30, enveloppe 19997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 521 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1134
OBJET

PROJETS CULTURES URBAINES
SUBVENTION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION RIF (ROCK IN FACHES)

Rapport de Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

L'association RIF est une structure de médiation et du développement des cultures urbaines.

Cette association est à l'initiative de la création, il y a cinq ans, du Festival + de Bass qui, sur Lille, a développé des ateliers de pratiques artistiques dans les équipements de proximité.

Elle participe notamment à ce titre, à la formation aux cultures urbaines de personnes relais.

Elle est maître d'œuvre, par ailleurs, du Festival « La Noche Latina » qui se déroule chaque année au Jardin des Plantes lors du premier week-end de Juin.

L'association RIF s'est associée avec l'association CALL 911 pour projeter l'édition n° 2 du projet « HipHop Dayz » qui a pour objectifs de valoriser le travail des acteurs Hip-Hop de Lille Métropole et la Région Nord-Pas-de-Calais auprès du grand public et des décideurs afin de contribuer à la structuration progressive du mouvement Hip-Hop Régional.

HipHop Dayz n° 2 sera organisé sur Lille et la Métropole du 16 au 21 décembre 2002 sur quatre axes d'action :

- valorisation du travail d'initiation par la création amateur encadrée avec des professionnels ;
- professionnalisation des acteurs du mouvement Hip-Hop régional et européen avec l'espace du salon professionnel ;
- travail de création collective ;
- représentations publiques de spectacles de qualité pour un public le plus large possible.

Il est proposé, en accord avec la Commission de la Culture, de bien vouloir :

- allouer à l'association R.I.F. pour réaliser l'édition N° 2 de l'opération HipHop Dayz la subvention correspondant à la participation de la Ville pour un montant de 5 800 euros et pour un coût prévisionnel global d'opération de 108 150 euros.
- autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer l'avenant à la convention d'attribution de l'Association RIF, conformément à la législation en vigueur compte-tenu du montant de subvention supérieure à 23 000 euros.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de 2002 sur le crédit inscrit chapitre 67, article 6 745, fonction 30, enveloppe 19 997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE- 522 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1135
OBJET

PROJETS CULTURES URBAINES
SUBVENTIONS DE LA VILLE A DIVERSES
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations, en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leurs activités propres dans le domaine des cultures urbaines.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville au titre de l'aide à la création et à la diffusion des cultures urbaines, il est proposé à la Commission de bien vouloir allouer aux associations, ci-après, les subventions correspondantes à la participation de la Ville

Association	Projet	Prévisionnel Global	Subvention proposée
Association Electrogen	L'association Electrogen se situe au croisement de nombreuses disciplines et pratiques artistiques dans le domaine de la culture électronique. Par ce projet, l'association se propose de concrétiser l'acquisition d'un home studio pour aider des jeunes groupes à créer une maquette, d'offrir parallèlement aux adhérents des ateliers de mixage, de développer un atelier d'arts plastiques et graphiques ainsi qu'un espace multimédia consacré à la culture électronique	33 028 €	3 972 €
Association « Brigade d'Intervention Culturelle » (B.I.C.)	L'association « Brigade d'Intervention Culturelle » (B.I.C.) travaille sur la promotion des artistes de Lille- Métropole et de la Région Nord-Pas-de-Calais. En partenariat avec l'Association Domaine Musiques, elle développe des actions d'aide au développement de carrière pour les groupes locaux et régionaux au sein de festivals reconnus nationalement comme les Rencontres Transmusicales de Rennes ou encore lors du dernier Festival de Dour en Belgique.	53 362 €	7 622 €

Association	Projet	Prévisionnel Global	Subvention proposée
Association Eolie Songe	L'association Eolie Songe est une compagnie de théâtre contemporain et de rue. Elle a installé ses quartiers sur le territoire de Lille-Sud durant l'été 2002, afin de développer une action théâtrale de proximité. Elle met en scène actuellement une pièce américaine sur l'angoisse de Steven Berkoff « Kvetch ». L'aide sollicitée correspond à l'aide à la diffusion pour 5 représentations sur plusieurs quartiers de Lille de cette pièce ainsi qu'à une aide à l'implantation sur le quartier du Sud	85 653 €	10 622 €
Association Kling-Klang	L'association Kling-Klang a initié depuis le début d'année 2002 un projet de création collective, sonore et plastique, mise en œuvre avec chaque quartier de la Ville intitulée « Les Dr'eau'les de Machines ». Cette démarche culturelle a été initiée à l'occasion de la campagne d'année sur l'eau instruite par la Ville durant cette année. Une première exposition du travail des artistes-plasticiens et des collectifs d'enfants des quartiers sera organisée du 6 au 20 novembre prochain dans l'Hôtel de Ville. La participation sollicitée correspond à l'organisation matérielle de cette exposition	51 829 €	3 500 €
Association Abréaction	L'association Abréaction est une association récente qui œuvre dans le domaine de la création avec les nouvelles technologies et la diffusion de performances multimédia et mix vidéo. La subvention sollicitée correspond à l'apport et l'aide à la diffusion audio-visuelle dans l'organisation de l'exposition « L'art... mais autonome » tenue au Pavillon St-Sauveur.	95 226 €	487 €
Association Magnetic System	L'association Magnetic System est une association qui a pour objet social la promotion, la diffusion et le développement des cultures électroniques. Pour ce faire, elle participe au cours de l'année à l'organisation de plusieurs manifestations (Fête de l'Internet au printemps, des après-midi festifs autour de la musique électronique sur le terrain de la Citadelle, la création d'ateliers de danse / chorégraphie sur la musique assisté par ordinateur). L'association sollicite le concours de la Ville sur un projet de création d'un spectacle ayant pour support la danse, la vidéo et la musique live.	13 500 €	10 100 €

Il est proposé en accord avec la Commission de la Culture, de bien vouloir allouer aux associations suivantes :

- Electrogen pour un montant de ..... 3 972 € ;
- Brigade d'Intervention Culturelle (BIC)..... 7 622 € ;
- Eolie Songe pour un montant de ..... 10 622 € ;
- Kling-Klang pour un montant de ..... 3 500 € ;
- Abréaction pour un montant de..... 487 € ;
- Magnétic System pour un montant de..... 10 100 € ;

et d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer les conventions d'attribution de subvention aux associations Electrogen et Kling-Klang conformément à la législation en vigueur compte-tenu du montant des subventions, supérieures à 23 000€.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de 2002 sur le crédit inscrit au chapitre 67, article 6 745, fonction 30, enveloppe 19 997

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1181
OBJET

Opéra – modification des statuts.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs ,

Par délibération n° 02-840 du 7 octobre 2002, vous avez bien voulu adopter la création d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion de l'Opéra de Lille.

Vous avez adopté dans le même temps les statuts applicables à cette régie.

Or, lesdits statuts contiennent des erreurs matérielles qu'il convient dès à présent de rectifier :

- à l'article 4.1, supprimer
  - « 1 représentant du Conseil Général du Nord, membre de l'assemblée délibérante,
  - 1 représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais, membre de l'assemblée délibérante,
  - 1 représentant de la Communauté Urbaine de Lille Métropole, membre de l'assemblée délibérante »,

  remplacer au premier alinéa, « 13 » par « 10 »,
  et ajouter un second alinéa :
  - « le Conseil d'administration pourra s'adjoindre la participation de représentants de collectivités territoriales ou de diverses personnalités si ces dernières en exprimaient leur volonté »

- supprimer l'article 4.2 et le remplacer par
  - « les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du Maire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée équivalente à celle du mandat municipal. Ces membres peuvent être renouvelés dans les mêmes conditions à chaque mandat municipal ».

- insérer, au premier alinéa de l'article 5, l'alinéa suivant
  - « le président du conseil d'administration nomme le directeur désigné dans les conditions prévues à l'article L. 2221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il met fin à ses fonctions dans les mêmes formes, sauf dans les cas prévus à l'article R. 2221-11 du même code ».

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 5 décembre 2002,nous vous demandons en conséquence de bien vouloir acter les modifications statutaires présentées ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE_ 526 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1136
OBJET

Attribution de subvention aux associations patrimoniales au titre de 2002

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Au titre de 2002, dans le cadre de la politique patrimoniale, la Ville de Lille a souhaité apporter un soutien financier à l'association « Résistance et Mémoire dans le Nord-Pas-de-Calais » afin de l'aider à réaliser un CD-Rom sur la résistance dans la Région. Ce CD-Rom a, outre une fonction de mémoire, une dimension pédagogique citoyenne évidente.

L'Association qui travaille avec l'A.E.R.I. (Association pour les études sur la Résistance Intérieure) a besoin de s'équiper en matériels informatiques portables nécessaires à la réalisation du projet et une subvention de 100 euros permettrait d'avancer positivement.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 28 novembre 2002, nous vous demandons :

- l'autorisation d'accorder une subvention de 100 euros à l'association Résistance et Mémoire, somme qui sera prélevée sur la ligne budgétaire « Aide aux projets culturels patrimoniaux » enveloppe 3252 – 65 – 6574 – 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE_ 527 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1137
OBJET

Porte de Paris - Restauration extérieure
Avenant au lot n°2

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de restauration des Monuments Historiques classés et inscrits propriétés de la Ville de Lille, entrepris pour Lille 2004 "capitale culturelle européenne", des travaux de restauration extérieure ont été entrepris sur la porte de Paris conformément à la délibération 01/757 du 21 septembre 2001.

L'avancement des travaux a mis en exergue la nécessité de travaux complémentaires. En effet, l'état des trompettes et de la couronne de laurier visibles depuis l'échafaudage ne permet pas de les laisser en place telles quelles, la corrosion du cuivre au point de fixation risquant de provoquer la chute de ces éléments.

Par conséquent, nous proposons de recréer en cuivre doré à la feuille les cinq trompettes, trois sur les sculptures sommitales ainsi que la couronne de laurier et deux sur les sculptures au-dessus de l'arc formant la porte. La dorure de l'ensemble de ces éléments assurera une meilleure protection dans le temps et une meilleure lisibilité.

Afin de permettre la réalisation de ces prestations complémentaires, nous vous demandons, en accord avec la commission d'appel d'offres et la commission de la Culture réunies respectivement les 27 et 28 novembre 2002, de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant au lot suivant :

Lot N° 2 - Couverture : Entreprise BATTAIS - Avenant N° 1

Montant marché initial T.T.C.	Montant avenant T.T.C.	Nouveau montant T.T.C.
196 393,87 €	17 827,57 €	214 221,44 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 23 art 2313 fonction 324 enveloppe 3353 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 528 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1138
OBJET

Porte de Gand - Restauration des façades extérieures
Avenant aux lots N° 1 et 4

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de restauration des Monuments Historiques classés et inscrits propriétés de la Ville de Lille, entrepris pour Lille 2004 "capitale culturelle européenne", des travaux de restauration des façades ont été entrepris sur la porte de Gand conformément à la délibération 01/757 du 21 septembre 2001.

L'avancement des travaux a mis en exergue la nécessité de travaux complémentaires :

Maçonnerie :
L'enlèvement des modifications de briques 19ème sur cet édifice datant du 17ème siècle a mis à jour les témoins de pierres des deux cartouches supprimés au 19ème siècle. L'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Maître d'œuvre de cette opération, a donc proposé, sur la base de ces témoins et de leur ancrage, de replacer les cartouches en pierre sculptés en atelier et sur chantier en remplacement de la maçonnerie de briques prévue initialement.

Couverture :
Les travaux de couverture plomb prévus à l'arrière de la façade doivent être simplifiés pour des raisons de complexité de mise en œuvre sans pour autant réduire la qualité de prestation ni leur durabilité.

Afin de permettre la réalisation de ces prestations, nous vous demandons, en accord avec la commission d'appel d'offres et la commission de la Culture réunies respectivement les 27 et 28 novembre 2002, de bien vouloir autoriser la passation des avenants aux lots suivants :

Lot N° 1 - Maçonnerie : Entreprise CAZEAUX - Avenant N° 1

Montant marché initial T.T.C.	Montant avenant T.T.C.	Nouveau montant T.T.C.
562 624,84 €	26 892,38 €	589 517,22 €

Lot N° 4 - Couverture : Entreprise BATTAIS - Avenant N° 1

Montant marché initial T.T.C.	Montant avenant T.T.C.	Nouveau montant T.T.C.
67 145,03 €	- 17 297,58 €	49 847,45 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 23 art 2313 fonction 324 enveloppe 3353 de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 529 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1139
OBJET

Hospice Comtesse - Restauration des façades
Avenant au lot N° 1

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de restauration des Monuments Historiques classés et inscrits propriétés de la Ville de Lille, entrepris pour Lille 2004 "capitale culturelle européenne", des travaux de restauration des façades ont été entrepris sur l'Hospice Comtesse conformément à la délibération 01/757 du 21 septembre 2001.

L'avancement des travaux a mis en exergue la nécessité de travaux complémentaires décrits ci-après :

La cheminée : Le projet prévoit la restitution de la souche de cheminée sur le bâtiment 18ème. Nous pouvons nous dispenser de cette restitution puisque les équipements intérieurs actuels ne le justifient pas, soit une moins value de 7 706,43 € T.T.C..

Les badigeons : Les analyses avant nettoyage ont permis de constater les traces évidentes de polychromie par badigeons à la chaux sur les maçonneries de pierre et de briques. De plus, l'état de la pierre après étude et sondages obligent à de nombreuses réparations qui pourront être harmonisées et protégées par un badigeon coloré selon les témoins en place pour un montant de 10 406.93 €.T.T.C..

Le mur de la salle des malades : Une partie de la façade des malades sur cour d'honneur est enduite. Les travaux initialement prévus consistent en un piochement des enduits fissurés et décollés de leur support. Malheureusement il apparaît derrière une maçonnerie de briques très abimée, car très cassée, déjointoyée et friable ne permettant pas l'accrochage d'un nouvel enduit chaux. La seule possibilité est de refaire une maçonnerie de briques de même gabarit solidarisé au support. Cette solution assure une meilleure durabilité de la façade pour un montant de 17 229,40 €. T.T.C..

Afin de permettre la réalisation de ces prestations complémentaires, nous vous demandons, en accord avec la commission d'appel d'offres et la commission de la Culture réunies respectivement les 27 et 28 novembre 2002, de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant au lot suivant :

Lot N° 1 - Maçonnerie : Entreprise CHEVALIER NORD - Avenant N° 1

Montant marché initial T.T.C.	Montant avenant T.T.C.	Nouveau montant T.T.C.
442 649,85 €	19 929,90 €	462 579.75 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 23 art 2313 fonction 324 enveloppe 3353 de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 530 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1140
OBJET

C.N.R.S. - Délégation Nord - Pas-de-Calais et Picardie – Subvention – Plaquette scientifique de la Délégation Régionale Nord Pas-de- Calais et Picardie du C.N.R.S. – Subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La délégation du C.N.R.S. en Région Nord – Pas-de-Calais et Picardie regroupe 70 laboratoires. Certains de ces laboratoires sont localisés à Lille et participent ainsi au rayonnement de la Ville.

Ces laboratoires regroupent 600 salariés, plus de 200 chercheurs, et 230 ingénieurs et techniciens.

La délégation Régionale du C.N.R.S. a décidé d'éditer une plaquette présentant les activités scientifiques de chacun de ses laboratoires, regroupés selon leur département scientifique au C.N.R.S.(Centre National de la Recherche Scientifique). Cette plaquette se présentera sous la forme d'une pochette triptyque, présentant le C.N.R.S. au plan national et en région, à l'intérieur de laquelle seront insérées des fiches représentant les 7 départements scientifiques présents dans la délégation régionale. Il sera également inclus dans la pochette, un annuaire qui permettra d'actualiser régulièrement les coordonnées des laboratoires.

Cette plaquette, tirée à 5 000 exemplaires et destinée aux laboratoires français et étrangers, ainsi qu'aux décideurs français et européens, permettra de faire largement connaître les capacités des régions en matière de recherche scientifique.

Elle sera financée à 50 % par les communes de la région où sont principalement présents les laboratoires du C.N.R.S. (Lille, Villeneuve d'Ascq, Dunkerque, Amiens, Compiègne, Lens et Wimereux).

La délégation régionale du C.N.R.S. souhaite bénéficier d'une aide financière de la Ville de Lille d'un montant de 3 000 euros pour la réalisation de ce projet dont le coût total est évalué à 22 500 euros.

Il vous est proposé d'attribuer au C.N.R.S. l'aide sollicitée à hauteur de 3 000 euros. Elle contribuera à valoriser l'image de la Ville et de la Région, ainsi que son image de métropole universitaire de dimension européenne.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- le paiement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'agent comptable du C.N.R.S.
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne intitulée « Recherche - Subventions à diverses associations » Chapitre 65-Article 6574-Fonction 90 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE_ 531 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Decembre 2002
N° 02/967
OBJET

Ancien Hospice Général, avenue du Peuple Belge - Poursuite des travaux de réutilisation
Désignation du Maître d'Oeuvre

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'ancien Hospice Général, propriété de la ville de Lille, avenue du peuple Belge à Lille est occupé par l'Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.) sur l'aile située en façade. Il s'agit d'un édifice inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

L'I.A.E., école d'enseignement supérieur souhaite entreprendre une nouvelle phase de travaux pour étendre ses locaux d'enseignement sur deux des trois ailes qui forment la cour de l'ancien hospice général.

Pour élaborer ce projet, la ville de Lille propose de poursuivre cette restauration et de confier à Etienne SINTIVE, Architecte du Patrimoine, la mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre comme sur la 1re tranche. Il est envisagé de démarrer les études dès le début de l'année 2003.

Une prochaine délibération déterminera le programme d'utilisation des surfaces de plancher de l'édifice, selon les études réalisées.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la désignation de Monsieur SINTIVE comme maître d'œuvre pour l'élaboration des études et la réalisation des travaux de réutilisation des deux ailes sur cour de l'ancien Hospice Général, conformément à l'article 74 II 3a.du code des marchés publics,
- autoriser Madame le Maire à signer le marché, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué aux achats et marchés publics.

Nous vous demandons d'autoriser le lancement de cette opération et d'inscrire les budgets correspondant à la mission d'étude sur l'enveloppe 15 566 Chapitre 23 article 2313 fonction 23 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 532 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1141
OBJET

Contrat Enfance – Subventions 2003
1er Versement

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

En 1993, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont conclu un premier Contrat Enfance applicable pour une période de 5 années. Prolongé d'une année supplémentaire par avenant, le Contrat Enfance a pris fin le 31 décembre 1998.

Après évaluation du premier dispositif et de son application, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont souhaité poursuivre leur politique volontariste de développement et d'amélioration du service public en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par la conclusion, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1999 d'un second Contrat Enfance pour la période 1999 – 2003 ainsi que la validation de la liste des projets retenus.

S'inscrivant dans la politique globale municipale de la Petite Enfance, le nouveau Contrat Enfance repose sur cinq objectifs principaux :

- la pérennisation du service existant
- l'amélioration de l'accessibilité
- l'amélioration et la qualification du service public
- le développement des actions de prévention précoce
- le développement de nouveaux services.

Dans la liste ci-après, sont reprises différentes associations inscrites dans le schéma de développement du second Contrat Enfance et pour lesquelles, nous vous proposons de verser, selon les termes de la convention qui a contractualisé ce partenariat et qui est applicable sur la durée du second Contrat Enfance, validée par délibération n°00/661 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2000, un premier versement représentant 30 % de la subvention de l'année 2002 :

MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS	37 578 €
LA GAMINERIE	16 147 €
HALTE GARDERIE DU FAUBOURG DE BETHUNE	21 632 €
SERVICE ACCUEIL	2 539 €
A.D.N.S.E.A	4 346 €
AUX BABELUTTES	10 300 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	18 002 €

LES FRANCAS DE LILLE	4 141 €
ASSOCIATION FILOFIL	3 090 €
HALTE GARDERIE LES ACACIAS *(en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)*	19 666 €
ASS PERISCOPE	1 616 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	16 891 €
GESTION MAIS QUART ST MAURICE PELLEV	3 195 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	20 160 €
ASSOCIATION LES PETITES CANAILLES	11 330 €
A.R.P.E	5 134 €
CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	19 666 €
BOULES DE GOMMES	17 957 €
CLUB DES MAMANS	13 727 €
ASSOCIATION DE LA PETITE ENFANCE SAINT MAURICE - PELLEVOISIN	48 474 €
ASSOCIATION INNOV'ENFANCE	46 563 €
MAISON DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE	44 570 €
ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	20 108 €
POINT RENCONTRE NORD	1 397 €
EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU *(en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)*	2 733 €
ASS POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST	14 712 €

ASSOCIATION PREMIERS PAS *(en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)*	22 567 €
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD *(E.P.D.S.A.E - Maison de l'Enfance et de la Famille)* *(en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)*	4 912 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	23 271 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	1 857 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance – Subventions » sous réserve du vote du budget.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions seront établies avec les associations et les équipements de proximité si le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Les subventions attribuées ci-dessus aux équipements de proximité seront reprises dans des conventions qui feront l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1142
OBJET

Contrat Enfance – Subventions 2002 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

En 1993, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont conclu un premier Contrat Enfance applicable pour une période de 5 années. Prolongé d'une année supplémentaire par avenant, le Contrat Enfance a pris fin le 31 décembre 1998.

Après évaluation du premier dispositif et de son application, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont souhaité poursuivre leur politique volontariste de développement et d'amélioration du service public en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par la conclusion, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1999 d'un second Contrat Enfance pour la période 1999 – 2003 ainsi que la validation de la liste des projets retenus.

S'inscrivant dans la politique globale municipale de la Petite Enfance, le nouveau Contrat Enfance repose sur cinq objectifs principaux :

- la pérennisation du service existant
- l'amélioration de l'accessibilité
- l'amélioration et la qualification du service public
- le développement des actions de prévention précoce
- le développement de nouveaux services.

Dans le tableau ci-joint sont reprises différentes associations inscrites dans le schéma de développement du second Contrat Enfance et pour lesquelles, nous vous proposons de verser les sommes suivantes qui correspondent soit à la subvention prévue pour 2002 ou à un complément pour une amélioration qualitative ou quantitative :

CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	7 284 €
ASS POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST	15 432 €
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD *(E.P.D.S.A.E)* *(en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)*	11 461 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance – Subventions ".

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/992 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, des conventions provisoires ont été conclues le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et les Centres Sociaux - Maisons de quartier.

Les subventions attribuées ci-dessus à ces équipements, seront donc reprises dans les avenants à ces conventions qui feront l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1143
OBJET

Subventions 2002 destinées aux haltes garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le tableau ci-joint, sont reprises différentes associations ayant présenté une demande de subvention à la Ville de Lille.

Ces subventions leur seront attribuées pour la réalisation d'un objectif précis, choisi par les associations et en accord avec la Ville.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 884 - fonction 64 sous l'intitulé "Halte-garderie – Fonctionnement – Subventions".

ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	825,00 €
ASS POINT RENCONTRE NORD	1 121,00 €
LA GAMINERIE	915,00 €

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention a été conclue avec l'association La Gaminerie, le financement complémentaire attribué ci-dessus à cette structure sera donc repris dans un avenant à cette convention.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions et d'autoriser l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance, à signer l'avenant ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1144
OBJET

Centre Social Marcel Bertrand
Versement d'une subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille a confié au Centre Social Marcel Bertrand le soin de gérer un centre de la Petite Enfance situé 3/5 place Jacques Fébvrier à Lille.

Ce centre permet de répondre au sein d'un même lieu à des besoins diversifiés de la population en matière de petite enfance.

- modes de garde permanent et temporaire : mini crèche et halte garderie.
- loisirs destinés aux jeunes enfants : centres de loisirs maternels, ludothèques
- prévention : permanences P.M.I

Le fonctionnement de ces multi-services entraîne de la part du service gestionnaire des frais financiers liés à la gestion des parties communes auxquelles ne participent pas ou peu les utilisateurs.

La Ville de Lille a décidé de soutenir exceptionnellement et sur trois années consécutives, le Centre Social Marcel Bertrand dans son fonctionnement et d'encourager cette dynamique de multi-services dans un même lieu qui répond à une demande réelle de la population :

- 1er versement d'un montant de 10 092,12 € par délibération n°00/1215 du 18 décembre 2000
- 2ème versement d'un montant de 12 195,92 € par délibération n° 01/1036 du 14 décembre 2001

Il est donc proposé de leur verser une dernière subvention d'un montant de 10 092 €.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance – Subventions ».

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/992 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, une convention provisoire a été conclue le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et le Centre Social Marcel Bertrand.

La subvention attribuée ci-dessus à cet équipement, sera donc reprise dans un avenant à cette convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 539 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1145
OBJET

Association Familiale et Interprofessionnelle pour l'Intégration de l'Enfant Handicapé
A.F.I.I.E.H
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association A.F.I.I.E.H a pour but de promouvoir et de favoriser toute réflexion et toute action en direction de l'intégration de l'enfant porteur de handicap, avec sa famille, en tous lieux et notamment dans les lieux d'accueil de la Petite Enfance par la mise en place de différentes actions :

- l'organisation d'échanges, d'informations, de réflexions et de formations pour les familles, les professionnels et toute personne concernée par l'accueil du petit enfant.
- la coopération avec toute institution accueillant les petits enfants qui a pour objet d'y intégrer les enfants atteints de déficience légère ou profonde (sensorielle, motrice, mentale, etc.....).
- la création d'équipements nouveaux conçus pour accueillir les enfants du quartier et des enfants porteurs de handicap.

Afin de mener à bien ses activités, l'association sollicite auprès de la Ville de Lille, une subvention annuelle d'un montant de 1 525 € qui représente 6% du budget de l'action.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - fonction 64 - enveloppe 884 intitulée "haltes garderies, mini crèches - subvention de fonctionnement".

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 540 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1146
OBJET

Associations Petite Enfance
Versement de subventions exceptionnelles

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille a été sollicitée par différentes associations afin de leur apporter une aide financière exceptionnelle pour différents projets.

- L'association Filofil située 3 rue Cabanis quartier Fives de Lille est inscrite dans le schéma de développement du Contrat Enfance. Cette structure souhaiterait se constituer un nouveau parc de livres afin d'enrichir son action d'éveil culturel par le livre auprès des tout petits. Il est proposé de financer l'intégralité de ce projet d'un montant de 2 000 €.

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement Maternel "les P'tits Loups" de la Maison de quartier du Vieux Lille, situé 8 rue du Gard, a été contraint de relocaliser son activité suite à un refus du renouvellement de l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports. Afin de ne pas rompre l'action menée en direction de la Petite Enfance sur le quartier, le CLSH maternel a trouvé refuge au sein de l'école Lamartine, école qui jouxte l'ancien local mais des aménagements sont nécessaires (achat de paravents pour scinder des classes en deux). Il est donc proposé de financer cet achat par le versement d'une aide financière d'un montant de 3 000 €.

Ces deux dépenses seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 884 - fonction 64 sous l'intitulé "Halte-garderie – Fonctionnement – Subventions".

L'association pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins Est a ouvert ses portes en 2001. Après la fermeture de l'ancienne maison de quartier Moulins, la Ville a sollicité le LUC afin de maintenir l'activité du CLSH maternel sur le quartier. Aujourd'hui, l'association souhaite reprendre en direct l'activité en créant au sein même de ses locaux, un centre de loisirs maternel 3 - 6 ans. Afin que la Maison de quartier puisse accueillir les enfants dans des conditions idéales, la Ville de Lille souhaite financer une partie du matériel nécessaire à l'activité dont vous trouverez la liste ci-jointe pour un montant de 9 148 €.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance – Subventions ».

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/992 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, des conventions provisoires ont été conclues le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille, l'association pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins Est et la Maison de quartier du Vieux-Lille.

Les subventions attribuées ci-dessus à ces équipements, seront donc reprises dans des avenants à ces conventions qui feront l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

En ce qui concerne l'association Filofil, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'Adjointe au Maire, déléguée à la Petite Enfance, à signer l'avenant à la convention.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE _ 542 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1147
OBJET

Crèche Crépin Roland
Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La crèche Crépin Roland est située 83, rue royale dans le quartier du Vieux-Lille.

Cette structure, accueille 40 enfants dans une maison de maître. Les châssis actuels sont d'origine et ils représentent une menace en cas de vent violent car ils risquent de se briser à cause de leur vétusté.

La sécurité du personnel et des enfants ne pouvant être assurée, le remplacement de ces châssis est nécessaire.

Le coût total des travaux est estimé à 17 287,44 €

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H.T	14 454,38 €	Participation C.A.F	7 227,19 €
T.V.A 19,60 %	2 833,06 €	Participation Ville	10 060,25 €
TOTAL	**17 287,44 €**	**TOTAL**	**17 287,44 €**

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le remplacement des châssis
- autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention escomptée et l'admettre en recette
- de décider qu'en cas d'obtention partielle de la subvention escomptée, la Ville prendra en charge le montant non couvert

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 - article 2313.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE_ 543 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1148
OBJET

Crèche Saint Sauveur
Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La crèche Saint Sauveur est située 63 rue Charles Debierre à Lille - Quartier Centre.

Les trois services de cette structure de 60 enfants ont chacun accès à une cour. Il est nécessaire pour l'apprentissage de la marche des jeunes enfants que cette surface soit plane.

Or, dans les deux grandes cours extérieures, l'actuel revêtement présente des obstacles pour les enfants qui se blessent en tombant. Les dalles, soumises à rudes épreuves au fur et à mesure du temps et du passage régulier ne remplissent plus leurs fonctions initiales. Il devient donc urgent de remplacer ces dalles par un matériau souple assurant la sécurité des tout petits.

Le coût total des travaux est estimé à 10 806,08 €

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H.T	9 035,18 €	Participation C.A.F	4 517,59 €
T.V.A 19,60 %	1 770,90 €	Participation Ville	6 288,49 €
TOTAL	**10 806,08 €**	**TOTAL**	**10 806,08 €**

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le remplacement des dalles
- autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention escomptée et l'admettre en recette
- de décider qu'en cas d'obtention partielle de la subvention escomptée, la Ville prendra en charge le montant non couvert

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 - article 2313.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1149
OBJET
Crèche Line Dariel
Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La crèche Line Dariel est située 24 rue du Capitaine Michel dans le quartier Moulins à Lille.

Les trois salles de change, de cette structure de 60 enfants, ont pu être rénovées pendant la fermeture de la structure lors de l'été 2002.

Néanmoins, étant donné la nouvelle disposition des salles de change, des éviers et des petites toilettes pour enfants, les radiateurs en fonte sont à découvert, et les angles vifs sont devenus dangereux pour les petits qui commencent à se déplacer seuls, et ce, malgré la surveillance permanente des professionnels.

De plus, il est impératif de préserver les petits de tout dommage corporel lorsque la surface du radiateur est chaude.

Afin de ne pas remplacer des radiateurs qui remplissent correctement leur office, il serait souhaitable pour la sécurité des tout petits d'installer des caches radiateurs, comme cela existe dans d'autres structures, qui protègent les côtés anguleux et n'obstruent pas l'arrivée de la chaleur.

Le coût total des travaux est estimé à 8 460,51 €

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H.T	7 074,00 €	Participation C.A.F	4 230,25 €
T.V.A	1 386,51 €	Participation Ville	4 230,26 €
TOTAL	**8 460,51 €**	**TOTAL**	**8 460,51 €**

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la fabrication sur mesure et l'installation des caches radiateurs
- autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention escomptée et l'admettre en recette
- de décider qu'en cas d'obtention partielle de la subvention escomptée, la Ville prendra en charge le montant non couvert

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 - article 2313.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 545 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1150
OBJET

Contrat Enfance 1999 - 2003
Avenant n°3

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont souhaité poursuivre leur politique volontariste de développement et d'amélioration du service public en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par la conclusion, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1999 d'un second Contrat Enfance pour la période 1999 – 2003 ainsi que la validation de la liste des projets retenus.

S'inscrivant dans la politique globale municipale de la Petite Enfance, le nouveau Contrat Enfance repose sur cinq objectifs principaux :

- la pérennisation du service existant
- l'amélioration de l'accessibilité
- l'amélioration et la qualification du service public
- le développement des actions de prévention précoce
- le développement de nouveaux services.

Depuis le vote de ce second Contrat Enfance, des modifications par voie d'avenant sont apportées au schéma de développement initial afin d'optimiser la qualité de l'accueil et d'offrir des places supplémentaires.

Vous trouverez, ci-dessous, pour information, le contenu de l'avenant n° 3 au Contrat Enfance liant la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales.

I - Actions inscrites dans le schéma de développement - Nouveau calendrier

2002

- financement d'une plaquette d'information relative aux CAPE
montant 3 049 €

II - Actions à intégrer au schéma de développement à partir de l'année 2002

- Association de la Petite Enfance St Maurice Pellevoisin

Prise en charge de 17 places de halte garderie supplémentaires :

- 2002 34 232,46 €
- 2003 37 888,75 €

Selon l'analyse détaillée suivante :

- A Petits Pas - Halte garderie
Capacité d'accueil selon l'agrément PMI : 3 places fonctionnant 40 h/semaine soit équivalent 6 places 20 h/semaine
➢ financement de 3 places supplémentaires pour régularisation

- Les Lionceaux - Halte garderie
17 places selon l'agrément PMI
Evolution des temps d'accueil
- du 1er Janvier au 28 février 2002 passage de 20 h/semaine à 27 h/semaine soit équivalent 23 places 20 h/semaine
➢ financement de 6 places supplémentaires

- du 1er mars au 31 décembre 2002 passage de 27 h/semaine à 36 h/semaine soit équivalent 31 places 20 h/semaine
➢ financement de 14 places supplémentaires

- Maison de quartier des Bois Blancs "Rosette De Mey" - 60 rue du Gl Anne de la Bourdonnaye
Extension du CLSH maternel - Passage de 40 à 50 places
➢ financement de 10 places supplémentaires
2002 : 5 875,20 €
2003 : 5 992,70 €

- Centre Social Mosaique - Halte garderie
Augmentation de la capacité d'accueil PMI passage de 10 à 15 places
➢ financement de 5 places supplémentaires
2002 : 7 284 € (à partir de septembre 2002)
2003 : 22 287,50 €

III - Redéploiement de l'enveloppe de formation pour l'année 2002

Dans la limite du budget initialement prévu dans le schéma de développement.
(le détail est repris dans le tableau ci-joint)

Toutes les actions reprises dans l'avenant n°3 au Contrat Enfance sont co-financées par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 68 % de 90 % des dépenses engagées.

Nous vous soumettons pour information le contenu de l'avenant n°3, les dépenses concernant ces structures ont été prises ou seront prises dans des délibérations séparées, et seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe 9984.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Petite Enfance à signer cet avenant. ADOPTÉE à l'unanimité

CONTRAT ENFANCE

REDEPLOIEMENT DE L'ENVELOPPE FORMATION

Intitulé	Coût Initialement prévu au Contrat Enfance	Orientation 2002	Dépenses réalisées	
Formation Diverses	4 021,60 €	Crèche Saint Sauveur Formation Organisme Concer Travail d'accompagnement sur le changement, la communication et l'organisation du travail	1 719,00 €	8 608,34 €
		Crèche Marie Curie Formation Organisme IDIAME réflexion sur l'aménagement de la future structure	4 449,34 €	
		L'espace "parents" Crèche les Marmottes Organisme IDIAME	2 440,00 €	
Perfectionnement pour le personnel affecté au CAPE	3 811,22 €	La communication - Action reconduite	3 048,98 €	6 098,98 €
		Approfondissement	3 050,00 €	
Analyse des pratiques	24 010,72 €	Projet d'établissement (organismes CONCER et IDIAME)	7 319,39 €	7 319,39 €
Perfectionnement Crèche Familiale	5 488,16 €	Perfectionnement Crèche Familiale	5 488,16 €	5 488,16 €
Perfectionnement pour les CAPE, Halte Garderie et Crèche	4 268,57 €	L'enfant de 2 ans, la pédagogie	3 050,00 €	3 050,00 €
Perfectionnement des structures Petite Enfance	18 293,88 €	**Les Babeluttes** - Eveil musical du tout Petit	1 067,14 €	3 508,14 €
Structures hors projet de quartier		**Halte garderie "Doux Calins"** Supervision	2 441,00 €	
TOTAL	**59 894,15 €**	**TOTAL**	**34 073,01 €**	**34 073,01 €**

VILLE DE LILLE 548 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1151
OBJET

Association Premiers Pas
Avenant à la Convention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n°02/402 du 13 mai 2002 du Conseil Municipal, une convention a été conclue entre la Ville de Lille et l'Association Premiers Pas.

Depuis, la signature de cette convention, une autre subvention doit être attribuée à l'association par délibération à intervenir lors de la présente séance du Conseil Municipal, soit :

- une subvention de 1 525 euros pour le projet intitulé "Et si on en parlait ? Des Maux aux Mots".

la dépense sera imputée sur la chapitre 65 - article 6574 - fonction 523 - enveloppe 16211.

Pour permettre le versement de cette subvention, il importe donc de les intégrer par voie d'avenant à la convention.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande et d'autoriser l'Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance à signer l'avenant à la convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE — 549 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1152
OBJET

Création d'une structure mult-accueil de la Petite Enfance de Vauban
Actuelle école Littré

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Ce secteur de la rue d'Isly dans le quartier de Vauban, présente une carence de structures d'accueil de la petite enfance, malgré une forte demande.

L'école Littré située, rue Fulton représente une des rares opportunités foncières existantes dans ce quartier.

La désaffectation de celle-ci permettra de libérer un espace de 930 m² dont le réaménagement autorisera la création de modes de garde diversifiés axés sur l'accueil permanent et temporaire, ainsi que sur des activités de loisirs et de prévention des enfants de 0 à 6 ans.

Cette opération d'investissement dont les travaux sont estimés à 915 000,00 Euros TTC, fera l'objet d'une rénovation dans le cadre de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) ; pour son financement une aide sera sollicitée auprès de la Région et de l'A.D.E.M.E (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) dans le cadre des fonds FRAMEE.

Un subventionnement de la CAF et du Conseil Général sera également attribué à la Ville afin de promouvoir l'accueil de jeunes enfants.

C'est pourquoi, en accord avec le Conseil de quartier du 27 novembre 2002 et la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le lancement de ce programme de rénovation.
- autoriser le recours à une assistance-conseil H.Q.E auprès des services pour la programmation et le suivi des cibles environnementales du projet.
- inscrire sur le budget de la Ville les crédits correspondants au chapitre 23 - article 2313
- autoriser le lancement de l'appel à concepteur selon les dispositions du code des marchés publics.
- autoriser la perception des subventions

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 550 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1153
OBJET

Maison de quartier des Bois Blancs - Secteur Petite Enfance
2ème phase des travaux

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Appel à concepteurs : Par délibération n° 98/390 du 29 juin 1998, le Conseil Municipal approuvait le lancement du programme de réhabilitation de la Maison de quartier des Bois Blancs sur la base d'une étude de faisabilité menée en 1997.

Pour des raisons d'ordre technique, il a été décidé de procéder à la réalisation de ce programme en deux phases.

Par délibération n°99/1021 du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal approuvait le plan de financement des travaux de réhabilitation de la Maison de quartier des Bois Blancs.

Cette 1ère phase de travaux liée aux activités enfance, jeunes et familles est maintenant achevée, il reste donc à entamer la 2ème phase des travaux liée aux activités Petite Enfance dont la réhabilitation est estimée à 500 000 € T.T.C.

Celle-ci permettra, à la Maison de quartier, de répondre aux attentes et besoins de l'ensemble de la population lilloise desservie par ce centre en termes de services sociaux, sanitaires, culturels et éducatifs.

C'est pourquoi, en accord avec le Conseil de quartier du 9 décembre 2002 et la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver le lancement de la deuxième phase de travaux
- valider le montant du coût des travaux
- lancer la procédure d'appel à concepteurs.
- inscrire sur le budget de la Ville les crédits correspondants

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE— 551 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1154
OBJET

Désaffectation des logements de fonction des groupes scolaires : Richard Wagner élémentaire - Jeanne Hachette - Chenier Séverine, Rez-de-chaussée.

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Pour des raisons de sécurité, certains logements de fonction situés en zone sensibles tels que ceux des écoles Jeanne Hachette, Chenier Séverine et Wagner, nécessitent la présence d'un agent municipal logé chargé du gardiennage des groupes scolaires correspondants.

Pour ce faire, il convient de désaffecter ces logements.

Aussi, en application des dispositions contenues dans la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles maternelles et élémentaires publiques ainsi que des logements d'instituteurs qui s'y rattachent, l'avis de Monsieur Le Préfet a été requis et rendu favorable, le 30 octobre 2002.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons, au vu de cet avis, de bien vouloir vous prononcer favorablement sur la désaffectation des logements de fonction suivant :

- Ecole Jeanne Hachette - 46, rue Léon Blum à Lille
- Ecole Chenier Séverine - Rez-de-Chaussée - 6, rue Léon Blum à Lille
- Ecole élémentaire Richard Wagner - 33, rue Richard Wagner à Lille

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 552 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1155
OBJET

Maison Régionale X 2000 - Subvention De fonctionnement - 1er avenant.

Rapport de Madame Le Maire, Mesdames, Messieurs,

En application de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération N° 02/411 du 13 mai 2002 du Conseil Municipal, une convention a été passée entre la Ville de Lille et la Maison régionale X2000 précisant le montant de la subvention annuelle consentie à cette association eu égard aux missions qui lui sont confiées.

Outre ces missions, la délégation Retraités et Personnes âgées par délibération n° 02/810 du 7 octobre 2002, a souhaité subventionner l'association Maison Régionale X2000 a hauteur de 3050 €, pour une action d'initiation des personnes âgées aux nouvelles technologies , afin de faciliter les échanges intergénérations.

En conséquence, et en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser Mme le Maire, ou en cas d'empêchement Madame l'Adjointe aux Ecoles, à signer l'avenant à la convention de subvention avec l'association X2000.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE -- 553 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1156
OBJET

Restructuration et rénovation de l'école Turgot, rue du Faubourg des Postes / des secouristes à Lille - Maîtrise d'oeuvre.

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/410 du 13 mai 2002, vous avez approuvé le lancement du projet de restructuration et de rénovation de l'école Turgot, rue du Général de Wett à Lille, estimé à 1.524.500 € HT (10 MF HT) mené en concertation étroite avec la communauté éducative locale.

Compte tenu de ce montant et des honoraires de rémunération de l'architecte qui en découleront, nous vous demandons en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 Novembre 2002 et conformément à l'article 74 du nouveau code des marchés publics alinéa 2.1 de bien vouloir :

1. Constituer la commission de désignation du concepteur, composée de membres de la commission d'appel d'offres, de l'élue en charge de l'Education et de l'Enseignement, d'un tiers de maîtres d'œuvres ou de personnalités compétentes en la matière, du comptable public et d'un représentant du service de la concurrence, de la Consommation et de la répression des fraudes.
2. Modifier en conséquence la précédente délibération qui prévoyait initialement l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre à un architecte par la Ville sur simple appel à candidature.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 554 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1157
OBJET

Ecoles Publiques - Fournitures scolaires
Appel d'offres - Rectificatif
Durée du Marché à Bon de Commande

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/887 du 7 Octobre 2002, vous avez autorisé l'organisation de l'appel d'offres relatif à l'achat de fournitures scolaires, y compris matériels utilisés en matière d'animation (Petite Enfance, Espaces Educatifs et Centres de Loisirs sans Hébergement) pour la Commune de Lille et des villes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Compte tenu de l'évaluation des besoins des divers services de collectivités concernés, il est apparu judicieux de constituer ce marché à bon de commande pour une durée de 3 ans.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir modifier en conséquence ladite délibération qui prévoyait initialement un appel d'offres pour les commandes pour l'année civile 2003, avec possible reconduction expresse pour une période d'un an, pour adopter une durée effective de marché de 3 ans à partir de sa date de notification.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE - 555 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1158
OBJET

Ecole Arthur Cornette -
Interventions extérieures de nature artistique -
Signature des conventions avec l'Education Nationale.

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son projet pédagogique, l'école Arthur Cornette fait appel à une intervenante extérieure, Mademoiselle Virginie ESPOSITO, qui effectue des prestations dans le domaine artistique et musical en faveur d'élèves de quatre classes : CP, CP/CE1, CE1 et CE2/CM1

Les activités se dérouleront au cours de la scolarité 2002/2003 à raison d'une séance par semaine, à partir du 4 novembre 2002 et jusque fin juin 2003.

Mademoiselle ESPOSITO sera rémunérée, à raison de 6 heures par semaine, sur la base du taux horaire brut, charges patronales incluses, de 21,80 €. La rémunération des prestations sera imputée sur la ligne budgétaire suivante : fonction 311 - nature 64-111.

Ces prestations entrant dans le cadre d'activités impliquant des interventions extérieures de nature artistique dans les écoles maternelles et élémentaires, il convient de concrétiser le projet par des conventions co-signées Education Nationale et Ville de Lille.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe délégué aux Ecoles, à signer les conventions concernant ces interventions

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE : 556 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1159
OBJET

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Ecoles JEAN BART et TURGOT
Construction d'un restaurant scolaire
Modification du coût d'objectif et avenant
l'acte d'engagement de la SARL Arnaud LEMAY - Toulouse.

Par délibérations n° 00/82 du 7 février 2000 et n° 01/84 du 16 février 2001, Le Conseil Municipal a décidé la construction d'un restaurant scolaire pour les enfants de l'école maternelle JEAN BART et l'école élémentaire TURGOT et autorisé, à cet effet, la procédure d'appel d'offres et signature des marchés et contrats correspondants.

Le coût d'objectif de cette opération avait été évalué après étude et prise en compte des contraintes liées au site et au sol à 609.796 € TTC*(4MF)*.

Le logement de fonction de l'école maternelle JEAN BART, situé rue Ducornet à Lille qui, à l'origine était exclu de cette opération, a été incendié dans la nuit du 4 au 5 juin 2002, et entièrement détruit de l'intérieur. Il s'est donc avéré nécessaire de procéder à sa démolition et d'inclure la nouvelle emprise au sol au projet augmentant la surface utile de 50 m^2 et permettant de redistribuer les surfaces pour des cuisines moins exigües.

Dans ce contexte, le Marché d'œuvre, M. Arnaud LEMAY a dû reconcevoir sur cette nouvelle base le projet et déposer un permis de construire modificatif, compte tenu du nouveau coût personnel des travaux porté de 609.796 € à 647.908 € TTC *(4MF à 4 MF 250.000F)* et du travail supplémentaire portant ainsi le forfait provisoire de rémunération de l'architecte de 60.979,58 € TTC *(399.999,90 F)* à 64.790,84 € TTC *(425.000 F)* soit une augmentation de 6,25 %.

Nous vous demandons en accord avec votre Commission de la Solidartié et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002 et la Commission d'appel d'offres du 11 décembre 2002 de bien vouloir :

1. Modifier le contrat de maîtrise d'œuvre de la SARL LEMAY Toulouse sur la base d'un avenant à l'acte d'engagement approuvé le 8 août 2001 ;
2. Adopter le dossier devant servir de base à la consultation publique et autoriser les procédures d'appel d'offres sur le nouveau coût d'objectif énoncé ci-dessus ;
3. Autoriser Madame le Maire à signer les marchés suite aux décisions de la Commission d'Appel d'Offres, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au service des Achats et Marchés Publics ;
4. Décider l'imputation de la dépense au chapitre 23 - article 2313 - fonction 25 sur une enveloppe spécifique à créer à partir de l'autorisation de programme existante sur l'enveloppe 16560.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 557 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1160
OBJET

Marché d''appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires lillois et hellemmois pour l'année 2003 - Avenant

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La procédure d'achat par appel d'offres ouvert des denrées alimentaires de la restauration scolaire pour l'année 2003 est actuellement en cours.

La Commission d'appel d'offres de la Ville de Lille ayant toutefois à statuer sur les choix relativement tard (*11/12/2002*) et afin de procéder à toutes les formalités consécutives à ce choix, tout en garantissant l'approvisionnement régulier des restaurants scolaires, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, de bien vouloir prolonger les marchés 2002, pour une durée maximale de 2 mois, et autoriser la passation des avenants nécessaires à ces marchés.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

558

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1161
OBJET

Programme Animation Jeunesse - Opération Eté Ville Vie Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord - Versement de subvention à l'association Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville a souhaité la mise en œuvre d'un programme d'activités de loisirs pour les jeunes Lillois qui restent dans la cité pendant les périodes de vacances scolaires et en particulier l'été.

Le Conseil Municipal, par délibération n°02/279 du25 mars 2002 a adopté les projets du programme d'actions intitulé « Opération Ville Vie Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord » 2002.

Conformément à la procédure d'instruction définie pour ce programme, une négociation a été menée avec l'Etat et le Département du Nord initiateur et cofinanceur de ce dispositif, en vue de valider le projet d'animation présenté tardivement par l'Association Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau.

En vue de procéder, dès à présent, à la mise en œuvre de l'opération retenue et relevant de la Délégation Jeunesse, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 2[illegible] novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- l'octroi à l'Association Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau, d'une subvention de 11 752 € correspondant à l'action répertoriée dans le tableau ci-joint ;

- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002 intitulés « Subventions aux Programmes d'Animation Jeunesse » chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 713.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n°01/922 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, des conventions provisoires ont été conclues le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et les Centres Sociaux - Maisons de Quartier.

.../...

La subvention attribuée ci-dessus à l'association Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau, sera donc reprise dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

ASSOCIATION	NATURE DU PROJET	COUT TOTAL DU PROJET
Association Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau	• Accueil Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) mercredi et samedi • Sorties culturelles et sorties détente préparées avec les jeunes • Elaboration, soutien et accompagnement de projet • Organisation de camps ski à Vallouise et camp d'été à Berck sur Mer • Tournois sportifs durant l'année • Activités culturelles : hip-hop, danse DJ, séance vidéo et multimédia	**30 044,79 €** ↳ Ville de Lille Délégation Jeunesse 11 752,00 € ↳ Cellule Départementale VVV Etat 4 574,00€ ↳ Participation des usagers 3 718,79 € ↳ CAF 6 000,00 € ↳ Apport de la structure 4 000,00 €

ADOPTÉE à l'unanimité

- 560

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1162
OBJET

Subvention à diverses associations de Jeunesse – Aide au fonctionnement du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Parmi les opérations retenues dans le cadre de l'objectif 6 du Plan Local d'Action et de Développement en faveur de la Jeunesse 2002, figure l'action éducative menée sur l'ensemble du territoire de la Ville par le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) dont l'objet est de promouvoir une ingénierie dans l'accompagnement des Politiques Jeunesse : reposant sur la mobilisation, la formation et l'information des intervenants auprès des jeunes, mais également d'expertise et d'information vis à vis des responsables.

Le projet d'information intitulé « un espace ouvert sur le quotidien et la vie pratique des jeunes » initié par le Centre Régional d'Information Jeunesse, qui s'inscrit dans cette démarche, s'articule autour de deux axes :

- un accueil au public 5 jours sur 7, du mardi au samedi, assuré en permanence par 2 Animateurs Informateurs Jeunesse qualifiés et par des Documentalistes ;
- un développement de projets régionaux et d'animations du réseau des 88 points Information Jeunesse labellisés par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Ainsi, plutôt que d'envisager la création d'un Point Information Jeunesse dans chacune des 13 structures de quartier qui accueillent les jeunes à Lille au prétexte de « leur servir l'information jeunesse aux pieds des immeubles », il nous semble plus pertinent de renforcer les passerelles avec les structures de quartier et optimiser les services du Centre Régional d'Information Jeunesse.

Ce projet d'information à destination des structures de quartier correspond au souhait de la Ville et présente de l'intérêt pour la population jeune des quartiers de Lille.

Nous vous demandons, en conséquence, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir :

- octroyer la subvention d'un montant de 7 622,45 € à l'association Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
- imputer cette dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002 intitulés « Subvention à Diverses Associations de Jeunesse », Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 764.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 561 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1163
OBJET

Subvention de la Ville à l'Association Farid'O

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Découvert en 1994, lors d'une audition à l'initiative de l'Etat et de la Région Nord-Pas de Calais, remarqué aux « Rencontres de Danses Urbaines » du Parc de la Villette en 1996, Farid OUNCHIOUENE se présente comme un artiste aux multiples facettes, danseur breakeur, acrobate, jongleur. Etabli dans le Nord, il a travaillé aux côtés de Farid BERKI pour la compagnie Melting Spot et de Jean-Pierre DOUTERLIGNE pour Funk Attitude et s'est confronté au théâtre.

En 2002, il fonde sa propre compagnie, l'association Farid'O qui a pour objet de fédérer des projets autour du spectacle vivant et de favoriser la rencontre entre différentes disciplines, en particulier, le théâtre, la danse et la musique.

Dans cette logique, elle prépare actuellement pour 2003, une création appelée « Syntracks », construite autour de poèmes du Moyen Orient, anciens et plus modernes et dans laquelle la Compagnie Farid'O explore la rencontre entre le hip hop et le texte. Ce projet qui est soutenu par la Mission Initiatives d'Artistes en Danses Urbaines et devrait être présenté en juillet 2003, dans le cadre de la manifestation « Villette sans-dessus dessous », au Parc de la Villette, a reçu le label de l'Agence Française d'Action Artistique (AFAA) pour l'année de l'Algérie en France.

Elle met, par ailleurs, en place des stages pédagogiques de danse hip hop qui s'adressent à un public mixte d'initiés et de non initiés de 13 à 25 ans.

Afin de l'aider à se structurer, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir allouer à l'association Farid'O une subvention de 8 000 euros qui lui permettra de louer un local administratif et de prendre en charge les différents frais de gestion, ce budget de fonctionnement étant évalué au global à 9 000 euros.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de 2002 sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584, intitulée « Projets Jeunesse – Animation – Subventions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1164
OBJET

Subventions à diverses Associations de Jeunesse - Convention entre la Ville de Lille et l'Association Interproximité

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Parmi les opérations retenues dans le cadre de l'objectif 4 du Plan Local d'Action et de Développement en faveur de la Jeunesse 2002, figure l'action éducative menée sur les quartiers sensibles de la Ville dont l'objet est de maintenir le dialogue avec les jeunes, de construire des relations de confiance par l'écoute et la prise en charge des problèmes auxquels ils sont confrontés et de les aider à travailler avec d'autres partenaires.

Le projet d'animation intitulé « sport et citoyenneté » s'inscrit dans cette démarche et s'articule autour de trois objectifs :

- Permettre à tous les habitants d'accéder aux équipements et services qu'offre la Ville ;
- Développer l'esprit civique et la citoyenneté ;
- Lutter de façon éducative et durable contre toute forme de violence, d'exclusion et de discrimination en complète harmonie avec le milieu institutionnel.

Tel est le contenu du projet porté par l'association Interproximité.

Ce projet présente de l'intérêt pour la population des quartiers sensibles de la Ville de Lille ; il importe donc de le soutenir en accordant à l'association Interproximité une subvention de 15 245 € sur un budget prévisionnel de 148 964,03€, étant précisé que la dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002 intitulé « Subvention à Diverses Associations de Jeunesse », Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 764.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention doit être conclue entre la Ville de Lille et l'association Interproximité.

.../...

Par ailleurs, d'autres subventions ont déjà été accordées à l'association Interproximité, à savoir :

Délibérations antérieures prises au titre d'autres délégations:

Conseil de Quartier de Saint Maurice-Pellevoisin
Délibération n°02/729 du 7 octobre 2002

ASSOCIATION	MONTANT
Interproximité	300 €
TOTAL	**300 €**

Les dépenses correspondantes ont été imputées sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002, Chapitre 67,Article 6748, Fonction 422, Enveloppe 18229

Développement Economique, Emploi, Insertion programme « nouveaux emplois, nouveaux services » Délibération n°98/692 du 28 septembre 1998

ASSOCIATION	MONTANT
Interproximité	7 622,45 €
TOTAL	**7 622,45 €**

Les dépenses correspondantes ont été imputées sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1998, sur la ligne « Mesures pour l'Emploi - Subventions à Diverses Associations », Chapitre 65, Article 6574, Fonction 91, Enveloppe 11808.

Nous vous demandons, en conséquence, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- le versement de la subvention d'un montant de 15 245 € à l'association Interproximité ;
- la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, Animation, Fêtes et Intégration de la convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 564 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1165
OBJET

Association Call 911 - Avenant à la convention du 8 juillet 2002

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En vue du financement de l'opération intitulée « La plate-forme Hip-Hop », le Conseil Municipal, par délibération n°02/24 du 1er février 2002, a accordé à l'association CALL 911 une subvention de 11 433,68 € imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002 sous l'intitulé « Politique de la Ville – Subventions à Divers Organismes » Chapitre 65, Article 6574, Fonction 824.

Par délibération n°02/630 du 28 juin 2002, le Conseil municipal a accordé à cette association une seconde subvention de 15 245 € pour lui permettre d'assurer la maîtrise d'ouvrage du festival inter-associatif des Cultures Urbaines du Faubourg de Béthune.

Une nouvelle subvention, d'un montant de 1 073 €, ayant été attribuée à l'association, par délibération du Conseil Municipal n°02/728 du 7 octobre 2002, il importe de modifier en conséquence la convention du 8 juillet 2002.

En conséquence, nous vous proposons, de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, autoriser la signature par Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, à l'Animation, aux Fêtes et à l'Intégration, de l'avenant ci-annexé.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 565 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1166
OBJET

Projets Jeunesse et Animation - Subventions de la Ville à diverses associations de Jeunesse

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations, en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leurs activités propres dans le domaine de la Jeunesse et de l'Animation.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville conformément aux quatre objectifs prioritaires adoptés lors du Plan Local d'Action Jeunesse par délibération N° 00/61 du 7 février 2000, qui visent à favoriser une dynamique participative par :

- l'aide au développement des associations intervenant en direction des jeunes ;
- le développement de la citoyenneté et le dialogue avec les jeunes ;
- la promotion des espaces de créativité et d'expression notamment dans le domaine des cultures urbaines ;
- l'accompagnement et la coordination du développement de projets favorisant l'insertion et la prise d'initiatives des jeunes.

Il est proposé de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, allouer aux associations, ci-après, les subventions correspondantes à la participation de la Ville

Association	Projet	Prévisionnel Global	Subvention proposée
Association FILOFIL	Durant les deux mois d'Eté 2002, l'Association Filofil a animé le quartier de Fives durant chaque week-end de l'Eté autour d'événements culturels et festifs organisés avec la participation des habitants. L'opération "Un Dimanche à Fives" utilisait le cadre de vie de proximité des habitants fivois: un parc, un square ou une place de quartier. Cette opération a rencontré beaucoup de succès. Un grand rassemblement festif de clôture autour d'une fête populaire et carnavalesque a été organisé le dimanche 25 août dernier dans le parc des Dondaines rassemblant, quelques 300 personnes, autour des jeunes et leurs parents.	36 071 €	9 970 €

Association	Projet	Prévisionnel Global	Subvention proposée
Association MAPvidéo, Rencontres Audiovisuelles	L'association MAPvidéo, Rencontres Audiovisuelles prépare la première nuit de l'Animation dans le cadre de la journée mondiale du cinéma d'animation. La première édition de cette journée a eu lieu le 25 octobre 2002 au Splendid à Lille, "ancien cinéma" de 400 places bien connue du jeune public de 21 heures à 6 heures du matin	23 000 €	5 000 €

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de 2002 sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6 574, fonction 422, enveloppe 10 854.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 567 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1167
OBJET

Présentation du dispositif « Crédit Initiative Loisirs » - Adoption du règlement

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin d'éviter que les jeunes soient uniquement des consommateurs de service, la Ville de Lille a prévu l'élaboration d'un contrat, afin qu'ils apportent une forme de contrepartie à la prise en charge de leurs loisirs.

Ce contrat n'est bien entendu qu'un support au dialogue et à la relation entre les jeunes et leurs interlocuteurs (dont les associations, à chaque fois que cela est possible).

Offrir aux jeunes une prise en charge de leur activité de loisirs devrait leur permettre une meilleure stabilité. Les jeunes éprouvent la nécessité d'accéder à une activité individuelle ou d'évoluer dans un groupe, en fonction de leur stade de développement. Le besoin individuel rarement satisfait est à prendre en considération. Au terme de ces réflexions, un dispositif, dont l'objet est de valoriser les initiatives positives prises par les jeunes et susceptible de prendre en compte toutes ces dimensions a été élaboré : c'est le Crédit Initiative Loisirs dont vous trouverez le règlement ci après.

La maîtrise d'œuvre de cette opération dont le montant s'élève pour l'année 2003 à 38 112,25 € serait confiée au Service Jeunesse, Animation, Cultures Urbaines et Lutte contre les Discriminations de la Ville qui pourrait s'appuyer sur les Mairies et associations implantées dans les quartiers.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002 :

- adopter le principe du Crédit Initiative Loisirs ;
- adopter le règlement et les critères d'obtention du Crédit Initiative Loisirs ;
- assurer la promotion et la diffusion de ce dispositif sur la commune.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 568 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1168
OBJET

Projet Jeunesse - Attributions de subventions dans le cadre du Forum Citoyen en faveur de la Jeunesse à Wazemmes, le 27 février 2002

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La politique municipale menée en direction de la jeunesse :

Une intervention reposant sur des priorités politiques dont la concertation entre les différents interlocuteurs des jeunes constitue l'étape indispensable à la mise en place d'action efficace, coordonnée et cohérente.

Par délibération n°1/1060 du 14 décembre 2001, la Ville de Lille, en partenariat avec l'Association Symbole avaient organisé le premier Forum Citoyen en direction de la jeunesse qui a rassemblé 65 jeunes, le 27 février 2002 au lycée Montébello.

Cette première étape avait déjà permis de mettre en évidence les enjeux en matière d'organisation, de fonctionnement et d'apprentissage de la citoyenneté à travers six expériences de prise de responsabilité dans les quartiers.

Dans le cadre de ce forum, des initiatives dans les domaines culturels, humanitaires et sportifs ont été présentées par des jeunes associations qui sollicitaient un soutien pédagogique et financier de la Ville.

Ces initiatives ayant évolué depuis en projets, elles visent prioritairement à resserrer le tissu social, à développer l'accès à la culture, aux loisirs éducatifs et aux sports pour tous.

Par conséquent, il est essentiel que la Ville poursuive et encourage ce travail de reconnaissance de Forum Citoyen en direction de la jeunesse dans les quartiers.

- Pour donner la parole aux jeunes et organiser régulièrement leur consultation sur les projets qui les concernent ;
- Pour les aider à prendre toute leur place dans la Ville et dans notre société ;
- pour faire reconnaître leurs potentialités auprès des Services de la Ville et des institutions

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer des subventions aux associations ayant participé au Forum Citoyen du 27 février 2002 et poursuivant des objectifs retenus dans le cadre de la Note d'Orientation Jeunesse.

.../...

Nous vous demandons, en conséquence de bien vouloir , en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, autoriser :

- le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-après.
- la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, Animation, Fêtes et Intégration de l'avenant ci joint à la convention passée entre la Ville et l'association TinTin et Miloud
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2002, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584 intitulée « Projets Jeunesse-Animation Subventions »

ASSOCIATION	NATURE DU PROJET	BUDGET TOTAL DE L'OPERATION
Projet 1 Association Les Vilains Associés 141/21 rue Gambetta 59000 Lille	Coûte que coûte : un premier court métrage - « Les renards dans le poulailler » - traitant du problème de l'endettement avec ironie, a rencontré un grand succès et a été projeté à de nombreuses reprises (Zem Théâtre, cinéma l'Univers). L'originalité du projet fut la participation active des habitants de l'Impasse Vilain, présents à toutes les étapes de la réalisation. L'expérience positive a amené les différents participants à réfléchir ensemble sur un nouveau scénario	**26 861,93 €** Ville de Lille 3 811,24 € • dont Délégation Jeunesse 762,24 € Association Les Vilains Associés 15 428,77 € Droits d'entrée 473,67 € F.I.H. 762,25 € Conseil Général 340,72 € Producteur indépendant 1 520,00 € CRRAV 4 525,28 €

.../...

ASSOCIATION	NATURE DU PROJET	BUDGET TOTAL DE L'OPERATION
Projet 2 Association Tintin & Miloud	Réaliser une fresque sur le thème du Football et sur la mémoire de Victor Hugo dans le cadre d'un atelier pédagogique de découverte des arts graphiques. Ce projet dont l'objectif est de mobiliser vingt jeunes âgés de 13 à 17 ans et des professionnels autour d'une démarche de réflexion sur la revalorisation du terrain sportif de proximité, a été présenté à Wazemmes, le 27 février 2002 dans le cadre du premier Forum citoyen Jeune.	**3 811, 20 €** Conseil général 762,24 € Ville de Lille 3 048,96 € • dont délégation Jeunesse 1 524,48 € prise en charge par l'association 1 524,48 €
Projet 3 Association TECHN'EAU	Dans un premier temps, fabriquer un prototype de pompe à eau, l'expédier à Bafia au Cameroun, après les premiers essais, réaliser les modifications et adaptations. Dans un deuxième temps, réaliser vingt pompes à eau et les acheminer à destination. En parallèle, une équipe de jeunes se forme à assurer la maintenance sur site de ce matériel nouveau. Dernière étape de ce projet : une équipe de jeunes et leur enseignant se rendent à Bafia pour participer à l'installation et à la maintenance des pompes à eau. Il s'agit d'un projet d'équipe qui mobilise les enseignants et les jeunes de plusieurs promotions dont le but est à la fois humanitaire mais aussi de mise en valeur des jeunes lycéens professionnels.	**3 414,44 €** Ville de Lille • Délégation Jeunesse 764,24 € Participation Lycée EPIL+ Amicale des anciens Elèves 850,00 € Conseil Régional 1 500,00 € Fonds propre 300,20 €

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE_ 571 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1169
OBJET

Projets Jeunesse et Animation – Subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par différentes associations, en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leurs activités propres dans le cadre des projets Jeunesse et Animation.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville conformément aux quatre objectifs prioritaires adoptés lors du Plan Local d'Action Jeunesse par délibération N° 00/61 du 7 février 2000, qui visent à favoriser une dynamique participative par :

- l'aide au développement des associations intervenant en direction des jeunes ;
- le développement de la citoyenneté et le dialogue avec les jeunes ;
- la promotion des espaces de créativité et d'expression notamment dans le domaine des cultures urbaines ;
- l'accompagnement et la coordination du développement de projets favorisant l'insertion et la prise d'initiatives des jeunes.

Il est proposé de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, allouer aux associations, ci-après, les subventions correspondant à la participation de la Ville :

Association	Projet	Prévisionnel Global	Subvention proposée
Association Strykniks'Records	L'association Strykniks'Records propose de créer un label indépendant au service des musiques électroniques. Un travail en amont sera assuré par l'association auprès des artistes pour l'accompagnement, les répétitions ainsi que la communication et la diffusion des œuvres. Le label associatif Striyknik's records se spécialisera sur le style électroniques "Hardcore et Hardtek"	22 867 €	7 622 €

Association	Projet	Prévisionnel Global	Subvention proposée
Association Papsoon'Waz	L'association Papsoon'Waz souhaite développer au sein de son nouveau local, rue des Sarrazins des ateliers d'écriture Rap ainsi que deux ateliers Dj'ing avec les jeunes du quartier de Wazemmes.	53 000 €	3 692 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de 2002 sur le crédit inscrit chapitre 65, article 6 574, fonction 422, enveloppe 10 584 intitulé « Subventions projets Jeunesse-Animation ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

573 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1170
OBJET

Plan Local d'Intégration - Programmation 2002 – Subventions de la Ville - Dernière Répartition.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibérations n° 02/419 du 13 mai 2002, n° 02/634 du 28 juin 2002 et n° 02/901 du 7 octobre 2002, a décidé d'adopter les trois premières parties du Plan Local d'Intégration établi au titre de l'année 2002 et a effectué la répartition des subventions de la Ville aux associations ou structures concernées.

Le Conseil Municipal, par délibération N°02/900 du 7 octobre 2002 a décidé également d'adopter la Charte Locale de lutte contre les discriminations. Par cette charte, la Ville s'engage à développer son Plan Local d'Intégration et de Lutte contre les Discriminations.

Afin de poursuivre et de consolider l'action engagée par la Ville de Lille dans ce domaine et pour permettre la réalisation des autres actions retenues, il convient maintenant de prendre les dispositions nécessaires.

Il est proposé , en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, de bien vouloir :

- adopter la dernière répartition du Plan Local d'Actions d'Intégration, établi pour l'année 2002, et repris dans le tableau ci après ;

- allouer à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur le tableau récapitulatif ci après.

.../...

ASSOCIATION	PROJET	PREVISIONNEL GLOBAL	SUBVENTION PROPOSEE
Association Service Social Familial Migrants **ASFAM** 19 rue de Courtrai 59800 Lille	Favoriser la prise en compte du public migrant âgé Lillois dans le cadre de l'action gérontologique locale par le biais : • d'un accompagnement social visant l'accès aux droits, • d'une information sur les dispositifs adaptés, • d'un appui technique auprès des acteurs de l'action gérontologique • d'une participation à des actions partenariales collectives.	**16 677 €**	**4 500 €**
Maison de Quartier - Centre Social des Bois-Blancs 60 rue du Général Anne de la Bourdonnaye 59000 Lille	Dans le cadre de la mission temporaire de cet équipement sur le quartier du Faubourg de Béthune, et à l'occasion du ramadan, il est proposé d'organiser une soirée le 30 novembre 2002 à la Salle polyvalente Concorde. Cette manifestation aura pour but de renforcer la mixité sociale et culturelle des habitants du quartier en les sensibilisant à la tolérance à travers ce moment festif.	**2 437 €**	**500 €**

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 01/922 du 14 décembre 2001 du Conseil Municipal, des conventions provisoires ont été conclues le 26 décembre 2001 entre la Ville de Lille et les Centres Sociaux - Maisons de Quartier. La proposition de subvention attribuée ci-dessus au Centre Social des Bois-Blancs, sera donc reprise dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de 2002 sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 12405, intitulé « Schéma Local d'Intégration ».

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1171
OBJET

FETES DE FIN D'ANNEE 2002
CONVENTION AVEC LA FEDERATION LILLOISE DU COMMERCE ET CONVENTIONS AVEC LES INDUSTRIELS FORAINS

Rapport de Monsieur le Maire
mesdames et Messieurs

Les fêtes de fin d'année représentent un moment fort de l'animation de la ville et permettent de renforcer son attractivité commerciale mais également d'affirmer sa vocation touristique aujourd'hui reconnue.

Ainsi, le marché de Noël qui ouvrira ses portes sur la Place Rihour du 23 Novembre au 29 Décembre attire au fil des ans une clientèle internationale de plus en plus importante.

Pour répondre à l'attente de ces visiteurs, une attention particulière a été apportée au choix des artisans afin de renforcer la diversité des produits présentés.

Plusieurs temps forts d'animation seront également programmés sur la Place Rihour afin de créer pendant plus d'un mois une ambiance festive.

De même, à proximité du Marché de Noël, une grande exposition sera organisée sur le thème de la vie brassicole dans le Nord Pas-de-Calais durant les siècles derniers. Elle permettra de retracer sous une forme ludique et pédagogique le patrimoine régional et la vie quotidienne de nos aïeuls qui vivaient de l'exploitation de la bière découverte au Moyen-Orient et aujourd'hui diffusée dans le monde entier grâce à la Pasteurisation. La salle du Conclave du Palais Rihour accueillera les visiteurs de cette manifestation du 23 Novembre au 26 Décembre de 10 heures à 19 heures. La visite de l'exposition sera gratuite et dressera un inventaire des brasseries qui étaient implantées sur le territoire de la Ville de Lille, mais également des communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

De même, pour répondre à l'attente de la population et afin de donner à la Place du Général de Gaulle un aspect féerique, la Grande Roue accueillera des milliers de visiteurs du 23 Novembre 2002 au 12 Janvier 2003.

Aux côtés de ces manifestations exceptionnelles des attractions foraines (manèges et fabrications) seront en accord avec les Conseils de Quartiers concernés installées d'une part en Centre-Ville : Place du Général de Gaulle « Le Goulis », Place du Théâtre « l'Idéale Chenille », Place de Béthune (le Carrousel des Enfants), Place Richebé (Fabrication et le Petit Train de Noël), Place des Buisses (Fabrication) et d'autre part, dans le quartier du Vieux-Lille, Place Louise de Bettignies (Fabrication), Place du Marché de Wazemmes, côté Rue Gambetta (Manège enfantin et Fabrication).

.../...

Ces attractions seront soumises au paiement d'un droit de place.

Enfin, en collaboration avec la Fédération Lilloise du Commerce, les artères principales de la Ville, les monuments, places publiques et les rues commerçantes seront illuminés du Vendredi 22 Novembre 2002 au Dimanche 5 Janvier 2003.

Les obligations des co-contractants sont fixées dans les conventions passées avec chaque partenaires.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer ces conventions ou en cas d'empêchement, l'Adjoint au Maire Délégué aux Fêtes, Animation, Jeunesse et Intégration.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE – 577 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1172
OBJET

Stationnement sur voirie
Approbation des comptes-rendus technique
et financier année 2001

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/49 du 15 mars 1993, le Conseil Municipal a décidé de confier à la société d'économie mixte S.O.R.E.L I. dont le siège social est situé 7 boulevard Louis XIV à Lille, la gestion déléguée du stationnement sur voirie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lille.

Conformément aux obligations prévues par les articles 25, 32 et 33 du contrat, la S.O.R.E.L.I a établi les comptes-rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations au titre de l'année 2001.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services comptétents, aucune observation n'est à formuler.

En accord avec la commission des finances, du personnel et des affaires générales, réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir adopter ce document.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE_ 578 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1173
OBJET

Approbation des comptes rendus d'activité 2001 du parc de stationnement des Tanneurs

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Par une convention en date du 11 août 1987, la Communauté Urbaine de Lille a délégué à la Ville de Lille le pouvoir de contrôler la gestion du parc de stationnement des Tanneurs et de se substituer à elle pour rémunérer le fermier et percevoir les redevances.

Par un contrat d'affermage en date du 16 mai 1994, la Ville de Lille a confié à SORELI l'exploitation du parc de stationnement des Tanneurs pour une durée de douze ans..

Lille Métropole – Communauté Urbaine ayant décidé la vente de l'ouvrage, ce contrat a été résilié de manière anticipée par la Ville de Lille au 1er janvier 2002.

En application de l'article 2 de la loi n°95.127 du 8 février 1995, qui vient compléter la loi du 29 janvier 1993, et également du contrat précité, l'exploitant a établi un rapport d'activités 2001 correspondant aux comptes rendus financier et d'activité prévus aux articles 30, 31 et 32 du contrat d'affermage.

Ce rapport retrace les opérations afférentes à l'exercice de la délégation de service public.

Les principales informations contenues dans ces rapports peuvent être résumées dans le tableau suivant :

	Tanneurs	
	2000	2001
Nombre de visiteurs	189 960	175 900
Chiffre d'Affaires (K€)	610	599
Redevance globale (K€)	183	190
Part de la Ville (K€)	91,5	95

En accord avec la commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport d'activités du parc de stationnement des Tanneurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE 579 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1174
OBJET

Approbation des comptes rendus d'activité 2001 du parc de stationnement du Nouveau Siècle

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Par une convention en date du 11 août 1987, la Communauté Urbaine de Lille a délégué à la Ville de Lille le pouvoir de contrôler la gestion du parc de stationnement du Nouveau Siècle et de se substituer à elle pour rémunérer le fermier et percevoir les redevances.

Par un contrat d'affermage en date du 28 Novembre 1994, la Ville de Lille a confié à SORELI l'exploitation du parc de stationnement du Nouveau Siècle.

Ce contrat a été complété par un avenant en date du 16 mai 1995, fixant la durée du contrat à douze ans.

En application de l'article 2 de la loi n°95.127 du 8 février 1995, qui vient compléter la loi du 29 janvier 1993, et également du contrat précité, l'exploitant a établi un rapport d'activités 2001 correspondant aux comptes rendus financier et d'activité prévus aux articles 30, 31 et 32 du contrat d'affermage.

Ce rapport retrace les opérations afférentes à l'exercice de la délégation de service public.

Les principales informations contenues dans ces rapports peuvent être résumées dans le tableau suivant :

	Nouveau Siècle	
	2000	2001
Nombre de visiteurs	254 504	272 458
Chiffre d'Affaires (K€)	1 172	1 236
Redevance globale (K€)	513	817
Part de la Ville (K€)	256,5	408,5

En accord avec la commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 5 décembre 2002, nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport d'activités du parc de stationnement du Nouveau Siècle.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1175
OBJET

CONTRAT DE VILLE - XIIème PLAN
PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ET DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE
PROGRAMME 2002 (répartition complémentaire - fin de programme)

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, en collaboration avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (anciennement Conseil Communal de Prévention de la Délinquance), assure chaque année la réalisation d'un programme d'actions de prévention pour la sécurité dans la ville.

Conformément aux nouveaux axes de travail définis par l'Etat pour l'élaboration des dispositifs locaux de sécurité, et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité dont le Conseil Municipal par délibération n° 98/795 du 14 décembre 1998 a autorisé la signature, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance a arrêté de nouvelles orientations afin de redéployer le dispositif Lillois autour des priorités que constituent les thématiques suivantes :

- la lutte contre l'insécurité,
- l'aide aux victimes, la médiation et la prévention de la récidive,
- la lutte contre les violences à l'école,
- la prévention de la délinquance juvénile, jeunesse et proximité,
- la prévention et la lutte contre la prostitution,
- l'information et la communication sur les conduites addictives,
- la parentalité.

Conçu avec la Ville par les acteurs Lillois, l'ensemble du plan d'actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie élaboré pour l'année 2002 a reçu l'agrément du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance lors de son assemblée plénière du 16 février 2002 puis il a été adopté par le Conseil Municipal le 13 mai 2002 (délibération n° 02/423).

Le Conseil Municipal a ainsi :

- adopté le Plan d'Actions Lillois de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie établi pour l'année 2002 au titre du Contrat de Ville,
- alloué à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville,
- sollicité le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien, et nous autoriser à mener les négociations nécessaires à cet effet.

En complément du programme d'actions 2002, nous vous demandons de bien vouloir allouer :

- la subvention de 9 147 euros à l'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord (A.C.E.S.J.-R.S. Nord) pour l'action « Lutte contre les drogues et prévention des conduites à risques »,
- la subvention de 3 850 euros à l'Association pour la Réalisation d'un Complexe Motocycliste (A.R.C.M.) pour son action d'accueil des centres sociaux et des organismes lillois de prévention spécialisée dans le cadre d'opérations éducatives.

Ces dernières subventions clôturent la programmation 2002.

Nous vous demandons d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à signer la convention subséquente.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppes 1164 et 5455 et 13621 du Budget Communal 2002, sur les lignes intitulées : Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (appellation BP 2002).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1183
OBJET

CONSEIL LOCAL DE SECURITE
ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
COMPOSITION (MODIFICATION)

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

En application du décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, le Conseil Municipal de Lille a décidé la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance lors de sa séance du 7 octobre 2002 (délibération 02/911).

Parmi le collège des élus qui est l'une des composantes de ce conseil, nous vous demandons de bien vouloir décider au remplacement de Madame Marie-Thérèse ROUGERIE, Conseillère Municipale déléguée par Monsieur Charles SULMAN, Conseiller Municipal délégué à la santé, à la protection sanitaire et à la lutte contre la toxicomanie.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1176
OBJET

Mobilier Urbain
Marché de Prestation de Service portant
Occupation du domaine public

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Depuis 1972, la Ville a conclu différents contrats de mise à disposition et d'entretien de mobiliers urbains (abribus, panneaux d'informations...) avec la Société DECAUX.

Par avenant n° 5 de la convention du 1er juin 1972, et avenant n° 1 à la convention du 22 novembre 1988, un terme fixé au 31 décembre 2003 a mis fin à ces conventions.

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 14 octobre 1980 confirmé par deux arrêts de la Cour Administrative d'Appel de Paris en date du 26 mars 2002 décidant que les contrats de mobilier urbain n'étaient pas des concessions de service public, mais des marchés de prestation portant occupation du domaine public, il convient de passer un marché pour la mise à disposition et l'entretien du mobilier urbain.

Toutefois, afin d'avoir une cohérence qualitative du mobilier Ville de Lille et du mobilier Communautaire tant en abribus qu'en signalétique, le nouveau Code de Marché Public nous autorise (Chapitre 3 – Article 8) à procéder à un groupement de commandes entre les deux collectivités et ce, uniquement pour ce qui intéresse L.M.C.U et la Ville de Lille.

Comme nous autorisent les Articles 27, 28 et 30 du nouveau Code des Marchés Publics une mission pourrait être également confiée à un cabinet juridique compétent afin d'assister la Ville dans la mise en œuvre de la procédure d'attribution de ce marché.

L'estimation de cette mission sera d'environ 7 600 Euros
Imputation Budgétaire : Autres Opérations d'Aménagements Urbains

- Chapitre : 011
- Article : 617
- Fonction : 824
- N° Nomenclature : 7 407

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 26 NOV 2002, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2002**
N° **02/1177**
OBJET

Subventions destinées
aux organismes à caractère Social –
Personnes Handicapées.

Rapport de Madame Le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans les tableaux ci-joints sont reprises les différentes associations ayant présenté une demande de subvention.

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 2002.

Ces subventions font l'objet d'une convention d'objectifs annexée à la présente délibération.

Les dépenses seront imputées et réparties de la manière suivante :

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 521 – Enveloppe 6546 pour :

- Association des Paralysés de France 3 100 €

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 521 – Enveloppe 10466 pour :

- Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa Région 3 050 €
- Ass CRAFO 2 290 €
- Association Française des Polyathritiques 760 €
- Ass Médicale Franco Palestinienne 2 290 €
- Amicale des Déficients Visuels Ec Ronchin et Loos 380 €
- APF Délégation Dptale du Nord Secteur de Lille 1 525 €
- Destin Sensible 300 €

1. En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 26 novembre 2002, de bien vouloir autoriser le versement des subventions proposées ci-dessus.
2. D'autoriser Madame le Maire ou l'Elu Délégataire à signer les conventions d'objectifs ci-jointes.

ADOPTÉE à l'unanimité

* *

VILLE DE LILLE_ 585 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1178
OBJET_

Plan de développement de l'économie sociale et solidaire. Axe 4.1. Améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille et développer la consommation de biens et services solidaires

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 02/640 du 28 juin 2002, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de l'économie sociale et solidaire. Dans le cadre de ce plan, un des axes de développement identifié est d'accroître la demande de biens et services solidaires.

Il s'agit de mieux faire connaître l'économie solidaire, de diffuser ses valeurs pour développer la demande de biens et services "solidaires", mais aussi d'amener chacun à être acteur de l'économie solidaire.

Pour inciter le consommateur à être acteur, partie prenante, un des axes de travail identifié est de mener des actions de sensibilisation dans les écoles : « de la maternelle à l'université », ce qu'Artisans du Monde veut développer dans le cadre de la convention jointe en annexe.

Le projet a pour objet, autour de petits-déjeuners solidaires de sensibiliser les élèves au commerce équitable et d'éveiller leur conscience de consommateur, de les rendre conscients, par eux-mêmes, de la nature actuelle des relations nord-sud dans le domaine du commerce. La Ligue de l'Enseignement et Artisans du Monde ont créé un kit pédagogique qui comprend un manuel, des supports d'animation et des produits alimentaires pour l'organisation d'un petit déjeuner solidaire. Autour des petits déjeuners solidaires, une autre forme de commerce est présentée.

Cette sensibilisation devra également impliquer les adultes au travers des Maisons de quartier et des centres sociaux.

Par la convention ci-jointe, Artisans du Monde s'engage :
- A réaliser une quarantaine d'interventions dans les écoles (primaires, collèges, lycées, grandes écoles) et équipements sociaux de Lille, Hellemmes et Lomme.
- A fournir un bilan détaillé du projet.

Le budget prévu pour cette action est de 9 890 euros. Il se répartit comme suit :

	Coût (en euros TTC)
Fournitures (kit pédagogique, produits, diaporama...)	2 330
Coordination de l'action (salarié)	3 780
Intervention de 8 bénévoles pour assurer les informations dans les écoles (valorisation)	3 780
	9 890

La subvention de la Ville de Lille s'élèvera à 6 110 euros,

Les modalités de versement seront les suivantes :

- 70% à la signature de la présente convention, soit au titre de 2002, 4 277 euros
- 30 % sur présentation du rapport final sur l'action, mentionné à l'article 9 de la convention soit 2 333 euros en titre de 2003.

C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002 :

- autoriser la signature par Madame le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à l'économie solidaire de la convention ci-jointe avec Artisans du Monde,

- autoriser le versement d'une subvention à l'association Artisans du Monde, d'un montant de 6 110 euros dans les conditions précitées,

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire – Subventions à diverses associations » Enveloppe 18456 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/1179
OBJET

Association "ABC Parlons polonais mòwmy po polsku" - Demande de subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association "ABC Parlons polonais" vient de naître à Lille. Les besoins pressentis dans la métropole lilloise provenant d'une population d'origine ou non polonaise, la demande croissante de l'apprentissage de la langue polonaise ainsi que la volonté de montrer et de promouvoir une Pologne moderne sont à la base de la création récente "d'ABC Parlons polonais".

Les échanges, l'apprentissage de la langue et de la civilisation polonaise, les discussions et la communication sont les priorités de cette association.

Leurs projets en cours de réalisation ou en préparation :

1. Cours de polonais :
- initiation à la langue polonaise à partir de 3 ans, le but étant de faire découvrir la langue polonaise aux tous jeunes enfants.
- cours de langue polonaise pour pré-adolescents de 7 à 12 ans. Ces cours ont pour but d'initier les enfants à l'apprentissage des bases de communication de la langue polonaise.
- cours de langue polonaise à partir de 13 ans et pour les adultes,
- cours de langue polonaise en famille.

Tous ces cours sont assurés par des enseignants polonais ayant obtenu des diplômes et bénéficiant d'une expérience et d'une bonne pédagogie.

2. Ciné-club au consulat de Lille.

3. Rencontre hebdomadaire au café polyglotte (Café de Paris) à Lille entre tous ceux qui souhaitent discuter en Polonais des problèmes d'actualité.

4. Promotion de la Pologne par des manifestations.

5. Voyage de découverte de la Pologne pour mettre en pratique les connaissances.

6. Organisation de manifestations : Journée de l'Europe, Fête du 2 mai : jour de la Polonia, Fête nationale du 3 mai, fête des enfants (UNESCO) le 1er juin, Arbre de Noël.

Pour leur permettre de démarrer leur programme d'activités, nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 28 novembre 2002, autoriser l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 euros, à cette association. Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP. 2002, intitulé « Jumelages », chapitre 65, article 6574, fonction 04, enveloppe 4680.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/955
OBJET

Association AC ! Métropole Lilloise – Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement – Subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville soutient depuis 1999, l'Association Agir Ensemble contre le chômage – Métropole Lilloise **dénommée AC ! Métropole Lilloise** dont le siège social est situé au 4, rue du Professeur Lamaze à Lille. L'association développe ses initiatives et ses activités, contre les exclusions et le chômage, pour l'emploi et la solidarité et rassemble des chômeurs, des précaires, mais aussi des retraités et salariés solidaires.

En deux ans, l'Association a eu de très nombreuses initiatives, a été présente sur tous les lieux pour la défense des chômeurs, la lutte contre l'exclusion, pour le droit au travail et pour le droit à un revenu décent (cf. Bilan d'activité 2001).

Les responsables de l'association assurent des permanences régulières chaque semaine au 4 rue du Professeur Lamaze (quartier du Faubourg de Béthune) ainsi qu'à Lille-Lomme. Une troisième permanence est en préparation à Mons-en-Baroeul.

Consciente des besoins et des attentes, l'Association AC ! Métropole Lilloise souhaite en 2002 :

- développer son action et ses initiatives,
- multiplier les débats et rencontres avec les populations en difficultés,
- augmenter ses moyens pour être plus efficace et plus présente et encore mieux participer à la vie citoyenne sur Lille et la Métropole.

Afin de développer les actions engagées auprès des populations en difficulté, une subvention de 9 150 € est sollicitée de la ville pour 2002.

En conséquence, il est proposé, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de donner une suite favorable à cette demande, en soulignant que l'association devra présenter un rapport d'activité de son action à fin 2002 et d'autoriser :

- le paiement d'une subvention d'un montant de 9 150 € à l'Association AC ! Métropole Lilloise 4, rue du Professeur Lamaze à LILLE,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'Emploi - Subventions à diverses associations » (Chapitre 65, Article 6574, Fonction 90, Enveloppe 11808) de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/956
OBJET

Subvention à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) – Avenant à la Convention – Année 2002

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Vu le Budget Primitif 2002 de la Ville de Lille adopté en Conseil Municipal du 14 décembre 2001 suivant délibération n° 01/939,

Vu la convention intervenue entre la Ville de Lille et l'Association dénommée l'I.L.E.P. (Institut Lillois d'Education Permanente) suivant délibération n° 02/461 du 28 juin 2002,

et afin de garantir la bonne continuité des actions contractuelles assurées par l'I.L.E.P., nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- le versement du solde de la subvention accordée à l'I.L.E.P. (Institut Lillois d'Education Permanente) à hauteur de 22 105,19 €, et rappelé dans l'avenant à la convention établi au titre de l'année 2002,
- la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement et par délégation l'Adjoint au Maire, Délégué à l'Emploi, de l'avenant à la convention joint en annexe,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne intitulée «Enseignement technique – Subvention I.L.E.P. » (Chapitre 65, Article 6574, Fonction 24, Enveloppe 911) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE_ 590 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/957
OBJET

Programme « Nouveaux Services – Nouveaux Emplois »- Subvention à l'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune existe depuis le 9 février 2001. Elle a succédé à un projet expérimental du même nom, mis en œuvre en 1998 sur l'initiative de l'Etat et de la Mutualité Française. L'Etat et la Mutualité Française se sont depuis retirés de la gestion directe de l'Espace Santé.

En août 2002, avec l'appui de l'équipe *« Nouveaux Services – Nouveaux Emplois »* de la Mission Locale de Lille du CRES (Comité Régional pour l'Education à la Santé) et de la Direction Santé - Solidarité de la Ville de Lille, l'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune a réalisé un travail de redéfinition de ses priorités, de ses actions et des moyens à mobiliser pour atteindre ses objectifs. Ce travail d'accompagnement a permis à l'Association E.S.P.A.C.E Santé du Faubourg de Béthune :

- de se fixer pour priorités de :
  - faciliter l'accès aux droits et le recours aux soins des populations les plus fragiles sur le quartier du Faubourg de Béthune,
  - développer des actions de prévention et d'éducation pour la santé auprès et avec des enfants et des jeunes,
  - se donner les moyens d'observer, d'évaluer et de communiquer autour des actions menées.

Pour mettre en œuvre ces priorités, l'Association ESPACE Santé du Faubourg de Béthune a décidé de recruter :

- un coordinateur santé en Contrat Emploi Jeune pour renforcer et développer son action sur le Faubourg de Béthune,
- une médiatrice santé en Contrat Emploi Consolidé pour faciliter l'accompagnement des personnes les plus en difficultés et favoriser la construction de partenariats avec les acteurs institutionnels et sociaux du quartier.

Le coût total de l'opération s'élève à 21 024 € pour laquelle la Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 6 098 €.

Pour soutenir la mise en œuvre des actions de l'Association E.S.P.A.C.E. Santé du Faubourg de Béthune en 2002, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- le paiement d'une subvention d'un montant de 6 098 € à l'Association E.S.P.A.C.E. Santé du Faubourg de Béthune
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Actions liées à la Santé – Subventions » (Enveloppe 16211 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 512) qui sera abondée par prélèvement sur la ligne « Mesures pour l'emploi – Subventions à diverses associations (Enveloppe 11808 - Chapitre 65 - Article 6574 – Fonction 90).

ADOPTÉE à l'unanimité

- 591

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2002
N° 02/958
OBJET

Programme « Nouveaux Services – Nouveaux Emplois » - Aides au développement de nouvelles activités – Tableau récapitulatif

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/878 approuvée par le Conseil Municipal du 15 décembre 1997, la Ville de Lille s'est engagée à accompagner financièrement les associations lilloises dans le développement de nouvelles activités pour l'emploi des jeunes, dans le cadre de la loi du 16 octobre 1997, dès lors que ces activités répondent aux grands objectifs fixés dans le cadre du programme *« Nouveaux Services – Nouveaux Emplois »* rappelés ci-dessous :

1. Améliorer la qualité de la Ville et de la vie pour contribuer à la sécurité de tous
2. Favoriser le développement culturel et l'accès à la culture pour tous
3. Prévenir l'échec scolaire
4. Renforcer à l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie
5. Favoriser la pratique du sport et des loisirs pour tous
6. Améliorer qualitativement et quantitativement le développement du tourisme lillois et métropolitain
7. Lutter contre l'isolement des personnes
8. Permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies
9. Favoriser l'émergence et la mise en œuvre des projets associatifs visant la qualité de la Ville et de la Vie à Lille

Cet engagement a été rappelé par la délibération n°02/133 approuvée par le Conseil Municipal du 25 mars 2002.

Répondant à l'objectif 2 : l'Association Papsoon Wazz créée en octobre 1999, est née de l'action de 5 jeunes bénévoles désireux de réaliser des activités culturelles et artistiques en faveur des jeunes des quartiers défavorisés.

Dans le cadre du dispositif *« Nouveaux Services – Emplois Jeunes »*, l'Association Papsoon Wazz a mis en place un service de développement des musiques actuelles destiné à sensibiliser les jeunes des quartiers défavorisés à la création artistique, favoriser le développement de projets culturels par un soutien et des moyens logistiques, valoriser le travail par l'organisation de manifestations leur permettant de se produire devant un public.

Afin de soutenir l'association dans la mise en œuvre de ce nouveau service, la Ville de Lille apporte une aide au démarrage d'un montant de 3 049 euros pour la création des postes d'agents de médiation et de développement culturel et une aide à l'investissement d'un montant de 4 574 euros permettant l'achat du matériel informatique et de Dj'ing nécessaire à la nouvelle activité.

.../...

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 02/136 du 28 mars 2002 du Conseil Municipal, une convention a été conclue entre la Ville de Lille et l'Association Papsoon Wazz.

La subvention attribuée en cette séance sera donc reprise dans un avenant à la convention et fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

Au titre de l'exercice 2002, la Ville de Lille a également été sollicitée par l'Association Papsoon Wazz pour les actions suivantes :

- *« le Hip Hop dans le Nord »* :

  - subvention allouée pour un montant de 12 996,28 € (délibérations n°02/128 du 25 mars 2002 et 02/547 du 28 juin 2002) imputée sur la ligne « Politique de la Ville – Subventions à divers organismes », chapitre 65, article 6574, fonction 824, enveloppe 13881
  - subvention accordée pour un montant de 6 402,86 € au titre de la délégation jeunesse (délibération n°02/89 du 1er février 2002) imputée sur les crédits « Projets Jeunesse, Animations – Subventions » Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 – Enveloppe 10584

- *la création du label « zone rouge »* :

  - subvention allouée pour un montant de 15 245 € (délibération n° 02/255 du 25 mars 2002) imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 67 – Article 6745 – Fonction 30 – Enveloppe 19997

- *les « jeux olympiques urbains » animations culturelles* :

  - subvention allouée pour un montant de 7 500 € (délibération n° 02/350 du 13 mai 2002) imputée sur les crédits au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 415 - Enveloppe 13643.

Située dans une ancienne Malterie au cœur de Wazemmes, l'Association « La Malterie » est un lieu d'accueil, de création, d'expérimentation et de découvertes pour les artistes, les publics et les diffuseurs.

Elle est constituée d'une salle de diffusion, d'une salle d'exposition, de 30 bureaux et/ou ateliers, et de 5 studios de musiques actuelles.

Elle a créé dans le cadre du programme *« Nouveaux Services – Emplois Jeunes »* un service de développement de projets culturels visant à accompagner les projets artistiques développés au sein de l'Association « La Malterie » et à assurer sur les quartiers, la coordination des ateliers d'expression, de sensibilisation et de pratiques artistiques mis en place auprès du public. L'Association « La Malterie » crée un poste d'agent de développement culturel.

.../...

Afin d'accompagner l'Association « La Malterie » dans la mise en œuvre de ce service, la Ville de Lille apporte une aide à l'investissement de 2 287 euros pour l'achat de matériel informatique et de bureau nécessaire à la réalisation de l'activité, ainsi qu'une aide au démarrage de 1 525 euros.

Au titre de l'exercice 2002, la Ville de Lille a également été sollicitée par l'Association La Malterie dans le cadre d'actions culturelles pour le paiement :

- d'une subvention d'un montant de 7 650 € (délibération n° 02/382 du 13 mai 2002) imputée sur les crédits « Subventions activités Culturelles » Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 30 Enveloppe 843

- d'une subvention d'équipement d'un montant de 7 594 € (délibération n°02/330 – Décision modificative n°3) imputée sur les crédits « Association La Malterie – Subvention d'Equipement » - Chapitre 65 – Article 6572 – Fonction 312 – Enveloppe 16538.

Créée en janvier 1999, l'Association Ch'ti Teranga est une association qui développe des actions d'éducation au développement sur la région Nord Pas de Calais et d'aide au développement en Afrique de l'Ouest.

Dans ce cadre, elle met en place des actions destinées à sensibiliser les populations lilloises à la culture africaine, par la découverte des instruments, des danses africaines en abordant leur origine et leur contexte social.

Elle s'adresse au public des quartiers politique de la ville par des actions au sein des associations, des Maisons de Quartier, des foyers, des écoles...

Afin de coordonner l'ensemble de ces activités elle crée un poste de coordinateur d'activités culturelles en contrat Emploi Consolidé.

Pour soutenir l'association dans la mise en œuvre de ce nouveau service, la Ville de Lille apporte une aide au démarrage d'un montant de 1 524 euros et une aide à l'investissement d'un montant de 2 287 euros permettant l'achat du matériel informatique nécessaire à la gestion des activités.

Répondant à l'objectif 8 : L'Association Perspectives a été initiée en 1995 par un groupe d'habitants du Faubourg de Béthune afin de prévenir l'échec scolaire et la marginalisation des individus qui en découle.

Il s'agissait alors d'accompagner la scolarité des collégiens de 4ème et 3ème les plus vulnérables au risque de décrochage scolaire au travers de séances d'aide aux devoirs.
En réponse à une demande croissante, l'activité s'est diversifiée et l'accompagnement scolaire s'est généralisé aux enfants et adolescents scolarisés de la 6éme à la Terminale.

Parallèlement, l'Association Perspectives a ouvert un point d'accès au multimédia pour ses adhérents. La création en fin d'année 1998 de deux postes d'animateurs en contrat Emploi Jeune complémentaire aux postes de coordinateur et d'accompagnateur en contrat Emploi Consolidé est directement lié à ces élargissements d'activité.

.../...

L'Association Perspectives a créé un poste d'Adulte Relais en avril 2002, dans le cadre de la consolidation des liens entre les écoles, les parents et le quartier.

Par son action, l'Association Perspectives touche environ 180 enfants et adolescents du Faubourg de Béthune. Elle propose :

- des séances d'accompagnement scolaire collectives,
- des séances d'aide aux devoirs individuelles sur rendez-vous,
- un accompagnement et une information des parents dans les démarches éducatives,
- des ateliers d'initiation aux technologies de l'information et de la communication pour ses adhérents jeunes ou adultes (parents).

L'Association Perspectives souhaite aujourd'hui introduire davantage de transversalité entre l'accompagnement éducatif et les ateliers informatiques.

En accentuant sa spécificité : l'accompagnement éducatif au travers des outils multimédia, l'Association Perspectives pourra diversifier ses modes de financement au-delà de la rémunération des services d'accompagnement scolaire et toucher davantage de public.

Ce nouveau projet de développement permettra à l'Association Perspectives :

- d'affirmer une identité dans le quartier et sur la ville,
- de trouver de nouvelles sources de financements dans le cadre de la politique régionale sur la société de l'information (aides du Conseil Régional, de la Commission européenne au titre du FEDER. Des fondations telles que Carrefour Solidarité et la Fondation Vivendi sont d'ores et déjà mobilisées sur le projet.

Pour cela, il convient que l'Association Perspectives :

- développe les ateliers de sensibilisation et d'initiation aux N.T.I.C pour les habitants du Faubourg de Béthune y compris les personnes les plus en difficultés,
- offre un accès libre à Internet et à des services annexes (impression boîte aux lettres,...) dans les conditions financières acceptables pour le plus grand nombre,
- intègre les outils multimédias dans les méthodes pédagogiques développées sur l'accompagnement scolaire,
- étudie des conditions d'ouverture de l'activité à d'autres associations et à des publics adultes en démarche d'insertion sociale ou professionnelle,
- adapte les profils de poste et la qualification de ses salariés,
- configure le réseau informatique actuel aux normes conseillées par le Conseil Régional dans le cadre de sa politique de développement des cybers centres.

Pour mener à bien ses travaux, nous vous demandons d'accorder à l'Association Perspectives une subvention de 13 543 €

Au titre de l'exercice 2002, la Ville de Lille a également été sollicitée par l'Association Perspectives pour les actions suivantes :

- *Réalisation d'activités sociales prises en charge par des associations du quartier du faubourg de Béthune (accompagnement scolaire) :*

  - Subvention allouée d'un montant de 2 877,19 € (délibération n°02/25 du 1er février 2002), de 2 877,19 € (délibération n°02/136 du 25 mars 2002) et de 2 877,19 € (délibération n°02/465 du 28 juin 2002) ,imputée sur les crédits inscrits « Animation

- – Subventions aux Equipements de Proximité Maisons de Quartiers » Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422, Enveloppe 13638

- *Aide au développement de l'association (promouvoir la coordination de l'accompagnement éducatif au Faubourg de Béthune, diffuser l'usage des NTIC, consolider le programme d'activités éducatives et culturelles, former et impliquer les bénévoles et les jeunes, impliquer les familles au projet global et les activités qui en découlent :*

  - Subvention allouée d'un montant de 7 622,45 € (délibération n° 02/24 du 1er février 2002) imputée sur les crédits « Politique de la Ville – Subventions à divers organismes) Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 824 – Enveloppe 13881.

Répondant à l'objectif 9 : L'Association ISLA Lille Groupe Scout a pour objectif d'accomplir un travail d'animation et d'éducation auprès d'enfants et d'adolescents des quartiers sud de Lille dans un objectif de brassage social et culturel. Un groupe scout affilié aux Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France était initialement attaché à l'association.

En 1994, l'Association ISLA Lille Groupe Scout s'est établie sur le quartier du Faubourg de Béthune et y organise des activités. Elle se structure en C.L.S.H et embauche 3 salariés en contrat Emploi jeune en 1998 et 1999.

La création de ces nouveaux emplois lui a permis d'accueillir des enfants et adolescents issus de familles en difficulté, différents de ces adhérents habituels.

Aujourd'hui, l'Association ISLA Lille Groupe Scout propose aux habitants du Faubourg de Béthune des C.L.S.H et de l'accompagnement scolaire pour une soixantaine d'enfants de 6 à 12 ans et une trentaine d'adolescents de 13 à 17 ans. L'Association ISLA Lille Groupe Scout organise 3 séjours par an au minimum ainsi que des animations pendant l'été.

L'Association ISLA Lille Groupe Scout rend un service de qualité aux habitants du quartier mais s'est peu à peu éloignée de son projet originel basé sur le montage d'actions favorisant la mixité sociale et culturelle.

L'Association ISLA Lille Groupe Scout souhaite réintégrer ses notions dans les actions qu'elle mène au quotidien. Pour cela l'association ISLA Lille Groupe Scout doit :

- Accentuer sa spécificité sur le quartier et hors du Faubourg de Béthune dans une perspective de réouverture d'un Centre Social à l'horizon 2004
- Monter des actions citoyennes innovantes intégrées ou complémentaires aux CLSH par ses propres moyens ou en partenariat avec d'autres associations
- Recenser les conditions à réunir pour relancer une activité scoutisme porteuse de mixité sociale.
- Optimiser et adapter ses ressources humaines en fonction du plan de développement choisi.

Pour mener à bien ces travaux nous vous demandons d'accorder à l'Association ISLA Lille Groupe Scout une subvention de 14 113 €.

.../...

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et en conformité avec la délibération n° 02/136 du 28 mars 2002 du Conseil Municipal, une convention a été conclue entre la Ville de Lille et l'Association Isla Lille Groupe Scout.

La subvention attribuée en cette séance sera donc reprise dans un avenant à la convention et fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs.

Au titre de l'exercice 2002, la Ville de Lille a également été sollicitée par l'Association Isla Lille Groupe Scout pour les actions suivantes :

- *Pour les jeunes plus responsables, plus solidaires :*

  - Subvention allouée pour un montant de 7 927 € (délibération n° 02/24 du 1er février 2002) imputée sur les crédits « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 824 – Enveloppe 13881

- *Mise en place d'un accueil type C.L.S.H. :*

  - Subvention allouée de 1 525 € (délibération n°02/415 du 13 mai 2002) imputée sur les crédits « Subventions à diverses associations de jeunesse » Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 – Enveloppe 764

- *Accompagnement scolaire :*

  - Subvention allouée de 15 549 € (délibération n°02/465 du 28 juin 2002) imputée sur les crédits « Animation – Subventions aux Equipements de Proximité-Maisons de quartiers » - Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 422 – Enveloppe 16638.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 29 novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- la signature avec chaque association concernée, par Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, l'Adjoint au Maire délégué à l'Emploi, d'une convention d'objectifs et de partenariat jointe en annexe,

- le versement des subventions correspondantes,

- l'imputation des dépenses correspondantes à nos documents budgétaires sur la ligne « Mesures pour l'Emploi – Subventions à diverses associations » (Enveloppe 11808 – Chapitre 65 – article 6574 – fonction 90) pour l'aide au démarrage et pour la réalisation de la mission et sur la ligne "subvention exceptionnelle à diverses associations" (Enveloppe 14487 - Chapitre 67 - Article 6745 - Fonction 90) pour l'aide à l'investissement.

ADOPTÉE à l'unanimité

Conseil Municipal du 16 décembre 2002
Tableau Récapitulatif des Emplois Créés

Associations	*Nombre d'emplois créés*	*Aide au démarrage*	*Aide à l'investissement*	*Aide à l'encadrement*	**Mission**
Association Papsoon Waz	*2 Contrats Emplois Jeunes*	*3 049 €*	*4 574 €*	--	--
Association « La Malterie »	*1 Contrat Emploi Jeune*	*1 525 €*	*2 287 €*	--	--
Association Ch'ti Téranga	*1 Contrat Emploi Consolidé*	*1 524 €*	*2 287 €*	--	--
Association Perspectives	*2 Contrats Emplois Jeunes*	--	--	--	**13 543 €**
Association Isla Lille	*3 Contrats Emplois Jeunes*	--	--	--	**14 113 €**
TOTAL	*9*	*6 098 €*	*9 148 €*	--	*27 656 €*

Impression : Janvier 2003
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2003
N° ISSN : 1241-6274

Prix : 3,80 Euros

Ville de Lille - Service reprographie